UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01592909 4

Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

TAINE

HISTORIEN DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

2022

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

A. AULARD

Histoire politique de la Révolution française. *Origines et développement de la Démocratie et de la République (1789-1804).* Un vol. in-8, de 816 p., br. (3e ÉDITION). . . **12** fr.

Relié demi-chagrin, tête dorée. . . . . **16** fr.

Les origines de la Démocratie et de la République (1789-1797) : L'idée républicaine et démocratique avant la Révolution ; l'idée républicaine et démocratique au début de la Révolution ; bourgeoisie et démocratie ; formation du parti démocratique et naissance du parti républicain ; la fuite à Varennes et le mouvement républicain ; les républicains et les démocrates après l'affaire du Champ de Mars ; de la réunion de l'Assemblée législative à la journée du 20 juin 1792 ; les préparatifs du détrônement de Louis XVI. — *La République démocratique* (1792-1795) : Chûte du trône et établissement de la démocratie ; évolution des idées politiques entre le 10 août et le 22 septembre 1792 ; établissement de la république ; la constitution de 1793 ; le gouvernement révolutionnaire avant le 9 thermidor ; Girondins, Montagnards, Dantonistes ; la Montagne victorieuse, Robespierre, Hébert, Danton ; la politique religieuse avant le 9 thermidor ; la révolution du 9 thermidor ; la décadence du gouvernement révolutionnaire après le 9 thermidor ; les opinions, les partis, la politique religieuse après le 9 thermidor. — *La République bourgeoise* (1795-1799) : la Constitution de l'an III ; l'application de la Constitution de l'an III ; les opinions, les partis, la politique religieuse jusqu'au 18 fructidor ; après le 18 fructidor ; chute du Directoire exécutif. — *La République plébiscitaire* (1799-1804) : Le Consulat provisoire et la Constitution de l'an VIII ; le Consulat décennal la politique religieuse ; le Consulat à vie.

Science, Patrie, Religion (Conférence). Brochure in-16 . . . . . **1** fr.

Taine, historien de la Révolution française. In-18, broché. . . . . **3** fr. **50**

1313-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-07.

A. AULARD
Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

TAINE

HISTORIEN
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1907

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

IV

DC
251
T32 A8

LIBRARY
NOV 28 1961
UNIVERSITY OF TORONTO

775769

AVERTISSEMENT

I

Cette étude sur Taine historien de la Révolution française est le résumé d'un cours public que j'ai fait à la Sorbonne pendant les années scolaires 1905-1906 et 1906-1907.

Taine est mort en 1893 ; la publication de la partie de son livre *(les Origines de la France contemporaine)* qui est plus particulièrement relative à la Révolution avait été achevée en 1884 : nous sommes donc assez éloignés, dans le temps, et de l'homme et de l'œuvre, pour pouvoir les juger sans passion.

Cependant Taine est encore vivant, en quelque manière, par son autorité, par l'amitié de ses amis, par les soins zélés que sa famille donne à sa mémoire. Ceux qui l'ont connu et aimé souffrent quand on le critique. Si on les écoutait, on admirerait Taine sans le juger.

Je tâcherai de ne blesser aucun sentiment amical.

Je parlerai de Taine comme s'il était vivant, comme s'il devait me lire; je parlerai de Taine avec le respect que l'on doit à un puissant cerveau, à une imagination vraiment créatrice, à un écrivain qui était un artiste, en un mot à un des plus admirés parmi les types de l'esprit français au XIXe siècle.

Mais je parlerai en toute liberté, sans circonlocution académique.

Je n'ai point de préjugé contre Taine. J'ai plutôt en sa faveur un préjugé d'adolescence, du temps où j'étais élève à l'École normale, quand il nous apparaissait comme un des chefs de la libre recherche, de la pensée libre, quand nous le voyions moderne entre les modernes, quand je l'écoutais, avec un respect sympathique, à son cours de l'École des Beaux-Arts.

Quant aux opinions politiques qu'il adopta après 1870, sans doute ce ne sont pas les miennes; mais je sens que, si elles me déplaisent, elles ne décident pas mon jugement.

La preuve, c'est que j'apprécie et recommande à tout propos les mérites, les services d'écrivains aussi conservateurs que Taine, comme par exemple Mortimer-Ternaux, l'historien monarchiste de la Terreur, et Sauzay, l'historien catholique de la Révolution dans le département du Doubs.

Si Taine avait mis les mêmes procédés historiques au service de la République démocratique, j'ai le sentiment que j'aurais jugé ces procédés avec la même rigueur.

Je crois donc être sûr, je ne dis pas de paraître impartial, mais d'être impartial.

II

Grande est l'autorité actuelle de Taine considéré comme historien de la Révolution française.

C'est son livre des *Origines* qui lui a donné la gloire, la grande gloire littéraire, la gloire européenne et humaine.

Avant, il était célèbre, mais contesté.

Dans le bruyant *Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de ce jour*[1] que Dupanloup, évêque d'Orléans, lança en 1863, Taine est dénoncé avec Renan et Littré comme le type de l'impie : « Nier Dieu (dit amèrement Dupanloup) ne suffit pas à cet écrivain railleur, et il ne manque pas de persifler ce grand nom ». « Depuis Épicure et la philosophie atomistique, jamais plus complet et plus audacieux système d'athéisme n'avait été exposé ». « M. Taine ajoute que la croyance en Dieu est *incapable de produire une morale*, et il n'a pas assez de railleries contre ce qu'il appelle la *morale théologique* et les *souvenirs de catéchisme*[2]. »

C'est ainsi que les catholiques décriaient Taine. Après la publication de son livre sur la Révolution,

1. Paris et Orléans, 1863, in-8 de 121 pages.
2. P. 54, 55, 87.

ils changèrent brusquement d'avis sur son compte. Non que le libre penseur anti-spiritualiste qu'était Taine se fût converti; mais il avait vilipendé les principes mêmes de la Révolution, ces principes condamnés par les papes comme sataniques, il avait loué la religion comme une grande force sociale, il s'était posé, dans toute la forme du terme, en conservateur.

Il fut dès lors l'idole des conservateurs, même et surtout des conservateurs catholiques.

Il fut pour eux le vrai historien de la Révolution.

Les non-conservateurs, les hommes de gauche, protestèrent contre ses doctrines, contre sa passion, mais le prirent au sérieux comme historien.

En 1905, quand on lui éleva une statue dans sa ville natale, un journal socialiste, *l'Humanité*, l'appela « le grand historien ».

Sans doute une réaction a commencé contre cet engouement. A la Société de l'histoire de la Révolution, à la Société d'histoire moderne, dans la jeune école historique, les écrits historiques de Taine ne jouissent d'aucune estime en tant qu'œuvres d'érudition. A la Sorbonne, un candidat au diplôme d'études historiques ou au doctorat se disqualifierait s'il alléguait Taine comme une autorité dans une question d'histoire.

Dans quelques universités américaines, on commence à s'apercevoir que l'érudition de Taine est fragile.

Mais ni en France ni à l'étranger le grand public n'est encore averti.

En Allemagne, où l'école réactionnaire domine en histoire, on aime à jurer par Taine. En Italie, on s'est mis, en cela comme en d'autres choses, à l'école de l'Allemagne[1].

Ce qui surtout fait impression en faveur de Taine historien, ce qui lui a surtout donné crédit, c'est l'appareil d'érudition, références, cotes d'archives. Cela en a imposé aux adversaires de Taine, qui ont vu là une érudition mal employée, mais une érudition.

Même M. Seignobos, dans des pages où il s'est montré courageusement sévère pour Taine, a cru devoir écrire : « Il y est venu aux Archives, il y a goûté l'ivresse des documents inédits (la préface de l'*Ancien Régime* en donne un témoignage d'une naïveté touchante), et il s'est transformé en un consciencieux travailleur d'archives[2] ».

Naturellement les amis, les disciples vont bien au delà, dans l'éloge.

Ainsi M. Boutmy a écrit : « La pénétrante analyse de l'esprit classique, par exemple, la psychologie du Jacobin, les jugements sur les principes, la génération et les effets de la terrible œuvre napoléonienne

1. Comme exemple frappant de cette servile admiration italienne, et à l'allemande, pour Taine historien, voir l'ouvrage de M. A. Poggiolini, *Ammiratori e giudici della Rivoluzione francese*, Florence, 1901, in-8° (Bibl. nat., La 32/772).

2. T. VIII, p. 273 de l'*Histoire de la Langue et de la Littérature françaises*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville.

ont acquis dans l'histoire une place qui ne leur sera pas retirée. C'est une contribution *définitive* à la science[1]. »

Ceux qui sont sympathiques, mais non dupes, croient à l'historien. Ainsi M. G. Monod : « Quoi qu'il arrive, dit-il, il aura eu le mérite d'avoir posé le problème historique de la Révolution dans des termes tout nouveaux, et d'avoir contribué pour une large part à le transporter du domaine de la légende mystique ou des lieux communs oratoires dans celui de la réalité humaine et vivante. Malgré la passion qui anime souvent ses récits et ses portraits, il a ici encore servi la science et la vérité[2]. »

M. Albert Sorel, très sympathique, mais pas plus dupe que M. Monod, a cru aussi que l'érudition de Taine était solide : « Avec quelle patience, dit-il, et quelle conscience il poursuit son énorme enquête, ceux-là seuls qui l'ont vu travailler, ceux d'entre vous qui lui ont ouvert leur trésor peuvent le dire, et nul ne le saurait dire sans témoigner de son estime[3] ».

Il n'y a guère que M. Colani qui ait songé à faire la critique de l'érudition de Taine en vérifiant ses sources, mais il n'en a vérifié que deux ou trois[4].

1. E. Boutmy, *Taine, Schérer, Laboulaye*, Paris, 1901, in-12; p. 38. — Le mot *définitive* est en italiques dans l'original.

2. G. Monod, *Les Maîtres de l'Histoire*, Paris, 1894, in-12, p. 171 et 172.

3. Discours de réception à l'Académie française, dans les *Nouveaux Essais d'Histoire et de Critique*, p. 136. — M. Sorel succédait à Taine.

4. *Essais de Critique*, par Colani, Paris, 1895, in-12. — Par

J'ai essayé de les vérifier toutes, du moins toutes celles qui sont vérifiables; j'ai essayé de montrer l'usage qu'il en fait; j'ai essayé de rendre compte, non de ses idées et de son art, mais de son érudition.

Aulard

Le vrai procédé, ce serait une édition critique des *Origines de la France contemporaine* avec un commentaire où chaque référence et chaque assertion seraient discutées; mais c'est un procédé impraticable : aucun éditeur ne s'y prêterait, et le commentaire, trois ou quatre fois plus étendu, rebuterait par sa masse les curiosités les plus compétentes.

Je suis donc obligé de me borner à placer des exemples dans une sorte d'analyse de l'ouvrage; mais ces exemples seront nombreux, formeront une suite, et seront choisis de façon à illustrer ce qu'il y a de plus important dans le récit, ce que Taine lui-même aurait voulu qu'on illustrât, qu'on critiquât, c'est-à-dire ce qu'il croyait nouveau ou décisif.

exemple, p. 54, il a vérifié la source sur laquelle Taine s'appuie pour parler de l'immoralité des gardes françaises en juillet 1789. Cette source, ce serait Peuchet d'après Parent-Duchâtel. Or, dit Colani, il n'y a rien là-dessus dans Peuchet.

TAINE

HISTORIEN DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE I

AVANT LE LIVRE DES « ORIGINES »

I. L'éducation littéraire et historique de Taine. — II. Ses goûts et sa poétique. — III. Taine historien de l'art. — IV. Ses opinions politiques. — V. Projet, préparation, rédaction du livre des *Origines*. — VI. Traduction de l'ouvrage anglais anonyme : *Un séjour en France*.

I

Il faut d'abord dire un mot de l'éducation littéraire et historique de Taine.

Normalien, mais original parmi les normaliens, tandis que ses camarades, About, Sarcey, Prévost-Paradol, se dépensaient au dehors ou regardaient par les fenêtres, il travaillait, lisait, compilait, replié sur lui-même. Sa curiosité était déjà encyclopédique. Il ne vivait que pour penser et il ne parlait que pour raisonner. Il n'avait rien de la légèreté spirituelle et de la grâce amusante de ses condisciples : il était déjà,

à l'École normale, grave, respectable, avec une naïveté docte.

Un de ses maîtres, Vacherot, le notait ainsi : « ... Comprend, conçoit, juge et formule trop vite ; aime trop les formules et les définitions, auxquelles il sacrifie trop souvent la réalité, sans s'en douter, il est vrai, car il est d'une parfaite sincérité [1] ».

Ce jugement pourrait servir d'épigraphe à presque tous les livres de Taine, particulièrement aux *Origines*.

Sorti de l'École, il reste original. A peu près seul dans l'Université d'alors, il est, en philosophie, spinoziste, après avoir été condillacien.

Dans ses *Philosophes français du XIXe siècle* (1857), il démolit Cousin et l'éclectisme, avec une verve amusante. Dès 1852, il avait écrit qu'il se préparait à « éclabousser la figure de la vérité officielle [2] ».

Dans *l'Intelligence* (1870), il applique les observations physiologiques à la psychologie, et on voit qu'il a fait lui-même des expériences.

Il est préoccupé de fonder une philosophie vraiment scientifique.

Très vite l'histoire l'attire.

Elle l'attire sous la forme de l'histoire littéraire. A propos de La Fontaine, de La Bruyère, de Racine, il applique déjà sa théorie du milieu : ces auteurs sont le produit de leur temps, leur livres sont l'expression de la société d'alors. Pour comprendre la littérature, il faut connaître la société, et pour comprendre la société, il faut connaître la littérature. C'est ainsi, par cette voie et dans cette vue, qu'il se fit historien.

1. G. Monod, *Les Maîtres de l'Histoire*, p. 67.
2. *Vie et Correspondance*, t. I, p. 304.

Il n'eut pas tout d'abord l'idée de l'histoire « scientifique ».

Dans son *Essai sur Tite-Live* (1856), il disait que « pour être historien, il faut être un grand écrivain », et il se plaigniat de ce que « l'art d'écrire s'est corrompu [1] ».

Dans la préface de son *Histoire de la Littérature anglaise* (1863), il essaie de définir l'histoire :

« Quand on a établi, dit-il, la filiation des dogmes, ou la classification des poèmes, ou le progrès des constitutions, ou la transformation des idiomes, on n'a fait que déblayer le terrain ; la véritable histoire s'élève seulement quand l'historien commence à démêler, à travers la distance du temps, l'homme vivant, agissant, doué de passion, muni d'habitudes, avec sa voix et sa physionomie, avec ses gestes et ses habits, distinct et complet comme celui que tout à l'heure nous avons quitté dans la rue. »

On reconnaît là les « reconstructions » de Michelet, mais c'est du Michelet outré, car Taine offre de reconstruire une période par un vestige, comme un naturaliste reconstitue un corps par un fragment. Selon lui, on peut et on doit toujours « reconstruire » : « Mieux vaut, dit-il, une connaissance mutilée, qu'une connaissance nulle ou fausse, et il n'y a pas d'autre moyen, pour connaître à peu près les actions d'autrefois, que de *voir* à peu près les hommes d'autrefois. » C'est déjà l'écrivain qui ne peut se résigner à dire : *Je ne sais pas*. Quelque élément qu'il ait sous la main, il veut se créer, il se crée une certitude historique.

C'est dans cette préface qu'il lance sa théorie de la

1. *Essai sur Tite-Live*, p. 343.

race, du milieu, du moment, souvenirs de Montesquieu, d'Auguste Comte et de Herder, mais surtout de Herder.

Le philosophe allemand avait écrit, en 1787 : « Les peuples changent et se modifient suivant le temps, le lieu, leur caractère intime [1]. » Et aussi : « Quelle est la loi principale que nous avons observée dans chacun des grands phénomènes de l'histoire? La voici, selon moi. Toutes choses sur notre terre ont été ce qu'elles pouvaient être selon la situation et les besoins du lieu, les circonstances et les caractères du temps, le génie natif ou accidentel des peuples [2]. »

Taine s'est borné à outrer paradoxalement cette théorie que Herder avait indiquée avec finesse et mesure. Il en fait, surtout pour la race, une théorie à forme scientifique, et en effet cette théorie de la race, aujourd'hui démodée, passait pour scientifique au temps de Taine. D'autre part, Taine est en complet désaccord, pour le fond des choses, avec Herder, qui est le contraire d'un conservateur. Herder aime à montrer « combien les meilleures institutions deviennent oppressives, après quelques générations [3] ». « En elle-même, dit-il, la tradition instituée par la nature est un bien dont l'espèce humaine ne pourrait se passer.

1. « So modificieren sich die Nationen nach Ort, Zeit und ihrem innern Charaktere. » *Ideen zur Philosophie der Geschichte der Menschheit*, Riga et Leipzig, 1784-1791, 4 vol. in-4, t. III (1787), p. 333. — Bibl. nat., Inventaire, R 3446-3449.

2. Traduction Edgar Quinet, t. II, p. 413. Texte allemand (t. III, p. 121) : « Was ist das Hauptgesetz, das wir bei allen grossen Erscheinungen der Geschichte bemerken? Mich dunkt dieses : dass allenthalben auf unserer Erde werde, was auf ihr werden kann, Theils nach Lage und Bedürfniss des Orts, Theils nach Umständen und Gelegenheiten der Zeit, Theils nach dem angeborenen oder sich erzeugenden Charakter der Völker. »

3. Trad. Edgar Quinet, t. II, p. 421.

Puérile chimère, mensonge décevant, fantôme du siècle passé, quel nom lui donner, quand, arrêtant l'éducation morale et politique du genre humain, elle enchaîne la raison, refoule les progrès qui appellent les temps et les lieux, et endort de ses pavots le génie du peuple avec celui des familles et des individus[1] ? »

Mais c'est surtout dans sa correspondance, particulièrement dans une lettre à Ernest Havet, que Taine exprima, avec beaucoup de complaisance, sa conception de l'histoire considérée comme une science analogue, non à la géométrie, mais à la physiologie et à la géologie[2]. C'est cette théorie que M. Seignobos a critiquée sans réplique, quand il a dit que, si le naturaliste opère sur des corps, l'historien n'opère que sur des images et sur des images défectueuses[3]. L'histoire n'est donc une science que par quelques-uns de ses procédés, et c'est en tant qu'elle emploie ces procédés qu'on l'appelle scientifique.

J'ai dit que Herder avait indiqué sa théorie avec finesse et mesure. Il ne dit pas la *race*, comme Taine le dira. Il dit le *caractère national*, le *génie national*. « Comme une source d'eau vive, dit-il encore, tire ses parties composantes, ses propriétés et son goût des matières qu'elle traverse dans son cours, de même le caractère primitif d'une nation dérive de ses traits de famille, de son climat, de son genre de vie, de son éducation, de ses premiers efforts, de ses occupations habituelles[4]. » Pour l'influence du climat il n'est pas

1. Trad. Edgar Quinet, t. II, p. 421.
2. *Vie et Correspondance*, t. II, p. 299 à 301.
3. Étude sur Taine, dans l'*Histoire de la Littérature française* de M. Petit de Julleville.
4. Trad. Edgar Quinet, t. II, p. 414.

plus absolu; il a le sentiment de la migration des peuples. Son sage scepticisme lui inspire ces mots : « Même chez les nations les moins mélangées, tant de causes géographiques et politiques ont embrouillé le fil de l'histoire que, pour en suivre les détours, il faut un regard perçant qu'aucun nuage ne trouble [1]. »

Ces vues de Herder, Taine les a donc exagérées, déformées, et M. Anatole France s'est amusé à une jolie moquerie de cette outrance pédantesque et paradoxale. Jugeant Taine au lendemain de sa mort, il a écrit:

« En ce temps-là, nous avions, au quartier Latin, un sentiment passionné des forces naturelles; et les livres de Taine avaient beaucoup contribué à nous mettre dans cet état d'âme. La théorie des milieux nous émerveillait. Pour ma part, je la croyais très bonne, en quoi je ne me trompais point. Mais je ne savais pas alors que toutes les théories bien faites sont également bonnes, en ce sens que ce sont des étagères indispensables pour ranger les faits dans des compartiments. Mais, aux environs de ma vingtième année, je ne l'entendais pas de la sorte, et l'on m'aurait fâché en me disant que le système de M. Taine était, comme tous les systèmes, un meuble à tablettes. C'était pourtant cela. Toute la bibliothèque littéraire des Anglais s'y casait à merveille. Il avait été fait sur mesure par un excellent ouvrier. Mon admiration n'a pas diminué, et je goûte, comme au premier jour, ce chef-d'œuvre d'art intellectuel. Comme à vingt ans, je tiens le système pour vrai, puisqu'il est logique. Une vérité philosophique ressemble à ces degrés de longitude et de latitude qui sont marqués sur les cartes. Ces cercles

1. Trad. Edgar Quinet, t. II, p. 416.

font connaître avec précision les positions de tous les points du globe. A six ans, quand je vis une mappe-monde pour la première fois, je crus que les lignes qui y étaient tracées correspondaient à une réalité tangible. Je les cherchai dans mes promenades aux Tuileries; je ne les trouvai point. Ce fut, dans l'ordre scientifique, ma première déception. L'idée que la théorie des milieux pouvait n'être pas absolument vraie fut la seconde ou la troisième [1]. »

L'étagère, le meuble à compartiments dont parle M. France, il arriva que Taine ne s'en servit guère que pour l'histoire de la littérature anglaise. Il n'explique pas la Révolution par la race, puisque, au contraire, sa thèse est que la Révolution contrarie la tradition, contrarie la race.

Quant au milieu et au moment, oui, il en parle, et, si l'on veut, il ne parle même que de cela, mais comme tout le monde en parle, c'est-à-dire qu'il les considère indépendamment de la race, et on peut donc dire qu'il n'applique pas sa fameuse formule à la Révolution.

Nous avons déjà rappelé que Taine avait été condillacien, puis spinoziste, en tout cas déterministe ardent. En histoire, il aima à montrer que les choses ne peuvent pas s'être passées autrement qu'elles se sont passées en effet, et c'est peut-être surtout pour cela qu'il encadre sa description du génie anglais dans la théorie de la race, du milieu et du moment.

Pour faire entrer la réalité dans ce cadre, il la force, la fausse, la mutile. Il néglige ou omet les écrivains qui contrarient sa thèse, comme Pope [2].

1. *Temps* du 12 mars 1893.
2. Voir les articles de Sainte-Beuve sur l'*Histoire de la Littérature anglaise*, dans les *Nouveaux Lundis*, t. VIII, p. 56 et suiv.

Sa théorie du milieu, elle explique les médiocres littérateurs, la médiocre littérature : elle n'explique ni les hommes de génie ni les œuvres. Elle explique Campistron, et non Racine. Sans doute, les grands artistes sont le produit de leur temps, mais jusqu'à un certain point. Si leur siècle les fait, il est presque aussi vrai de dire qu'ils font leur siècle, ou plutôt qu'ils font le siècle suivant, l'âge suivant. Les contemporains de Hugo ne se reconnurent pas tous en lui, et la plupart d'entre eux furent scandalisés par *Hernani*, qui s'imposa plus tard comme un chef-d'œuvre. Peut-être pourrait-on dire que nous admirons et comprenons bien plus et bien mieux Shaskespeare que ses contemporains ne le comprenaient ou ne se reconnaissaient en lui.

II

Quand Taine écrit son *Histoire de la Littérature anglaise*, c'est donc déjà un esprit systématique qui fausse souvent ce qu'il touche.

Philosophe, oui, mais aussi et surtout littérateur.

On le voit tout le temps amoureux de la gloire littéraire et de l'Institut. Un prix à l'Académie française, pour lui c'est la gloire. Sa correspondance le montre corrigeant son *Tite-Live*, d'abord refusé, le corrigeant avec la plus souple docilité, non quant aux détails de style, mais quant aux idées essentielles, pour obtenir enfin le prix. Plus tard, célèbre et maître, il présenta aussi et sans succès sa *Littérature anglaise* à un concours académique.

Ce travailleur, cet homme d'étude et de cabinet, bénédictin laïque, si vous voulez, n'a du bénédictin

que la studiosité : il est fort habile à se faire valoir, il a un goût très réaliste de la réclame. Il écrit à sa mère, le 14 novembre 1853 : « Il faut absolument qu'au moment où le livre sera fini, j'aie assez de relations pour pouvoir le faire trompetter. Sans grosse caisse, le public ne vient pas; il se trouve qu'on a écrit pour les étoiles, auditoire poétique, mais insuffisant[1]. »

Avec ses airs d'écolier naïf, il sait très bien s'attacher aux influences utiles, Guizot, Renan, Sainte-Beuve. Je ne connais pas de flatterie plus ingénieuse que sa lettre à Sainte-Beuve, quand il lui envoya son volume des *Philosophes*[2].

Sa poétique, c'est que, pour plaire au public, il faut l'étonner.

En cela, il est romantique. Il recherche et adore le pittoresque, l'énorme, le truculent. Il aime et outre la manière de Michelet. Mais si Michelet déforme la vérité, c'est par besoin esthétique ou pour moraliser : Taine la déforme pour étonner.

Il est lui-même étonné de tout, et cette ingénuité a été signalée par M. de Vogüé fort plaisamment, quoique sans intention plaisante, puisque c'est près du lit de mort de Taine qu'il écrivait ceci : « Je l'ai vu maintes fois, avec son trésor d'expérience et du haut de sa gloire, écouter, attentif comme un écolier, le plus modeste interlocuteur; incapable du plus léger mensonge, il tenait pour importante et vraie toute parole tombée d'une bouche humaine. Cette sublime crédulité l'a peut-être égaré dans l'appréciation des docu-

1. *Vie et Correspondance*, t. II, p. 19.
2. *Ibid.*, t. II, p. 148.

ments historiques; elle était touchante par le respect de l'âme d'autrui qu'elle attestait chez celui que les imbéciles appelaient un « matérialiste »[1].

Littérateur, et littérateur classique, lui qui a tant vilipendé l'esprit classique, chez lui l'ordre, le mouvement, l'enchaînement des idées, la structure et les parures sont selon les recettes de la rhétorique scolaire, avec, en plus, la couleur locale des romantiques.

Il a deux styles, l'un pour le public, l'autre pour le privé.

Le style de ses lettres, surtout dans les deux premiers volumes de sa *Correspondance*, est le plus souvent quelconque, même négligé ou commun, parfois incorrect[2].

Dans ses livres, il s'applique, s'évertue, un peu comme un élève à l'ancien concours général. C'est une série de morceaux soignés et brillants. C'est beau tout le temps.

Même cette théorie de la « faculté maîtresse » qu'il cherche à déterminer en chaque individu n'est peut-être qu'un procédé littéraire de simplification élégante. Il se moque du XVIIe siècle qui peignait, en l'inventant, le type de l'honnête homme : il peindra, en l'inventant, le type du jacobin.

1. E.-M. de Vogüé, *Devant le Siècle*, Paris, 1896, in-16, p. 293.
2. Dans des « Notes sur Paris », prises pour lui-même et publiées dans *Vie et Correspondance*, t. II, il écrit, p. 244 : « Renan n'est pas du monde, il ne sait pas causer *aux* femmes. » La même négligence, alors moins usitée qu'aujourd'hui, il la répète aux pages 59 et 168 du même volume. Il l'évite toujours dans ses livres.

III

Historien de la littérature, historien de l'art, Taine se vante de s'appuyer surtout sur l'observation. Mais il n'observe qu'avec une idée préconçue. Écoutez là-dessus M. Gabriel Monod : « Lorsque, dit-il, je le vis pour la première fois, en 1866, au moment où j'entreprenais mon premier voyage d'Italie, il me dit : « Avez-« vous une idée sur la civilisation italienne et sur l'Italie ? « — Non, puisque je n'y suis pas encore allé. — Vous « avez tort ; pour ne pas perdre de temps, il faut vous « faire d'avance une idée de ce que vous allez étudier, « et voir ensuite si cette idée est conforme à ce que « vous voyez. » M. Monod répondit : « Je craindrais de trop voir les choses à travers l'idée préconçue que je m'en serais faite[1]. »

Taine n'avait pas cette crainte, et il oubliait de s'appliquer à lui-même ce qu'il avait dit jadis de Royer-Collard : « Son penchant inné lui faisait une doctrine préconçue, et toujours une doctrine préconçue fausse, invente ou omet les faits[2]. »

Comment s'y prend-il pour observer, quand il a sous les yeux les choses qu'il décrit ?

Il observe très vite. Quelques semaines de voyage lui suffisent pour se sentir assez documenté sur les Pyrénées, sur l'Italie, et aussitôt il improvise un livre.

Je crois plutôt que le livre se fait dans son esprit au moment même où il regarde.

Un coup d'œil, et il rentre dans sa chambre pour écrire.

1. Gabriel Monod, *Taine et la Révolution française*, dans la *Revue bleue* du 9 juillet 1904.
2. *Philosophes français du XIXe siècle*, p. 30.

Il n'écrit pas devant le tableau, devant le paysage, mais à l'hôtel, devant son écritoire.

C'est lui-même qui nous l'avoue, quand, dans le *Voyage en Italie*, il raconte l'emploi de son temps après le déjeuner :

« ... Je vais dans un musée, dans une galerie, presque toujours seul ; sans cela, impossible d'avoir des impressions à soi, et surtout de les suivre ; la conversation et la discussion font sur les rêves et les images intérieures l'effet d'un coup de balai sur une volée de papillons. Tout en vaguant dans les rues, j'entre dans les églises, mon guide imprimé m'en dit l'architecte et le siècle ; cela les remet pour moi dans leur entourage historique, et me fait raisonner involontairement sur les mœurs d'où elles sont nées. Rentré chez moi, je trouve sur ma table des livres du temps, surtout des mémoires et des poèmes ; je lis une heure ou deux, et j'achève de griffonner mes notes. A mon sens, Rome n'est qu'une grande boutique de bric-à-brac ; qu'y faire, à moins d'y suivre des études d'art, d'archéologie et d'histoire ? Je sais très bien pour mon compte que, si je n'y travaillais pas, le désordre et la saleté du bric-à-brac, les toiles d'araignée, l'odeur du moisi, la vue de tant de choses précieuses, autrefois vivantes et complètes, maintenant dédorées, mutilées, dépareillées, me jetteraient dans les idées funèbres. »

Sa mauvaise méthode d'observation lui valut des critiques d'observateurs plus consciencieux ou plus patients. Celles du vicomte Henri Delaborde, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er juillet 1866, sont aussi amusantes que précises. En voici un passage[1] :

1. *Des opinons de M. Taine sur l'art italien.* Il y en a un tirage à part à la Bibl. nat., Cabinet des Estampes, Yc 24.

« Nous avons dit que l'extrême brièveté du séjour de M. Taine en Italie lui avait permis seulement d'entrevoir les objets qu'il n'hésite pas pourtant à juger ou à décrire. De là, plus d'un témoignage d'inadvertance, plus d'une imprudence dans le récit, même en dehors des appréciations critiques qui dépendent, après tout, du sentiment personnel, et qu'il est loisible à chacun de formuler comme il l'entend. Que M. Taine, par exemple, ne veuille voir dans la *Vierge à la Chaise* « qu'une sultane aux yeux clairs, sans pensée », se courbant sur son enfant, « avec un beau geste « d'animal sauvage[1] », libre à lui : on s'accommodera difficilement de ces paroles, en tant qu'interprétation morale du tableau, mais du moins elles ne démentent pas la disposition matérielle et les lignes. En revanche, n'est-ce pas abuser un peu des franchises du style descriptif que de nous représenter une autre vierge de Raphaël, — *la Madone du Grand-Duc*, — « la tête couverte d'un long voile vert[2] », dont la couleur, fort heureusement pour la tradition hiératique et pour le peintre, n'a jamais existé que sous la plume de l'écrivain? N'y a-t-il pas aussi quelque témérité de l'imagi-

1. Je n'ai pu avoir, à la Bibliothèque nationale, toutes les éditions du *Voyage en Italie*. Mais j'ai eu la 1re, parue en 1866 (Inventaire, K 13907) et la 12e, parue en 1905 (8°, K 3 653). Ce passage sur *la Vierge à la Chaise* se trouve au tome II, p. 224 de la 1re éd. Il est identique dans la 12e : « C'est une belle sultane, circassienne ou grecque... et ses yeux clairs, sans pensée, regardent librement en face... »

2. 1re éd., t. II, p. 224. Au Pitti : « Cinq ou six tableaux de Raphaël se détachent : l'un est une madone que le grand-duc emportait avec lui dans ses voyages; elle est debout en rouge avec un long voile vert, et la simplicité des couleurs ajoute à la simplicité de l'attitude... » 12e éd., t. II, p. 176 : «... Avec un long voile verdâtre... » Cette demi-rectification a dû faire sourire M. Delaborde, s'il l'a connue.

nation à découvrir au palais Doria, à Rome, des *paysages*, absents en réalité, de Poussin, « les plus « grands », même que M. Taine « ait jamais vus [1] », ou à signaler « des Palmiers », et qui, plus est, des palmiers « en massifs », dans la campagne de Rome, où personne n'en avait rencontré encore [2]? »

Les observations directes de Taine n'étaient pas seulement viciées par ses habitudes littéraires, mais aussi par sa myopie : il y voyait très mal, et ce sont de mauvaises conditions pour décrire la nature ou des tableaux.

Une autre raison de ces erreurs, c'est ce besoin qu'il avait de tout expliquer instantanément par une théorie.

Il faut qu'il s'improvise sur-le-champ une certitude. Il voit tout, il comprend tout, il ne doute de rien. Voilà la cause, voilà l'enchaînement. Il ne dit jamais : « Je ne sais pas, je ne comprends pas, j'hésite. » Non : il tranche, en explicateur souverain, en juge souverain et imperturbable. On ne l'a jamais surpris à s'écrier : « Je me suis trompé. » Il plane et jubile en pleine certitude.

Au début, quand il rumine l'idée de son livre, il a parfois bonne volonté à se mettre en état d'esprit critique. A peine assis à sa table de travail, le voilà pris

1. 1re éd., t. I, p. 334. Au palais Doria : «... Les paysages de Poussin et de Guaspre Poussin, son élève, remplissent une salle presque entière. A force de regarder ces mouvements de terrain savamment disposés, ces premiers plans noirâtres peuplés de grands arbres, et qui font contraste avec la teinte effacée des montagnes lointaines, cette large ouverture du ciel, on finit par se détacher de son temps et se mettre au point de vue du peintre... etc., etc. » Identique dans la 12e éd., p. 261-262.

2. Je n'ai su retrouver ce passage sur les palmiers, ni dans la 1re ni dans la 12e édition.

par l'ivresse de l'encre. Tout s'exagère, tout se déforme dans son esprit et sous sa plume.

IV

Quelles étaient les opinions politiques de Taine?

A l'École normale, le républicanisme de ses camarades lui paraît irréfléchi. Il veut se faire des opinions raisonnées. Le 1er mars 1849, il écrit à son ami Prévost-Paradol qu'il ne veut pas voter parce qu'il ne se sent pas assez instruit pour cela [1].

Cependant c'est en démocrate qu'il refuse d'adhérer au coup d'État du 2 décembre 1851 [2] et qu'il écrit « qu'en fait la solution serait l'instruction du peuple [3]. » Au début de sa carrière littéraire, il ne se pose pas du tout comme un conservateur en politique. Au contraire, il écrit en 1857 que ce qui empêcha Royer-Collard d'être un vrai philosophe, c'est qu'il était « lié » par « le sens commun, par l'amour de l'ordre et par le christianisme [4] ».

Après 1870, changement de ton.

La Commune l'épouvante, le désespère. Il écrit, le 20 mars 1871 : « J'ai le cœur mort dans la poitrine [5]. »

Retiré à Tours, puis à Orsay (avril-mai 1871), il ne

1. *Vie et Correspondance*, t. I, p. 85-87.

2. Toutefois des doutes ont été élevés sur le rédigé de ce refus par M. G. Canton dans un article intitulé : *Taine et le coup d'État du 2 décembre 1851*, article publié dans les *Pages libres*, n° du 8 décembre 1906.

3. *Vie et Correspondance*, t. I, p. 176 et 193.

4. *Philosophes français*, p. 30. Dupanloup releva âprement cette remarque dans l'*Avertissement à la jeunesse* dont nous avons parlé.

5. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 67.

veut se renseigner sur la Commune que par les journaux conservateurs, le *Français*, le *Gaulois*. Il écrit à sa mère, le 30 avril 1871, à propos des insurgés : « Leurs chefs sont des fanatiques, des étrangers cosmopolites, des coquins qui risquent tout pour faire une jacquerie universelle [1]. » Selon lui, beaucoup de conseils municipaux, non seulement à Lyon, mais dans de petites villes comme Lodève, « sont composés de rouges, sots et déclamateurs, qui ont hérité du style, de la violence et de la niaiserie des anciens jacobins [2] ». Il se plaît, en bon bourgeois d'alors, à dire les *rouges*, mais il n'aime pas les bonapartistes : « Les deux ennemis de la liberté sont chez nous les rouges et les bonapartistes [3]. » De plus en plus antidémocrate, pour lui « l'essentiel est que les classes éclairées et riches conduisent les ignorants et ceux qui vivent au jour le jour [4] ». Et il appelle le suffrage universel « le repaire du monstre démagogique [5] ». En 1874, il prédit que la République « vivotera deux ans au moins » et que « nous tomberons dans l'Empire [6] ». Ni radical, ni clérical [7], il entend être un conservateur libéral. Il est « contre le pouvoir absolu, soit de la foule, soit d'un individu [8] ». Il craint, en 1875, une réaction catholique et bonapartiste [9]. Dans ses notes préparatoires pour son livre sur la Révolution, il exprime son horreur de

1. *Vie et Correspondance*, p. 105.
2. *Ibid.*, p. 171-172. Lettre du 7 septembre 1871.
3. *Ibid.*, p. 174. Lettre du 29 novembre 1871.
4. Même lettre.
5. *Ibid.*, p. 225. Lettre du 26 mai 1873.
6. *Ibid.*, p. 265 et 269.
7. *Ibid.*, p. 202 et 274.
8. *Ibid.*, p. 273.
9. *Ibid.*, p. 276.

l'État tyran ; il aspire à un régime de décentralisation [1]. Il veut la monarchie, « une seule tête dirigeante [2] ».

L'aversion qui lui est venue pour la démocratie, c'est surtout de la peur, ou plutôt du *trac*. Ses amis et disciples avouent ou laissent entendre que, s'il devint tout à coup un conservateur militant, c'est parce qu'il fut ému, épouvanté des événements de 1870 et de 1871.

Dans son *Essai sur Taine*, M. V. Giraud dit : « Sa sensibilité exaspérée, remuée jusque dans ses plus intimes profondeurs, comme un torrent qui rompt ses digues, déborda, se répandit et s'emporta en soudaines alarmes et en sombres pressentiments..... Le « gorille féroce et lubrique » lui apparut dans toute sa hideur, et il se dit que, pour empêcher ses ravages, on ne saurait lui forger trop de chaînes et de trop solides carcans [3]. »

Un des confidents les plus intimes de Taine, M. Paul Bourget, nous a fait connaître en ces termes qu'il y avait eu aussi des influences domestiques dans cette crise de l'évolution politique de Taine [4] :

« Le sens social, dit-il, s'est réveillé, réchauffé en lui. C'est qu'auparavant il n'avait qu'un laboratoire. Maintenant, il a un foyer. L'effroyable tempête des deux guerres a passé sur l'asile sacré. Cette fois l'époux et le père n'a plus opposé aux coups du sort le stoïcisme du pur esprit. Son cœur était déjà trop engagé. En tremblant pour son foyer, il a tremblé pour tous les foyers. Sa sympathie s'est émue. Par la

1. *Vie et Correspondance*, p. 336.
2. *Ibid.*, p. 343.
3. V. Giraud, *Essai sur Taine*, 3e édit., p .88.
4. Article nécrologique sur Mme Taine, dans *le Figaro* du 21 août 1905.

famille, il a senti la patrie. L'intime solidarité « de la cellule et de l'organisme » dont il parle lui est apparue dans sa propre destinée. De ce jour-là tout son effort n'a plus eu qu'un but : démêler derrière le désastre dont la France avait failli être la victime les causes profondes. Persuadé qu'il était du principe baconien que l' « on ne commande à la nature qu'en lui obéissant », et que, pour lui obéir, il faut la connaître, il délaissa tout, son livre commencé sur la volonté, ses études ébauchées sur l'Allemagne. Comprendre son pays pour aider à le guérir, — tel fut le programme auquel il épuisa le temps qu'il lui restait à vivre. Notre plus lucide écrivain civique nous était né.

« L'artisane de cet ennoblissement d'un beau génie, déjà si fier, fut donc celle qui avait su le créer, ce foyer, et le faire aimer au philosophe avec cette ferveur qu'il n'avait eue jusqu'alors que pour ses théories... »

Avant d'écrire son livre sur la Révolution, c'est seulement dans le privé que Taine montrait un conservatisme épouvanté et furieux. En public, il était plus modéré.

La première et une des rares manifestations politiques auxquelles il se soit livré, c'est un article dans le *Temps* du 5 décembre 1871, réimprimé en brochure : *Du suffrage universel et de la manière de voter*[1]. Il a l'air de s'y résigner à la démocratie, et il ne demande pas qu'on restreigne le droit de suffrage : « Que je porte une blouse ou un habit, dit-il, que je sois capitaliste ou manœuvre, personne n'a droit de disposer sans mon consentement de mon argent ou de ma vie. » Il

1. Bibl. nat., Lb 57/2978, in-16.

lui suffirait, pour l'instant, qu'on substituât le suffrage à deux degrés au suffrage direct, et le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste.

Mais bientôt ce remède lui paraîtra « fort insuffisant[1] ».

V

Quand, au juste, Taine eut-il l'idée de son livre sur la Révolution?

C'est quand la guerre civile de la Commune fut en sa crise qu'il se décida à écrire l'histoire de la France contemporaine. Le 4 avril 1871, d'Orsay, il écrivit à sa femme : « J'ébauche en pensée mon futur livre sur la France contemporaine[2]. » Et le 18 mai : « Ce matin, j'ai réfléchi à mon travail de l'été, et j'incline presque décidément à faire la France contemporaine[3]. » Mais il s'occupait alors à préparer un cours qu'il devait faire à Oxford sur Corneille et Racine. Il arriva à Londres le 20 mai 1871, revint en France dans le milieu de juin, et reprit son cours à l'École des Beaux-Arts. Le 27 juin, il écrit, de Châtenay, à Georges Brandès : « En ce moment j'achève mon cours aux Beaux-Arts. Je compte ensuite employer un an ou deux à des études de philosophie politique sur la France depuis 89 jusqu'au moment présent, en pratiquant les méthodes historiques et psychologiques que vous connaissez[4]. » 28 août : « J'ai lu à force tous ces jours-ci et copié de

1. Voir une note de lui sur cet opuscule, reproduite par M. V. Giraud, *Bibliographie de Taine*, p. 37-38.
2. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 90.
3. *Ibid.*, p. 115.
4. *Ibid.*, p. 165.

même; j'en ai mal à la main et une indigestion à la cervelle. » Il va à la Bibliothèque nationale où il emprunte et rapporte des volumes [1].

C'est donc au mois d'août 1871 que Taine commence à préparer son livre d'histoire (en lisant les imprimés).

Le 16 octobre 1871, il écrit à M. Maury, directeur des Archives nationales : « M'occupant d'un travail considérable sur l'histoire moderne, je désirerais consulter les documents que les Archives nationales peuvent posséder sur la statistique morale et criminelle de la France depuis 1800 jusque vers 1830. Si, comme je le suppose, ces documents sont classés par ordre de département, je souhaiterais prendre préalablement connaissance de ce qui se rapporte aux départements les plus populeux et les plus importants [2]. » On voit qu'il n'était pas encore décidé à remonter jusqu'à la Révolution.

Après une séance aux Archives, il croit qu'il a lu la « correspondance des préfets de trois départements pendant huit ans [3] ». Dès le 19 décembre 1871, il écrit à Guizot : « Depuis six mois j'étudie à la Bibliothèque les sources originales de notre histoire depuis 89; j'ai dépouillé aux Archives la correspondance des préfets : je vais tâcher d'avoir celle des années suivantes [4]. »

Il ne se demande même pas si c'est bien « la correspondance des préfets » qu'il a lue, ou seulement des fragments de cette correspondance. Déjà son siège est fait; déjà il a pris ses conclusions : c'est que, « dans le conflit de la nation et du gouvernement, c'est la

1. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 169.
2. Bulletin de travail de Taine, aux Archives nationales.
3. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 156, note 1.
4. *Ibid.*, p. 175.

nation qui avait tort ». « Les documents de toute sorte que j'ai lus cet été concluent dans le même sens : quand on regarde le passé de près et de sang-froid, on trouve qu'en général les Français depuis 89 ont agi et pensé, en partie comme des fous, en partie comme des enfants [1]. » Le 17 novembre 1872, il écrit à Georges Brandès que depuis six semaines il a passé chaque jour aux Archives, où il trouve « la correspondance manuscrite des ministres et de tous les administrateurs, gouverneurs, intendants, commandants militaires, officiers municipaux, etc., depuis 1789 jusqu'à 1793, et au delà [2] ». Soit dit en passant, personne depuis n'a pu remettre la main sur ce bloc de documents, qui n'a jamais existé que dans l'imagination de Taine [3]! Le 12 juillet 1873, il écrit à Guizot : « J'ai achevé presque toutes mes lectures sur la Révolution française : je serais bien heureux d'en soumettre les conclusions à un politique qui a pratiqué [4]. »

Quelques jours plus tard, il sent se formuler son opinion définitive sur la Révolution : «... C'est l'insurrection des mulets et des chevaux contre les hommes sous la conduite de singes qui ont des larynx de perroquets... [5] »

On voit déjà combien de temps Taine a mis à faire son ouvrage.

Il commence à lire, nous l'avons vu, au mois d'août 1871. En juillet 1873, il écrit à Guizot qu'il a presque

1. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 175.
2. *Ibid.*, p. 210.
3. Il y a des lettres des ministres, d'intendants, etc., mais point de suite complète.
4. *Vie et Correspondance*, p. 247.
5. *Ibid.*, t. III, p. 266. Lettre à M. de Boislisle du 26 juillet 1874.

achevé toutes ses lectures. Le 30 décembre suivant, il écrit qu'il a été interrompu par des événements domestiques, par la nécessité de préparer son cours, par sa candidature à l'Académie française. C'est donc pendant les vacances, en août et septembre 1873, qu'il commence à rédiger.

Ainsi il n'a mis que deux ans à se documenter. Il est évident qu'il a commencé à écrire l'histoire de l'Ancien régime sans avoir étudié sérieusement l'histoire de la Révolution. Plus tard, il se documentera à mesure qu'il écrira.

Dans l'hiver de 1873-1874, il lit un chapitre de l'*Ancien régime* à l'École des Sciences politiques [1]. Le 15 avril 1875 il a rédigé les trois cinquièmes du volume [2]. Le 9 septembre suivant, il a fini : la première moitié du manuscrit est à l'impression [3].

L'*Ancien régime* paraît en décembre 1875, et la préface est datée d'août 1875.

Le tome Ier de la *Révolution* paraît en mars 1878; le tome II, en mai 1881 ; le tome III, en décembre 1884 [4].

Le tome Ier du *Régime moderne* paraît en novembre 1891 ; des parties du tome II paraissent dans la *Revue des Deux Mondes* en 1891 et en 1892; enfin le tome II, posthume paraît en novembre 1893.

On voit combien peu de temps Taine employa à écrire une œuvre qui, d'après nos méthodes actuelles, ou même d'après la méthode qu'il avait annoncée, aurait exigé presque toute la vie d'un homme.

1. *Vie et Correspondance*, p. 268.
2. *Ibid.*, p. 271.
3. *Ibid.*, p. 277.
4. Il était achevé en juillet 1884. Voir *Vie et Correspondance*, t. IV, p. 179.

VI

Le temps que Taine employa à la préparation de l'*Ancien régime* fut encore abrégé, non seulement par ses cours, mais par la traduction d'un livre anglais sur la Révolution.

On lui signala, à la Bibliothèque nationale, l'ouvrage intitulé : *A residence in France, during the years 1792, 1793, 1794 and 1795, described in a series of letters from an English lady, with general and incidental remarks on the French character and manners, prepared for the press by John Gifford, Esq., author of the History of France, Letter to lord Lauderdale, Letter to the hon. E. Erskine*, etc. Third édition. London, 1797, 2 vol. in-8 de XLIII-466 et 489 pages [1], avec cette épigraphe : *Plus je vis l'étranger plus j'aimai ma patrie* (Du Belloy).

Taine traduisit cela en 1872, sous le titre de : *Un séjour en France de 1792 à 1795, lettres d'un témoin de la Révolution.*

S'il crut à l'authenticité de ces lettres, c'est : 1° parce que l'éditeur avait dit qu'elles étaient authentiques ; 2° parce qu'elles ont l'air d'émaner d'un témoin oculaire. Il ignore d'ailleurs le nom de cette prétendue dame anglaise, et tout le monde, je crois, l'ignore. Un argument l'a touché, c'est que l'éditeur dit que ces lettres sont mal écrites : il en conclut qu'elles ne peuvent pas avoir été inventées.

A ce sujet, il traduit et cite ces deux phrases de l'avertissement que John Gifford attribue à la dame

1. Bibl. nat., Lb 41/25.

anglaise anonyme : « Cet ouvrage est à la fois authentique et original; j'ai le droit de parler ainsi, car je l'ai acheté au prix de risques assez grands pour ma vie, de beaucoup de souffrance, et d'un ébranlement profond de ma santé. D'ailleurs quiconque a lu les œuvres de M. Gifford verra aisément, par la correction et l'élégance de son style, qu'il ne peut avoir aucune part dans un ouvrage plein de fautes et qui porte partout la marque d'un écrivain novice. »

Mais Taine n'avertit pas le lecteur qu'il tronque la seconde phrase, qui doit être ainsi reconstituée : « Du reste, j'estime irrespectueux pour le gentleman qui a sanctionné cet ouvrage par son nom de rien ajouter là-dessus, si ce n'est pour faire remarquer, etc.[1]. » Dans le membre de phrase supprimé par Taine, n'entrevoit-on pas comme un sourire ironique de mystification?

Taine ne s'est pas demandé un instant ce que c'était que ce John Gifford. Il s'appelait de son vrai nom John Richard Green. Ruiné, il passa en France en 1781 ou 1782, et y vécut surtout à Rouen et à Lille. Il changea alors de nom, et prit celui sous lequel il fut connu comme polygraphe[2]. Il aimait donc les faux-nez, et rien n'indique qu'il fût incapable de ces super-

1. Voici le texte anglais : « That this work is both genuine and authentic I have purchased the right of asserting at some risk of my life, at the expence of much suffering, and a considerable loss of healt. I however deem it direspectful to the gentleman who has sanctioned it by his name to add any thing farther on the subject, except to notice, that whoever has read Mr. Gifford's own productions, must easily perceive, from the correctness and elegance of his style, that he could have had no share in a work abounding in errors, and exhibiting all the marks of an inexperienced writer ».

2. Voir l'article « Gifford » dans la *National Biography*.

cheries littéraires auxquelles le public d'alors était si indulgent, ou plutôt si sympathique.

Taine ne s'est pas demandé non plus si ces lettres étaient vraiment mal écrites, comme le dit John Gifford. N'est-il pas plus vrai de dire qu'elles sont écrites en style non noble, non littéraire, avec une simplicité familière? Il est possible que l'éditeur se soit inspiré d'une ou de plusieurs correspondances réelles. Mais nous n'en savons rien.

Ce que nous savons, c'est que c'est là un témoignage très hostile à la Révolution : la dame qui est censée les avoir écrites est aussi censée avoir été emprisonnée à Arras et à Amiens, en l'an II, comme Anglaise. Ennemie ou victime de la Révolution, c'est pour Taine un témoin croyable à ce titre, et il veut qu'un témoignage hostile soit authentique.

C'est la première fois que Taine touche à un document d'histoire révolutionnaire. Comment le traduit-il? « Les points qui suivent plusieurs alinéas, dit-il, indiquent les passages omis; j'ai supprimé des longueurs et, en outre, les récits dans lesquels l'auteur, n'ayant pas d'observation personnelle, parlait d'après le *Moniteur*. » En réalité, il a supprimé plus des deux tiers. L'original anglais a 955 pages in-8° assez pleines; la traduction française n'a que 301 pages in-12.

Taine cache l'étendue de cette mutilation. Ce n'est que par exception qu'il tient sa promesse d'avertir des suppressions par des points suspensifs. Il supprime sans prévenir, un peu au hasard. Il est probable que l'éditeur lui a dit que ce serait, tel quel, trop long. Voilà des lettres entières qui disparaissent d'un coup de ciseaux. Ou plutôt le traducteur combine un abrégé de deux lettres sous une date unique. Par exemple, la

lettre 5, du 24 juillet 1792, et le lettre 6, du 4 août 1792, pages 22 à 30 du tome Ier de l'édition anglaise, ne forment qu'une seule petite lettre, sous la date du 24 juillet 1792, pages 13 à 14 de l'édition française[1].

Il fallait dire un mot de cette traduction médiocre, presque bâclée. C'est le premier apprentissage de Taine dans l'histoire de la Révolution. Il s'y montre peu capable de critiquer un texte, peu capable d'en donner une idée fidèle, peu capable d'exactitude méthodique.

1. Taine ne prévient jamais le lecteur quand les propos rapportés par la prétendue Anglaise sont en français dans l'original.

CHAPITRE II

L'ANCIEN RÉGIME

I. Dessein de l'auteur. — II. Comment il *synchronise* les faits. — III. Documentation : sources imprimées, sources manuscrites. — IV. Usage de ces sources. — V. Erreurs, généralisations, affirmations sans preuve, statistiques fantaisistes. — VI. Théorie politico-historique de Taine. — VII. Critique de cette théorie. — VIII. L'*Ancien régime* et l'opinion.

I

Dans quel dessein Taine a-t-il écrit son livre les *Origines de la France contemporaine?*

Il assure que c'est dans un dessein d'instruction civique, pour s'instruire lui-même, pour instruire ses concitoyens, pour s'apprendre et leur apprendre à voter.

Ce dessein, il l'expose dans la préface de son tome Ier, l'*Ancien régime* [1], où il rappelle qu'en 1849, ayant vingt

1. Toutes les citations que nous ferons sont empruntées à l'édition in-8. L'édition in-12 est posthume et récente. Les deux textes, celui de l'édition in-8 et celui de l'édition in-12, sont identiques, sauf quelques corrections dans la manière d'écrire les noms propres. Ainsi, t. III de l'édition in-8, p. 224, note 2, il est question de Dussault, auteur du *Fragment pour servir à*

et un ans, il ne savait comment voter, ne connaissant pas la France et les Français[1]. C'est que la Constitution d'un pays doit être calquée sur la structure historique de ce pays. Avant donc de faire une Constitution, ou même avant de se former une opinion, il est nécessaire de connaître la nation dans son caractère et dans son passé.

Cette indispensable connaissance est longue, difficile à acquérir. Il y faut, dit Taine en sa préface, un travail « multiplié et séculaire ». Vous avez bien lu : *séculaire*. Et il ajoute aussitôt qu'il va l'entreprendre, ce travail qui demande un siècle, s'étant promis de ne se faire une opinion qu'après l'avoir achevé.

On voit, sans qu'il le dise nettement, qu'il se bornera à étudier la France contemporaine en ses origines. Depuis 1808 (pourquoi 1808, plutôt que 1800 ou 1804?) elle a une organisation nouvelle en remplacement de l'organisation ancienne, violemment détruite par la Révolution. Il faut donc étudier : 1° l'ancien régime; 2° la Révolution; 3° le régime nouveau. « Je vais, dit-il, tâcher de décrire ces trois états avec exactitude. J'ose déclarer ici que je n'ai point d'autre but; on permettra à un historien d'agir en naturaliste; j'étais devant mon sujet comme devant la métamorphose d'un insecte. » Sa curiosité est « scientifique » et « dégagée de tout parti pris ». Il va mesurer les « forces intimes » qui conduisent « l'étonnante opération ». Il croit, il assure que ces forces « sont sous nos yeux » et que « nous pouvons les démêler, presque les mesurer. »

l'histoire de la Convention; dans l'édition in-12, t. VIII, p. 277, ce nom est écrit *Dussaulx*. Je crois d'ailleurs que la correction est erronée et que la vraie forme est *Dussault*.

1. Voir plus haut, p. 15.

Ainsi voilà le dessein qu'annonce Taine : « décrire avec exactitude » l'ancien régime, la Révolution, le régime nouveau. C'est un dessein très ample, puisqu'il s'agit, ou les mots n'ont pas de sens, de tracer un grand tableau historique de la France aux XVIIIe et XIXe siècles.

Quelles seront les limites de ce tableau, ou plutôt de ce triptyque? Taine ne le dit pas, mais évidemment il entend y faire entrer tous les traits essentiels pour bien connaître la France et les Français d'alors.

II

Sur le premier volet du triptyque est inscrite une peinture de l'ancien régime, en cinq vues successives, que l'auteur intitule ainsi : 1° La structure de la société (les privilèges et les privilégiés : noblesse, clergé, abus, impopularité, désorganisation); 2° les mœurs et les caractères (la cour et les salons); 3° l'esprit et la doctrine (l'esprit classique et la doctrine révolutionnaire); 4° la propagation de la doctrine (la littérature, le public); 5° le peuple (la misère, l'ignorance, les émeutes).

Évidemment ces formules abstraites n'ont pas été inspirées à Taine par la vue de la réalité. Il a d'abord fabriqué le « meuble à tablettes » dont parle M. Anatole France[1], et ensuite il a songé à en garnir les tablettes.

Il les garnit un peu au hasard.

Ainsi dans le livre Ier : *Structure de la Société*, il n'y a rien ou presque rien sur le tiers état, et dans le livre

1. Voir plus haut, p. 6.

second : *Le Peuple*, il n'y a rien ou presque rien sur la bourgeoisie. C'est seulement dans le livre quatrième : *Propagation de la doctrine*, qu'il esquisse (au chapitre III) une sorte de description de la classe moyenne.

S'il n'y a pas symétrie dans les parties du tableau, le tableau est-il, au total, suffisamment complet?

Cherchons-y les Assemblées provinciales. Il n'en est guère question qu'une fois (p. 392) pour en louer le personnel. Mais qu'étaient ces Assemblées? Que fut cette si importante tentative pour réformer l'ancien régime? Cela n'est point dit dans le volume l'*Ancien régime*[1]. Le mot *Assemblée provinciale* ne se trouve même pas dans la table alphabétique générale, — table posthume d'ailleurs et mal faite.

Cette lacune et tant d'autres viennent du procédé même d'exposition, qui consiste à faire un tableau au lieu d'un récit, et non pas le tableau de la France à un moment, comme par exemple en janvier 1789, mais le tableau de la France pendant presque tout le XVIIIe siècle, par une sorte de fiction, que M. Albert Sorel a ainsi caractérisée :

« Pour expliquer les faits, Taine les lie; pour les montrer, il les arrête. Son histoire, ainsi enchaînée et groupée, est immobile; mais il supplée, par l'animation du style, au mouvement du récit qu'il supprime[2]. »

C'est vrai, finement et cruellement vrai.

En réalité, les éléments de ce tableau sont empruntés à presque toutes les années du XVIIIe siècle jusqu'en 1789 et groupés en une sorte d'année idéale.

Si Taine omet les faits qui marquent les principales

1. Il en est dit quelques mots, insignifiants, à la page 9 du volume suivant (*La Révolution*, t. Ier).
2. *Nouveaux Essais*, p. 130.

phases de l'évolution, c'est parce qu'il n'est pas possible de les immobiliser, de les *synchroniser*, sans que l'anachronisme soit par trop visible et choquant.

C'est pourquoi il ne souffle mot de la lutte de la royauté avec les parlements, qui cependant est en plein dans son sujet : en effet il n'y a pas moyen de placer la réforme de Maupeou dans la même année idéale que celle de Lamoignon, par exemple. De là aussi le silence sur les Assemblées provinciales, dont les dates d'établissement sont trop notoires.

Négligeant les grands faits, Taine se borne à ce qu'il appelle les « petits faits significatifs[1] » peu connus, dont la date n'est dans aucune mémoire, et qu'on peut *synchroniser* sans que le lecteur non érudit s'en étonne.

Quand il décrit la cour, est-ce celle de la Régence, celle de Louis XV ou celle de Louis XVI? Ce sont ces trois cours à la fois, et ce n'est aucune d'elles, mais une sorte de cour imaginaire d'après des faits réels dont le rapprochement est anachronique.

Ce goût de l'anachronisme en vue de la symétrie entraîne même l'auteur au delà des limites qu'il s'est assignées. Ainsi, voulant prouver que le paysan était crédule avant 1789, il allègue (p. 493) des incidents qui ont eu lieu en août 1789, sous le coup de la *grand'peur*, alors que la Révolution avait déjà passé des esprits dans les faits. Il cite (pages 264, 302, 304 et en bien d'autres endroits), comme caractéristique de la philo-

1. *L'Ancien Régime*, p. 276. Dans son livre : *de l'Intelligence* (1re éd., préface, p. 4), il avait dit : « De tout petits faits bien choisis, importants, significatifs, amplement circonstanciés et minutieusement notés, voilà aujourd'hui la matière de toute science. Chacun d'eux est un spécimen instructif, une tête de ligne, un exemplaire saillant, un type net auquel se ramène toute une file de cas analogues. »

sophie avant la Révolution, l'*Esquisse d'un tableau de l'esprit humain*, que Condorcet n'écrivit que sous la Convention et dont la publication, posthume, n'eut lieu qu'en l'an III. Ou encore (p. 263) à l'appui de ses réflexions sur « l'esprit et la doctrine » avant 1789, il cite l'ouvrage de Cabanis, *Rapports du physique et du moral*, qui ne parut qu'en 1802.

On voit tout ce qu'il y a de décevant et d'antiscientifique dans ce procédé de *synchronisation*.

Ces généralisations abusives, Taine ne les applique pas seulement au temps, mais aussi, comme on le verra, à l'espace. D'un fait qui s'est passé en telle année et en tel lieu, il ne tire pas seulement des conclusions pour d'autres années, mais pour toute la France.

Disons ici que ce procédé n'est pas seulement un procédé d'abstraction philosophique, si on peut dire, mais aussi et surtout un procédé littéraire. Frapper, émouvoir, amuser par une mosaïque de petits faits variés, brillants et étonnants, voilà le but de Taine. Ce but, il l'atteint et il le manque. Il l'atteint, en ce que celui qui ne lit que quelques pages de son livre s'intéresse et admire. Puis, si on veut tout lire de suite, vient la fatigue par une sensation d'immobilité, ou de perpétuel recommencement, ou de stupéfaction à jet continu.

Taine a supprimé l'évolution dans l'histoire : on ne se sent pas avancer, on piétine sur place, on s'impatiente. Par un récit, Taine aurait plus instruit le lecteur, mais aussi, il faut bien l'avouer, il aurait moins mis en lumière ses propres qualités d'artiste, de virtuose, il n'aurait pas atteint au genre de gloire qu'il aimait par-dessus tout.

III

Parlons maintenant de la documentation du volume sur l'*Ancien Régime*.

Puisque évidemment le principal but de l'auteur, quoiqu'il ne le dise pas en propres termes, c'est de décrire l'esprit public, il avait à faire un dépouillement méthodique de sources essentielles pour la connaissance de l'esprit public, entre autres les remontrances du Parlement, les procès-verbaux des Assemblées du clergé, ceux des deux Assemblées de notables, les papiers des Assemblées provinciales, les cahiers de 1789.

Il n'a point fait ce dépouillement, et ces sources essentielles, il les a ignorées, ou négligées, ou à peine entrevues, comme par exemple les cahiers, dont il a tiré si peu de chose [1].

C'est encore pour le même motif : parce qu'il supprime l'évolution, et que, dans ces documents, l'évolution se marque.

Et c'est aussi par une sorte d'incapacité de rien faire méthodiquement, patiemment, complètement.

Les sources qui s'offrent à lui au hasard, il y puise au hasard deux ou trois petits faits parmi des milliers, et il croit les avoir explorées à fond, il croit s'être complètement documenté.

Cependant il est juste de dire qu'il est peut-être, parmi ceux qui ont écrit sur le XVIIIe siècle, le premier dont la curiosité ait été aussi vaste et qui ait vu ou

1. Sur l'usage insignifiant qu'il fait des cahiers, voir, par exemple, p. 46, 48, 54, 66, 70, 81. Il se sert souvent du médiocre résumé qu'en a donné Prudhomme, par exemple p. 278 et 488.

signalé autant de sources. Il avait le sentiment ou l'instinct de ce qu'il aurait fallu faire. Mais c'était un improvisateur, et la patience lui a manqué.

Ni dans ce volume ni dans les suivants, on ne trouvera aucune bibliographie. Cependant Taine parle un peu de ses sources en la préface de l'*Ancien Régime*.

Pour faire voir ces « forces intimes qui conduisent l'étonnante opération », il assure n'en être pas réduit « aux conjectures, aux divinations douteuses, aux indications vagues ». Il croit avoir des témoignages clairs, probants, complets, décisifs.

« Par un bonheur singulier, dit-il, nous apercevons les hommes eux-mêmes, leurs dehors et leur dedans. Les Français de l'ancien régime sont encore tout près de nos regards. Chacun de nous, dans sa jeunesse, a pu fréquenter quelques-uns des survivants de ce monde évanoui. Plusieurs de leurs hôtels subsistent encore, avec leurs appartements et leurs meubles intacts; au moyen de leurs tableaux et de leurs estampes, nous les suivons dans leur vie domestique, nous voyons leurs habillements, leurs attitudes et leurs gestes. Avec leur littérature, leur philosophie, leurs sciences, leurs gazettes et leurs correspondances, nous pouvons reconstituer toute leur pensée et jusqu'à leur conversation familière. Une multitude de mémoires, sortis depuis trente ans des archives publiques ou privées, nous conduisent de salon en salon, comme si nous y étions présentés. Des lettres ou journaux de voyageurs étrangers contrôlent et complètent, par des peintures indépendantes, les portraits que cette société a tracés elle-même. Elle a tout dit sur son propre compte, sauf ce qu'elle supposait banal et familier aux contemporains, sauf ce qui lui semblait technique, ennuyeux et

mesquin, sauf ce qui concernait la province, la bourgeoisie, le paysan, l'ouvrier, l'administration et le ménage. »

Ces indications, on le voit, sont très vagues.

Ces hôtels qui subsistent encore, et dont il annonce des descriptions, il n'en décrira aucun. Et pourquoi n'annonce-t-il pas aussi des descriptions de maisons de paysans? Il y en a encore quelques-unes avec leur mobilier. On pourrait aussi trouver dans les villes plus d'une habitation de bourgeois dont l'agencement est encore intact, au moins pour une pièce ou deux.

Les tableaux et estampes, il ne les décrit pas davantage. Il renvoie vaguement au Cabinet des Estampes.

Quant aux lettres et aux mémoires, il accorde la même confiance à ces deux catégories de documents, dont la valeur est si inégale. Il admet même des mémoires en forme de roman. Il lui arrive aussi d'admettre des romans et des comédies comme des témoignages de même nature et de même portée que les mémoires et les lettres.

Les témoignages étrangers qu'il annonce, ce ne sont guère que ceux d'étrangers hostiles à l'esprit révolutionnaire, comme Gouverneur Morris. Il ne s'inquiète pas des autres.

Son choix d'imprimés n'est ni critique, ni méthodique. Il a beaucoup lu, mais au hasard et n'importe quoi.

La liste de ses références serait trop longue à reproduire.

Prenons les trente premières pages : il y cite, comme mémoires, ceux de Mme Campan, d'Augeard, de Bouillé, de Beugnot, de Lévis, de Chateaubriand, de Bailly; comme relations de voyage, celle d'Young et l'ouvrage

de John Andrews, *A comparative view* (1785); comme documents plus ou moins officiels, les rapports de Treilhard, de Chasset, de Talleyrand sur les biens du clergé; les rapports de l'Agence du clergé, de 1780 à 1785; la *France ecclésiastique*, année 1788; la collection des lois de Duvergier; comme écrits divers de contemporains, le livre de Necker, *de l'Administration des finances;* les œuvres de Voltaire et celles de Turgot; le *Traité des droits seigneuriaux* de Renauldon (1765); l'*État de la France* de Warroquier (1789); comme ouvrages publiés au XIXe siècle, Léonce de Lavergne, *Assemblées provinciales;* Delbos, *Église de France;* Pâris, la *Jeunesse de Robespierre;* Boileau, *État de la France;* Raudot, *État de la France.* C'est un pêle-mêle de sources bonnes ou mauvaises, contemporaines ou postérieures.

On a vu que, selon Taine, les imprimés ne renseignent que sur la cour et sur la ville. Lui-même cependant en a cité qui renseignent sur la province, almanachs, cahiers de 1789, etc. Mais, quand il disait cela, c'était une boutade qui lui servait de transition brillante pour passer à l'annonce des sources manuscrites.

Ces sources manuscrites [1], il n'annonce pas seulement, dans la préface de l'*Ancien Régime*, celles qui se rapportent à l'ancien régime, mais aussi quelques-unes de celles qui se rapportent à la Révolution.

Ne parlons, pour l'instant, que de celles qui se rapportent à l'ancien régime.

Taine déclare avoir dépouillé « une multitude de documents manuscrits, la correspondance d'un grand nombre d'intendants, directeurs des aides, fermiers

1. Taine dit qu'elles lui ont été signalées par M. Boutaric, alors chef de section aux Archives nationales. Or, on ne peut pas dire que M. Boutaric fût spécialiste en la matière.

généraux, magistrats, employés et particuliers de toute espèce et de tout degré, pendant les trente dernières années de l'ancien régime, les rapports et mémoires sur les diverses parties de la maison du roi, les procès-verbaux et cahiers des États généraux en cent soixante-seize volumes [1], la correspondance des commandants militaires en 1789 et 1790 [2], les lettres, mémoires et statistiques détaillées, contenus dans les cent cartons du Comité ecclésiastique [3] ».

Enchanté de sa documentation, Taine s'écrie : « Avec de telles ressources, on devient presque le contemporain des hommes dont on fait l'histoire, et plus d'une fois, aux Archives, en suivant sur le papier jauni leurs vieilles écritures, j'étais tenté de leur parler tout haut. »

Voyons maintenant, à l'aide des cotes qu'il donne lui-même en référence au bas des pages, quels sont les cartons ou registres qu'il a réellement consultés aux Archives nationales [4].

Dans la série Dxix, qui renferme les papiers du

1. Ce ne sont pas du tout les « procès-verbaux des États généraux », ce qui ne veut rien dire. Ce sont, aux Archives nationales, les 174 (et non 176) volumes de la série Biii, que M. A. Brette a décrits en tête de son recueil sur la *Convocation des États-Généraux* (t. I, Introduction, p. CXXII). Et pourquoi Taine a-t-il préféré la série Biii (copies) à la série Bª (originaux)? Il ne le dit pas.

2. Il s'agit sans doute des commandants en chef et en second dans les provinces (cf. Brette, *ibid.*, t. I, p. 424 et suiv.). Je ne trouve rien sur cette correspondance dans l'*État sommaire des Archives nationales*. Il y en a des parties éparses dans la série H et ailleurs. Taine ne donne, au cours du volume, aucune référence, aucune cote pour cette correspondance.

3. En réalité il y en a 103 (Arch. nat., Dxix, 1 à 103).

4. Il n'y a qu'une catégorie de documents dont la vérification est impossible : ce sont les cahiers des États généraux, dont Taine, quand il les cite, n'indique pas la cote (ou l'indique mal). Nous n'en parlerons donc pas.

Comité ecclésiastique de la Constituante, sur les 103 cartons de cette série, dont un grand nombre se rapportent à l'ancien régime, Taine n'en a consulté que *huit* (relatifs surtout à l'état des congrégations), à savoir DXIX, 6, 10, 11, 13, 14, 15, 24, 25.

Dans la série F^4 (comptabilité générale), qui contient 1856 registres ou cartons, Taine en a consulté *deux*, à savoir F^4 2073[1] et 2397, et encore n'ai-je rien pu y trouver de ce que Taine annonce y avoir trouvé.

Dans la série F^{16}, il y a 45 cartons qui se rapportent à la mendicité de 1779 à 1817, et qui sont numérotés 936 à 981 : Taine en a consulté *un*, le carton coté 965.

Dans la série G (contrôle général des finances, ferme générale, agence du clergé, etc.), qui contient 6096 articles (cartons, registres ou liasses) se rapportant en très grande partie au XVIIIe siècle, Taine en a consulté *trois*, à savoir G 300, 319, 322. (D'ailleurs les vérifications sont difficiles ; car depuis Taine le numérotage a été changé, et il y a maintenant neuf sous-séries, G^1 à G^9, sans qu'on ait pris la peine de conserver toujours l'indication des anciens numéros et de faire une concordance.)

Dans la série K (monuments historiques) il cite le carton 1453; mais c'est sans doute une erreur; car, d'après l'*État sommaire*, les cartons K 1451 à 1459 renferment les minutes des dépêches du roi d'Espagne à ses ministres en France de 1600 à 1629.

La série H est une des plus importantes dont Taine

1. Ce carton est indiqué à la page 397 de l'*Ancien Régime*, mais comme faisant partie de la série F^{14}. Or, cette série (ponts et chaussées et mines) n'a pas de n° 2073. C'est sans doute une faute d'impression. Cf. p. 507, où Taine donne bien la cote F^4 2073.

pût se servir. C'est la correspondance des intendants, l'histoire administrative ; elle contient 1777 articles (que des subdivisions portent à au moins 1800). Taine en a consulté *vingt-six*, à savoir : H 138, 200, 274, 426, 554, 612, 614, 615, 616, 723, 724, 784, 892, 944, 1149, 1312, 1417, 1418, 1419, 1422, 1431, 1453, 1456, 1463, 1515, 1610.

La série O[1] (secrétairerie d'État, de 1 à 749 ; maison du Roi, de 750 à 3974) se rapporte surtout au XVIIIe siècle. Sur près de 4 000 articles, Taine en a cité *cinq*, à savoir : O[1] 710 *bis*, 736, 738, 778, 2805.

Je ne parle pas des séries que Taine a négligées, comme F[12] (commerce et industrie). Je ne parle que de celles qu'il a utilisées. On voit que, sur des milliers ou des centaines de cartons, il n'en a vu que quelques-uns, pris au hasard.

Et ne croyez pas que, du moins, ces quelques cartons, il les ait compulsés avec soin tout entiers. En vérifiant celles de ses références qui sont vérifiables, je me suis aperçu que d'ordinaire il se bornait à parcourir un dossier ou deux du carton qu'on lui apportait, pour n'en extraire qu'une phrase, quand il en trouvait une qui s'accordât avec ses passions ou ses théories.

Cette base documentaire dont Taine était si fier, on voit combien elle était étroite, fantaisiste, fragile.

IV

Quel usage Taine fait-il de ses sources, dans le volume sur l'*Ancien Régime*?

Ce qu'il tire des anciennes maisons ou des estampes, il est bien difficile de le dire. On a vu qu'il ne décrit

aucune maison en particulier. Pour les estampes, il renvoie vaguement au Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale.

Pour les imprimés, il n'est pas toujours facile de vérifier ses références. Il arrive que le titre ou le nom de l'auteur est estropié, comme quand Taine (pp. 96 et 506) attribue à un M. *Périn* un livre sur la *Jeunesse de Robespierre* qui est de M. *Pâris*. Il arrive aussi qu'il n'indique pas l'édition dont il s'est servi, quand il y en a plusieurs. S'il s'agit de Mémoires n'ayant eu que deux ou trois éditions (et c'est le cas pour la plupart de ceux qu'il cite), on peut s'en tirer et retrouver le passage sans trop de peine, surtout quand la pagination ne diffère que de quelques unités. Mais quand (p. 211 et ailleurs) il cite le roman pédagogique de Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*, publié en 1782, et qui eut une douzaine d'éditions, diverses pour le format et le nombre de volumes, l'embarras est grand. En tout cas, je n'ai pu retrouver ses citations dans les éditions d'*Adèle et Théodore* que possède la Bibliothèque nationale.

Quand il n'y a qu'une édition ou qu'il n'y a pas de doute sur l'édition dont Taine s'est servi, il arrive souvent qu'on ne trouve rien à la page indiquée. C'est le cas pour les renvois qu'il fait (par exemple pp. 20, 27, 211, 492) à des écrits de Bouillé, de Necker, de Bachaumont, de Mercier, de Paul Boiteau.

Quand il guillemette un passage, on pourrait croire que c'est une citation textuelle, et cependant il arrange le style ou change l'ordre des phrases, comme lorsqu'il cite (p. 60) les Mémoires de Montlosier. Ici, ces changements n'altèrent pas le sens, n'ont rien de tendancieux. Mais (p. 211), faute de souligner un mot,

il déforme un témoignage de Mme de Genlis. Cette dame, dans ses *Souvenirs de Félicie* (1777), parlant des visites à Ferney, avait dit : « Il est *d'usage*, surtout pour les jeunes femmes, de s'émouvoir, de pâlir, de s'attendrir, et même en général de se trouver mal en apercevant M. de Voltaire : on se précipite dans ses bras, on balbutie, on pleure, on est dans un trouble qui ressemble à l'amour le plus passionné[1]. » En mettant en italique ce mot *d'usage*, Mme de Genlis voulait dire, en souriant, que c'était là le bon ton de quelques personnes prétentieuses. Taine ôte l'italique : il croit ou donne à croire que presque tous les visiteurs de Voltaire faisaient ces gestes ridicules.

Dans l'indication ou la transcription des sources manuscrites, Taine n'est pas moins inexact.

Une des raisons de ces inexactitudes, c'est qu'il maniait très mal ces sources et y mettait lui-même le désordre.

Il travaillait dans le salon qui précède le cabinet du directeur des Archives nationales. Avant chaque séance, il écrivait un mot à M. Maury, pour le prier de lui faire passer dans ce salon un certain nombre de cartons. Il les trouvait, en arrivant, sur sa table. C'est une tradition aux Archives qu'alors, au lieu de les utiliser l'un après l'autre, il les ouvrait tous à la fois et ne remettait pas toujours les dossiers ou les pièces dans le carton d'où il les avait tirés, mais dans un autre, qui pouvait appartenir à une série différente. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles il arrive si souvent qu'on ne trouve pas, dans les cartons qu'il indique, les pièces qu'il dit y avoir consultées.

1. P. 170 de l'édition de 1827.

Ainsi (pp. 121, 464, 466, 468) il renvoie aux cartons O^1 778, H 138 et 1417. Allez-y voir : vous n'y trouverez rien de ce qu'il annonce.

D'autres mécomptes semblables, à propos de la série F, viennent peut-être de ce que quelques-uns des numéros de cette série ont été changés depuis. Ainsi (p. 502) pour des mesures prises en 1764 contre la mendicité, il renvoie à F^{16} 965 : or, c'est une liasse où il n'y a que des pièces relatives aux années 1788 à 1792. Au sujet de l'arrestation des mendiants dans le Languedoc en 1768, il renvoie (p. 503) à F^4 2397 : ce sont des comptes de travaux pour des aménagements de théâtres, de bibliothèques, etc.

Quand il reproduit entre guillemets des documents d'archives, il ne se pique pas plus de littéralité que pour les transcriptions d'imprimés.

Ainsi dans Dxix, 24, dossier 278, il trouve une lettre d'un curé de Touraine qui, en janvier 1790, se plaint en ces termes du mauvais état de son logement : « Le presbytère, dit-il, ne ressemblerait qu'à un souterrain humide et hideux, s'il n'était ouvert à tous les frimas et à tous les vents. » Taine corrige, en professeur, et fait dire au curé (p. 96) : « Le presbytère ressemblerait à un souterrain hideux, s'il n'était... » Cette amélioration littéraire des documents n'est pas d'un érudit scrupuleux; du moins elle ne change pas le sens du texte.

Voici des altérations plus graves et moins innocentes :

Voulant prouver (p. 461) qu'il y a de la misère au Limousin, il dit que là « tout l'argent que les maçons rapportent en hiver sert à payer les impositions de leur famille ». Et il renvoie au carton H 1418. J'ai vu ce

carton : il est relatif, ainsi que le suivant (1419), à la répartition du secours de trois millions accordé aux populations par l'arrêt du Conseil du 14 mars 1784 à cause de la rigueur de l'hiver et des inondations. Taine a emprunté son dire à une lettre de l'intendant (c'est la pièce numérotée 273), où il fait valoir les droits des Limousins à ce secours, en disant : « la seule ressource de cette province est le commerce des bestiaux et le peu d'argent que rapportent tous les ans les maçons qui s'expatrient et se rendent dans tout le royaume pour venir en hiver payer les impositions de leur famille. » On le voit : l'intendant ne dit pas du tout que *tout* cet argent servît à payer les impositions.

Parlant des premiers projets de suppressions des couvents et de l'émotion que, selon lui, ces projets suscitèrent, il dit que sept cents familles du Cateau-Cambrésis pétitionnèrent « pour garder les dignes abbés et religieux de l'abbaye de Saint-André, leurs pères communs et bienfaiteurs, qui les ont nourris pendant la grêle ». Or, la pétition, qui se trouve dans le carton Dxix, 14, en date du 24 août 1789, commence ainsi : « Près de sept cents familles se jettent aux genoux de Vos Seigneuries.... » *Près de sept cents*, ou *sept cents*, on dira qu'il n'y a pas grande différence. Mais si Taine avait eu la patience de lire jusqu'aux signatures, il aurait vu que les signataires, en qui le rédacteur de la pétition montre « les honnêtes gens pauvres du Cateau-Cambrésis », ne sont qu'au nombre de 171, dont 18 illettrés, qui ont signé d'une croix, et cela sur une population d'environ 4 000 habitants. En réalité, les religieux s'étaient flattés d'obtenir les signatures de 700 familles ; ils n'obtinrent que des adhésions individuelles, au nombre de 171. Ce fut évidemment un échec

ou un mécompte pour eux. Le document même où Taine croit voir la preuve de l'intensité du mouvement en faveur des moines indique que ce mouvement avorta, qu'il ne s'étendit, au Cateau du moins, qu'à la clientèle du couvent.

V

Parmi les erreurs matérielles qu'il est facile de découvrir dans ce volume de l'*Ancien Régime*, il en est qui ne proviennent que de l'ignorance ou de l'étourderie. Ainsi, parmi les villes qui, quoique petites, étaient sièges d'évêchés avant 1789, il cite (p. 55) *Couserans*. Or, Couserans (ou Conserans) n'était pas le nom d'une ville, mais d'un pays, et l'évêque de Couserans résidait à Saint-Lizier. C'est à Grégoire que Taine attribue, p. 327, le mot de Camus disant à la tribune de la Constituante, le 1er juin 1790 : « Nous pourrions, si nous le voulions, changer la religion, mais nous ne le voulons pas[1]. » Voulant discréditer Danton, il dit (p. 418) que c'était un « petit avocat à Méry-sur-Seine ». Or, jamais Danton, que je sache, n'habita dans cette bourgade.

Il serait facile d'allonger la liste de ces lapsus : ce serait sans intérêt, sans portée. Il en est de semblables dans des livres plus méthodiques et ils sont presque inévitables quand, dans une matière aussi complexe, on a tant de faits à signaler.

Ce qui est plus grave, ce sont les fautes de méthode, en particulier l'insuffisante critique des sources. Voilà Gouverneur Morris, chargé par les États-Unis d'une mission financière et politique. Il arrive en France le

1. Voir *Moniteur*, réimp., t. IV, p. 515.

3 février 1789. En moins de trois mois, il s'imagine avoir fait la psychologie du peuple français. Dès le 29 avril 1789, il écrit : « La grosse masse du peuple n'a pour religion que ses prêtres, pour loi que ses supérieurs, pour morale que son intérêt; voilà les créatures qui, menées par des curés ivres, sont maintenant sur le grand chemin de la liberté ; et le premier usage qu'elles en font, c'est de s'insurger de toutes parts parce qu'il y a disette. » Tout homme non passionné rira de ce radotage prétentieux : Taine le transcrit gravement (p. 492) comme un témoignage instructif et préférable aux témoignages français, uniquement parce qu'il est défavorable à la Révolution.

Tout témoignage lui paraît croyable, s'il est hostile, mais doublement croyable, s'il est à la fois hostile et anglais. Il regrette (page 219) qu'on ne voie jamais « un gentilhomme arrêté chez lui casser la tête du Jacobin qui l'arrête ». Et il ajoute en note : « Exemple de ce qu'aurait pu faire la résistance armée de chacun chez soi et pour soi. Un gentilhomme de Marseille, retiré dans sa bastide et proscrit, se munit d'un fusil, d'une paire de pistolets et d'un sabre, ne sortit plus sans cet attirail et déclara qu'on ne l'aurait point vivant. Personne n'osa exécuter le mandat d'arrêt. » Et à quel témoignage doit-il la connaissance de ce fait extraordinaire? A celui d'Anne Plumptre [1], *A residence of three years in France (1802-1805)*, (t. II, p. 115). Ainsi c'est à une

1. Taine écrit ce nom, je ne sais pourquoi, *Plumptree*. Voici le titre exact et complet de l'ouvrage : *A narrative of a three years' residence in France, principally in the southern departements, from the year 1802 to 1805, including some authentic particulars respecting the early life of the french emperor, and a general inquiry into his character*, by Anne Plumptre. London, J. Mamman, 1810, 3 vol. in-8. Bibl. nat., L 29/15.

Anglaise, voyageant en France sous le Consulat, qu'il demande des renseignements sur ce qui s'est passé en France sous la Révolution!

Non seulement Taine se fie aveuglément à des témoignages suspects, mais il généralise d'après ces témoignages. On a vu qu'il aime citer les écrits de Mme de Genlis, même ses écrits purement romanesques, comme une source importante pour l'histoire de l'esprit public. Dans les *Dangers du monde*, une des comédies de son *Théâtre d'éducation* (1780), Mme de Genlis met en scène deux personnages comiques, une marquise et une vicomtesse, et pour bien faire comprendre aux jeunes filles qui joueront ces rôles comment elles s'y prendront pour faire rire par un étalage de sensibilité, elle ajoute cette indication : « Toutes les fois que les deux amies se disent des choses *sensibles*, elles doivent subitement prendre une petite voix claire et traînante, se regarder tendrement en penchant la tête, et s'embrasser souvent[1]. » Taine attribue (p. 210) à toutes les femmes bien élevées du XVIIIe siècle l'attitude que Mme de Genlis prête à deux fantoches. Il n'a, pour cela, qu'à déformer un peu le texte. Au lieu de *Toutes les fois que les deux amies...*, il fait dire à Mme de Genlis : *Toutes les fois que des amies se disent des choses sensibles...* Et voilà toutes les Françaises d'alors, sur le prétendu témoignage de Mme de Genlis, convaincues de sensibilité ridicule.

Sa crédulité à tous les témoignages lui joue de mauvais tours. Il a tant de confiance en Tocqueville qu'il n'a pas un instant l'idée que les citations faites par

1. Acte I, scène VII, p. 401 du tome II de l'éd. in-12 du *Théâtre d'éducation*. Bibl. nat., Yf, 5983.

Tocqueville puissent être inexactes. Ainsi, Tocqueville avait dit dans l'*Ancien Régime et la Révolution* (8e édition, p. 54), pour prouver qu'il y avait déjà une forte centralisation sous l'ancien régime : « Le marquis d'Argenson raconte dans ses mémoires qu'un jour Law lui dit : « Jamais je n'aurais cru ce que j'ai vu « quand j'étais contrôleur des finances. Sachez que ce « royaume de France est gouverné par trente inten- « dants. Vous n'avez ni parlement, ni états, ni gouver- « neurs : ce sont trente maîtres des requêtes, commis « aux provinces, de qui dépendent le malheur ou le « bonheur de ces provinces, leur abondance ou leur « stérilité. » Taine transcrit (p. 320) cette citation sans la vérifier. Or, si on se reporte aux Mémoires d'Argenson, édition de 1825 (page 179-180), on y lit[1] : « J'étais intendant de Valenciennes ; je fis grand peur à Law, comme il traversait mon intendance pour fuir à l'étranger. Je le fis arrêter et le retins deux fois vingt-quatre heures à Valenciennes, ne le laissant partir que sur des ordres formels que je reçus de la cour. Ce fut alors que j'eus avec lui une conversation assez longue, dont voici ce que j'ai retenu de plus digne de remarque. Law me dit : « Monsieur, jamais je n'aurais « cru ce que j'ai vu pendant que j'ai administré les « finances. Sachez que ce royaume de France est gou- « verné par trente intendants. Vous n'avez ni parle- « ments, ni comités, ni états, ni gouverneurs, j'ajou- « terai presque ni rois, ni ministres : ce sont trente « maîtres des requêtes, commis aux provinces, de qui « dépend le bonheur ou le malheur de ces provinces,

1. Cf. *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, éd. Rathery, Paris, 1859 ; t. Ier, p. 43, en note.

« leur abondance ou leur stérilité. De quelle impor-
« tance n'est-il pas que ceux-ci soient bons ou mauvais,
« que l'on s'applique à les bien choisir, à les récom-
« penser ou à les punir! » On voit que Tocqueville, en supprimant les mots : *J'ajouterai presque ni rois ni ministres*, avait fait dire à Law tout le contraire de ce qu'il avait voulu dire : loin de dénoncer un excès de centralisation, Law se plaignait qu'il y eût anarchie dans l'administration. La déformation tendancieuse que Tocqueville a fait subir au texte de d'Argenson, Taine se l'approprie aussitôt en la reproduisant dans son livre : il a cru Tocqueville sur parole, uniquement parce que Tocqueville est grave. C'est toujours cette même crédulité que M. de Vogüé appelle sublime [1].

Les affirmations sans preuve, en ce volume comme dans les suivants, sont trop nombreuses pour qu'il soit possible d'en dresser une liste complète. En voici une (p. 277) : « On n'avait (au XVIIIe siècle) aucune idée juste du paysan, de l'ouvrier, du bourgeois provincial, ou même du petit noble de campagne; on ne les apercevait que de loin, demi-effacés, tout transformés par la théorie philosophique et par le brouillard sentimental. » Mais ce ne sont chez Taine que des boutades, au service de sa théorie, et à peine lui ont-elles échappé qu'il les oublie. Celle que je viens de citer, il l'oublia si bien que (p. 431 du même volume), il cite une lettre où Massillon, évêque de Clermont, décrit avec réalisme les paysans de son diocèse.

Son défaut le plus criant, c'est de généraliser au hasard.

Sachant que beaucoup de nobles avaient des dettes, il

1. Voir plus haut, p. 9.

en conclut (p. 69) que la plupart des grandes fortunes étaient vermoulues d'hypothèques.

Ayant vu que *des nobles* croyaient d'après Montesquieu qu'il existait une constitution avant 1789, il en conclut (p. 428) que *les nobles* en général avaient cette croyance.

Il aime les statistiques, il y croit, il les improvise sans scrupule ou il les accepte sans défiance.

C'est en toute sécurité, quoiqu'il n'en sache rien, qu'il affirme (p. 14) que sous Louis XVI la France avait vingt-six millions d'habitants. Il estime (p. 430) qu'à la fin du règne de Louis XIV il avait péri six millions de Français par la misère et la faim; il croit savoir (même page) calculer par feux et a la certitude que l'on compte par feu tantôt quatre personnes et demie, tantôt cinq, quand en réalité cette façon de compter varie à l'infini selon les lieux et même selon les époques. Sur l'autorité du seul Augeard, il avance (p. 16) que le roi avait 477 millions de revenu. Il assure (p. 468) que le sel coûtait treize sous la livre dans les pays de grande gabelle. Il croit (p. 20), d'après les mémoires de Bouillé, que le duc d'Orléans avait 11 500 000 livres de revenu, quand ce revenu, dont il n'a pas compulsé les comptes, variait énormément selon les années, à cause de la nature même des droits féodaux, si variables quant au revenu. Il compte p. 87, dans la maison du roi, 295 officiers de bouche, et, p. 123, il en compte 383. La première fois c'est d'après un état imprimé que je n'ai pas retrouvé; la seconde fois, d'après un rapport manuscrit de Mesnard de Chousy (mars 1780), qui se trouve aux Archives nationales, O[1] 738. J'y vais voir, et je trouve que Mesnard de Chousy compte 318 officiers de bouche, et non 383. Sa fantaisie discute (p. 538 et ailleurs), sur le revenu

des bénéfices ecclésiastiques, essayant de préciser le revenu réel et le revenu nominal, d'après des sources quelconques. Ainsi, il a l'air de croire que l'évêché de Strasbourg rapportait 200 000 livres de plus que ne le dit la *France ecclésiastique*, uniquement parce que le duc de Lévis l'affirme dans ses *Souvenirs*. Au lieu de produire ces statistiques peu solides, il aurait mieux fait de citer ce que dit Dupont de Nemours, dans le cahier du bailliage de Nemours, des raisons pour lesquelles les terres du clergé se louaient mal et rapportaient peu [1].

VI

De beaux morceaux non historiques, des développements brillants, d'ingénieux traits littéraires et moraux, voilà ce qu'il y a d'agréable dans cet *Ancien Régime*. Ainsi (p. 315 et 316) Taine réfute vivement, en termes qui se gravent dans la mémoire, la fameuse théorie qui veut que l'homme naisse bon. Il y a (p. 107) une

1. *Archives parlementaires*, t. IV, p. 156 : « Lorsqu'un bénéficier meurt ou change de bénéfice, les baux qu'il a pu passer sont rompus; les fermiers sont dépossédés par le nouveau bénéficier qui lui succède. On pousse même la déraison et l'injustice jusqu'à ne pas les laisser jouir de la récolte qu'ils ont préparée par leurs labours, leurs engrais et leurs semences. On en voit qui sont dépossédés à l'instant de la moisson, après avoir payé, nourri leurs domestiques jusqu'à cette époque, sans autre indemnité que le remboursement des labours et des semences... »

« Il arrive donc que les terres bénéficiales se louent moins cher, à cause que les baux n'en sont pas solides... »

« ... Personne n'ose se livrer à des améliorations coûteuses dont il ignore s'il recueillera le fruit; les terres des bénéficiers doivent donc être moins bien cultivées... »

« ... Elles se louent d'autant moins qu'elles restent constamment dans cet état où elles se trouvent, nul fermier n'ayant intérêt à les améliorer... »

éloquente tirade contre l'ancien régime : « En l'état où est l'impôt, dit-il, chaque largesse du monarque est fondée sur le jeûne des paysans, et le souverain, par ses commis, prend aux pauvres leur pain pour donner des carrosses aux riches. » Il faudrait citer aussi (p. 133) un morceau piquant sur le raffinement de la vie de cour; (p. 238) un bel éloge de la méthode scientifique au XVIIIe siècle [1]; (p. 342 et suivantes), un vivant et sympathique portrait de Voltaire [2].

Dégageons surtout la théorie politico-historique que Taine croit emprunter aux faits.

Selon lui, l'esprit révolutionnaire se forme sous l'ancien régime, au XVIIIe siècle. C'est la combinaison de l'esprit scientifique et de l'esprit classique, mélange détonant qui, à un choc, éclate, brise tout, et cette explosion désastreuse, c'est la Révolution française. Taine insiste : « Ce sont, dit-il (p. 313) des composés de laboratoire qui restent inoffensifs dans le cabinet et sous la main du chimiste, mais qui deviennent terribles dans la rue et sous les pieds des passants. On ne s'en apercevra que trop bien tout à l'heure, quand les explosions iront se propageant sur tous les points du territoire, quand, au nom de la souveraineté du peuple, chaque commune, chaque attroupement se croira la nation et agira en conséquence, quand la raison, aux mains de ses nouveaux interprètes, instituera à demeure l'émeute dans les rues et la jacquerie dans les champs. »

Des deux éléments du mélange détonant, il loue

1. Il est à noter que, pour le tableau de l'acquis scientifique au XVIIIe siècle, Taine renvoie à Auguste Comte, tome Ier de la *Philosophie positive.*

2. Il l'appelle (p. 261), « ce merveilleux Voltaire ».

l'un, l'esprit scientifique, et fait le satire de l'autre, l'esprit classique.

Qu'est-ce, au juste, que l'esprit classique?

Il a une « forme fixe » d'intelligence que les Français du XVIIIe siècle emportent avec eux sur leur « nouvelle tour », c'est-à-dire sur ce « grand et magnifique édifice de vérités nouvelles que l'esprit scientifique a construit ». « Cette forme fixe, dit Taine (p. 241) est l'esprit classique, et c'est elle qui, appliquée à l'acquis scientifique du temps, a produit la philosophie du siècle et les doctrines de la Révolution. On reconnaît sa présence à divers indices, notamment au règne du style oratoire, régulier, correct, tout composé d'expressions générales et d'idées contiguës. Elle dure deux siècles, depuis Malherbe et Balzac, jusqu'à Delille et M. de Fontanes; pendant cette période si longue, nulle intelligence, sauf deux ou trois, et encore dans des mémoires secrets comme Saint-Simon, dans des lettres familières comme le marquis et le bailli de Mirabeau, n'ose et ne peut se soustraire à son empire. Bien loin de finir avec l'ancien régime, elle est le moule d'où sortent tous les discours, tous les écrits, jusqu'aux phrases et au vocabulaire de la Révolution. Or, quoi de plus efficace qu'un moule préalable, imposé, accepté, dans lequel, en vertu du naturel, de la tradition et de l'éducation, tout esprit s'enferme pour penser? Celui-ci est donc une force historique, et de premier ordre. »

On voit qu'il excepte de l'*esprit classique* les écrits de Saint-Simon, ceux du père et de l'oncle de Mirabeau, l'orateur. Plus loin (p. 245), il ajoute à ces exceptions La Fontaine, La Bruyère, Voltaire. Si on le pressait, on sent qu'il y ajouterait Molière et le Bossuet des ser-

mons. Que reste-t-il alors? Et voilà que nous ne savons plus trop ce que c'est que cet esprit classique.

Chemin faisant, il essaie de préciser autrement. Maintenant l'esprit classique, c'est la « raison raisonnante ». En 1789, dit-il (p. 250), la langue française « n'est que l'organe d'une certaine raison, la raison raisonnante, celle qui veut penser avec le moins de préparation et le plus de commodité qu'il se pourra, qui se contente de son acquis, qui ne songe pas à l'accroître ou à le renouveler, qui ne sait pas ou ne veut pas embrasser la plénitude et la complexité des choses réelles ». « Par son purisme, par son dédain pour les termes propres et les tours vifs, par la régularité minutieuse de ses développements, le style classique est incapable de peindre ou d'enregistrer complètement les détails infinis et accidentés de l'expérience. »

Cette raison raisonnante, elle a la faiblesse de notre cerveau : « La plus simple opération mentale, dit Taine (p. 312) une perception des sens, un souvenir, l'application d'un nom, un jugement ordinaire est le jeu d'une mécanique compliquée, l'œuvre commune et finale de plusieurs millions de rouages qui, pareils à ceux d'une horloge, tirent et poussent à l'aveugle, chacun pour soi, chacun entraîné par sa propre force, chacun maintenu dans son office par des compensations et des contrepoids. Si l'aiguille marque l'heure à peu près juste, c'est par l'effet d'une rencontre qui est une merveille, pour ne pas dire un miracle, et l'hallucination, le délire, la monomanie, qui habitent à notre porte, sont toujours sur le point d'entrer en nous. A proprement parler, l'homme est fou, comme le corps est malade, par nature; la santé de notre esprit,

comme la santé de nos organes, n'est qu'une réussite fréquente et un bel accident. Si telle est la chance pour la trame et le canevas grossier, pour les gros fils à peu près solides de notre intelligence, quels doivent être les hasards pour la broderie ultérieure et superposée, pour le réseau subtil et compliqué qui est la raison proprement dite et se compose d'idées générales? Formées par un lent et délicat tissage, à travers un long appareil de signes, parmi les tiraillements de l'orgueil, de l'enthousiasme et de l'entêtement dogmatique, combien de chances pour que, dans la meilleure tête, ces idées correspondent mal aux choses? Là-dessus, dès à présent, il suffit de voir chez nos philosophes, chez nos politiques, l'idylle en vogue. — Si tels sont les esprits supérieurs, que dirons-nous de la foule, du peuple, des cerveaux bruts ou demi-bruts? Autant la raison est boiteuse dans l'homme, autant elle est rare dans l'humanité. »

D'où une conclusion conservatrice : suivre la tradition, innover le moins possible.

Libre-penseur, Taine exalte (p. 273) l'utilité sociale de la religion : « La religion est de sa nature un poème métaphysique accompagné de croyance. C'est à ce titre qu'elle est efficace et populaire; car, sauf pour une élite imperceptible, une pure idée n'est qu'un mot vide, et la vérité, pour devenir sensible, est obligée de revêtir un corps. Il lui faut un culte, une légende, des cérémonies, afin de parler au peuple, aux femmes, aux enfants, aux simples, à tout homme engagé dans la vie pratique, à l'esprit humain lui-même dont les idées, involontairement, se traduisent en image. Grâce à cette forme palpable, elle peut jeter son poids énorme dans la conscience, contrebalancer l'égoïsme naturel, enrayer

l'impulsion folle des passions brutales, emporter la volonté vers l'abnégation et le dévouement, arracher l'homme à lui-même pour le mettre tout entier au service de la vérité ou au service d'autrui, faire des ascètes et des martyrs, des sœurs de charité et des missionnaires. Ainsi, dans toute société, la religion est un organe à la fois précieux et naturel. D'une part, les hommes ont besoin d'elle pour penser l'infini et pour bien vivre; si elle manquait tout d'un coup, il y aurait dans leur âme un grand vide douloureux et ils se feraient plus de mal les uns aux autres. D'autre part, on essayerait en vain de l'arracher; les mains qui se porteraient sur elle n'atteindraient que son enveloppe; elle repousserait après une opération sanglante; son germe est trop profond pour qu'on puisse l'extirper. »

Conservateur, Taine aime à se moquer du radicalisme. Ainsi (p. 521) : « On leur a prêché qu'ils sont souverains, et ils agissent en souverains. Étant donné leur état d'esprit, rien de plus naturel que leur conduite. Plusieurs millions de sauvages sont ainsi lancés par quelques milliers de parleurs, et la politique de café a pour interprête et ministre l'attroupement de la rue. D'une part, la force brutale se met au service du dogme radical. D'autre part, le dogme radical se met au service de la force brutale. Et voilà, dans la France dissoute, les deux seuls pouvoirs debout sur les débris du reste. »

Le radicalisme, l'esprit classique (c'est la même chose) ont pour but de façonner tous les citoyens de la même manière par la même éducation, et comme dans un « couvent laïque » (p. 325). Ce dessein, Taine le dénonce et s'en indigne.

Lui-même, d'ailleurs, fut amené, quelques années

plus tard, à résumer les théories du livre de l'*Ancien Régime*. M. Gabriel Monod, dans la *Revue historique*, avait fait un article sur une partie de la suite de cet ouvrage qui s'appelle la *Conquête jacobine*. Taine lui répondit par la lettre suivante[1] :

6 juillet 1881.
Boringe, Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).

« Cher Monsieur,

« Je vous remercie des paroles aimables que contient votre article, et je vous demande la permission de marquer le point central de notre divergence.

« Toute la question est à savoir en quoi consistent les principes de 89. Je ne les avais pas étudiés, lorsque j'ai écrit les phrases que vous citez de moi sur Carlyle; je m'en tenais à l'opinion courante, à l'impression superficielle; pardonnez-moi, si je me hasarde à croire que vous faites de même, ainsi que Michelet et tant d'autres, ainsi que la majorité des Français en 1789.

« Mais Malouet, Gouverneur Morris, Mallet du Pan, Pitt, Burke et Washington ont vu plus avant dès l'abord et j'ose dire que leur jugement a été confirmé par l'expérience. Pourtant, en 1881, c'est encore un embarras, et peut-être un danger, que de juger comme eux.

« Les principes de 1789 se réduisent à un seul, le dogme de la souveraineté du peuple, entendu à la façon du *Contrat social*. Les hommes de ce temps ont construit leur notion de l'État, non seulement *a priori*,

1. M. G. Monod l'a publiée dans un article intitulé : *M. Taine et la Révolution française* (voir la *Revue bleue* du 9 juillet 1904).

mais avec un point de départ particulier et une méthode particulière (*Ancien Régime*, p. 303-311); le produit a été une théorie essentiellement anarchique (*ib.*, p. 311-315), essentiellement despotique et anarchique (*ib.*, p. 319-324), aboutissant d'un côté à une société semblable à celle des Mamelucks en Égypte ou de la garde turque des derniers Califes, de l'autre côté à un couvent spartiate, ou au gouvernement des jésuites dans le Paraguay.

« Voilà le moteur central des événements; c'est ce germe morbide qui, infiltré dans le sang d'une société souffrante et profondément malade, a déterminé la fièvre, le délire et les convulsions révolutionnaires. Si cela est vrai, tous les jugements que l'imagination, la sensibilité, la sympathie portent sur les hommes de 89 et de 90, sur la Fédération, sur l'œuvre des Constituants, doivent être changés; leurs illusions, leur enthousiasme, leurs embrassades ne peuvent inspirer que de la pitié; il me semble voir un pauvre aveugle affamé qui, ayant fourré les mains dans un trou de rivière, croit avoir saisi un poisson et le montre triomphalement; de fait, le prétendu poisson est une vipère. De là, les contradictions que vous me reprochez et qui, cela posé, n'en sont plus. En 1789 et même en 1790, beaucoup d'hommes sensés, honnêtes et même cultivés, tout en se sentant mordus, se refusaient à croire que le poisson fût une vipère. C'est encore le cas aujourd'hui : j'ai montré dans les lois de la Constituante le double effet anarchique et despotique du dogme de la souveraineté du peuple; le volume que vous venez de lire montre ce *dogme anarchique* appliqué par les Jacobins; le volume que j'écris sur le gouvernement révolutionnaire montrera les Jacobins appli-

quant le *dogme despotique*. Si je puis écrire le cinquième volume, sur le Régime nouveau, vous y verrez, dans la Constitution de la France, telle qu'elle a été fixée vers 1808, l'application des deux mêmes dogmes, non plus à l'état aigu mais à l'état chronique. Ce qui caractérise la France depuis 1808 jusqu'aujourd'hui, ce qui la distingue des autres nations, c'est la présence des deux mêmes principes au fond de la structure politique et sociale, de ses révolutions si nombreuses et de sa centralisation si funeste. Au fond, elle a été démolie et rebâtie d'après un principe faux, dans un esprit étroit et superficiel, qui est l'esprit *classique*. Et depuis la première phrase jusqu'à la dernière de mon livre, cet esprit est mon objet unique et principal. »

VII

Voilà la théorie politico-historique de Taine sur l'ancien régime, l'esprit classique et la Révolution.

C'est un paradoxe antihistorique.

S'il était vrai que la Révolution, une révolution violente, eût été la conséquence nécessaire de l'esprit classique, pourquoi le même esprit classique n'a-t-il pas produit, à l'étranger, des explosions semblables? C'est ce que M. Albert Sorel a spirituellement objecté à Taine.

Critiquant le livre de l'*Ancien Régime* dans la *Revue historique* (numéro de juillet 1876), il a montré que, non seulement les mœurs, mais les idées françaises, régnaient en Europe plus absolument encore qu'en France. « Elles y produisaient ou y accompagnaient, de même qu'en France, l'esprit classique. Cet esprit

gouverne toute la littérature allemande. » « La vie de cour à la française était la vie de toutes les cours de l'Europe. Tous les principicules copiaient et parodiaient les mœurs, l'étiquette, surtout les abus et les folies de Versailles. » Frédéric II en Prusse, Catherine en Russie, se règlent sur l'esprit classique. Vie de cour, esprit classique, c'est, selon Taine lui-même, la caractéristique de l'Angleterre littéraire au XVIIIe siècle. Or, si cela « n'a produit de révolutions ni en Angleterre, ni en Prusse, ni en Russie, si, au contraire, Joseph II est mort tout juste à temps pour en épargner une à son pays, et si cette révolution a éclaté en France avec une violence si extraordinaire, les causes de ces phénomènes ne doivent pas être cherchées uniquement dans un état d'esprit qui était le même dans tous ces pays, mais dans des circonstances particulières à chacun d'eux ». Ainsi parle un ami, un admirateur de Taine, et son observation, si judicieuse, détruit toute la théorie de l'esprit classique et de l'esprit révolutionnaire.

Et d'ailleurs les révolutionnaires intelligents, ceux dont Taine ne voulait pas connaître le témoignage, avaient bien eu conscience de ces « circonstances particulières » dont parle M. Sorel. Dans la conclusion de son *Précis de l'Histoire de la Révolution*, Rabaut Saint-Étienne écrivait, à la fin de 1791 : « La Révolution française a donc été le produit des lumières, qui avaient pénétré, plus que chez d'autres peuples, dans toutes les classes de citoyens. Elle a commencé du moment où les hommes ont réfléchi, les fautes de trois règnes l'ont mûrie, la résistance des privilégiés l'a accélérée, et l'impétuosité française l'a consommée. »

D'autre part, cet esprit classique, cette raison rai-

sonnante ont-ils existé autrement que dans l'imagination de Taine?

En vingt endroits de son livre, il reproche aux « philosophes » de légiférer pour l'homme abstrait.

Et, pour lui, le type de cet abstracteur, c'est Jean-Jacques Rousseau.

Il ne s'est même pas demandé si le *Contrat social* n'était pas, comme le déclare l'auteur lui-même, une dissertation sur les institutions de Genève. En tout cas, il n'a pas lu ou n'a pas voulu lire les écrits où Jean-Jacques Rousseau a fait preuve d'esprit pratique.

Il y eut deux circonstances où Rousseau eut à préparer des lois ou des institutions, non pour des hommes abstraits, comme dit Taine, mais pour des hommes réels, c'est-à-dire pour les Polonais et pour les Corses.

En 1772, le comte Wielhorski avait demandé à Rousseau, en même temps qu'à Mably, un plan de constitution pour la Pologne. Rousseau ne fit pas ce plan, mais il écrivit, la même année, ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. Il y disait, au début : « Si on ne connaît à fond la nation pour laquelle on travaille, l'ouvrage qu'on fera pour elle, quelque excellent qu'il puisse être en lui-même, péchera toujours par l'application, et bien plus encore lorsqu'il s'agit d'une nation déjà tout instituée... Une bonne institution pour la Pologne ne peut être l'ouvrage que des Polonais, ou de quelqu'un qui ait bien étudié sur les lieux la nation polonaise et celles qui l'avoisinent... »

Pour les Corses, il est bien plus explicite encore.

Paoli lui avait fait demander en 1764, par Buttafuoco, un plan de constitution. Il répondit qu'il ne pourrait le faire sans avoir séjourné en Corse : d'où

un projet de voyage et de séjour, qui fut abandonné. Pendant que Rousseau y songeait encore, voulant avoir quelques notions précises, il les demandait en ces termes, dans la note qu'on va lire, et qui est jointe à sa lettre à Buttafuoco du 15 octobre 1764 :

« Une bonne carte de la Corse, où les divers districts soient marqués et distingués par leurs noms, même, s'il se peut, par des couleurs.

« Une exacte description de l'île, son histoire naturelle, ses productions, sa culture, sa division par districts; le nombre, la grandeur, la situation des villes, bourgs, paroisses; le dénombrement du peuple, aussi exact qu'il sera possible; l'état des forteresses, des ports; l'industrie, les arts, la marine, le commerce qu'on fait, celui qu'on pourrait faire, etc.

« Quel est le nombre, le crédit du clergé? Quelles sont ses maximes? Quelle est sa conduite relativement à la patrie? Y a-t-il des maisons anciennes, des corps privilégiés, de la noblesse? Les villes ont-elles des droits municipaux? En sont-elles fort jalouses?

« Quels sont les mœurs du peuple, ses goûts, ses occupations, ses amusements, l'ordre et les divisions militaires, la discipline, la manière de faire la guerre, etc.?

« L'histoire de la nation jusqu'à ce moment, les lois, les statuts; tout ce qui regarde l'administration actuelle, les inconvénients qu'on y trouve, l'exercice de la justice, les revenus publics, l'ordre économique, la manière de poser et de lever les taxes, ce que paie à peu près le peuple, et ce qu'il peut payer annuellement et l'un portant l'autre.

« Ceci contient en général les instructions nécessaires : mais les unes veulent être détaillées; il suffit

de dire les autres sommairement. En général, tout ce qui fait le mieux connaître le génie national ne saurait être trop expliqué. Souvent un trait, un mot, une action dit plus que tout un livre; mais il faut mieux trop que pas assez ».

J'ai reproduit toute cette note, parce qu'elle est la meilleure réponse aux dires de Taine, qui reproche à Rousseau de n'avoir légiféré que pour des hommes abstraits. On voit au contraire quelle bonne méthode de documentation préalable Rousseau voulait suivre, et déjà sa curiosité avait presque, en de certaines occasions, les procédés de recherche scientifique que Taine annonce plutôt qu'il ne les emploie, en tout cas ceux-là même qu'il reproche à Rousseau de n'avoir pas connus.

Cependant, dans le paradoxe de Taine, comme dans tout paradoxe, il y a une part ou parcelle de vérité.

Il est sûr que beaucoup de gens de ce temps-là, surtout parmi les médiocres, avaient une tendance à raisonner *in abstracto*. Cela vient, non de l'esprit classique, mais du fait que presque toute vie politique avait été, depuis longtemps, supprimée en France : il n'y avait ni tribune ni journaux libres.

Mais il y avait aussi une tendance réaliste, opportuniste. Ainsi ces proclamateurs des droits de l'homme ne sont partisans ni de la république ni du suffrage universel. Ils veulent, pour cette époque et ce pays, une monarchie bourgeoise et un suffrage censitaire.

Ces deux tendances, on les retrouve dans la Révolution, comme dans l'ancien régime, souvent dans le même individu. Les démêler, les préciser, faire voir comment elles se combinèrent ou se contredirent chez les Français du XVIIIe siècle, ç'eût été la tâche d'un

historien, — tâche modeste, peu productive de gloire littéraire. Taine n'en voulut pas. Il préféra essayer de justifier par les faits une théorie brillante et préconçue. De même qu'il ne partait en voyage qu'avec une idée faite sur le pays à voir [1], il aborda l'étude de la Révolution avec le parti pris d'en attribuer l'excès ou l'échec à l'esprit classique et à une philosophie d'où il lui semblait qu'était sorti ce cousinisme qu'il détestait tant.

Ce qui est notable, c'est que Taine, qui s'est tant acharné contre l'esprit classique, aime et excelle à écrire, à composer selon les règles de la rhétorique traditionnelle, en se bornant à enrichir sa langue de termes techniques empruntés aux sciences naturelles. Il est, plus que quiconque, l'homme des beaux morceaux bien tournés. Cet esprit classique qu'il bafoue, il est en lui, il le mène, il l'égare loin de ces réalités qu'il avait promis de décrire méthodiquement et en savant; il fait de lui un artiste qui ne songe qu'à amuser, à émouvoir, à étonner. Bourreau de l'esprit classique, oui, Taine le fut, si l'on veut, mais il en a été aussi, et surtout, la victime.

Ainsi, et pour résumer ces critiques, on voit que le livre de l'*Ancien Régime*, si vaste que fût la curiosité de l'auteur, repose sur une base documentaire insuffisante en ce qu'elle est étroite et fantaisiste. Taine n'a pas eu plus de méthode ni de patience dans l'usage de ses sources qu'il n'en avait eu à les choisir. Improvisateur fiévreux, et, pour ainsi dire, illusionniste, il a le don de l'inexactitude, et son érudition, on l'a vu

1. Voir plus haut, p. 11.

par bien des exemples, est presque toute en trompe-l'œil. Son but et son plan sont vagues, dans son livre comme dans son esprit. Il ne sait pas trop ce qu'il veut faire, et en réalité il décrit une année idéale, imaginaire, avec des traits empruntés à toutes les années du XVIIIe siècle. Supprimant l'évolution, par artifice littéraire et par système philosophique, ce n'est pas le mouvement de l'esprit public qu'il raconte : il fixe et immobilise, en un tableau factice, quelques-unes des formes et quelques-uns des effets de cet esprit. Sa grande théorie de l'esprit révolutionnaire, présenté comme un mélange explosible d'esprit scientifique et d'esprit classique, elle est ingénieuse, amusante, surprenante : elle ne sort point des faits, mais de la raison « raisonnante » de Taine, qui groupe à l'entour quelques faits, pris au hasard. De petites pages, des morceaux de littérature étincelants, un paradoxe éloquent, un style polychrome comme une mosaïque, c'est une lecture qui fait vibrer l'imagination du lecteur; mais en vérité, il n'y a, dans ce roman philosophique, rien qui ressemble à de l'histoire. C'est aussi inutile que séduisant.

VIII

L'accueil que la critique fit au volume de l'*Ancien Régime* est à rappeler, parce qu'il eut sans doute de l'influence sur les tendances et la facture des volumes ultérieurs.

Cet accueil fut tel que Taine pouvait le souhaiter : du bruit, de la gloire. Le grand public vit là un très beau livre. Les savants firent des réserves. On a vu en

quels termes M. Albert Sorel, d'un ton d'admiration amicale, démolit la théorie de l'esprit classique. Il y eut un article très raide d'un érudit solide, M. H. Lot, dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*[1]. On y lisait : « Il semble qu'il soit pour la première fois en face du sujet qu'il traite. Tout lui est objet d'étonnement ou d'admiration. Il s'extasie d'être demeuré quatre ans devant une étude qui en demandait vingt, et d'avoir manié quelques centaines de liasses, lorsqu'il en avait des milliers à parcourir. Il a l'air d'un novice[2]. Ce novice serait un maître, s'il avait plus d'application et une conception exacte de l'histoire. Son grand dada, l'*esprit classique*, se réduit à deux reproches depuis longtemps formulés contre nos pères : ils ne connurent point la couleur locale, et ils furent des théoriciens, non des hommes pratiques. Cela a été dit mille fois avant M. Taine. Il ne faut pas deux cents pages pour l'énoncer. »

Ce qui est surtout à noter, c'est qu'après quelques hésitations, qui provenaient de ce qu'en somme Taine « démolissait » l'ancien régime, les hommes de gauche, les libres-penseurs, le classèrent parmi leurs adversaires.

C'est surtout à cause de ce qu'il avait dit du rôle social du catholicisme.

Sans doute Auguste Comte avait exprimé des vues analogues, faisant l'éloge du catholicisme comme école d'ordre, d'organisation, de sage conservation, disant que, si on n'était pas positiviste, il valait mieux être

1. Année 1876, t. II, p. 326.

2. Schérer développe la même idée : « Il lisait Baruch pour la première fois... » (*Études sur la Littérature contemporaine*, t. VII, p. 238.)

catholique que protestant et surtout que libre-penseur. Mais ces vues n'étaient pas connues du grand public, qui voyait, à l'époque où Taine écrivit, de célèbres disciples de Comte siéger à l'extrême gauche et combattre l'Église romaine.

En 1876, en pleine réaction cléricale, cet éloge du catholicisme par Taine émut même les libres-penseurs modérés. Dans la *Critique philosophique* du 15 juin 1876, un des collaborateurs de Renouvier, sans doute M. Pillon [1], riposta ainsi à ce qu'il avait dit sur le *beau rôle* de l'Église au moyen âge : « La police intermittente, incomplète, qui, selon M. Taine, a été due à l'ascendant du clergé, a, dit-il, empêché l'Europe de devenir une monarchie mongole. Nous avions cru jusqu'ici que le catholicisme, son sacerdoce théocratique et ses couvents, son dogme à volonté métaphysique ou mystique et ses miracles eussent été tout ce qu'il fallait pour rendre l'Europe semblable à une monarchie mongole, si l'événement n'eût été empêché par ce qui restait d'éléments de littérature, d'administration et de droit, venus du monde romain et conservés malgré tout. M. Taine fait honneur d'avoir « sauvé ce qu'on pouvait encore sauver de la culture humaine » à ceux qui, pendant tant de siècles, ont travaillé à perdre de cette culture tout ce qui pouvait en être perdu (sauf la langue savante, dont ils avaient heureusement un indispensable besoin), et qui, d'une manière tantôt sourde et tantôt ouverte, mais toujours la plus profonde et la plus efficace, ont attaqué, affaibli, détruit les principes de la vie civile, anéanti dans les

1. M. V. Giraud, dans sa bibliographie de Taine, n'hésite pas à attribuer cet article à M. Pillon.

âmes toutes les ressources de l'activité politique et de l'existence des États libres. Il est vrai qu'ils se sont arrangés pour vivre dans les ruines qu'ils avaient faites, en ont même entretenu quelques parties dans un état misérablement habitable, et permis aux hommes de s'y établir, mais à de bien fâcheuses conditions et auxquelles il n'a été possible de remédier ou de se soustraire qu'autant ou à mesure qu'on ramenait au monde toutes ces choses étrangères ou hostiles à l'esprit de l'institution ecclésiastique : l'administration civile et celle de la justice, le droit, l'organisation communale, les sciences, la pensée philosophique, l'emploi de la raison à l'examen de toutes les sortes de questions et d'affaires. »

Taine ayant dit qu'une preuve de l'utilité de l'Église était dans son crédit et ses richesses : « A ce compte, dit Pillon, il faudrait mesurer aussi la valeur morale des bonzes aux rentes qu'ils se font, et l'utilité des sorciers nègres ou esquimaux au crédit que les tribus sauvages accordent à leurs imaginations fétichistes. »

D'autre part, les monarchistes ne tardèrent pas à pardonner à Taine ce qu'il avait écrit de désobligeant pour l'ancien régime, et les journaux de droite applaudirent aux éloges qu'il avait donnés au catholicisme, éloges d'autant plus précieux, d'autant plus efficaces, qu'ils n'émanaient pas d'un croyant. Il semble que l'Église aime à être défendue par les incrédules.

Les conservateurs n'avaient cependant pas encore reconnu en Taine l'un des leurs, et ils ne savaient pas ce que leur réservait la suite de l'ouvrage, quoiqu'on

pût déjà le prévoir. Est-ce leurs compliments qui enivrèrent Taine, et le décidèrent à rompre désormais avec les démocrates? Toujours est-il que le voilà homme de droite, et c'est en homme de droite que, flatté de la bienveillance du beau monde, il écrira l'histoire de la Révolution.

CHAPITRE III

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

I. Documentation. — II. L'*Anarchie spontanée*. — III. Erreurs tendancieuses. — IV. Le personnel de la Constituante. — V. Les *Destructions*. — VI. Les *Constructions*. — VII. La *Constitution appliquée*. — VIII. Indignation et sarcasmes.

I

Le premier volume de la seconde partie des *Origines de la France contemporaine*, intitulée la *Révolution*, parut en mars 1878, c'est-à-dire guère plus de deux ans après le volume intitulé l'*Ancien Régime*.

J'ai déjà dit combien cette rapidité est inquiétante.

Quel est le dessein et le plan de ce volume, qui a pour principal objet la période de l'Assemblée constituante?

Taine dit dans sa préface : « Les insurrections populaires et les lois de l'Assemblée constituante finissent par détruire en France tout gouvernement : c'est le sujet du présent volume. Un parti se forme autour d'une doctrine extrême, s'empare du pouvoir et l'exerce conformément à sa doctrine : ce sera le

sujet du volume suivant. » Que le lecteur ne cherche pas d'allusions ou d'applications au temps présent : « A mon sens, dit l'auteur, le passé a sa figure propre, et le portrait que voici ne ressemble qu'à l'ancienne France. Je l'ai tracé sans me préoccuper de nos débats présents; j'ai écrit comme si j'avais eu pour sujet les révolutions de Florence ou d'Athènes. Ceci est de l'histoire, rien de plus, et, s'il faut tout dire, j'estimais trop mon métier d'historien pour en faire un autre, à côté, en me cachant. » Comment accorder cela avec la préface du volume précédent, où Taine annonçait qu'il n'étudiait l'histoire que pour se faire une opinion politique et pour s'apprendre à lui-même comment il devait voter? Hier, il disait n'avoir que des préoccupations civiques; aujourd'hui, il dit n'avoir que des préoccupations historiques. Cette contradiction ne l'inquiète guère, et il ne la remarque même pas. En réalité, s'il ne fait ni allusions ni applications aux événements de l'année 1877, il continue à rechercher dans l'histoire des origines de la France contemporaine la justification des passions antidémocratiques qu'à éveillées en lui le spectacle de la guerre civile de la Commune.

Quant aux sources, Taine dit qu'il lui faudrait un troisième volume pour en faire la critique. « La place me manque, ajoute-t-il; je dirai seulement la règle que j'ai observée. » Cette règle, c'est de préférer les témoignages des témoins oculaires, surtout les correspondances manuscrites « des ministres, intendants, subdélégués, magistrats et autres fonctionnaires, des commandants militaires, officiers de l'armée et officiers de la gendarmerie, des commissaires de l'Assemblée et du roi, des administrateurs de département,

de district et de municipalité, des particuliers qui s'adressent au roi, à l'Assemblée nationale et aux ministres ». Il dit avoir transcrit, le plus souvent qu'il a pu, leurs propres paroles. « De cette façon, le lecteur, placé en face des textes, pourra les interpréter lui-même, et se faire une opinion personnelle : il aura les mêmes pièces que moi pour conclure, et conclura, si bon lui semble, autrement que moi. »

Comment Taine a-t-il tenu ces promesses?

La dernière, celle (si alléchante) où il s'engage à produire des textes assez étendus pour que le lecteur puisse conclure à sa guise, il ne l'a jamais tenue, et, quand je dis *jamais*, je veux dire : pas une seule fois. Du document dont il se sert, il se borne à extraire ce qui favorise sa thèse ou sa passion, et encore, dans ce volume, comme dans le précédent, lui arrive-t-il plus d'une fois d'altérer même ces trop courtes parties de textes si tendancieusement choisies.

L'autre promesse, à savoir de préférer les correspondances aux autres témoignages, il n'en tient nul compte dans l'emploi des sources imprimées.

Il continue à se servir surtout des mémoires : Ferrières, Montlosier, Bailly, Malouet[1]. Il a une prédilection pour les témoins hostiles à la Révolution, même quand il s'agit du pamphlétaire royaliste Montjoie[2].

1. Il cite aussi des Mémoires inédits, dont il n'était pas autorisé à nommer l'auteur, qu'il appelle M. X... On a dit que c'étaient les Mémoires de Pasquier, publiés depuis. Je n'en suis pas bien sûr, n'ayant pas pu y retrouver les citations que Taine en donne.

2. Il le cite fort souvent, par exemple p. 7, 13, 32, 42, 44, 54, 60, 103. Il l'apprécie ainsi, p. 54, en note : « Montjoie, suspect en beaucoup d'endroits, mérite d'être consulté pour les petits faits dont il a été témoin oculaire. » Et pourquoi Montjoie mérite-t-il d'être ainsi consulté? Taine ne le dit pas.

Les journaux, qui sont une source si importante, à condition de les contrôler les uns par les autres, je ne vois pas qu'il en ait sérieusement utilisé plus de deux, à savoir le *Mercure de France* et le *Moniteur*.

S'il allègue souvent le *Mercure*, c'est parce que cette gazette est contre-révolutionnaire, c'est surtout parce que Mallet du Pan y écrit. Ce Génevois pédant, détracteur fielleux de la Révolution, c'est pour Taine « le plus compétent, le plus judicieux, le plus profond observateur » (pp. 70-71). Il l'admire avec une naïveté comique [1].

Quant au *Moniteur*, Taine s'en sert pour le compte rendu des séances de l'Assemblée constituante. Il a (p. 117) une note sur les journaux, où il met le lecteur en garde contre la mésaventure des gens qui citent le *Moniteur* pour la période antérieure au 24 novembre 1789, et qui ne savent pas que tous les numéros antérieurs à cette date, et même antérieurs au 3 février 1790, « sont le produit d'une compilation exécutée en l'an IV ». Or lui-même, après nous avoir ainsi mis en garde, cite le *Moniteur* (p. 151) pour les journées des 16 et 31 juillet 1789, et (p. 221) pour la journée du 24 octobre 1789. D'autres, à ce propos, s'étaient

1. Si Taine croit tant au témoignage de Mallet du Pan, c'est en partie parce que Mallet du Pan est étranger. Mais, pour Taine, les étrangers ne sont croyables que s'ils sont par avance de l'avis de Taine. Ainsi Cloots est étranger et instruit : Taine se détourne de lui avec mépris parce qu'il est libre-penseur, républicain et démocrate. De même pour les voyageurs français : Malouet, qui a voyagé, sait ce qu'il dit, parce que c'est un conservateur. Mal en a pris à Brissot, qui lui aussi a voyagé, d'être partisan de la Révolution : Taine raille (p. 119) ce « bohème ambulant, ancien employé des forbans littéraires, qui roule depuis quinze ans, sans avoir rapporté d'Angleterre ou d'Amérique autre chose que des coudes percés et des idées fausses ».

trompés par ignorance; lui, il s'est trompé par légèreté. Il est même à croire que cette note de la page 117 lui a été fournie par quelque personne compétente, et qu'il l'a insérée après coup, sans prendre la peine de mettre son texte d'accord avec les utiles indications qu'on lui avait fournies.

Cela est d'autant plus vraisemblable que la même note énumère, comme « principales sources véritablement contemporaines », des journaux dont Taine n'a fait aucun usage.

Taine n'a donc utilisé que deux journaux; il n'a fait que peu ou point d'usage, pour l'époque de la Constituante, du *Journal des Débats et des Décrets*, du *Point du Jour* de Barère, du *Journal logographique* de Le Hodey, des *Annales* de Carra et de Mercier, du *Courrier* de Gorsas, du *Courrier de Provence* de Mirabeau, de la *Chronique de Paris*, du *Patriote français* de Brissot, des *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, de l'*Ami du peuple* de Marat, bien qu'il les cite tous (sauf celui de Le Hodey) dans cette note que je crois postiche.

En somme, il n'a fait aucun dépouillement méthodique, ni des principaux journaux, ni même des deux seuls qu'il ait eus presque constamment sous la main.

Il cite quelques lois d'après la collection Duvergier, mais il ne se sert jamais du procès-verbal de l'Assemblée constituante.

Comme ouvrages postérieurs à la Révolution, il cite surtout l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, et l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, par Sauzay, qui sont deux bons recueils de documents, mais dont le second, celui de Sauzay, n'a que peu de choses pour l'époque de la Consti-

tuante. Il aime aussi à alléguer l'*Histoire de Troyes pendant la Révolution*, par M. Babeau, ouvrage moins bien documenté que les deux précédents, mais où sont flattées toutes les passions conservatrices.

Il n'a point lu les nombreuses monographies qui avaient déjà paru de son temps, et il est visible qu'il n'a même pas ouvert le tome VIII du Catalogue de l'histoire de France à la Bibliothèque nationale, tome relatif à l'histoire locale. Il n'a pas consulté davantage le tome II de ce catalogue (histoire politique générale), ni le tome VI (histoire parlementaire). Il n'a fait aucune recherche méthodique dans les imprimés. Il a lu n'importe quoi, au hasard des indications qu'il rencontrait çà et là.

Quant aux sources manuscrites, on a vu qu'il en parle vaguement dans la préface de ce volume. Mais il les avait désignées avec un peu plus de précision dans la préface de l'*Ancien Régime*, signalant aux Archives nationales, « les cent cartons du Comité ecclésiastique » et « la correspondance, en quatre-vingt-quatorze liasses, des administrateurs de département et de municipalités avec les ministres de 1790 à 1799. » Rappelons que « les cent cartons du Comité ecclésiastique », ce sont les cent trois cartons de la série Dxix, et que « la correspondance en quatre-vingt-quatorze liasses », ce sont, dans la série Dxxix, cartons 1 à 94, les pièces diverses que reçut le Comité des rapports de 1789 à 1791 (et non de 1790 à 1799, comme le dit Taine).

C'est le 12 janvier 1876 que Taine commença, pour ce volume, ses recherches aux Archives par cette requête à M. Maury :

« Je m'adresse encore à votre obligeance pour con-

tinuer aux Archives les recherches dont j'ai besoin pour commencer mon second volume, et je vous prie de faire demander pour moi les dossiers suivants :

« 1° Pièces du Comité des recherches de l'Assemblée constituante. Liasses contenant les documents sur la jacquerie de juillet-août 1789. (C'est le dernier ouvrage de M. Doniol qui me fournit cette indication.)

« 2° H, 1453. Dégâts et pertes éprouvés par les localités à la suite d'insurrections.

« 3° Dans F⁷ 3184 à 3276, correspondance avec le ministre de l'Intérieur, classée par départements, les dossiers concernant le Tarn-et-Garonne, l'Hérault, le Nord et le Finistère.

« Je viendrai vendredi matin 14 janvier, et je serais bien content si vous me permettiez de travailler au même endroit que l'an dernier. »

On remarquera que Taine suppose par avance, et sans en rien savoir, qu'il y a eu une jacquerie, qu'il y a eu des insurrections causant des dégâts et des pertes. De même, il avait déjà inscrit sur son bulletin de travail, en novembre 1872, une demande de « communication des papiers sur les violences et excès commis en province de 1790 à 1795 », marquant bien ainsi et son idée préconçue qu'il y avait eu des « violences et excès » et son parti pris de ne raconter que les violences et excès [1].

On remarquera aussi que, des quatre-vingt-douze cartons de la série F⁷ qu'on lui a signalés comme

1. La réponse des Archives à cette demande est ainsi conçue : « A communiquer F⁷ 3184-3276 (23 novembre 1872). » Il résulte de la lettre ci-dessus à M. Maury que Taine n'avait point alors profité de cette offre.

relatifs aux « violences et excès », Taine ne veut consulter que ceux qui se rapportent à quatre départements, et encore joue-t-il de malheur dans cette si courte énumération, puisque le département du Tarn-et-Garonne, qu'il y range, n'existait pas à l'époque de la Révolution et ne fut créé que sous Napoléon Ier.

Ce qu'il y a aussi de caractéristique dans son bulletin de travail, c'est qu'on y voit à quel point ce curieux à l'esprit ouvert manquait de notions préalables ou de fil conducteur quand il s'engagea dans l'histoire de la Révolution. Cela ressort du vague de ses demandes, qui devait déconcerter les archivistes. Ainsi, à la date du 22 février 1877, il écrit ceci sur son bulletin : « M. H. Taine demande documents relatifs aux finances (recettes et dépenses) à partir de 1789. » Tant demander, et avec une telle imprécision, c'était en réalité ne demander rien.

Mais laissons ce bulletin de Taine, qui n'offre évidemment, comme les bulletins des autres habitués des Archives, qu'une nomenclature incomplète des cartons qu'il demanda et qu'on lui prêta, et voyons, d'après les références dont il accompagne son texte, quels sont les documents qu'il utilisa réellement aux Archives nationales [1].

Voici les cotes qu'il cite dans ce tome 1er de *la Révolution :*

DXIX, 1, 6, 25 (papiers du Comité ecclésiastique) : il a donc vu *trois* cartons sur *cent trois.*

DXXIX, 1, 3, 4 (papiers du Comité des rapports) : *trois* cartons sur *quatre-vingt-quatorze* [2].

1. Il consulta aussi, aux Archives de la préfecture de police, deux ou trois registres de sections.

2. Plusieurs des documents auxquels renvoie Taine sous la

F^7 3185, 3186, 3195, 3196, 3198, 3200, 3202, 3203, 3204, 3207, 3209, 3215, 3216, 3217, 3219, 3220, 3223, 3225, 3226, 3227, 3229, 3230, 3234, 3235, 3236, 3240, 3246, 3248, 3250, 3253, 3255, 3257, 3264, 3265, 3268, 3269 (affaires de police et diverses) : *trente-six* cartons sur *quatre-vingt-douze* qu'on lui avait proposés. En plus, il a vu le carton F^7 7090.

H 784, 1274, 1453 (correspondance des intendants, etc.) : j'ai déjà parlé de cette série, à propos de l'*Ancien Régime*.

KK 1105 (journal-registre relatif aux affaires militaires de Bretagne).

Y 11033, 11441 (papiers du Châtelet; interrogatoires de divers témoins ou acteurs de troubles à Paris).

Les lacunes de cette documentation sautent aux yeux : Taine a omis les deux séries les plus importantes pour l'histoire de l'esprit public, à savoir la série C, qui contient une grande partie des papiers de l'Assemblée constituante, et la série F^{1c} III, série départementale alphabétique, qui est précisément intitulée *Esprit public*, série très riche, et déjà connue et utilisée au temps même de Taine.

Décrivant la France à une époque, il n'a fait aucune recherche dans les Archives départementales et dans les Archives communales.

Certes, un seul homme ne peut arriver à explorer tant de sources si dispersées. Aussi un tableau approfondi et complet de la France sous la Constituante est-il actuellement impossible à tracer. On peut du moins dépouiller un certain nombre de sources,

cote Dxxix appartiennent en réalité à la série Dxxix *bis*, qui contient les papiers du Comité des recherches.

méthodiquement choisies, et en tirer une sorte d'esquisse incomplète et provisoire, qui sera utile, si on ne la donne que comme incomplète et provisoire, qui aidera d'autres travailleurs et qui rendra possibles d'autres esquisses plus satisfaisantes. Mais ce rôle modeste ne convenait pas à l'orgueil de Taine.

II

Ces sources si peu nombreuses, et prises au hasard, comment Taine les utilisa-t-il?

Il suffirait peut-être de dire qu'il les utilisa avec la même négligence, les mêmes erreurs tendancieuses que dans le volume de l'*Ancien Régime*.

Sans entrer dans tout le détail d'une critique qui demanderait autant de pages qu'il y en a dans l'ouvrage même de Taine, nous allons donner une idée du résultat, en forme de récit, de tableau ou de thèse, que l'auteur tire ou croit tirer de ses sources, tant imprimées que manuscrites, et, chemin faisant, nous donnerons quelques exemples de l'usage fantaisiste ou partial qu'il en fait.

Comme les « trois livres » dont se compose ce volume, l'*Anarchie spontanée*, la *Constituante et son œuvre*, la *Constitution appliquée*, se rapportent à des sujets distincts ou du moins qui semblent tels, au lieu de faire un examen d'ensemble de tout le volume, comme nous l'avons fait pour l'*Ancien Régime*, où tout était mêlé et où il n'y avait presque aucune distinction des époques, nous allons passer en revue chacun de ces trois livres.

Le livre premier, l'*Anarchie spontanée*, se rapporte aux

événements depuis une époque imprécise (à peu près le commencement de l'année 1789) jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789 inclusivement, et il se subdivise en deux parties : 1° avant le 14 juillet 1789 (pp. 3 à 67); 2° après le 14 juillet 1789 (pp. 68 à 142). Essayons d'y saisir la suite des faits et des idées.

1° *Avant le 14 juillet 1789.*

En avril et en mai 1789[1], il y a eu, selon Taine, des troubles causés par la famine ou par la crainte de la famine et qui se manifestèrent surtout par des pillages de grains en Normandie, en Touraine, en Orléanais (pp. 13-14) et à Montlhéry, Bray-sur-Seine, Bagnols, Amiens, Nantes, Angoulême, Cette, Fougères, Vitré, Saint-Léonard, Bost (Allier), Saint-Didier, Tournon, Chantenay (près du Mans), Thiers, Nevers, les environs d'Angers (pp. 14-17). Taine en conclut (p. 17) qu' « il n'y a plus de sécurité en France » et (p. 18) que « la première des propriétés, celle des subsistances, est violée en mille endroits ». Mille endroits! Or, il a cité, en tout, dix-sept endroits et, vaguement, trois provinces. Mettons qu'il eût, en effet, cité mille endroits : il dit lui-même (p. 73) qu'il y avait alors en France « quarante mille tas d'hommes,... villes, bourgardes, villages ». Même s'il parlait sérieusement, même s'il avait signalé des troubles dans mille de ces « tas », il n'en resterait pas moins, à prendre au pied de la lettre ses dires, que dans trente-neuf quarantièmes de la France il n'y avait pas eu de troubles.

1. L'auteur donne ces dates, mais ne s'y fixe pas, et il arrive souvent qu'il n'indique aucune époque, comme quand il dit (p. 8) que « la révolte maintenant est universelle, comme autrefois la résignation » : il n'y a pas moyen de comprendre si ce *maintenant* signifie *avant* ou *après* la convocation des États généraux.

De mai à juillet 1789, il signale des brigands et des brigandages dans le pays de Caux, dans les environs de Rouen, d'Étampes, dans quelques villages limitrophes de la Picardie et du Cambrésis, enfin près d'Uzès, et de ce que des voleurs et des assassins se montrent il en conclut (p. 20) que « ce sont là désormais les nouveaux chefs ». Les chefs de quoi? Les chefs de la Révolution.

Ces brigandages deviennent aussitôt sous sa plume (p. 26) une « sédition sociale », où la théorie du *Contrat social* lui semble infuse. La preuve, c'est que, dès le mois de mars 1789, M. de Caraman, commandant en chef en Provence, trouvait que maintenant les émeutes étaient concertées au nom de l'égalité; c'est ainsi qu'il y avait des soulèvements contre les impôts en dix-sept endroits de Provence, que Taine nomme, et « dans plus de quarante villes ou bourgades » de Provence, qu'il ne nomme pas. Il en conclut ou semble en conclure que, puisqu'il y a « sédition sociale » en Provence, il y a « sédition sociale » dans toute la France.

Puis il recommence, sans qu'on sache pourquoi, à parler (pp. 30-31) du pillage des grains, en y ajoutant des faits de délits de chasse, et il énumère des troubles dans vingt-quatre endroits des environs de Paris.

Enfin (pp. 34 à 67) il passe aux troubles de Paris, raconte quelques anecdotes, et fait un récit de la prise de la Bastille.

Cette prise de la Bastille, il ne l'attribue qu'à une fantaisie ou une frénésie populaire. Il est presque muet sur les causes de l'insurrection. Les troupes appelées par la cour, dans l'évidente pensée d'un coup d'état, il n'en dit pas un mot. Il ne dit pas un mot du

fameux discours de Mirabeau, du 8 juillet 1789, où, demandant le renvoi des troupes, il exprimait les appréhensions et les griefs des patriotes : « Cependant, disait-il, quelle a été la suite de ces déclarations et de nos ménagements respectueux? Déjà un grand nombre de troupes nous environnait. Il en est arrivé davantage, il en arrive chaque jour; elles accourent de toutes parts; 35 000 hommes sont déjà répartis entre Paris et Versailles. On en attend 20 000. Des trains d'artillerie les suivent. Des points sont désignés pour des batteries. On s'assure de tous les passages; nos chemins, nos ponts nos promenades sont changés en postes militaires. Des événements publics, des faits cachés, des ordres secrets, des contre-ordres précipités, les préparatifs de la guerre en un mot, frappent tous les yeux et remplissent d'indignation tous les cœurs [1]. » Dans ces troupes, il y avait des régiments étrangers, mercenaires dévoués au roi et qu'on croyait prêts à tout contre les Parisiens et les députés. Taine n'en parle pas. Il ne dit pas que quand, le 10 juillet au soir, le roi reçut l'adresse où l'Assemblée nationale demandait le renvoi des troupes, il refusa ce renvoi, et, par une ironie blessante, offrit de transférer les États généraux à Noyon ou à Soissons. Le 11 juillet, renvoi de Necker, triomphe de Marie-Antoinette; on n'attend même pas, pour entreprendre le coup d'état, que toutes les troupes soient arrivées : un ministère est formé, dont la liste reste secrète, mais tout le monde sait que le baron de Breteuil et le maréchal de Broglie, absolutistes forcenés, en sont chefs. Alors

1. *Lettres de Mirabeau à ses commettants*, éd. de 1791, p. 435 et 436.

pour déjouer le coup d'état, Paris se soulève et prend la Bastille.

Ces causes de l'insurrection parisienne, Taine n'y fait que l'allusion suivante (p. 52) : « Le 12 juillet, à midi, à la nouvelle du renvoi de Necker, un cri de fureur s'élève au Palais-Royal. » Et il n'a garde de dire ce que signifiait ce renvoi, il n'a garde d'avertir le lecteur qu'il s'agissait d'un coup d'état de la cour contre la représentation nationale et contre Paris, si bien qu'à le lire, les Parisiens, insurgés sans qu'on sache pourquoi, ont l'air de fous furieux.

2° *Après le 14 juillet 1789.*

Les suites du 14 juillet, c'est-à-dire la révolution à forme municipale, d'abord dans les villes à la nouvelle de la prise de la Bastille, puis dans les campagnes à la suite de la *grand'peur*, ce mouvement parti du centre et qui y retourne par une force d'unification, ce mouvement fédératif où se forme la patrie nouvelle, union de municipalités spontanément organisées, Taine ne le signale pas, ne le voit même pas.

Il ne parle de la *grand'peur* (p. 77 à 80) que pour dénoncer la crédulité du peuple, après quelques anecdoctes sur la famine et les soupçons. Les comités élus, cette forme et ce moyen de la révolution dans les villes, il n'en parle (p. 73) que pour signaler leur impuissance, et il ne cite (p. 74) qu'un seul cas de cette impuissance, celui du comité du Puy-en-Velay.

Mais il cite (pp. 71 à 75) des exemples de violences contre les autorités de l'ancien régime, contre les autorités militaires de la Bourgogne, de Caen, de Bordeaux, de Metz, de Bretagne, contre l'intendant de Franche-Comté, contre les autorités judiciaires de Rennes, de Strasbourg, de Besançon, oubliant son

projet qui était de montrer l'impuissance, non des autorités anciennes, mais des autorités nouvelles.

Puis il énumère (pp. 80 à 89) des attentats contre les personnes et les propriétés publiques à Strasbourg, à Cherbourg, à Maubeuge, à Rouen, à Besançon, à Troyes. Suivent (pp. 90 à 94) quelques petits faits de non-paiement des impôts, d'insurrection contre la gabelle, de destruction de barrières, et surtout de délits de chasse, qui l'indignent particulièrement : il trouve effroyable (p. 93) que les capitaineries soient envahies et que les paysans, qui ont tant souffert du droit de chasse, tuent et mangent le gibier royal.

Il croit voir (pp. 94 à 106) une guerre systématique contre les privilégiés, parce qu'il y a eu des violences contre les nobles à Secondigny (en Poitou), à Mamers, à La Flèche et près du Mans. De ces quatre seuls exemples il conclut (p. 96) que « partout (*sic*) les nobles et les prélats sont devenus suspects ». Quatre pages plus loin, il oublie cette conclusion et affirme (p. 100), quoiqu'en vérité il n'en sache rien, que « nulle part on ne voit que le village insurgé exerce contre son seigneur une vengeance personnelle ». D'autre part, il assure (p. 97) que ces « explosions sont isolées » dans l'Ouest, le Centre et le Midi, mais que la conflagration est universelle dans tout l'Est, à savoir en Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Mâconnais, Beaujolais, Auvergne, Viennois, Dauphiné, et il cite quelques cas d' « explosions », mais sans qu'il soit possible d'établir une statistique sur ses données ; car tantôt il précise et nomme les faits, les endroits, tantôt il parle vaguement (p. 103) de « près de quarante châteaux et maisons seigneuriales pillés ou brûlés ».

On le voit : pour la période d' « anarchie spontanée »

postérieure à la prise de la Bastille, Taine procède, comme pour la période antérieure, par généralisations fantaisistes. De quelques dizaines ou, si l'on veut, de quelques centaines de petits faits de désordre, il en conclut que toute la France fut troublée à cette époque. Je n'ai point lu, et personne n'a lu, tous les imprimés et tous les documents d'archives où peut subsister la trace de ce qui s'est passé dans chaque commune, soit avant la prise de la Bastille, soit après. Tout ce que je puis dire, c'est que mes lectures ne justifient en rien les généralisations de Taine. Il est sûr que dans quantités d'endroits la Révolution se fit paisiblement. On connaît l'exemple de la petite ville de Meulan, dont M. Raoul Rosières a raconté l'histoire et où on passa, sans trouble aucun, de l'ancien régime au nouveau [1]. Il serait facile de citer, en l'état actuel de nos connaissances, des centaines d'exemples de ces passages pacifiques.

Taine n'en veut citer aucun. Il ne signale même pas, en cette année 1789, un seul acte de vertu, de sagesse, d'intelligence, de concorde, de fraternité. Il n'y eut, selon lui, que gens malfaisants, que crimes, que sottises, que désordre moral et physique.

Son procédé de statistique sociale de l'année 1789 est à peu près aussi juste que si, pour donner une idée de l'état de la France en l'année 1907, on se bornait à produire un choix des faits-divers horrifiants publiés par le *Petit Journal* ou le *Petit Parisien*.

On a vu que, pour la période antérieure au 14 juillet 1789, Taine ne racontait ni ne mentionnait aucun

1. *La Révolution dans une petite ville.* Paris, 1888, in-12. Voir notamment pp. 32 à 35.

des événements qui avaient influé sur l'esprit public. Il en est de même pour la période postérieure. La seule allusion qu'il fasse à des faits qui ne soient pas des faits de pillage ou de meurtre, c'est quand il énumère (pp. 122 et 123) quelques-uns des grands décrets de la Constituante, mais il ne les énumère que pour dire que la Constituante ne fut pas libre en les votant.

La conclusion, c'est (p. 138) que la « fraternité nouvelle » est « un convoi funèbre de toutes les autorités égales et légitimes, un triomphe de la brutalité sur l'intelligence, un mardi-gras meurtrier et politique, une formidable descente de la Courtille, qui, précédée par ses insignes de mort, traîne avec elle les chefs de la France, roi, ministres et députés, pour les contraindre à gouverner selon ses folies et pour les tenir sous ses piques, jusqu'au moment où il lui plaira de les égorger [1] ».

III

Du moins, dans ce tableau si partial de l'*Anarchie spontanée*, les éléments dont Taine le forme sont-ils de bonne qualité historique? L'auteur les met-il en œuvre avec probité et soin? J'ai déjà dit qu'il m'était matériellement impossible, faute de place, de critiquer tout le détail de cette collection de « petits faits signifi-

1. Cette conclusion, Taine l'avait fait prévoir, au cours de ce livre sur l'*Anarchie spontanée*, par les plus injurieuses métaphores, soit qu'il traite le peuple de « brute énorme » qui a pris le mors aux dents et dont les « ruades deviennent plus fortes » (p. 65), soit qu'il rappelle « la liberté aboyante et monstrueuse » de Milton (p. 66), soit qu'il montre dans le Français de 1789 « le singe grimaçant, sanguinaire et lubrique » (p. 70). Voir aussi avec quel mépris il parle (p. 119) de Camille Desmoulins, de Loustallot et de Danton.

catifs ». Voici du moins quelques remarques, quelques exemples.

Je ne mentionne pas les inexactitudes peu graves : transcriptions non littérales [1], erreurs de date [2], petits lapsus [3], références erronées, etc. [4]. C'est toujours le même genre de négligence que dans le volume de l'*Ancien Régime*.

Voici un exemple d'erreur tendancieuse, entre autres. Taine dit (p. 15) : « A Amiens, après une émeute fort

1. Ainsi (p. 31), à propos de troubles à Montlhéry en mars 1789, Taine dit : « La maréchaussée est découragée, écrit le subdélégué... » Or, si on se reporte au texte de la lettre (Arch. nat., H, 1453), on y lit : « La maréchaussée, insultée et battue, ne peut plus espérer de mettre l'ordre; elle est découragée... » Taine ne peut pas se défaire de l'habitude qu'il a prise de retoucher le style des textes qu'il cite pour les améliorer littérairement. Voir par exemple, en les comparant avec les originaux, comment il récrit (pp. 50 et 119) des passages de Camille Desmoulins; ou (pp. 53 et 63) de Bailly; ou (p. 121) de Marat; ou (p. 138) de Montlosier.

2. Il date (p. 14) du 15 avril 1789 une lettre de M. Ballainvilliers, intendant du Languedoc, qui est du 3 avril, et (p. 34) du 18 juillet une lettre de « l'intendant d'Alençon », qui est du 24 juillet : ces erreurs sont petites, mais par trop nombreuses.

3. Il dit (p. 90) : « Vers la fin de septembre (1789), je trouve une liste de trente-six comités ou corps municipaux qui, dans un rayon de cinquante lieues autour de Paris, refusent de protéger la perception des taxes. » Je me reporte au texte (H, 1453) : je n'y trouve que *seize* comités, dont quelques-uns sont éloignés de Paris de plus de cinquante lieues; et encore tous ces seize ne refusent-ils pas : il y en a qui sont seulement dénoncés comme « inactifs ».

4. Par exemple (p. 71), je n'ai pas pu retrouver dans H, 1453 ni dans KK, 1105 les pièces que Taine y signale. A propos de Foullon, conseiller d'État (p. 62), il renvoie à Poujoulat, *Histoire de la Révolution* (p. 100). Or, ni au tome Ier ni au tome II de cet ouvrage il n'est question de Foullon à cette page, ni même, si j'ai bien cherché, ailleurs (Bibl. nat., La 32/248). On aura d'autres mécomptes semblables, pour d'autres références, dans les notes des pages 46, 48, 49, 62, 99, 104, 118, 139.

vive, ils (les officiers municipaux) se décident à prendre le blé des Jacobins (en avril 1789) et à le vendre au peuple, dans une enceinte de troupes, à un tiers au dessous de sa valeur. » Ce pillage d'un couvent de moines pour nourrir le peuple n'a-t-il pas un air d'anticléricalisme brutal? Or le texte porte (Arch. nat., H, 1453) que ce blé appartenait, non aux Jacobins, mais à quatre boulangers qui avaient leur magasin dans ce couvent.

Si on veut voir combien Taine est crédule et léger dans sa documentation, il faut vérifier les références qu'il donne à l'appui d'une assertion, non accessoire ou insignifiante, mais que lui-même juge importante, par exemple (p. 103) quand il assure qu'après la prise de la Bastille le peuple ne s'attaquait plus seulement aux châteaux et aux abbayes, mais aux « maisons bourgeoises ».

Voici les sources qu'il cite en note :

« *Désastres du Mâconnais*, par Puthod de la Maison-Rouge (août 1789). — *Ravages du Mâconnais*. — Arthur Young, 27 juillet. — Roux et Buchez, IV, 211, 214. — *Mercure de France*, 12 septembre 1789 (Lettre d'un volontaire d'Orléans). « Le 15 août, quatre-vingt-huit brigands, « se disant moissonneurs, se présentent à Bascon[1], en « Beauce, et le lendemain à un château voisin, où ils « demandent sous une heure, la tête du fils du seigneur, « M. Tassin, qui ne se racheta que par une contribution « de 1 200 livres et le pillage de ses caves. »

Il semble qu'un fait ainsi affirmé d'après cinq témoignages défie toute contestation.

Mais on remarquera d'abord que l'extrait même que

1. *Sic*. Je n'ai pu identifier ce nom de lieu.

Taine donne du *Mercure de France* ne confirme en rien son dire, puisqu'il n'y est question que d'un château, et non d'une maison bourgeoise[1].

Quant aux autres sources, le titre exact du premier ouvrage cité, c'est : *Désastre du Mâconnais du mois d'août 1789*, par M. Puthod de Maison-Rouge, du Cercle des philadelphes du Cap français, de l'Académie royale de Villefranche et de celle des Arcades de Rome (imp. Cailleau, s. d., in-8 de 16 pages)[2]. Ce Puthod de Maison-Rouge, sorte d'antiquaire plus ou moins graphomane, contre-révolutionnaire pédant, devait recevoir de Louis XVIII le titre de héraut d'armes. Sa brochure n'est qu'un verbiage déclamatoire. Il y dit bien (p. 2) qu'après avoir brûlé les terriers dans les châteaux, les brigands s'attaquent aux maisons bourgeoises, mais il n'allègue aucun fait précis, il n'indique aucune preuve. C'est un témoignage nul.

Taine allègue encore, à l'appui de son dire, un imprimé intitulé : *Ravages du Mâconnais occasionnés par une troupe de brigands* (Paris, sans date, in-8 de 7 pages[3]). C'est une divagation anonyme. On y cite une lettre également anonyme, où il est dit que les « brigands » ont dans le Mâconnais, « détruit la plupart des châteaux et des maisons bourgeoises ». Cette hâblerie ne suffit pas à l'auteur : il parle de douze mille morts, et son éditeur se croit obligé d'ajouter une note pour faire remarquer que c'est probablement exagéré.

Le témoignage d'Arthur Young serait plus sérieux.

1. J'ai vérifié ce passage dans le numéro du *Mercure* du 12 septembre 1789, p. 166 (Bibl. nat., Le 2/39). Il n'y est nullement question des maisons bourgeoises.
2. Bibl. nat., Lk²/1120.
3. Bibl. nat., Lk²/1119.

Voyons son *Voyage* à la date du 27 juillet. Que dit-il? « Many chateaus have been burnt, others plundered [1]. » Il ne parle que des châteaux. Il ne dit pas un mot des « maisons bourgeoises ».

Si enfin je vérifie dans *l'Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, aux pages 211 et 214 du tome IV, je n'y trouve qu'un long extrait de l'ouvrage intitulé *le Château des Tuileries*, extrait qui n'a aucun rapport avec les faits dont parle Taine.

Ainsi sur cinq témoignages que Taine produit à l'appui de son assertion, il y en a deux, ceux du *Mercure de France* et d'Arthur Young, qui la contredisent; un, celui de Buchez et Roux, qui est muet; deux, celui de deux pamphlétaires bavards et sans autorité, qui la confirment, non par des faits, mais par des propos en l'air.

On n'en finirait pas, si on voulait énumérer tous les cas où il affirme sur d'aussi faibles preuves. De même la liste de ses assertions fantaisistes serait infinie. Sur quelle donnée écrit-il (p. 6) que payer le pain quatre sous la livre à Troyes en 1789, c'était comme si on le payait huit sous aujourd'hui? Où a-t-il vu (p. 123) que « la Déclaration des Droits, repoussée en séance secrète par vingt-huit bureaux sur trente, est imposée par les tribunes en séance publique, et passe à la majorité des voix »? Comment sait-il (p. 139), qu' « en une semaine, cinq ou six cents députés font signer leurs passeports, et se tiennent prêts à partir », quand, au témoignage même du *Mercure de France*, qu'il allègue, il n'y eut que trois cents députés dans ce cas?

1. Arthur Young, *Travels*, 27 juillet 1789; p. 146 de l'édition anglaise de 1792 (Bibl. nat., Inventaire, S 8954, in-4°).

IV

Dans le second livre de la *Révolution*, intitulé l'*Assemblée constituante et son œuvre*, Taine étudie d'abord, en un premier chapitre, le personnel, les circonstances, la méthode de travail de l'Assemblée constituante.

Il n'est pas facile d'analyser ce chapitre, où il n'y a ni plan quelconque, ni ordre ni suite aucune dans les idées ou dans les faits : c'est comme une conversation à bâtons rompus où Taine dit pêle-mêle tout ce qui lui vient à l'idée pour discréditer l'Assemblée constituante; c'est un mélange d'anecdotes, d'épigrammes, de reproches indignés, d'injures bien écrites, où il n'y a pas moyen de trouver une vue d'ensemble tant soit peu précise.

Taine reproche à la Constituante (p. 146) de n'avoir pas tenu compte du règlement de la Chambre anglaise des Communes. Qu'eût-il dit, si elle avait adapté aux mœurs françaises des formules étrangères? Selon lui (p. 147), les séances les plus fameuses de la Constituante ne furent que « verbiage et clameur ». Les preuves? Un témoin étranger, Gouverneur Morris, lui en fournit une. « Parfois, écrit cet Américain (cité par Taine, p. 149), au milieu d'une délibération, un orateur se lève, fait un beau discours sur un sujet différent, et conclut par une bonne petite motion qui passe avec des hourras. Par exemple, pendant qu'ils discutaient un projet de banque nationale présenté par M. Necker, un député se mit dans la cervelle de proposer que chaque membre donnât ses boucles d'argent, ce qui fut adopté d'un seul coup, l'honorable député déposant

les siennes sur la table, après quoi l'on revint aux affaires. »

Il s'agit de la séance du 20 novembre 1789. Si Taine avait pris la peine de contrôler le dire de Gouverneur Morris par les journaux, entre autres par le *Point du Jour* de Barère, il aurait vu combien était peu sérieux le bavardage de l'Américain.

Prenons un récit plus autorisé encore que celui de Barère, je veux dire le procès-verbal officiel de cette séance, nous y verrons que l'incident des boucles n'eut pas lieu au milieu du débat sur la banque nationale, mais assez longtemps auparavant.

On venait de lire une adresse des citoyens d'Issoudun offrant un don patriotique. « Alors, dit le procès-verbal, un membre de l'Assemblée a offert le don de ses boucles d'argent, et invité les autres membres de l'Assemblée à imiter son exemple. Cette proposition ayant été reçue avec acclamation, l'Assemblée nationale a décrété que tous ses membres feraient le don patriotique de leurs boucles d'argent, et qu'ils porteraient des boucles de cuivre. Et bientôt après MM. les députés suppléants, présents à l'Assemblée, ont prié M. le président de leur permettre de faire le même don patriotique, ce qui a été agréé. Il a été fait lecture d'une lettre de M. l'abbé d'Espagnac à l'Assemblée, dans laquelle il lui rappelle qu'il lui a offert un plan de banque, etc. » Puis on lit une adresse des citoyens de Sainte-Menehould. Enfin on passe à l'ordre du jour, c'est-à-dire à l'affaire de la création d'une banque nationale.

On voit donc que l'interruption burlesque dont parle Gouverneur Morris n'a jamais existé que dans son imagination, d'où elle a passé dans celle de Taine, qui

aime mieux croire aux papotages d'un étranger, s'il est hostile à la Révolution, qu'au récit de Barère, membre de la Constituante, ou au procès verbal officiel des séances.

Il continue son réquisitoire incohérent contre la Constituante en se moquant (p. 150) de la séance du 4 août 1789, sans dire qu'il y avait urgence à sacrifier ainsi une partie du régime féodal, puisque le peuple en avait commencé lui-même la destruction. Aux explications historiques, il préfère une métaphore truculente et classiquement développée : si l'Assemblée constituante fait des sottises, c'est (p. 153) parce qu'elle « a trinqué avec la populace, et, par degrés, sous la pression de ses convives, elle est descendue jusqu'aux boissons frelatées et brûlantes, jusqu'à l'ivresse malsaine et grotesque, d'autant plus grotesque et malsaine qu'elle persiste à se prendre pour la raison ».

Et si l'Assemblée a trinqué ainsi avec la populace, c'est parce qu'elle est mal composée. Taine l'eût voulue (p. 154) composée de fonctionnaires de l'ancien régime, c'est-à-dire des personnes mêmes intéressées à perpétuer l'ancien régime. La belle révolution qu'ils eussent faite! Plus loin il oublie ce qu'il a dit de la médiocrité, de l'insuffisance des Constituants, et il reconnaît (p. 162) qu'ils étaient « jeunes de cœur, sincères, enthousiastes, généreux même, et, de plus appliqués, laborieux, parfois doués de talents rares ». C'est qu'au fond, ce n'est point sur leur mérite personnel que Taine juge les gens, mais sur le degré de conformité de leurs opinions politiques ou philosophiques aux siennes. « Ni le zèle, ajoute-t-il aussitôt, ni le travail, ni le talent ne sont utiles quand ils ne

sont point employés par une idée vraie ; et, si on les met au service d'une idée fausse, ils font d'autant plus de mal qu'ils sont plus grands. »

Les Constituants pensaient mal; donc ils n'ont pu faire que des sottises. Et ces sottises, Taine aime à les signaler. Il s'indigne qu'ils ne voulussent écouter aucun conseil, même des hommes qui pensaient comme eux. « Et si un jour, dit-il (p. 167), à la fin de leur session, le patriarche survivant du parti philosophique, Raynal, porte par surprise la vérité jusqu'à leur tribune, ils s'indignent de sa sincérité comme d'un attentat, ils ne l'excusent qu'à titre d'imbécile. » Taine croit donc que Raynal était bien l'auteur de la fameuse remontrance qui fut lue sous son nom, à la tribune, le 31 mai 1791, quand tout le monde sait que, de l'aveu même des auteurs de cette mystification, la prétendue lettre de Raynal était l'œuvre de Clermont-Tonnerre [1].

Taine croit aussi que les tribunes du public dictaient à l'Assemblée toutes ses décisions, et que ces tribunes n'étaient composées que de canailles (p. 167 et *pass.*).

Il croit enfin (p. 173) qu'en juillet 1791, « toute l'opposition, plus de quatre cents membres, plus d'un tiers de l'Assemblée, est réduite à la fuite ou au silence ». Et il précise sa pensée en ces termes : « A force d'oppression, le parti révolutionnaire s'est débarrassé de toute résistance, et la violence, qui lui a donné l'empire dans la rue, lui donne l'empire dans le parlement. » Or, est-ce bien la violence qui avait fait partir ou se taire les opposants? Les uns étaient

1. Voir là-dessus mon livre, les *Orateurs de la Constituante*, 2e éd., p. 345.

partis parce qu'ils croyaient pouvoir mieux servir la contre-révolution hors de l'Assemblée que dans l'Assemblée. Les autres, au nombre de plus de deux cents, étaient les signataires de la protestation du 29 juin 1791 contre le décret qui suspendait l'exercice de l'autorité royale, et ils annonçaient que, pour bien marquer leur mécontentement, ils ne prendraient plus part aux délibérations. Les opposants n'étaient donc pas, comme le dit Taine, *réduits* au silence. Ils se taisaient, parce qu'ils voulaient bien se taire.

Assurément, tout n'est pas faux dans les reproches que Taine adresse à la Constituante ; à propos de sa méthode de travail, par exemple, il n'a pas tort de critiquer (p. 175) le décret par lequel elle déclara incompatibles les fonctions de ministre et celles de député. Mais, même quand sa critique ne tombe pas à faux, on sent le parti pris de ne pas comprendre, un parti pris de ne voir qu'un côté des choses.

V

Le chapitre second du livre sur l'Assemblée constituante est intitulé : les *Destructions*. Il s'agit des destructions qu'a opérées cette Assemblée, et on voit déjà que, comme elle construisait aussitôt qu'elle détruisait (par exemple, en même temps qu'elle supprimait les intendants, elle établissait les assemblées de département), l'abstraction que fait Taine, en séparant ainsi la destruction des constructions, l'expose à se tromper ou à ne pas comprendre.

Il commence par reprendre (p. 184 et *pass.*) son vieux propos, à savoir que la Constituante, élève des philo-

sophes, n'a point légiféré pour des Français réels, et aussitôt il façonne (p. 185) une statistique des Français réels dont les précisions sont d'une fantaisie abasourdissante : « Sur vingt habitants, dit-il, dix-huit sont catholiques, dont seize sont croyants, au moins par habitude et par tradition. Sur les vingt-six millions vingt-cinq millions ne lisent pas; c'est au plus si un million lisent; et en matière politique, cinq ou six cents sont compétents. » Voilà ce qu'étaient, selon Taine les Français réels. Et où a-t-il pris les éléments de cette statistique? Il ne le dit pas, il ne le sait pas. Ce sont des hypothèses en l'air qu'il présente comme des résultats de recherches méthodiques.

Selon lui, en fait de destructions, la Constituante aurait dû se borner à supprimer les privilèges des deux ordres privilégiés et à établir le contrôle financier de la nation; il fallait accepter les promesses de la déclaration royale du 23 juin 1789. Là-dessus, Taine tient le même langage que les aristocrates d'alors. Sa crédulité aux promesses du roi s'exprime en termes presque identiques à ceux dont se servirent, par exemple, les députés de la noblesse du bailliage du Cotentin dans leur compte rendu à leurs commettants : « Le 23 juin, disaient-ils, le roi offre spontanément une charte par laquelle il consent librement, loyalement, à tout ce que les bailliages demandaient : cette charte était un véritable résumé de tous les cahiers, par conséquent elle était conforme aux vœux de tous les Français qui les avaient dictés. La noblesse seule y devait faire des sacrifices; elle consentait à les faire. Si le tiers état l'acceptait, tout ce que les peuples avaient désiré était effectué sans secousses, sans dépenses, sans sacrifices. Les députés, en moins de

trois mois, pouvaient rentrer dans leurs bailliages comblés de bénédictions méritées. La concorde et le bonheur régnaient entre les citoyens; le royaume de France reprenait de la vie pour mille ans[1]. » En réalité, le roi accordait le contrôle de la nation en matière de finances, l'abolition des privilèges, si les privilégiés y consentaient, l'établissement d'États provinciaux élus. « Il n'était parlé, dit Rabaut Saint-Étienne, ni de la Constitution tant demandée, ni de la participation des États généraux à la législation, ni de la responsabilité des ministres, ni de la liberté de la presse; et presque tout ce qui constitue la liberté civile et la liberté politique était oublié[2]. » Il n'était pas question davantage de l'admissibilité aux emplois. C'était une caricature des idées de Necker, qui n'assista pas à cette séance, et cette absence fit qu'on ne prit pas au sérieux la déclaration royale. Le roi y annulait, dans le style et le ton des lits de justice, l'acte du 17 juin, par lequel l'Assemblée nationale s'était constituée, maintenait la délibération par ordre et en trois chambres, sauf quelques cas où il pourrait être permis aux États généraux, s'ils le voulaient, de délibérer en commun. Il faut citer les paroles impératives que Louis XVI prononça, après la lecture de ses volontés :

« Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues : elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul je ferai le bien de

1. *Compte rendu à leurs commettants par les députés de la noblesse u grand bailliage de Cotentin aux États généraux de France de 1789.* Paris, 1791, in-8 de 103 pages. Bibl. nat., Lb 39/5455.

2. *Almanach de la Révolution*, 1re éd., p. 88. Bibl. nat.. La 32/21a.

mes peuples, seul je me considérerai comme leur véritable représentant; et, connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

« Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi, je suis le garant naturel de vos droits respectifs, et tous les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi jusqu'à présent qui ai fait tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare, peut-être, que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits.

« Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre, demain matin, chacun dans les chambres affectées à votre ordre pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence, au grand-maître des cérémonies de faire préparer les salles. »

Les contemporains ne virent là que le langage de l'absolutisme, dicté par l'influence rétrograde de Marie-Antoinette et de la cour. Taine y voit, lui, une charte libérale, que la nation ne repoussa que par caprice philosophique.

Il n'aurait pas voulu qu'on abolît les ordres et les corps, mais seulement qu'on les réformât (pp. 188 et 214). Seule l'aristocratie peut former de vrais

hommes d'État. « Il n'y a, dit-il (p. 191), que ce haras spécial pour fournir une recrue régulière de chevaux de course et de temps en temps le coureur admirable qui, dans la lice européenne, gagnera le prix sur tous ses rivaux. »

Il reproche aux Constituants (p. 194) de ne pas avoir voulu de Chambre haute : ce fut, selon lui, manie d'égalitarisme. Il ne dit pas que la cour et la noblesse s'étaient tout à coup alliées contre la Révolution, et que c'est cette alliance qui rendit suspecte au peuple toute tentative pour faire participer l'aristocratie à la direction des affaires. Rabaut Saint-Étienne a exprimé, là-dessus, le sentiment des contemporains, quand il a dit : « La noblesse de la cour entraîna avec elle toute la noblesse de province, dont, auparavant, elle était haïe et même méprisée. De bonne heure, on parvint à persuader à tous les nobles qu'ils devaient faire ligue commune avec l'autorité ; et, par cette guerre de tous contre le tiers état, celui-ci resta convaincu que, s'il n'était pas tout, il ne serait rien. D'autres hommes à abus n'étaient pas encore de la ligue, mais ils se disposaient à y entrer par le pressentiment de ce qu'ils pouvaient perdre ; et le royaume avait deux partis bien prononcés, celui de la cour et celui du peuple. De là sont venus les noms d'*aristocrates* et de *démocrates*, de *royalistes* et de *patriotes* [1]. »

Revenant sur les décrets du 4 août 1789, Taine reproche à la Constituante (p. 199) le principe même de ces décrets, à savoir l'abolition du régime féodal. Il critique surtout (p. 202) le décret du 19 juin 1790, qui abolit les titres de noblesse, et aussi (p. 204) les lois

1. *Almanach de la Révolution*, p. 81. Cf. *ibid.*, p. 115.

égalitaires sur les successions. Il assure même (p. 210) que la Constituante traita les nobles comme Louis XIV avait traité les protestants. « Cent mille Français chassés à la fin du XVIIe siècle, cent vingt mille Français chassés à la fin du XVIIIe siècle, voilà la démocratie intolérante qui achève l'œuvre de la monarchie intolérante. » On avait cru, jusqu'à Taine, que ces émigrés avaient quitté volontairement la France pour y rentrer en armes, avec l'étranger, et y rétablir l'ancien régime. Eux-mêmes, les émigrés, s'en vantaient comme d'un titre de gloire. Ces émigrés, Taine ne veut voir en eux que des exilés, de malheureux exilés!

La suppression des ordres religieux l'afflige et l'indigne (pp. 214 à 219 et 224). Il conteste (p. 219) le droit de la nation à s'emparer des biens ecclésiastiques; il s'imagine et assure que l'origine et la destination de ces biens sont établis par de visibles « titres authentiques ».

Il se plaint de la suppression des anciennes provinces et croit (p. 222) qu'en créant les départements « on a découpé géométriquement la France comme un damier ». Il ne comprend pas que ce fut un moyen d'unité. « L'Assemblée nationale, dit Rabaut Saint-Étienne, fut obéie avec transport, quand, sur le plan de M. l'abbé Siéyès, elle ordonna la division du royaume en 83 départements, subdivisés en districts et en cantons. De toutes les parties du royaume accoururent plus de deux mille députés des villes et des bourgs, pour faire valoir leurs prétentions; et après trois mois du travail le plus étonnant et le plus pénible, la division fut achevée. Ainsi l'on put dire qu'il n'y avait plus de provinces : ce mot a même disparu de

notre langue. Ainsi le royaume fut un, et la crainte des républiques fédératives fut dissipée[1]. »

Puis, Taine revient aux affaires du clergé, regrette la suppression de la dîme, ou plutôt le caractère égalitaire de cette suppression (p. 225), juge sévèrement (pp. 234 et suiv.) la Constitution civile du clergé (qui n'est pourtant pas une « destruction »), et s'amuse à une fantaisiste statistique des prêtres réfractaires (pp. 238, 239 et 257).

VI

Tel est le chapitre sur les « destructions » de la Constituante.

Passons aux « constructions ».

Taine n'entend parler que des constructions politiques et sociales. Il veut bien reconnaître qu'en d'autres matières, qu'il désigne vaguement (p. 277), la Constituante « a semé de bons germes ». « Mais, dit-il, en tout ce qui regarde les institutions politiques et d'organisation sociale, elle a opéré comme une académie d'utopistes, et non comme une législature de praticiens. » Un roi désarmé, annihilé, quarante mille municipalités souveraines, les citoyens actifs surchargés et dégoûtés, une minorité fanatique (club des Jacobins) qui dirige tout selon cette Déclaration des droits « dont tous les articles sont des poignards dirigés contre la société humaine, et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lame » (p. 275) : voilà le régime nouveau. « Le chef-d'œuvre de la raison

1. *Almanach de la Révolution*, 1re éd., p. 160.

spéculative et de la déraison pratique est accompli; en vertu de la Constitution, l'anarchie spontanée devient l'anarchie légale. Celle-ci est parfaite; on n'en a pas vu de plus belle depuis le neuvième siècle. »

Telles sont les grandes lignes du tableau.

Le détail est imprécis, fantaisiste et comme insaisissable. Bien plus précise, fine et nuancée était la critique que Louis XVI fit de la Constitution dans son manifeste du 20 juin 1791. C'est que Louis XVI connaissait bien la Constitution et était de sang-froid. Taine l'a mal étudiée, l'a à peine parcourue, et il est d'ailleurs dans un perpétuel état de fièvre qui lui ôte le sens du réel.

Par exemple, dans son analyse du système électoral (p. 267), il se trompe sur les conditions exigées pour être citoyen actif, et il ne parle même pas des conditions pour être électeur ni pour être député. Or ne pouvaient, sous ce régime, être élus députés que les citoyens qui payaient une contribution directe équivalente à la valeur d'un marc d'argent et qui en outre possédaient une propriété foncière. Cette condition de posséder une propriété foncière, si le lecteur de Taine l'avait connue, il n'eût plus rien compris aux reproches d'égalitarisme démagogique que cet auteur adresse à la Constituante : aussi Taine ne la lui fait-il pas connaître. J'imagine que, par passion, il en vient lui-même à l'oublier de bonne foi.

Il croit (p. 258) que la loi exclut les curés des municipalités, ce qui est faux, et oubliant cette affirmation qu'il a pourtant lancée d'un ton imperturbable, il raconte (p. 295) l'histoire de l'abbé Carion, qui était à la fois curé et maire d'Issy-l'Évêque.

Voulant prouver que le nouveau personnel municipal

était ignorant, il cite comme sérieux (p. 258) le propos que Rougier de La Bergerie, député de l'Yonne, tint à la tribune, le 8 novembre 1791, disant que « sur quarante mille municipalités, il y en a vingt mille où les officiers municipaux ne savent ni lire ni écrire ». Mais il laisse ignorer que cette boutade souleva des murmures, d'après le *Moniteur*, qui la rapporte, et que ni le *Journal des Débats et des Décrets* ni le *Journal logographique* ne la mentionnèrent. Selon lui, cette ignorance des officiers municipaux rend leur mauvaise volonté plus nuisible à l'État en matière de contribution : ils ne comprennent pas et ne veulent pas comprendre les articles de loi sur la confection des rôles; et, comme preuve, Taine dit en note (p. 259) : « *Moniteur*, XI, 283, séance du 2 février 1792[1], discours de Cambon : « Ils « s'en retournent croyant entendre ce qu'on leur a « bien expliqué, mais reviennent le lendemain pour « recevoir de nouvelles explications. Des avoués refu- « sent de se rendre sur les lieux pour diriger les muni- « cipalités, disant qu'ils n'y entendent rien. » On croirait qu'il s'agit des officiers municipaux de toute la France : non, il s'agit de ceux d'un seul district, que l'orateur ne nomme pas. Et cet orateur n'est pas Cambon, comme Taine l'assure, mais un excentrique sans autorité, Jacob Dupont!

Toutes ces critiques, fondées ou non, se résument à dire que la Constituante fut trop radicale. C'est le sens, c'est parfois le style des pamphlets aristocratiques d'alors. Lisez entre autres celui qui est intitulé :

1. On remarquera que Taine, dans ce chapitre sur les constructions de la Constituante, parle de l'époque de la Législative. Mais ces anachronismes sont si fréquents dans son livre qu'il est impossible de les relever tous.

Il est temps[1], et qui est daté « l'an II du règne de l'anarchie[2] » : « Travailler à donner subitement à la France une Constitution nouvelle, c'est travailler au grand œuvre. Ceux qui se disent adeptes le sont-ils véritablement? On crie sans cesse : *Régénération! Liberté!* Je n'aperçois encore ni l'un ni l'autre dans les procédés chimiques de Messieurs de l'Assemblée nationale. — *Les Français sont les enfants de l'Europe, et j'aime à jouer avec eux.* O Voltaire! auriez-vous pu conserver votre opinion, si vous eussiez été témoin des *jeux de ces enfants* depuis le 13 juillet jusqu'au mois de février 1791? N'auriez-vous pas plutôt cru que, semblables aux Caraïbes qui le matin vendent leur hamac sans se souvenir qu'ils en auront besoin au déclin du jour, ils étaient devenus assez insensés pour détruire en un moment les sources de leur existence? »

Le réquisitoire de Taine contre la Constituante n'est que le résumé des récriminations des contre-révolutionnaires d'alors. Ainsi, dans la « réclamation (31 août 1791) d'une partie des députés des trois ordres des États libres et généraux de France contre les décrets illégaux, l'acte constitutionnel et l'état du royaume[3] », on pouvait déjà lire ceci, qui est le fondement de la thèse de Taine : « Au lieu de ce bel ordre qu'on admirait en France, ralliant tous les intérêts, comprimant toutes les passions, garantissant toutes les propriétés, et renfermant en lui-même, pour comble de bonheur, les germes précieux de sa propre

1. Bibl. nat., Lb ^{39}/5447, in-8.
2. Ce pamphlet semble pouvoir être daté du mois de mars 1791.
3. N° 11 des *Déclarations et protestations*, Provins et Paris, 1814, in-4; p. 135. — Bibl. nat., Le ^{30}/15.

restauration; de ce bel ordre que la main inflexible du temps avait défiguré, mais qui pouvait devenir, au moyen des réformes dont le roi donnait l'exemple et des sacrifices que le clergé, la noblesse et la magistrature avaient offerts, le chef-d'œuvre de la sagesse et de la liberté; au lieu d'États généraux composés de mandataires liés par leurs cahiers, d'un monarque environné de conseils nécessaires, d'une magistrature sagement organisée et dépendant uniquement des lois, d'une magistrature qui, pour l'instruction des siècles à venir, fixait dans ses registres le souvenir de ses fautes mêmes; enfin, au lieu d'un peuple libre, mais contenu, si désormais ce peuple, imprudemment armé par la Constitution, promène ses regards sur la chaîne des pouvoirs qui prétendront le gouverner, il trouvera auprès d'un roi sans puissance effective, auprès de tribunaux sans dignité comme sans force, des moyens et des modèles d'indépendance dans les communes, dans les municipalités, dans ces lambeaux de république épars autour de lui sous le nom de départements, jusqu'à ce qu'enfin, parvenu au Corps législatif, il y voie des ambitieux, qui se diront ses commis, et seront, suivant les circonstances, ses tyrans ou ses esclaves, occuper tour à tour le trône du despotisme et la chaire de l'anarchie. »

Mais, de tous les pamphets aristocratiques, celui qui eut le plus d'influence sur Taine, c'est le pamphlet de Burke.

On sait qu'en novembre 1790 Burke, qui cependant avait été l'apologiste de la Révolution d'Amérique, publia contre la Révolution française ses malveillantes *Réflexions*. En forme d'une « lettre qui avait dû être envoyée d'abord à un jeune homme à Paris », il critique

les Français, non en citoyen du monde, mais en Anglais, dans la vue de défendre sa patrie contre la contagion des idées françaises, et en particulier pour protester contre l'adhésion qui avait été donnée à ces idées par deux clubs de Londres, *Constitutional Society* et *Revolution Society*. Le pamphlet fut applaudi de toute l'Angleterre conservatrice, de toute l'Europe conservatrice, et, malgré d'éloquentes réponses de Priestley, de Thomas Paine et de quelques autres, il fit du tort à la Révolution.

Taine le lut avec délices et s'en assimila, non seulement les idées, mais le style jusqu'aux métaphores.

Par exemple, tout ce qu'il dit de l'édifice de l'ancien régime, qu'il eût fallu réparer, et non jeter à bas, Burke l'avait déjà dit en s'adressant aux Français en ces termes : « Vous auriez pu, si vous aviez voulu, profiter de notre exemple, et, en recouvrant votre liberté, lui donner un caractère digne d'elle. Vos privilèges, quoique interrompus, n'étaient pas effacés de la mémoire. Votre Constitution, il est vrai, pendant que vous aviez cessé d'en jouir, avait été bien endommagée et bien dilapidée ; mais il vous restait encore des pans de ses vieilles murailles, et vous possédiez en entier les fondations de ce château antique et vénérable. Vous auriez pu réparer ces murs et bâtir sur les vieilles fondations[1]. »

On se rappelle le mépris avec lequel Taine parle du personnel de la Constituante : « Jugez de ma surprise, avait dit Burke, lorsque je trouvai que cette très grande porportion de l'Assemblée (j'ose dire la majorité de

1. P. 66 de la traduction française, 3e éd., Paris et Londres, 1791, in-8. — Bibl. nat., Lb39/4301*.

ses membres effectifs) était composée de praticiens. On n'y a pas appelé ces magistrats distingués qui avaient donné à leur pays des gages publics de leur savoir, de leur prudence et de leur intégrité; de ces avocats célèbres qui font la gloire du Barreau; de ces professeurs renommés dans les Universités; mais, pour la plus grande partie, les membres les plus inférieurs et les plus ignorants de chaque classe, en un mot les mécaniciens de la profession. Il y avait quelques exceptions dignes de remarque, mais la composition générale était formée d'obscurs avocats de province, de clercs de petites juridictions locales, de procureurs de village, de notaires, et de toute la bande de tous ces officiers de la litige municipale, grands fomentateurs et directeurs des petites guerres des vexations de village. Dès que j'eus jeté les yeux sur cette liste, je vis clairement, et presque comme si cela était fait, tout ce qui allait arriver[1]. »

C'est à Burke que Taine emprunte sa critique du système à la fois anarchique et géométrique des départements : « Croyez-vous sérieusement, avait dit Burke, que le territoire de la France avec votre système républicain de quatre-vingt-trois municipalités indépendantes (pour ne rien dire de plus de la composition de chaque municipalité) pourra jamais être gouverné comme un seul corps, ou mis en mouvement par l'impulsion d'un seul esprit? Lorsque l'Assemblée aura achevé son ouvrage, elle aura achevé sa ruine. Toutes ces républiques ne supporteront pas longtemps la suprématie de celle de Paris; elles ne souffriront

1. P. 80-81 de la traduction française, 3e éd., Paris et Londres, 1791, in-8. — Bibl. nat., Lb39/4301B.

pas que celle-ci monopolise ainsi la captivité du Roi, et qu'elle gouverne l'Assemblée *soi-disant* nationale [1]. »

C'est aussi à Burke que Taine emprunte sa dénonciation de l'influence tyrannique que la canaille des tribunes exerçait, selon lui, sur la Constituante : « L'Assemblée, organe de ces clubs, avait dit Burke, représente devant eux la farce de ces délibérations, avec aussi peu de décence que de liberté; on croirait voir une troupe de comédiens de foire jouant devant un assemblage de bandits; c'est au milieu des cris tumultueux d'une canaille mélangée d'hommes féroces et de femmes perdues pour toute espèce de honte, qui, selon le caprice de leur imagination insolente, dirigent, contrôlent, applaudissent ou rejettent même les membres de cette assemblée, qu'elle siège [2]. »

Enfin ces ironies de Burke contre les novateurs français, Taine ne se les est-il pas appropriées? Mais la satire anglaise, quoiqu'un peu lourde, a plus de portée : « Notre nation, écrivait Burke, trouve que le soin de conserver ce qu'elle possède et de le mettre à l'abri de la violation suffit à l'occupation d'un esprit vraiment patriote, libre et indépendant. Je n'en exclurais pas non plus quelques changements; mais, même en changeant, je voudrais conserver, je voudrais n'être conduit à nos réformes que par de grandes nécessités. Dans ce que je ferais, je voudrais imiter l'exemple de mes ancêtres; je voudrais que la réparation fût, autant que faire se pourrait, dans le style de tout l'édifice. L'esprit de conduite que nos ancêtres ont toujours manifesté était remarquable par la prudence

1. P. 104 de la traduction française, 3e éd., Paris et Londres, 1791, in-8. — Bibl. nat., Lb39/4301B.
2. *Ibid.*, p. 140-141.

de leur politique, par la sagesse de leur circonspection, et par une timidité qui venait de la réflexion sans qu'elle fût dans leur caractère. N'ayant point été illuminés par les lumières dont ces messieurs en France nous assurent qu'ils ont reçu une portion si abondante, ils agirent sous l'impression forte de l'ignorance et de la faillibilité humaine. Celui qui les avait créés ainsi faillibles les récompensa pour s'être conduits conformément à leur nature. Imitons leur prudence, si nous souhaitons de mériter les mêmes succès ou de conserver leur héritage. Ajoutons, si cela nous plaît, mais conservons ce qu'ils ont laissé; et, nous fixant sur les bases solides de la Constitution anglaise, bornons-nous à admirer, et ne nous efforçons pas de suivre le vol désespéré des aéronautes de la France[1]. »

Mais l'accord de Taine avec les pamphlétaires contre-révolutionnaires ne prouve pas que Taine ait tort dans les reproches qu'il adresse à la Constituante.

Il croit que, si les Constituants commirent la sottise de faire une révolution violente et totale, c'est parce qu'ils étaient pénétrés d'une mauvaise philosophie. Si, au contraire, on examine un à un, dans leur suite chronologique, et sans parti pris, les actes les plus importants de la Constituante, il est difficile de n'y pas voir, pour chacun, une cause circonstancielle. Il n'était pas possible, comme l'a bien montré Rabaut Saint-Étienne, de régénérer la France partiellement et peu à peu. Il n'était même pas possible de la régénérer pacifiquement, puisque c'est un fait que la cour opposait, à toutes les tentatives de réformes, tantôt les intrigues, tantôt la force. Cette opposition, Taine

1. P. 534-535 de la traduction française, 3e édit., Paris et Londres, 1791, in-8. — Bibl. nat., Lb39/4301B.

ne la mentionne pas, et cependant c'est elle qui détermina presque tout le caractère de la politique de la Constituante et des interventions populaires.

Totale, oui, la révolution de 1789 le fut en politique. puisqu'elle toucha à tout. Mais elle ne fut pas totale en tant que révolution sociale, puisqu'elle ne modifia que certains modes de propriété, ceux en qui semblait subsister la féodalité. Radicale, elle ne le fut, quoi qu'en dise Taine, presque en rien, mais plutôt opportuniste. Proclamant des principes, elle ne les appliqua pas tous. Elle juxtaposa empiriquement le droit nouveau au droit ancien, la royauté de droit divin à la souveraineté du peuple : pas de république, mais une monarchie limitée; pas de démocratie, mais un régime censitaire et bourgeois. Les hommes de 1789, tout au rebours de ce que dit Taine, légiférèrent pour les Français d'alors et pour leur temps, non pour l'humanité, non pour les siècles, bien qu'ils eussent le sentiment de servir indirectement, par leurs proclamations de principes, l'humanité et les siècles.

Quand Louis XVI vint clore par un discours la session de l'Assemblée constituante, le président Thouret, en lui répondant, marqua bien le caractère transactionnel et pratique de cette politique que Taine condamne comme absolue et irréelle : « Convaincue, dit Thouret, que le gouvernement qui convient le mieux à la France est celui qui concilie les prérogatives respectables du trône avec les droits indéniables du peuple, l'Assemblée nationale a donné à l'État une Constitution qui garantit également et la royauté et la liberté nationale [1]. »

1. *Moniteur*, réimpr., t. X, p. 6.

VII

Après l'*Anarchie spontanée*, après l'*Assemblée constituante et son œuvre*, voici la *Constitution appliquée :* c'est le livre troisième et dernier du premier volume de la *Révolution.*

La Constitution dite de 1791, et ainsi appelée parce que les articles en furent revisés, codifiés à la fin de la session de l'Assemblée, avait été votée, en ses dispositions essentielles, aux mois d'août, de septembre et d'octobre 1789; les principales lois électorales, les lois établissant le nouveau régime administratif avaient été votées en décembre 1789. Cette Constitution fut appliquée depuis le mois de février 1790, époque des premières élections administratives, jusqu'au 10 août 1792, et même au delà de cette date, mais c'est au 10 août qu'elle subit une violation capitale. Taine oublie souvent quelles limites il s'est fixées à lui-même et, dans ce livre, il lui arrive souvent de parler de faits antérieurs à l'application de la Constitution [1] ou postérieurs à la chute du trône [2].

Ce n'est point, d'ailleurs, une étude méthodique de l'application de la Constitution, une étude à la fois chronologique et logique, où on montrerait tour à tour le jeu des institutions politiques, administratives, militaires, financières, religieuses. Ce sont trois chapitres intitulés : 1° les *Fédérations;* 2° *souveraineté des*

1. Voir, par exemple, p. 295, 304, 330.
2. Voir, par exemple, p. 348 à 350.

passions libres; 3° *développement de la passion maîtresse,* (ces mots : *la passion maîtresse,* ne sont que dans le titre : il n'en est pas question dans le texte). En réalité, il n'y aucune différence bien nette entre les trois chapitres : c'est une suite d'anecdotes contre la Révolution, colligées au hasard, juxtaposées sans chronologie. Cependant, au premier chapitre, Taine parle un peu plus des municipalités; au second, un peu plus des impôts qui rentrent mal et de la destruction de la féodalité; au troisième, un peu plus des persécutions contre les nobles, les officiers et les prêtres. Mais, dans chacun de ces chapitres, l'auteur traite de faits ou d'idées qui semblent appartenir en propre aux autres.

C'est toujours le même procédé de généralisation fantaisiste.

Ce procédé, il l'érige maintenant en méthode de travail. Parlant (p. 315) d'actes de violence trop nombreux pour qu'il puisse les raconter tous, il dit : « Il vaut mieux considérer encore une fois un cas particulier, détaillé, vérifié, qui serve de spécimen pendant une année particulière. » Et il raconte les troubles qui eurent lieu à Aix en décembre 1790. A quoi voit-il que les troubles d'Aix soient, en effet, caractéristiques de l'état de toute la France à cette époque? A rien, ou plutôt à ceci que ces troubles flattent son parti pris [1].

Ayant vu que la commune d'Issy-l'Évêque voulut être autonome sous son curé-maire [2], il incline à croire (p. 296) que les quarante mille communes de France ont suivi cet exemple.

1. Voir p. 314, 373, 392, d'autres exemples de semblables généralisations.
2. Voir plus haut, p. 101.

Même ses injures contre le peuple révolutionnaire ne sont au fond que des généralisations abusives.

Parce qu'à Lyon, pendant trois jours, des femmes, dominant le Club central, ont rédigé un tarif des vivres et parce que, parmi ces femmes, il y en avait peut-être dont les mœurs étaient mauvaises (et d'ailleurs il ne justifie ces anecdotes par aucune référence), Taine conclut (p. 351) que « la dictature de l'instinct lâché » aboutit, dans la seconde ville de France, « au gouvernement des catins ». Parce que dans la ville de Caen il y a eu des troubles en juin 1792, Taine affirme (p. 441) qu'en général, dans la France d'alors, « la canaille assouvit sur la classe proscrite ses instincts ordinaires de cruauté, de pillage, de lubricité et de destruction ».

Si le peuple, en quelque endroit, maltraitant des nobles, les a forcés d'émigrer, il croit (p. 432-433) que partout le peuple a forcé les nobles d'émigrer.

Si des prêtres insermentés ont émigré, il en conclut (p. 436) que *tous* les prêtres insermentés ont émigré.

S'il y a dans la Constitution quelques articles inspirés du *Contrat social*, il en conclut (p. 283) que « l'esprit de Rousseau anime la Constitution tout entière ».

S'il y a, en quelque endroit, une émeute de paysans, il en conclut qu'il y a jacquerie dans toute la France.

Et, comme c'est un esprit classificateur, il distingue *sept jacqueries* dans la Révolution, pas une de plus, pas une de moins. La première jacquerie, c'est avant le 14 juillet 1789; la seconde, c'est après le 14 juillet; la troisième et quatrième ne sont annoncées nettement que dans la table (qui a souvent plus de précision que le texte), et j'entrevois seulement que ces deux jac-

queries, impossibles à distinguer l'une de l'autre, ce sont les troubles de l'année 1790 et ceux du commencement de l'année 1791; la cinquième jacquerie (qui, comme les deux précédentes, n'est annoncée que dans la table), ce doit être l'émotion populaire qui suivit la fuite à Varennes; la sixième jacquerie, il semble que ce soit l'application de la Constitution civile et aussi les troubles de toute nature qui eurent lieu en 1792 avant la chute du trône; enfin la septième jacquerie, ce sont, je crois (sans en être sûr), les suites de la journée du 10 août et la Terreur : « Quelque chose d'effroyable se prépare, dit Taine (p. 459) : la septième jacquerie va venir... »

Ces fantaisies n'ont rien d'historique. Ce sont des jeux d'esprit, jeux brillants, jeux qui plaisent aux badauds. Taine ne s'y livre point par simple divertissement, par simple virtuosité : ce sont des moyens d'avocat au service de sa cause, au service de sa thèse. S'il compte sept jacqueries, ce n'est pas seulement pour frapper l'imagination par une apparence du calcul : c'est surtout pour enfoncer dans l'esprit du lecteur l'idée qu'une Révolution, inspirée par la mauvaise philosophie, ne pouvait être que calamiteuse[1].

1. Pour le détail, ce sont toujours les mêmes négligences, les mêmes erreurs. Voir, pp. 284, 333, 438, des exemples des citations non littérales. Il croit (p. 323) qu'en 1787 on avait restitué aux protestants *tous* les droits civils; (p. 435) qu'en janvier 1793 les assignats perdaient 55 p. 100, quand le tableau de la dépréciation indique, à cette date, 29 p. 100. Il s'imagine (p. 331) qu'en mai 1790 « Narbonne affame Toulon ». Voulant raconter (p. 358) comment fut appliqué à Paris le décret de suppression des octrois, il n'allègue d'autre autorité que les Goncourt et Maxime du Camp. Il cite Rivarol comme un témoin impartial et croyable (p. 394, 418 et *pass.*).

VIII

Dans ce livre intitulé la *Constitution appliquée*, quelles sont les idées essentielles et comment s'enchaînent-elles?

C'est bien difficile à préciser.

Pour trouver une vue qui ait un air d'ampleur et d'originalité, il faut aller jusqu'à la page 386, où l'auteur dit que la Révolution « est, par essence, *une translation de propriété* ». On s'attend à un développement d'après des faits. Mais aussitôt, Taine parle d'autre chose : ce n'était là que boutade, propos en l'air.

Lui qui a tant dit et ressassé que le Français révolutionnaire, revenant à sa nature, se conduit en gorille ou en tigre, le voilà qui déclare (p. 287) qu'en juillet 1790, le même Français réalise à un moment l'idéal de bonheur et de vertu décrit dans les estampes et les livres ; il le montre, aux jours de la Fédération, confiant, aimable, heureux, sociable, sympathique, expansif.

Il ajoute aussitôt (p. 291) que les gens d'alors croient que les propriétaires sont nuisibles, sans nous dire comment il se fait qu'ayant cette croyance, ils n'aient admis à l'éligibilité politique que les seuls propriétaires fonciers.

Une des assertions qui reviennent le plus souvent dans ce livre, c'est que la Constituante organisa elle-même l'anarchie, et, entre autres preuves à l'appui, Taine allègue l'affaire du Parlement de Bordeaux. Ce Parlement avait, dit Taine, requis des poursuites contre les brigands. « En réponse, dit encore Taine (p. 375), l'Assemblée inflige l'improbation la plus rude au Parlement de Bordeaux et commence la démolition de tout l'ordre judiciaire. » Or, ce n'est pas du tout parce que

ce Parlement avait ordonné des poursuites que l'Assemblée constituante le blâma, mais parce que le procureur général avait eu l'audace d'attribuer tous les désordres à la conduite de l'Assemblée constituante elle-même, qu'il avait désignée sous le nom de « réunion de députés de chaque bailliage, [1] » comme s'il ne la reconnaissait pas pour être la représentation nationale.

Taine ajoute que, « pour toute répression », l'Assemblée « expédie au peuple français une exhortation sentimentale, douze pages de fadeurs littéraires qui semblent écrites par Florian pour ses Estelles et ses Némorins », et il assure que « cette pièce, d'un comique extraordinaire, suffirait pour faire comprendre toute l'histoire de la Révolution ». Or, il s'agit de l'Adresse du 11 février 1790, qui est l'œuvre de Talleyrand, rapporteur du Comité de Constitution. En voici un des passages les plus caractéristiques : « Plaignez, Français, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés, mais, sous l'empire des lois, que le mot de *vengeance* ne soit plus prononcé. Courage, persévérance, générosité, les vertus de la liberté, nous vous les demandons au nom de cette liberté sacrée, seule conquête digne de l'homme, digne de vous, par les efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui se sont mêlées aux malheurs inséparables d'une grande révolution : ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales du monde nous aient transmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre ? Rien :

1. Cf. *Moniteur*, réimpr., t. IV., p. 526. — A propos de cette affaire du Parlement de Bordeaux, Taine renvoie à « Duvergier, décrets du 6 mars 1790 et des 6-10 août 1790 ». Ces dates sont fausses : il s'agit des décrets des 4 mars, 8 avril et 24 avril 1790. Voir la table de la Collection des lois publiée par Duvergier.

non, rien, qu'une funeste impatience : encore quelques moments... c'est pour la liberté ! Vous avez donné tant de siècles au despotisme ! Amis, citoyens, une patience généreuse au lieu d'une patience servile ; au nom de la patrie, vous en avez une maintenant ; au nom de votre roi, vous avez un roi, il est à vous non plus le roi de quelques millions d'hommes, mais le roi des Français, de tous les Français ! »

Tel est le langage, si bien adapté aux sentiments des Français d'alors, où Taine voit « un comique extraordinaire ».

Des contemporains y admirèrent « cette élévation d'âme et cette simplicité d'expression qui forment le véritable langage de la liberté ». Cette adresse leur parut « pensée avec cette énergie que le patriotisme seul inspire, remplie de ces rapprochements heureux, plutôt effet du sentiment que de l'esprit ». C'est un journal important, le *Moniteur*, qui s'exprime ainsi, et il ajoute : « Cette adresse a tellement ému tous les auditeurs qu'on serait coupable d'avoir conservé l'attention calme, nécessaire pour faire une analyse exacte. Des applaudissements sans exemple interrompent souvent l'orateur. On doit cependant observer qu'une partie de l'Assemblée [1] n'a pas partagé cet enthousiasme [2]. »

Taine rit de cet enthousiasme, mais c'est un rire indigné, et il se met dans un perpétuel état d'indignation étonnée et scandalisée.

C'est avec colère et sarcasme qu'il remarque (p. 297) que les officiers municipaux élus se croient seuls, en leur commune, dépositaires de l'autorité légitime, ou p. 304) qu'on admet dans la garde nationale des « gens (

1. Il s'agit évidemment de la droite.
2. *Moniteur*, réimp., t. III, p. 340.

sans propriété », ou (pp. 311, 377, 397, 445) que les paysans sont curieux des nouvelles, que leur état d'esprit est révolutionnaire [1], qu'ils deviennent soupçonneux après la déclaration de Pillnitz, ou (p. 402) qu'on désarme les nobles à la nouvelle de la fuite à Varennes, ou (p. 417) qu'on hue au Palais-Royal le vicomte de Mirabeau, l'insulteur de la Révolution. Par contre (p. 388), il admire avec attendrissement la douceur de l'aristocratie et (p. 391) il innocente Bouillé. Il est constamment dans une sorte d'état de parti pris passionné et maladif.

Sa conclusion est un cri de colère : « Mieux vaudrait vivre sous un roi d'Orient; car il n'est point partout ni toujours furieux et fou comme la populace » (p. 420); et il termine (pp. 459 et 460) par une longue et pédante comparaison où il assimile la France révolutionnaire à un ouvrier ivre.

1. Il analyse d'ailleurs très finement cet état d'esprit révolutionnaire des paysans.

CHAPITRE IV

LA CONQUÊTE JACOBINE : PREMIÈRE ÉTAPE

I. Jacobins, jacobinisme. — II. Sens équivoque du mot *Jacobin* dans Taine. — III. Érudition fantaisiste sur les Jacobins. — IV. Documentation. — V. Les élections de 1791. — VI. Personnel de la Législative. — VII. Politique de la Législative. — VIII. La journée du 10 août 1792 : Danton et Panis.

I

Le tome premier de la *Révolution* avait paru en mars 1878, le tome second parut en mai 1881. Il a pour titre : la *Conquête jacobine*, et se rapporte, ou à peu près, à la période comprise entre le 1er octobre 1791 (réunion de l'Assemblée législative) et le 2 juin 1793 (chute des Girondins).

Jusqu'ici, Taine avait paru vouloir donner une idée de l'évolution de l'esprit public. Le voilà maintenant qui déclare, en une nouvelle préface, que, « dans ce volume, comme dans les précédents, on ne trouvera que l'histoire des pouvoirs publics [1] ». Or, il n'a point

1. Taine y rappelle aussi que, n'ayant pas de principes politiques, il a entrepris son ouvrage pour s'en procurer, et il

raconté l'histoire des pouvoirs publics dans les précédents volumes, et il ne la racontera ni dans celui-ci ni dans les suivants. Il ajoute qu'il ne fait pas l'histoire « de la diplomatie, de la guerre, des finances, de l'Église ». De quoi donc fait-il l'histoire? Il l'ignore lui-même. Cependant, quoi qu'il en dise, c'est toujours et surtout de l'évolution de l'esprit public qu'il va parler, en démontrant, si on peut dire, la *jacobinisation* de cet esprit.

Il n'est guère possible de critiquer les sources, la documentation de ce tome II de la *Révolution*, si on n'en précise auparavant le sujet même, en recherchant ce que Taine a entendu par ces mots : *jacobins*, *jacobinisme*, qu'il emploie sans cesse.

Analysons donc d'abord le livre Ier, intitulé : *les Jacobins*, qui est comme une vaste introduction à *la Conquête jacobine*, et où l'auteur semble vouloir dire ce que c'est que les Jacobins et comment, sous la Constituante, jusqu'aux élections de 1791, ils se sont préparés à la conquête du pouvoir.

Il y a deux chapitres, dont l'un pourrait être intitulé : le *Jacobin*, l'autre les *Jacobins*.

Essayons d'y saisir la suite des idées.

Dans le chapitre premier, Taine signale un parti qui, exploitant les passions populaires, forme un gouvernement illégal, à côté du gouvernement légal, et, se substituant à ce gouvernement légal, devenu impuissant, finit par devenir légal à son tour.

annonce en avoir trouvé un qui, dit-il, « consiste tout entier dans cette remarque qu'*une société humaine, surtout une société moderne, est une chose vaste et compliquée* ». C'est une boutade sarcastique contre les hommes de la Révolution, à qui Taine reproche de n'avoir pas eu conscience de la complexité des choses et de la difficulté de leur tâche.

Cet accident vient de la popularité d'une théorie : le dogme de la souveraineté populaire.

L'idée d'alors, selon Taine, c'était que le peuple devrait gouverner directement; en tout cas, il ne doit déléguer son autorité que provisoirement; même ainsi, ses délégués tendent à en abuser; d'ailleurs tout gouvernement abuse ou empiète. Donc, le peuple doit, à chaque instant, intervenir lui-même pour rudoyer ou écarter les conducteurs, pour « sauver le navire » (p. 5); donc, toute émeute est légitime, et Taine le prouve par des extraits de Camille Desmoulins et de Marat (p. 7 et 8). Ainsi, au-dessus du gouvernement légal, il y a un pouvoir anonyme, le peuple, tyran soupçonneux (p. 9).

Ici Taine signale (p. 10) la naissance de l'esprit jacobin : il naît « de l'amour propre exagéré » et du « raisonnement dogmatique ».

La plupart des jeunes gens, dit-il (p. 11 et 12), sont jacobins au sortir du collège; c'est comme une maladie de croissance; ils sont choqués de voir que la société n'est pas l'œuvre de la logique, mais de l'histoire. L'adolescent se dit qu'il n'a point « consenti » cette société, que c'est une hiérarchie où il se sent subalterne.

Dans une société bien constituée, on se guérit vite du jacobinisme. Dans une société en dissolution, tout développe la maladie; chacun s'y croit bon politique, et, à la française, improvise une constitution.

Conclusion (p. 18) : « Ce sont là nos Jacobins; ils naissent dans la décomposition sociale, ainsi que des champignons dans un terreau qui fermente. »

Le Jacobin (p. 19 et 20) n'agit que d'après « un axiome de géométrie politique », formé de « notions

élémentaires », qui sont « l'homme en général, les droits de l'homme, le contrat social, la liberté, l'égalité, la raison, la nature, le peuple, les tyrans ». Il ne voit pas les hommes réels, il ne veut pas les voir. « Si, par le canal des oreilles ou des yeux, l'expérience présente y enfonce de force quelque vérité importune, elle n'y peut subsister; toute criante et saignante qu'elle soit, il l'expulse; au besoin, il la tord et l'étrangle, à titre de calomniatrice, parce qu'elle dément un principe indiscutable et vrai par soi. »

Ce Jacobin, Taine en raille le vocabulaire pauvre, le moule classique, la stérilité intellectuelle. Un vrai homme d'État ne se meut qu'avec lenteur et sagesse : le jacobin est plus agile, plus rapide (p. 23) : « Car, s'il faut de longues réflexions pour démêler ce qui convient aux vingt-six millions de Français vivants, il ne faut qu'un coup d'œil pour savoir ce que veulent les hommes abstraits de la théorie. En effet, la théorie les a tous taillés sur le même patron et n'a laissé en eux qu'une volonté élémentaire; par définition, l'automate philosophique veut la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple, le maintien des droits de l'homme, l'observation du contrat social. Cela suffit : désormais, on connaît la volonté du peuple, et on la connaît d'avance; par suite, on peut agir sans consulter les citoyens; on n'est pas tenu d'attendre leur vote. En tout cas, leur ratification est certaine; si, par hasard, elle manquait, ce serait de leur part ignorance, méprise ou malice, et alors leur réponse mériterait d'être considérée comme nulle; aussi, par précaution et pour leur éviter la mauvaise, on fera bien de leur dicter la bonne. »

Ces « fantômes de sa cervelle raisonnante », le Jacobin

les respecte : il les respecte par conviction, il les respecte aussi par orgueil, par infatuation, par amour-propre (p. 24, 25, 29, 32).

Ne cherchez « dans le programme de la secte » rien qui ressemble à un régime libéral, et ici Taine énumère les conditions d'un régime libéral (p. 25 et 26) sans s'apercevoir que cette numération, c'est le programme même de la Société des Amis de la Constitution de Paris à ses débuts : ce qu'il faut aux Jacobins, selon Taine, c'est tout le *Contrat social*, et ce qui le prouve, c'est une citation de Rétif de la Bretonne!

Que nul ne conteste au peuple une portion de sa souveraineté : c'est, aux yeux des Jacobins (selon Taine), crime de lèse-majesté populaire (p. 27). D'où la dictature, les proscriptions : hors la secte, hors la loi (p. 28).

Voilà le Jacobin. Voici les Jacobins.

Le chapitre II fait voir la formation et le personnel du « parti ».

Peu de nobles, peu de grands bourgeois, peu de paysans. Le jacobinisme se recrute (p. 35) dans la couche inférieure de la bourgeoisie et dans la couche supérieure du peuple. Il en faut retrancher les hommes bien installés dans leur métier, dans leur profession. Reste une minorité, très petite, novatrice et remuante, composée de débutants, de désœuvrés, de « tous ceux qui ont été déracinés par le bouleversement universel » (p. 35 et 36).

Dans cette minorité, au premier plan, des gens assez instruits (p. 36), et, au second plan, des gens insuffisamment instruits (p. 37); enfin des bêtes de proie, des vagabonds (p. 38). C'est une « secte » par la communauté du dogme (souveraineté du peuple) : c'est

une « faction » par la communauté du but (conquête du pouvoir politique).

Par inertie, dégoût, fatigue, la majorité laisse le champ libre à cette minorité, à ces « purs » qui veulent se mettre à l'écart et au-dessus des patriotes. Multiplication des « Sociétés populaires[1] ». « Partout » et à peine installés, ces clubs se mettent à « travailler la populace ». Le « parti » s'oppose à la liberté de la presse : la preuve, c'est que le journaliste contre-révolutionnaire Mallet du Pan a reçu une délégation du Palais-Royal, qui l'a invité à se modérer. Enfin, dans les élections, les gens sages s'abstiennent, et le « club » vote presque seul (p. 42 à 54).

Ici, s'interrompant, Taine raconte en quelques mots la fondation du club des Jacobins de Paris, puis ses débuts (p. 55 et 62), et il assure, sans en donner aucune preuve, que ce club puisait abondamment dans la caisse du duc d'Orléans.

Puis, revenant à son propos, il déclare (p. 63) que, « dans toute la France, tous les Jacobins réunis ne font pas trois cent mille », mais ils sont une « bande dans une foule », ce qui leur permet d'exercer un « despotisme plus absolu que celui des souverains asiatiques ».

Des deux gouvernements en présence, l'un, celui de l'ancien régime, est odieux, quoique ce soit un fantôme, ou plutôt parce que c'est un fantôme; l'autre, celui que vient d'établir la Constituante, est inutilisable; un troisième gouvernement, celui des Jacobins, « prend sa place et y reste » (p. 64). Les Français lui

1. *Sic.* Taine, comme presque toujours, mêle les époques. Au début, les clubs de Jacobins n'étaient pas des « Sociétés populaires », mais des réunions de sociétés de citoyens actifs, autrement dit des groupement de bourgeois.

obéissent, par habitude d'obéir, et parce que la France est un État centralisé. Et puis, le Jacobin a la foi, la résolution (p. 66 à 69). La majorité lui cède ou elle est vaincue par lui, parce qu'elle a des scrupules et qu'il n'en a pas.

Au jeu politique, la majorité croit de son devoir de suivre des règles (p. 71). « Au contraire, la minorité a résolu d'avance qu'à tout prix elle gagnera; à son avis, c'est son droit; si les règles s'y opposent, tant pis pour les règles. Au moment décisif, elle met un pistolet sur le front de l'adversaire, et, renversant la table, elle empoche les enjeux. »

D'ailleurs, dès le commencement, les Jacobins (p. 70) ont « lâché contre la société l'émeute des rues et la jacquerie des campagnes, les prostituées et les brigands, les bêtes immondes et les bêtes féroces ».

II

J'ai tâché de résumer fidèlement ces généralités où Taine s'efforce à définir, à peindre tantôt le *Jacobin*, tantôt les *Jacobins*.

Le Jacobin, c'est un type, un être de raison, que Taine construit littérairement, comme La Bruyère construisait le portrait du Distrait, et que, pour ma part, je n'ai jamais rencontré dans l'histoire de la Révolution. Je n'en dirai donc rien, si ce n'est qu'il est assez étrange qu'au moment même où Taine se plaint que les révolutionnaires aient substitué aux hommes réels un automate philosophique, lui-même substitue ou superpose aux Jacobins réels un automate sorti de sa raison raisonnante.

Les Jacobins, il nous montre des gens qu'il appelle ainsi et qui ont réellement existé. Mais il applique ce nom tantôt aux membres des divers clubs de Jacobins, tantôt aux révolutionnaires avancés, aux hommes de gauche en général. Il est vrai que, sous la Révolution, le mot fut employé dans les deux sens, mais pas en même temps, je veux dire que c'est seulement après la fermeture du club des Jacobins de Paris que l'on se mit à appeler Jacobins, par dénigrement, les citoyens suspects d'opinions démocratiques. Taine emploie, pour la même époque (c'est-à-dire aussi bien pour l'époque antérieure au 9 thermidor que pour l'époque postérieure), le mot *Jacobin* dans ce double sens, et il le fait sans avertir le lecteur du sens qu'il donne, en chaque cas, à ce mot. Dans la même page, parfois, les deux acceptions se mêlent et se confondent. Souvent, on sent que l'auteur ne sait pas bien lui-même s'il veut parler du club ou des hommes de gauche en général.

Parfois même il lui arrive d'appeler Jacobins la masse des Français révolutionnaires ou, comme on disait alors, les « patriotes », modérés ou avancés.

Le « parti jacobin », sous sa plume, c'est tantôt le club ou les clubs, tantôt toute la France révolutionnaire, tantôt une minorité violente dans le grand parti des « patriotes », cette minorité qui arrache le pouvoir à la majorité.

En réalité, il change le sens du mot, l'élargissant, le réduisant, selon les circonstances, selon sa fantaisie.

Cette équivoque — ou plutôt cette confusion — rend très difficile la critique de ce livre sur les Jacobins [1].

1. Aussi l'auteur de la table alphabétique et analytique de l'ouvrage a-t-il été bien embarrassé pour y établir l'article *Jacobins*.

Taine dit que la marque des Jacobins, c'est qu'ils arborent la croyance à la souveraineté du peuple : mais, une fois la Déclaration des droits publiée, tous les partisans de la Révolution l'arborèrent, cette croyance, qui ne fut donc pas propre aux Jacobins.

Quand il dit que, parmi les Jacobins, il y eut peu de nobles, on se rappelle qu'en février 1790, le club des Jacobins Saint-Honoré fut présidé par le duc d'Aiguillon; en juillet de la même année, par le vicomte de Noailles; en janvier 1791, par le prince de Broglie. Quand il dit qu'il n'y avait de Jacobins que dans la petite bourgeoisie, on se rappelle qu'au club des Jacobins siégeaient tous les bourgeois notables de la majorité de la Constituante, entre autres Barnave et Le Chapelier, et en outre l'élite de la bourgeoisie parisienne, des négociants, des avocats, des médecins, des professeurs, des artistes. Quand il dit qu'il n'y avait pas de paysans parmi les Jacobins, il confond les époques. Sans doute, au début, quand les sociétés jacobines ne comptaient que des citoyens actifs, il n'y siégea que des agriculteurs aisés. Mais quand des sociétés populaires, admettant pauvres et riches, furent créées en beaucoup d'endroits, et jusqu'en de petites bourgades rurales, nombre de paysans adhérèrent à ces clubs démocratiques.

Les faits montrent que l'organisation jacobine ne fut pas l'organisation d'un parti, mais celle de toute la France révolutionnaire.

Taine dit que les Jacobins appliquèrent férocement un dogme politique rigide, immuable.

Voyez le club des Jacobins de Paris, voyez-le, non dans les propos de quelques-uns de ses membres, mais en ses manifestations collectives et officielles, dans les

expressions authentiques de sa pensée : c'est, comme nous dirions, l'opportunisme même. Les Jacobins de Paris suivent l'opinion plus qu'ils ne la font; jamais ils ne la précèdent. Tant que dura la monarchie, ils furent monarchistes. Ils ne renoncèrent à leur titre de Société des amis de la Constitution que quand la Convention eut établi la République. Ils attendirent même jusqu'à la fuite à Varennes pour se dire démocrates. Le recueil de leurs actes, que j'ai publié, les montre prudents, tâtonnants, flairant les occasions et le vent, changeant avec les circonstances [1].

Il n'y a donc rien de vrai, rien de solide dans ces généralités de Taine sur les Jacobins.

III

Un lecteur attentif, même s'il est ignorant, sera mis en méfiance par des contradictions choquantes, comme quand l'auteur dit (p. 16) que « brusquement tout le personnel de l'ancien gouvernement a été écarté », et (p. 65) que le gouvernement des Jacobins « est tout de suite organisé, grâce au personnel docile que lui a légué le gouvernement déchu ».

Les anachronismes ne sont pas moins inquiétants. Ainsi (p. 47) comme exemple des lectures démagogiques qu'on faisait, selon Taine, dans les clubs, au temps de la Constituante il cite le *Père Duchesne* et le *Journal de la Montagne*. Or, le *Journal de la Montagne* n'existait pas encore, et, quant au *Père Duchesne*, les

1. Voir dans mes *Études et Leçons*, 1re série (p. 71 à 92), l'étude intitulée : *le Club des Jacobins sous la monarchie.*

deux journaux de ce nom, celui de Lemaire et celui d'Hébert, étaient alors monarchistes constitutionnels.

A l'appui de ses fantaisies, Taine continue à mutiler tendancieusement les textes qu'il cite.

Voulant faire voir le fanatisme corporatif des Jacobins, il dit (p. 45) que le règlement de la Société de Paris porte que les membres devront « travailler à l'établissemment et à l'affermissement de la Constitution, *suivant l'esprit de la société* ». C'est Taine qui met ainsi en italiques ces derniers mots, pour faire croire qu'il les cite textuellement. Or, le texte du règlement, au lieu de ces mots, a ceux-ci : *suivant l'esprit du préambule ci-dessus* [1]. Et ce préambule n'est qu'un appel aux principes mêmes de la Constitution, que la Société se propose de répandre partout, ainsi que « l'esprit des décrets de l'Assemblée nationale ». D'autres Sociétés se formeront, auxquelles celle-ci offrira un centre commun : « Destinées à répandre la vérité, à défendre la liberté, la Constitution, leurs moyens seront aussi purs que l'objet qu'elles se proposent; la publicité sera le garant de toutes leurs démarches. Écrire et parler ouvertement, professer leurs principes sans détour, avouer leurs travaux, leurs vues, leurs espérances, ce sera la marche franche par laquelle elles travailleront à obtenir l'estime publique, qui seule peut faire leur force et leur utilité. La fidélité à la Constitution, le

1. Règlement de la Société des amis de la Constitution, article Ier : « L'objet de la Société des amis de la Constitution est : 1° de discuter les questions qui doivent être décidées dans l'Assemblée nationale; 2° de travailler à l'établissement et à l'affermissement de la Constitution suivant l'esprit du préambule ci-dessus; 3° de correspondre avec les autres sociétés du même genre qui pourront se former dans le royaume. » Voir mon recueil, *La Société des Jacobins*, t. I, Introduction, p. xxx.

dévouement à la défendre, le respect et la soumission aux pouvoirs qu'elle aura établis seront les premières lois imposées à ceux qui voudront être admis à ces Sociétés. Les titres pour s'y présenter seront l'amour de l'égalité et ce sentiment profond des droits des hommes qui se dévoue par instinct à la défense des faibles et des opprimés... » Ainsi s'expriment les Jacobins dans ce préambule de leur règlement; ils parlent comme parlaient tous les « patriotes » d'alors, et il est impossible de distinguer dans ces paroles quoi que ce soit qui diffère des sentiments de la masse des Français, quoi que ce soit qui permette d'attribuer au club un esprit particulier.

Mais cela ne fait point l'affaire de Taine, qui veut que la Société des Jacobins ait plié de force l'opinion à sa politique sectaire, et, avec une incroyable audace, il n'a pas hésité à altérer, comme on l'a vu, le texte de l'article Ier du règlement de manière à donner le change au lecteur.

Moins graves, mais aussi audacieuses, sont d'autres altérations de textes, comme quand il donne entre guillemets (p. 58) un passage des mémoires de La Fayette de manière à faire croire que ce passage est textuel. La Fayette y parle des intrigues des deux Lameth aux Jacobins. Taine le récrit de manière à rendre La Fayette bien plus affirmatif contre les Lameth et les Jacobins qu'il ne l'a été réellement.

A propos du « dogme de la souveraineté du peuple », il renvoie au *Contrat social*, où il serait dit, selon lui, que le gouvernement n'est qu'un commis, et moins qu'un commis : un domestique. Or, voici ce que dit Jean-Jacques Rousseau : « Les défenseurs du peuple ne sont donc ni ne peuvent être des représentants; ils ne

sont que des commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement[1]. » Commissaire et commis, ce n'est pas la même chose. Mais, pour les besoins de sa thèse, Taine a voulu lire *commis*.

Voulant montrer ce que sont « les idées d'un Jacobin ordinaire en fait d'histoire », il donne (p. 66), d'après Buchez et Roux, des extraits d'une lettre écrite par un grenadier de la garde nationale parisienne à un ami de province pour justifier l'insurrection du 31 mai 1793. Il en cite entre guillemets le passage suivant, quoiqu'il ne soit pas littéral : « Sans l'énergie de Paris, Paris et la France ne seraient maintenant habités que par des esclaves, et ce beau sol présenterait sans doute un aspect aussi sauvage et aussi désert que celui de l'empire de Turquie, celui de l'Allemagne ». Il ferme ici les guillemets, et aussitôt il ajoute, se mettant à résumer : « Cela nous a conduits à donner encore plus de lustre à cette révolution en rétablissant sur la terre les anciennes républiques d'Athènes et autres de la Grèce dans toute leur pureté... » *Cela nous a conduits*... Que veux dire ce *cela*? Rapprochez-le de la phrase précédente, et vous verrez que ce mot n'a aucun sens. Or, que dit le grenadier dans le vrai texte de sa lettre? Que c'est la trahison de Louis XVI qui a décidé les Français à se mettre en République, et voilà bien, en effet, la vérité historique. Taine biffe le mot, trop vrai, je veux dire trop contraire à sa thèse, et le remplace par un *cela*, qui n'a pas de sens, mais qui ridiculise le grenadier, les Jacobins, les républicains.

Quand Carrier comparut devant le Tribunal révolutionnaire, un témoin lui attribua ce propos : « Nous

1. *Contrat social*, t. III, ch. xv.

ferons un cimetière de la France, plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière. » Non seulement Taine n'hésite pas à affirmer (p. 69), quoiqu'il n'en sache rien, que Carrier a vraiment tenu ce propos, mais il en rend le parti Jacobin responsable, il le présente comme la maxime politique de ce parti.

Ses statistiques ne sont pas moins fantaisistes que dans le volume précédent. Voulant prouver que, terrorisés par les Jacobins, la plupart des électeurs s'abstenaient, il assure (p. 43) que, lors des élections pour l'Assemblée législative dans l'Assemblée électorale de Paris, « sur 946 électeurs élus [1], il ne s'en trouva que 200 pour donner leurs suffrages ». Or, si on se reporte aux procès verbaux de cette assemblée électorale, publiés par Étienne Charavay, on voit que ces chiffres sont imaginaires : ainsi Garran de Coulon fut élu par 441 voix sur 821 votants ; Cretté de Paluel, par 447 voix sur 772 votants. Dans la séance où il y eut le moins de votants (24 septembre 1791), il y en eut 523 [2].

Il croit (p. 46), d'après Rœderer, qu'au lendemain de la chute du trône il y avait en France exactement 26 000 sociétés populaires et qu'il n'y en avait que 1 200 en juin 1792.

Il s'imagine (p. 60) qu'il sait le chiffre exact de la

1. L'Assemblée électorale de Paris, en 1791, ne comptait pas 946 électeurs, mais 964. Voir Étienne Charavay, *l'Assemblée électorale de Paris* (*26 août 1791-92 août 1792*), introduction, p. XIII.

2. Étienne Charavay, *ibid.*, p. XXXIX et 274. — Quand Taine dit, au même endroit, que, « aux assemblées primaires de 1791, sur les 81 200 inscrits, plus de 74 000 manquent à l'appel », ce sont encore des chiffres fantaisistes. Voir les éléments qu'Étienne Charavay a réunis sur cette question, p. V à XI. Il se borne à dire (p. V) que « l'affluence des citoyens était médiocre », et que « on n'en comptait pas plus d'un dixième en moyenne ». Il donne des chiffres partiels, mais aucun chiffre global.

fortune du duc d'Orléans à sa mort : 114 millions de bien; 74 millions de dettes [1].

Les références sont aussi inexactes que dans le précédent volume. Vérifiez par exemple les renvois indiqués aux notes des pages 6 et 7, et vous verrez que presque aucun de ces renvois n'est exact.

L'appareil d'érudition dont Taine a entouré ses fantaisies sur les Jacobins est donc aussi fragile que le sont ces fantaisies mêmes.

IV

A ces généralités succède une sorte de récit de la « conquête jacobine » sous la Législative et sous la Convention jusqu'au 2 juin 1793.

La documentation offre le même genre de lacunes que pour le volume sur la Constituante.

1° *Sources imprimées.*

Taine n'a point dépouillé, il a même ignoré les nombreuses monographies locales qui existaient alors, et ses sources sont presque exclusivement parisiennes.

Il n'avait pas connu le procès-verbal de la Constituante. A-t-il connu le procès-verbal de la Législative? Il dit (p. 103) :

« On inscrit au procès-verbal et sans improbation la pétition de M. Huré, habitant de Pont-sur-Yonne, qui, par un écrit signé de lui, offre 100 francs et son bras pour être tyrannicide. » Or, voici ce qu'il y a dans le procès-verbal, séance du 24 octobre 1791 (p. 217 de l'imprimé) : « On a lu une lettre de M. Huré, habitant

1. Voir plus haut, p. 49.

de Pont-sur-Yonne, qui donne cent livres pour être employées contre les ennemis de la patrie [2]. » Ou Taine n'a pas vu le procès-verbal, ou il l'a altéré. J'incline à croire qu'il ne l'a pas vu, qu'il en a ignoré l'existence : s'il l'avait connu, il l'aurait utilisé d'autres circonstances, car il y aurait trouvé plus d'une anecdote favorable à sa thèse [2].

Son choix de journaux est toujours très restreint : comme dans le volume précédent, c'est presque uniquement le *Moniteur* et le *Mercure de France*.

Il continue à se servir des mémoires avec crédulité et sans critique : il cite très souvent, et sans réserve ni restriction aucune, Mme Campan, Vaublanc, Mathieu Dumas, Lacretelle, La Fayette, Bertrand de Moleville.

Les mémoires qu'il allègue le plus fréquemment, et qu'il préfère à tous, ce sont ceux de Hua, député à la Législative, homme de droite, qui servit l'Empire et les Bourbons, et qui écrivit à la fin de la Restauration, quand ses souvenirs étaient altérés, non seulement par le temps, mais par une sorte de fanatisme conservateur [3].

S'ils confirment ses idées préconçues, Taine n'hésite pas à citer même les mémoires ultra-fantaisistes de Mme Elliot (par exemple, p. 418).

1. Remarquez le procédé de Taine. Il veut faire croire que M. Huré songeait à tuer Louis XVI, tandis que M. Huré, si réellement il parla de tyrannicide, songeait aux rois de l'Europe coalisés contre nous, à un moment où couraient des bruits de guerre.

2. Où donc Taine a-t-il pris la prétendue phrase du procès-verbal sur M. Huré? Je n'en sais rien. Le *Moniteur* ne relate pas cet incident.

3. *Mémoires d'un avocat au parlement de Paris, député à l'Assemblée législative* (E.-A. Hua), publiés par son petit-fils. Poitiers et Paris, 1871, in-8 de 213 p. Bibl. nat., La 32/473.

Il ne répugne même pas à alléguer (p. 144 et 319) des mémoires que Quérard déclare apocryphes, comme ceux du comte de Lavalette et du duc de Montpensier.

Il aime toujours les témoignages des étrangers hostiles à la Révolution française, comme Gouverneur Morris, ce gobeur malveillant[1], qu'il déclare (p. 331) « si bien informé », uniquement parce qu'il dénigre les volontaires. Mais il a maintenant un autre témoin, dont la malveillance lui est sympathique, c'est l'Anglais Moore, dont il invoque volontiers le témoignage (par exemple, p. 233) pour ridiculiser la Révolution, sans dire aucunement ce qui lui donne à penser que ce témoin est croyable[2].

Les principales autres sources imprimées de ce volume sont des pamphlets contre-révolutionnaires, et aussi l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, l'*Histoire de la Terreur* de Mortimer-Ternaux[3].

2° *Sources manuscrites.*

Aux Archives nationales, Taine a surtout consulté la série F[7] (police générale). Il n'existe pas encore de

1. Voir plus haut, p. 35.

2. Moore, *A Journal during a residence in France* (depuis le commencement d'août jusqu'au milieu de décembre 1792), Londres, 1794, 2 vol. in-8°. Bibl. nat., Lb 41/2096. On trouvera une traduction française de ce journal dans la *Revue de la Révolution* publiée par MM. Bord et d'Héricault, années 1884 et 1886. Bibl. nat., Lc 18/357, in-8.

3. Taine se sert beaucoup de l'ouvrage de Mortimer-Ternaux. Il en fait (p. 271) cet éloge : « Quand nous renvoyons à Mortimer-Ternaux, c'est parce que, en vrai critique, il apporte des pièces authentiques et souvent inédites. » Aussi passionné que Taine contre la révolution, Mortimer-Ternaux est plus digne du nom d'historien. Ce n'est pas seulement parce qu'il apporte des pièces « authentiques et souvent inédites », ce qui est à la portée du premier venu, c'est aussi et surtout parce qu'il a une information variée et assez complète pour permettre au lecteur

répertoire qui permette de dire combien de cartons ou de liasses, dans cette série, se rapportent à la période dont Taine avait à s'occuper en ce volume. On peut cependant dire qu'il y en a plusieurs centaines, et probablement plus d'un millier. Or, Taine n'en a consulté que 46 à savoir :

F[7] 146, 2475, 2494 [1], 3185, 3186, 3190, 3191, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3200, 3202, 3204, 3207, 3215, 3217, 3219, 3220, 3223, 3224, 3227, 3229, 3234, 3235, 3239, 3245, 3249, 3253, 3256, 3265, 3268, 3270, 3271, 3272, 3275, 3276, 3285, 3286, 3294, 4394, 4426, 4434, 7171 [2].

Il semble aussi avoir consulté 2 des 45 cartons qui dans la série F[1c] se rapportent aux élections, à savoir les cartons 3 et 21. Je dis : *il semble*, car ce doit être la série F[1c] qu'il veut désigner quand (p. 43 et 63) il imprime F[1] 6, cartons 3 et 21.

Dans Dxxix (papiers du Comité des rapports, 94 cartons), il a consulté un carton : Dxxix, 13 [3].

Des 3 cartons du Comité d'Avignon, Dxxiv, 1 à 3, il en cite un, le troisième.

La série H, qu'il avait tant utilisée pour les volumes précédents, ne se rapporte plus guère à l'époque dont

de se former une opinion autre. Dans ce recueil de Mortimer-Ternaux, Taine a partialement choisi quelques traits qui plaisaient à sa fantaisie, et négligé tout le reste.

1. Ces deux cartons 2475 et 2494 font partie de la sous-série F[7] 2401 à 2505 (sections de Paris), que Taine lui-même signale (p. 437), de manière à laisser croire qu'il l'a vue tout entière, mais ensuite il ne fait d'allusion précise qu'aux deux cartons susdits.

2. Plusieurs de ces numéros sont aujourd'hui changés. Ainsi F[7] 3249 est devenu F[7] 3684[3].

3. Pour la Constituante, Taine en avait consulté trois autres. Voir plus haut, p. 76. Quant à ce carton Dxxix, 13, les documents que Taine y signale (p. 88) ne s'y trouvent pas.

il s'occupe maintenant. Il en cite cependant encore un carton, H 1453.

On lui a appris l'existence de la série C, qu'il ignorait quand il s'occupa de l'Assemblée constituante. Mais il n'en a consulté que quelques cartons, relatifs aux assemblées électorales. Il ne les désigne pas avec assez de précision pour que je puisse en indiquer le nombre et la cote. Ainsi (p. 311, 371, 357, 375) il renvoie à CII, 58-76, à CII, à 32, à CII, 1 à 76, sans dire au juste quels sont ceux de ces 76 cartons qu'il a vus, et il n'y a qu'à lire son récit pour s'apercevoir qu'il ne les a pas tous vus.

Dans la série AFII, qui d'ailleurs ne se rapporte guère à cette époque, il cite les quatre cartons AFII 43, 45, 116 et 145.

Dans la série BB, il cite (p. 333) le carton BB[16]703 (garde nationale parisienne)[1].

Il continue à négliger ou à ignorer la série F[1c] III (esprit public), qui était capitale pour son sujet, ainsi que l'ensemble des Archives départementales et communales.

Sa documentation, pour l'histoire de la Législative, présente donc les mêmes lacunes et les mêmes insuffisances que pour l'histoire de la Constituante.

V

C'est presque toute l'histoire de l'Assemblée législative, c'est la chute de la monarchie constitutionnelle que Taine raconte sous ce titre de *Première étape de la conquête jacobine.*

1. Taine imprime : BB 16703.

En un premier chapitre, il parle des élections de 1791. Il montre (p. 73) que les « Jacobins [1] » entrent « par grosses troupes » dans la « place », c'est-à-dire dans les fonctions administratives, municipales, législatives. Cette « place », c'est une « forteresse », dont ils occupent au moins un tiers des postes. A la Législative, sur 750 députés, ils en ont à peu près 236 [2]. A Paris, ils sont à la tête de la municipalité.

Comment les Jacobins s'y sont-ils pris pour obtenir de tels succès?

En écartant du scrutin « la majorité de la majorité », et ils l'ont écartée par les procédés que voici :

Ils ont, dit Taine, multiplié les élections, au point qu'elles « demandent à chaque citoyen actif un sixième de son temps », et cela a dégoûté les modérés. Cette assertion, si précise, n'est qu'une fantaisie : tous les scrutins des années 1790 et 1791 n'ont pris en tout à chaque citoyen actif que quelques jours. Taine confond sans doute avec le temps que les fonctions municipales ou d'administration départementale prenaient aux titulaires élus de ces fonctions.

On a, dit encore Taine (p. 74), fait perdre à « tous les catholiques scrupuleux » leur droit de suffrage. Pourquoi? Parce que, dit Taine, « en vertu de la Constitution, le serment civique est imposé à tous les électeurs, et il comprend le serment ecclésiastique », et, « si quelqu'un prête le premier en réservant le

1. Il prend presque toujours ce mot dans le sens équivoque que nous avons signalé plus haut, p. 125. S'agit-il des membres du club ou des hommes de gauche en général? On n'en sait rien.

2. Il dit (p. 107) que le côté gauche ne comprenait que 136 Jacobins inscrits, plus une centaine d'autres qui votaient avec eux. C'est une des rares circonstances où il essaie de définir ce qu'il entend par *Jacobins*.

second, son vote est déclaré nul ». Dans le Doubs, les élections municipales ont été cassées pour cela; dans la Lozère, « plutôt que de prêter le serment, tous les fonctionnaires en place ont donné leur démission ». C'est ainsi que les Jacobins « se sont débarrassés d'avance des votes catholiques, et ces votes sont par centaines de mille ».

Tout ce raisonnement n'est qu'une fantasmagorie.

Le serment civique, décrété le 4 février 1790, était ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi[1]. » On le voit : il ne comprend, quoi qu'en dise Taine, aucun « serment ecclésiastique ».

Si, dans le Doubs, il y eut des élections, viciées ou cassées à cause du serment, ce ne sont pas des élections *municipales*, mais des élections *ecclésiastiques*.

Quant à l'affaire de la Lozère, où, plutôt que de prêter le serment civique, « tous les fonctionnaires en place « auraient, selon Taine, « donné leur démission », voici ce qui se passa en réalité.

Lorsque l'Assemblée électorale de la Lozère se réunit pour nommer un évêque[2], le président fit prêter le serment civique dès la première séance, 20 mars 1791[3]. Le procès-verbal[4] porte que, sur 148 électeurs présents, 42 se refusèrent à prêter le serment « suivant la

1. Procès-verbal de la Constituante, p. 21.
2. L'élu fut Nogaret.
3. Ce serment fut prêté dans la formule légale, sauf les mots : *du royaume*, ajoutés au mot *Constitution*, et *sanctionnée* au lieu d'*acceptée*.
4. *Procès-verbal de l'élection de l'évêque de la Lozère*, Arch. nat., F19444

formule prescrite par l'Assemblée nationale ». Ils firent une déclaration de motifs, qu'on refusa d'insérer au procès-verbal, puis ils la notifièrent par notaire à l'Assemblée électorale (22 mars), et la firent imprimer sous ce titre : *Déclaration des motifs qui ont empêché un grand nombre d'électeurs du département de la Lozère de concourir à l'élection d'un évêque* [1].

Nous ne connaissons pas les termes de cette déclaration, mais il est probable que les signataires y disaient que, s'ils prêtaient le serment civique, cela n'impliquait de leur part aucune adhésion à la Constitution civile.

La majorité riposta en modifiant elle-même, dans le sens opposé, la formule légale du serment, et en jurant de maintenir, non plus la Constitution, mais la Constitution civile, comme on le voit par ce passage du procès-verbal :

« Avant l'opération, M. le président a prêté serment de maintenir de tout son pouvoir la Constitution civile du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de choisir en son âme et conscience le plus digne de la confiance publique, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui lui seront confiées.

« M. le secrétaire élu a fait le même serment, et, de suite, la formule, écrite en grosses lettres, a été placée sur la boîte du scrutin pour que chaque électeur fît le même serment en remettant son bulletin.

« Cela a été exécuté... »

En outre, l'Assemblée électorale dénonça la conduite

1. Je n'ai pas pu retrouver cet imprimé; je n'en connais le titre que par le livre de M. Louis André, *La Révolution dans la Lozère* (p. 26).

des opposants papistes à l'Assemblée constituante, qui renvoya l'affaire à son comité de Constitution. Ce Comité fit son rapport, par l'organe de Gossin, le 21 mai 1791, et, séance tenante, la Constituante décréta que le refus du serment, de la part d'électeurs, comportait pour eux la déchéance de leurs fonctions, non seulement d'électeurs, mais de toutes autres fonctions électives dont ils auraient pu être chargés. Le même décret appliqua cette déchéance aux 42 électeurs de la Lozère[1].

Il y eut donc, dans la Lozère, 42 électeurs destitués pour refus de serment à propos de l'élection de l'évêque.

Et voilà le fait d'où Taine conclut que tous les « catholiques scrupuleux » étaient en 1791, privés de leurs droits électoraux!

Parmi les autres procédés que les Jacobins auraient employés pour éliminer leurs adversaires de la vie publique, Taine signale (p. 78) le décret du 16 mai 1791, qui proclama les membres de la Constituante inéligibles à l'Assemblée législative[2]. Cependant, ce décret atteignit les chefs mêmes du club des Jacobins, Buzot, Petion, Robespierre, qui durent renoncer à être députés.

Admettons, cependant, que ce décret ait nui au parti des révolutionnaires assagis, en excluant de la Constituante les hommes politiques les plus expérimentés. Est-il vrai, comme Taine le dit au même endroit, que les Jacobins aient généralement ôté à leurs

1. C'est la loi du 21 mai 1791, sanctionnée le 29. Taine l'appelle je ne sais pourquoi (la *Révolution*, t. I, p. 237) : *le décret du 23 mai.*

2. Taine date ce décret du 17 mai, je ne sais pourquoi.

adversaires le droit de s'entendre pour les élections, en supprimant ou annihilant par la violence les clubs non jacobins?

D'après Taine, les Jacobins ne laissent nulle liberté aux assemblées primaires. Il croit le démontrer, en énumérant cinq ou six cas de troubles et de violences advenus pendant les élections de 1790, et, pour prouver qu'on ne fut pas libre de voter en 1791, il allègue des incidents qui se produisent, cette année-là, dans la ville et le district de Mortagne. A ce propos, oubliant tout ce qu'il avait dit de l'esprit de 1789, si funeste, le voilà qui dit (p. 84) que, « jusqu'au voyage à Varennes, le bon esprit de 1789 avait subsisté » à Mortagne. Lui qui avait déclaré que l'élection n'avait appelé aux fonctions publiques que des brouillons et des vagabonds, le voilà qui déclare qu'à Mortagne ces fonctions étaient occupées par les plus capables des nobles et des bourgeois (p. 85). Ces gens-là deviennent suspects à la nouvelle de la fuite du roi; aussitôt les Jacobins de Mortagne les brutalisent, les terrorisent, les écartent des assemblées primaires...

Et où Taine a-t-il pris ces faits? Dans un mémoire anonyme, daté de novembre 1791, qui est un réquisitoire furieux contre les patriotes avancés [1].

Mais admettons que ce témoignage soit valable, admettons qu'il y ait eu à Mortagne et en quelques autres endroits des actes de pression contre les

1. Le caractère passionné de ce mémoire ressort des citations que Taine en fait. Nous n'avons pas pu le retrouver aux Archives nationales, dans F⁷3249, où Taine dit l'avoir pris. On nous a dit, aux Archives, que ce carton était aujourd'hui coté F⁷3684³, et, en effet, il y a des pièces sur le département de l'Orne, mais pas celle-là.

citoyens actifs hostiles aux Jacobins. Taine est-il en droit de conclure, comme il le fait (p. 88), que *partout* les nobles, les ecclésiastiques, les propriétaires, les gens cultivés, sont forcés, quand ils n'émigrent pas, « à s'abstenir de toute propagande, de toute candidature et de tout vote »?

A peine a-t-il formulé cette conclusion qu'il éprouve le besoin de s'appuyer sur d'autres faits, sur celui-ci entre autres (p. 90) :

A Dax, « le jour de l'élection[1], dans l'église où se tient l'Assemblée primaire, deux Feuillants [2], Laurède, ci-devant contrôleur du vingtième, et Brunache, vitrier, proposent l'exclusion d'un intrus, domestique à gages. Aussitôt les Jacobins s'élancent; Laurède est jeté contre un bénitier, blessé à la tête : il veut s'échapper, il est ressaisi aux cheveux, terrassé, frappé au bras d'un coup de baïonnette, mis en prison, et Brunache avec lui. Huit jours après, il n'y a plus que des Jacobins à la seconde assemblée; naturellement « ils sont tous élus » et forment la municipalité nouvelle, qui, malgré les arrêtés du département, refusent d'élargir les deux prisonniers, et, par surcroît, les met au cachot ».

Or si on lit, aux Archives nationales, le dossier de cette affaire [3], on s'aperçoit que Taine ne parle que d'après la pétition des deux intéressés, Laurède et

1. Il s'agit des élections municipales de juin 1791.

2. Plus haut (p. 89), Taine avait dit : « A Dax, sous le nom d'*Amis de la Constitution française*, les Feuillants se sont séparés des Jacobins... » Et il appuie ce dire sur une pièce qu'il date du 18 juin 1791. Or, la scission feuillantine des Jacobins de Paris n'eut lieu qu'après le 17 juillet 1791. Dire : *les Feuillants*, en juin 1791, c'est un anachronisme.

3. Arch. nat. F⁷3680, ancien 3229.

Brunache, pétition qui n'est qu'une apologie obscurcie, non seulement par les incorrections de l'orthographe et du style, mais par les réticences et la confusion des aveux[1]. Qu'avaient fait au juste Laurède et Brunache? S'étaient-ils bornés à vouloir exclure un intrus? Taine le sait, mais il le sait par divination. Nous voyons que le directoire du département ordonna la mise en liberté de Laurède et de Brunache, quoique leur conduite n'eût pas été, dit-il, « bien constitutionnelle ». La municipalité ne voulut ou ne put obéir, tant le peuple était irrité. On en référa à l'Assemblée nationale, qui renvoya l'affaire à son Comité des rapports, lequel la renvoya au ministre de l'Intérieur Delessart. Celui-ci conseilla aux autorités locales d'élargir les prisonniers. Le directoire du département écrivit, le 22 septembre 1791, que c'était chose faite, que Laurède et Brunache étaient libres, et que le calme était rétabli à Dax.

Voilà ce que nous disent, sur cette affaire de Dax, les documents mêmes auxquels Taine nous renvoie. Voilà de quelle manière tendancieuse il les a interprétés ou mutilés.

Continuant sa démonstration, il fait remarquer qu'à Paris Marat a dressé des listes d'électeurs à ne pas nommer; il en conclut (p. 92) que, « dans *toutes* les villes et bourgades de France », on colporte des listes semblables, véritables listes de proscription, qui éliminent par la terreur toutes les candidatures non jacobines.

Donc, aux élections de 1791, il n'y eut, selon Taine,

1. Cette pétition, que Taine date du 18 juin 1791, est sans date. D'autres pièces de ce dossier sont datées, mais Taine, par négligence, les date autrement.

nulle liberté, nul sérieux, et c'est la majorité jacobine qui fit la loi [1].

Il est certain qu'il y eut beaucoup d'abstentions : c'étaient les mœurs d'alors; il est possible et même probable que les « patriotes » avancés votèrent avec plus de zèle que les modérés. Mais il est sûr que, sauf quelques cas de troubles, fort rares, les élections de 1791 se firent dans un grand calme.

Quant à l'affirmation de Taine, que les Jacobins chassèrent des assemblées primaires leurs adversaires, qu'ils ne les laissèrent ni voter, ni s'offrir aux suffrages, un fait la détruit, et c'est Taine lui-même qui produit ce fait quand il dit (p. 73 et 107) qu'il n'y eut que 250 Jacobins élus à l'Assemblée législative, et (p. 106) que 400 députés modérés siégaient au centre. Si les Jacobins furent en minorité à la Législative, c'est donc qu'ils n'avaient pas écarté des urnes ceux qui pensaient autrement qu'eux.

VI

Après avoir parlé des élections à la Législative, Taine parle de l'Assemblée elle-même, et d'abord de son personnel et de sa méthode de travail.

Pour décrier la Législative, il en vient à dire du bien de cette Constituante, dont, au volume précédent, il avait dit tant de mal. Le voilà qui (p. 94) cite Mme de Staël exaltant « les grands talents, les grandes for-

1. Ici, comme dans les autres parties de l'ouvrage, il y a de nombreuses erreurs de références. Par exemple (p. 88), pour des faits de pression électorale en Seine-et-Oise, Taine renvoie aux Arch. nat., Dxxix, 13. Or il n'y a rien là-dessus dans ce carton.

tunes, les grands noms » de la Constituante, et il la cite afin de pouvoir dire qu'en comparaison des Constituants, les Législateurs n'étaient que des doublures.

« Pas un noble, dit-il au prélat de l'ancien régime, pas un grand propriétaire, pas un chef de service, pas un homme éminent et spécial en fait de diplomatie, de finance, d'administration ou d'art militaire...

« Pas un noble »... Et Condorcet? Il me semble pourtant que c'était là un noble qui ne manquait ni de notoriété, ni de mérite. Il y en avait d'autres, par exemple Jaucourt. Taine n'a même pas jeté les yeux sur une liste quelconque de députés à l'Assemblée législative. Il était conforme à sa thèse qu'il ne siégeât point de noble à cette Assemblée : il n'a pas hésité à en conclure, inspiré par sa propre raison raisonnante, qu'il n'en siégeait pas.

« Pas de prélat de l'ancien régime... » Presque tous s'étaient prononcés contre la Révolution, et, en effet, il n'y en eut point à la Législative.

« Pas un grand propriétaire... » Au contraire, il y en eut plus d'un à la Législative, entre autres Rougier La Bergerie, grand propriétaire dans l'Yonne, et qui fit partie du Comité d'agriculture.

« Pas un homme spécial en fait de diplomatie, de finance, d'administration ou d'art militaire... » Or, au Comité diplomatique siégeait Koch, professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg, qui précisément s'était fait une spécialité de l'étude des questions diplomatiques, et Brissot, voyageur informé, connaissant l'Angleterre et les États-Unis pour y avoir vécu. Pas d'homme spécial en finances? Or, Cambon siégeait à la Législative. Pas d'homme spécial en administration? Or, plusieurs centaines de Législateurs

avaient siégé dans les assemblées administratives, soit de district, soit de département. Pas d'homme spécial en art militaire? Or, Lazare Carnot siégeait à la Législative.

Oui, mais Carnot n'était que capitaine, et notre auteur ne cherche la compétence que parmi les officiers généraux, encore demande-t-il qu'ils soient du premier rang. Non seulement il ne veut rien savoir des treize capitaines qui faisaient partie de la Législative, mais il dédaigne les trois lieutenants-colonels (Crublier d'Obterre, Belot et Roux-Fazillac) et les trois colonels (Jaucourt, du Petit-Bois et Théodore de Lameth) qui y furent élus, et il se plaint qu'il n'y siégeât aucun officier général dont le grade fût supérieur à celui de maréchal de camp [1].

Quant à Brissot, Taine en parle, mais pour s'indigner qu'il ait dirigé le Comité diplomatique. « Brissot, dit-il, journaliste ambulant, qui, ayant roulé en Angleterre et aux États-Unis, semble compétent dans les affaires des deux mondes... » Quand il s'agit de Mallet du Pan, Taine dit qu'il a voyagé; quand il s'agit de Brissot, Taine dit qu'il a roulé [2]. C'est que Mallet du Pan haïssait la Révolution et que Brissot la servait. Brissot sait ce dont il parle, Taine ne peut le nier, mais il pense mal : « C'est un de ces bavards outrecuidants et râpés qui, du fond de leur mansarde, régentent les cabinets et remanient l'Europe. » Non

1. « On n'y trouve, dit-il (p. 95), que trois officiers généraux et du dernier rang, dont l'un est nommé depuis trois mois et les deux autres tout à fait inconnus. » En réalité, il y avait à l'Assemblée législative *quatre* maréchaux de camp : Descrots d'Estrée, Mathieu Dumas, Gouvion et Dupuy-Montbrun. Voir A. Kuscinski, *Les députés à l'Assemblée législative de* 1791, p. 18.

2. Voir plus haut, p. 72, note 1.

seulement Brissot pense mal, mais Brissot est pauvre ; c'est un sot et un demi-traître : n'a-t-il pas, dans le Comité diplomatique, fait la motion de céder Dunkerque et Calais à l'Angleterre? Taine le sait, en est sûr. Il en a pour garant Gouverneur Morris, cet Américain crédule qui notait sur son mémorial tout ce qu'il entendait dire dans les salons bien pensants.

Et Cambon? Taine lui accorde un mérite de « bon comptable », mais il dit que son Grand-Livre de la dette ne sera qu'une banqueroute, et il croit que déjà, sous la Législative, il pousse à la banqueroute; il ajoute que ce qui lui facilite les choses, c'est que déjà, quand la Législative se réunit, les assignats perdaient 40 p. 100. Or, le *Tableau de la dépréciation des assignats* ne constate, à cette époque, qu'une perte de 16 p. 100. Mais qu'importe? Dumouriez n'a-t-il pas déclaré que Cambon était « un fou furieux, sans éducation, sans aucun principe d'humanité et de probité (publiques), brouillon, ignorant et très étourdi » ? Quand Dumouriez traite un « Jacobin » de brouillon et d'immoral, comment Taine ne croirait-il pas Dumouriez? Juger Cambon sur ses actes et ses paroles, Taine n'en a pas le temps; et puis il aurait trop peur que la vue du vrai caractère et du vrai rôle de Cambon ne démentît sa théorie du Jacobin et du Jacobinisme; car s'il y eut un homme qui s'inspirait de la réalité, des circonstances et de l'histoire, plutôt que d'un enthousiasme philosophique, ce fut Cambon.

Encore tout irrité de cette rencontre avec Cambon, Taine aperçoit, sur les bancs de la Législative, et parmi les « fabricants de Constitutions », Condorcet, qu'en passant il gifle (p. 97) de ce jugement dédaigneux : « le plus chimérique des esprits faux », lui

reprochant surtout d'avoir dit du bonnet rouge dont on avait coiffé Louis XVI, le 20 juin 1792 : « Cette couronne en vaut bien une autre, et Marc-Aurèle ne l'eût pas dédaignée. »

Conclusion sur le personnel de la Législative (p. 99) « Députés à Paris par le choix ou par la tolérance des clubs, ils emportent avec eux leur politique ou leur rhétorique : cela fait un assemblage d'esprits bornés, faussés, précipités, emphatiques et faibles; à chaque séance, vingt moulins à paroles tournent à vide, et tout de suite le premier des pouvoirs publics devient une fabrique de sottises, une école d'extravagances et un théâtre de déclamations. »

A preuve, il cite (p. 99 à 102) quelques traits d'emphase ou de pédantisme (il aurait pu en citer bien d'autres); puis, par quelques anecdotes (p. 102 à 106) il cherche à montrer qu'il y eut plus de désordre à la Législative qu'à la Constituante, oubliant qu'il avait épuisé contre la Constituante toutes les formules de dénigrement.

Exposant ensuite la politique de la minorité jacobine à la Législative il montre (p. 109) Brissot, Vergniaud, les Girondins s'alliant, dans l'Assemblée, aux pires démagogues de l'extrême gauche, Couthon, Merlin (de Thionville), Basire, etc., et, au dehors, à Danton, Robespierre, Marat; il les montre aussi (p. 110) lançant contre leurs adversaires, pour faire passer leurs motions, la « plèbe aboyante ».

Enfin, après quelques anecdotes (p. 110 à 113) sur la pression des tribunes et de la rue, il fait voir (p. 115) le centre intimidé quittant la salle, avant certains votes graves : « Vers la fin, dit-il, ils s'abandonnent et ne protestent plus qu'en s'abstenant : le 14 juin, quand il

s'agit d'abolir, sans indemnité, toute la créance féodale [1], il n'y a de remplie que l'extrémité gauche; le reste de la salle est presque vide; sur 497 députés présents, 200 ont quitté la séance. » Or, le *Moniteur*, auquel Taine renvoie, indique 514 comme chiffre de présents, et ne donne pas le nombre de ceux qui sortirent de la salle.

VII

Après avoir ainsi caractérisé le personnel et la méthode de la Législative, Taine semble vouloir aborder l'histoire même de cette Assemblée.

Il recommence (p. 116 à 122) à citer des faits de troubles en province : c'est comme un retour à son étude sur la « Constitution appliquée ». Il en conclut que « ce qui subsiste effectivement sous les apparences menteuses du droit proclamé et juré à cent reprises, c'est, d'une part, l'oppression de la classe supérieure et cultivée, à qui l'on retire tous les droits de l'homme; d'autre part, la tyrannie de la tourbe fanatique et brutale, qui s'arroge tous les droits du souverain ».

Il reproche (p. 122 à 129) à la Législative ses lois contre les émigrés et les nobles, qu'il déclare inoffensifs, puis ses maximes de « nivellement absolu ».

Il dit, non sans raison (p. 129 à 136), que la Législative a eu tort de déclarer la guerre à l'Autriche, et, en passant, il se remet (p. 133) à vilipender Brissot [2] :

1. C'est une erreur : la Législative n'abolit, par ce vote, qu'une partie de la « créance » féodale. Voir la loi du 18 juin-6 juillet 1792.

2. Voir plus haut, p. 73, note 1, et p. 146.

« ... Ce malheureux, né dans une boutique de pâtissier... Du fond du galetas où sa femme blanchit ses chemises, il est bien aise de gourmander les potentats... » Il n'y a que les riches qui, selon Taine, aient le droit d'avoir une opinion en politique étrangère.

Suivent (p. 136 à 143) d'incohérentes considérations que je n'ai pu arriver à résumer, mais par où Taine aboutit à cette idée juste (p. 143) que la guerre posa la question entre l'ancien régime et le nouveau. Aussitôt il reproche aux Jacobins d'avoir ardemment défendu la France nouvelle, et aux Girondins (p. 146) d'avoir, par la guerre, déchaîné la « brute colossale ».

La brute colossale, c'est le peuple, et, comme exemple de sa cruauté aveugle, Taine cite un passage des mémoires de Philippe de Ségur où il est dit qu'à Fresnes, près de Paris, en septembre 1792, une « bande de démagogues » ayant voulu faire un mauvais parti à un gros fermier du lieu, suspect de royalisme et d'accaparement, celui-ci réfuta leurs soupçons, et ces « forcenés », changeant d'avis, le firent boire et danser avec eux. Taine ne s'aperçoit même pas que cette anecdote, plus ou moins authentique, tourne à l'honneur de ce peuple jacobinisé, puisqu'on l'y voit prompt à sortir d'erreur et heureux de trouver innocent un homme qu'il avait cru coupable.

Bientôt la « brute » est armée de piques (p. 148), et enfin (p. 149), c'est le triomphe de la « faction ».

Cela, c'est le commencement de la « conquête jacobine » à Paris. Cette conquête commence aussi, et en même temps, dans les départements. Ici Taine place (p. 149 et suivantes) un choix d'anecdotes sur les troubles en province, avant et après la déclaration de

guerre, sans chronologie aucune, et il place ces troubles surtout en Provence et à Avignon.

Ce sont, comme toujours, des statistiques fantaisistes : il assure (p. 177), sans preuve aucune, que la conquête jacobine est plus violente dans vingt départements, moins violente dans soixante.

Il assure aussi (p. 180) que les Jacobins continuent à exclure leurs adversaires des assemblées primaires. « Seuls ou presque seuls à voter dans les assemblées primaires violentées ou désertées, les Jacobins peuvent aisément choisir la municipalité et les officiers de la garde nationale. » Et comme preuve *unique*, et décisive, il allègue qu'en 1792, à Lyon, le commandant général de la garde nationale était un pauvre ouvrier en soie, nommé Juilliard.

Tel est, dit-il (p. 184), « la fondation de l'État jacobin ». Cet État va bientôt renverser l'autre État, c'est-à-dire la monarchie : « Quand un arbre est déchaussé, il est aisé de l'abattre : à présent que les Jacobins ont tranché toutes ses racines, il leur suffira d'une poussée au centre pour faire tomber le tronc. »

VIII

Revenant ensuite à Paris, Taine y montre la continuation de la conquête jacobine, qui s'opère par une troupe armée. Cette troupe, il la compare (p. 195) à une garde prétorienne, à une garde turque et à un taureau.

Son premier grand exploit, ce fut la journée du 20 juin 1792. Taine la raconte, surtout d'après Mortimer-Ternaux, en ayant bien soin d'en omettre les

vraies causes : la défiance du peuple de Paris contre ce roi qui se dérobait à ses devoirs de chef de la défense nationale. A lire Taine, cette première invasion des Tuileries ne fut qu'un délire de malfaiteurs ignorants ou fanatiques.

De même pour la journée du 10 août 1792. Il ne veut pas qu'elle soit un coup *patriotique*, mais un coup *philosophique*, et, à l'appui de cette thèse, il nie (p. 253) que le manifeste de Brunswick ait produit aucune sensation en France, quand, pour s'assurer du contraire, il suffit de lire les journaux d'alors, entre autres le *Journal de Perlet* du 31 juillet 1792. Plus tard, contraint par l'évidence, il est obligé de reconnaître (p. 256) que, si le manifeste « n'a pas fait d'impression sur le public », en revanche il s'est « enfoncé à demeure dans la mémoire » des Jacobins, des sans-culottes, et, dans une autre partie de ce volume (p. 478), il cite le mot de Gouvion Saint-Cyr, disant que « le manifeste de Brunswick donna à la France plus de cent bataillons ».

Son récit même de la journée du 10 août, dont il a emprunté les éléments à Mortimer-Ternaux, n'a d'autre but que de montrer que l'insurrection qui renversa le trône fut faite par la canaille sous la conduite de chefs véreux.

Selon lui (p. 222), le bataillon de Marseille, qui joua un rôle si important dans cette insurrection, était formé « d'aventuriers intrépides et féroces, de toute provenance, Marseillais ou étrangers, « Savoyards, Italiens, Espagnols, chassés de leur pays », presque tous de la dernière plèbe, ou entretenus par des métiers infâmes, spadassins et « suppôts de mauvais lieux », accoutumés au sang, prompts aux coups, tous coupe-jarrets, tirés un à un dans les bandes qui ont

marché sur Aix, Arles et Avignon, l'écume de cette écume qui, depuis trois ans, dans le Comtat et les Bouches-du-Rhône, bouillonne par-dessus la barrière inutile de la loi ».

C'est d'après les écrivains royalistes que Taine juge ainsi le bataillon de Marseille. Or, MM. Pollio et Marcel, dans la monographie qu'ils ont consacrée à ce bataillon, ont prouvé, pièces en main, que le bataillon de Marseille était presque uniquement composé de Marseillais, et que c'était l'élite, surtout bourgeoise, de la jeunesse de cette ville[1].

Cette prétendue canaille était-elle vraiment conduite, comme le dit Taine, par des chefs véreux?

Le principal chef de l'insurrection du 10 août, c'était Danton. Or Taine avait eu connaissance des livres de Bougeart et du docteur Robinet, où sont réfutées les accusations de vénalité si souvent lancées contre Danton. Il ne peut passer sous silence cette réfutation, mais elle le gêne. Que fait-il? Il assure, dans son récit (p. 258), que Danton, « par une double infidélité, a reçu de l'argent du roi pour empêcher l'émeute, et s'en est servi pour la lancer ». Puis, en note, il énumère tous les témoignages hostiles à Danton, ceux de La Fayette, de Mirabeau, de Bertrand de Moleville, de Brissot, de Miot de Melito, et il ajoute négligemment : « La thèse contraire a été soutenue par Robinet et Bougeart dans leur étude sur Danton. La discussion serait trop longue. » Il veut dire qu'elle serait trop intéressante. Cependant, avec un air d'impartialité et de détachement, il ajoute : « Les points à noter sont les suivants : 1° Danton, avocat aux conseils du roi

1. Pollio et Marcel, *le Bataillon du 10 août*, p. 99, 112 et suiv.

en mars 1787, perd en 1791 environ 10 000 francs sur le remboursement de sa charge; 2° par son contrat de mariage en juin 1787, il ne se reconnaît que 12 000 francs de patrimoine en terre et en maisons, et sa femme ne lui apporte que 20 000 francs de dot; 3° de 1787 à 1791, il a dû gagner peu d'argent, étant assidu aux Cordeliers et absorbé par la politique; Lacretelle l'a vu dans les émeutes dès 1788; 4° il laisse en mourant environ 85 000 francs en biens nationaux achetés en 1791; 5° probablement il avait, outre cela, des propriétés et valeurs sous le nom de tiers qui les gardèrent après sa mort. »

Ces « points à noter » ne sont pas tous exacts quant aux chiffres, et notamment le docteur Robinet a bien montré que Danton ne perdit pas 10 000 francs sur le remboursement de sa charge [1]. Mais où il y a perfidie, tendance à calomnier, c'est dans le troisième point, que Taine présente comme acquis, quand ce n'est qu'une hypothèse aussi invraisemblable que malveillante. En effet, si on raisonne par analogie avec ce qu'on sait des autres charges d'avocats aux Conseils, et si on considère l'importance des affaires dont on sait que Danton fut chargé, tout porte à croire qu'il gagna assez d'argent, en ces quatre années, pour rembourser les dettes qu'il avait contractées afin de payer sa charge, et que, plus tard, quand cette charge lui fut remboursée, il paya avec le montant de ce remboursement les biens nationaux qu'il avait acquis.

On remarquera en passant que, dans la fureur de son parti pris, il échappe à Taine de dire que, de 1787 à 1791, Danton fut assidu aux Cordeliers. Les Corde-

1. Dr Robinet, *Mémoire sur la vie privée de Danton*, 3e éd., p. 88.

liers en 1787! A l'idée qu'on pourrait prendre Danton pour un honnête homme, Taine est si ému qu'il en perd tout sentiment de chronologie.

Après avoir ainsi dénigré le chef même de l'insurrection, il s'en prend à ses lieutenants, qu'il salit d'anecdotes colligées sans critique.

Voici une de ces anecdotes, qui s'offre (p. 259) avec un air de certitude érudite : « Panis, le chef du Comité de surveillance, a été chassé pour vol, en 1774, du Trésor où son oncle était sous-caissier. » Et voici la référence : « Archives nationales, F⁷ 4434 (papiers du Comité de sûreté générale), note sur Panis, avec tous les détails et références du fait. »

J'avoue que, si habitué que je sois aux fantaisies de Taine, ces précisions me firent d'abord croire que le fait était vrai et que Panis était un voleur. Je pris cependant soin de recourir moi-même à la source, et je trouvai, dans F⁷ 4434, un dossier de pièces saisies chez Hérault-Séchelles et cotées 165 à 218. Les deux derniers numéros (217 et 218) sont les pièces dont Taine s'est servi. La pièce 217 est une chemise sur laquelle est écrit ceci, d'une écriture qui semble être du temps de la Révolution :

« A déposer au Comité de sûreté générale.

« Trouvé dans les papiers de Hérault-Séchelles.

« N° 27.

« Note anonyme qui inculpe Panis d'avoir commis des infidélités lorsqu'il était, en 1772, employé à la caisse du ci-devant trésor royal.

« Liasse d'une pièce. »

Voici la pièce elle-même (n° 218), anonyme et non datée :

« Vers le mois de juin ou juillet 1774, Panis fut

renvoyé du ci-devant trésor royal, où il était employé aux empointements (*sic*) de 1 200 livres.

« Son oncle était sous-caissier; le vieux Duverger était caissier.

« On payait alors avec des sacs de 25 livres de pièces de 2 sous par chaque sac de 1 000 livres. Panis était chargé sous son oncle de peser et d'entasser les sacs. On s'aperçut plusieurs fois que les sacs de sols étaient légers de poids; les garçons de bureau accusèrent Panis, qui avoua. L'oncle, plein d'honneur, remplit les vides, et le neveu fut chassé.

« Chainault a remplacé l'oncle de Pnais [1]; lui ou des garçons de bureau de ce temps pourraient donner des détails plus précis; il pourrait s'en trouver encore à la Trésorerie nationale. »

Et c'est tout!

Ainsi ce dossier contre Panis ne se compose que de deux pièces : une chemise dont la suscription même aurait dû mettre Taine en défiance, et une note anonyme qui n'est qu'un bavardage vague et bête. Taine y a vu « tous les détails et références du fait »!

Voilà les fantaisies ou les illusions qui lui font dire que la « première étape de la conquête jacobine » s'acheva, au 10 août 1792, par une insurrection de la canaille sous la conduite de chefs véreux.

1. Ici, en marge, il y a ce renvoi, que je copie textuellement, quoique les derniers mots n'aient pas de sens : « En qualité de caissier. Il demeurait rue Poissonnière, il y a cinq ans; il a marié sa fille à Amouin, — payeur des rentes, Chainault. »

CHAPITRE V

LA CONQUÊTE JACOBINE : SECONDE ÉTAPE

I. Massacres de septembre : Marat et Danton. — II. La conquête jacobine en province. — III. Rappel des grands faits significatifs. — IV. Taine et les petits faits significatifs. — V. Élections à la Convention ; personnel de la Convention ; Paris jacobin. — VI. Brutalité des Montagnards, faiblesse des Girondins. — VII. Les journées du 31 mai et du 2 juin 1793.

La « seconde étape de la conquête jacobine » va, selon Taine, du 10 août 1792 au 2 juin 1793. Ou plutôt cette seconde étape, ce sont pour lui deux étapes, l'une qui va de la chute du trône à la réunion de la Convention, l'autre qui va de la réunion de la Convention à la chute des Girondins.

I

Dans la période entre la chute du trône et la réunion de la Convention, Taine distingue entre l'histoire de Paris et l'histoire de la province, et, dans l'histoire de Paris, il voit surtout, il montre surtout les massacres de septembre.

Après une définition (p. 264-265) du « Jacobin subalterne », qui, selon lui, mène tout, il assure (p. 266) que l'idée homicide est le fond même du dogme révolutionnaire et en donne pour preuve la boutade de Collot d'Herbois s'écriant au club des Jacobins, le 5 novembre 1792, que les massacres de septembre sont le *credo* de la liberté. Puis (p. 273-274) il trace le portrait de la Commune révolutionnaire, qui n'existe, dit-il, que par la grâce de huit ou dix mille fanatiques et coupe-jarrets. Les membres de cette Commune, c'est la pire crapule : « Des gazetiers infimes, des scribes du ruisseau, des harangueurs de taverne, des moines ou prêtres défroqués, le rebut de la littérature, du barreau et du clergé, des menuisiers, tourneurs, épiciers, serruriers, cordonniers, simples ouvriers, plusieurs sans état ni profession, politiques ambulants et aboyeurs publics qui, comme les vendeurs d'orviétan, exploitent depuis trois ans la crédulité populaire, parmi eux nombre de gens mal famés, de probité douteuse ou d'improbité prouvée, ayant roulé dans leur jeunesse et encore tachés de leur ancienne fange, relégués par leurs vices hors de l'enceinte du travail utile, chassés à coups de pied des emplois subalternes jusque dans les métiers interlopes, rompus au saut périlleux, à conscience disloquée comme les reins d'un saltimbanque, et qui, sans la Révolution, ramperaient encore dans leur boue natale, en attendant Bicêtre ou le bagne auxquels ils étaient promis, se figure-t-on leur ivresse croissante à mesure qu'ils boivent à plus longs traits dans la coupe sans fond du pouvoir absolu? »

De ce que la conduite d'un ou deux officiers municipaux a paru louche dans l'affaire du vol du Garde-

Meuble, il en conclut que tous les municipaux, et même (semble-t-il) tous les Jacobins, sont des voleurs dignes des galères. Son raisonnement (p. 276-277) est un modèle de calomnie.

Dans la séance de l'Assemblée législative du 26 août 1792, Jean de Bry proposa, dit le *Moniteur* [1], « l'organisation d'un corps de 1 200 volontaires qui se dévoueront à aller attaquer corps à corps, individuellement, les tyrans qui nous font la guerre et les généraux qu'ils ont préposés pour anéantir en France la liberté publique ». Taine (p. 277) altère ce passage du *Moniteur*, en supprime les expressions qui montrent qu'il s'agit des ennemis de l'extérieur, des tyrans étrangers, des généraux étrangers, par exemple du roi de Prusse et du duc de Brunswick, et donne ainsi à croire que ces volontaires se proposaient de tuer les ennemis de l'intérieur, par exemple Louis XVI, La Fayette. Il met donc la motion de Jean de Bry au nombre des suggestions qui provoquèrent les massacres de septembre.

Les causes de ces massacres, les contemporains les voyaient, nous les voyons dans une exaspération du patriotisme alarmé par l'approche de l'ennemi. Les Prussiens étaient entrés en France le 19 août 1792; Longwy avait capitulé le 23; Verdun avait été investi le 30, et cet investissement avait été appris à Paris le 2 septembre au matin. Il sembla que les Prussiens étaient d'accord avec les royalistes du dedans, avec ces « conspirateurs du 10 août », que le tribunal créé le 17 août jugeait si mollement. Les suspects, dont les prisons sont pleines, ne vont-ils pas poignarder les Parisiens par derrière pendant que les Prussiens

1. *Moniteur*, réimp., t. XIII, p. 542.

entreront dans la ville pour exécuter les menaces du duc de Brunswick? Telle fut la colère et la peur des Parisiens qu'une partie d'entre eux, les plus affolés, formèrent des tribunaux populaires qui, par des jugements dérisoires, firent périr environ mille prisonniers sur environ huit mille que contenaient les prisons.

Que l'invasion prussienne ait déterminé les massacres, c'est ce qui saute aux yeux. Or Taine se borne à dire, en passant et incidemment (p. 269), que Brunswick approche. Les massacres ne sont pour lui qu'un coup de la Commune, qui veut rester au pouvoir (p. 281), et, pour prouver que la Commune a ordonné les massacres, il ne se fait pas faute, à l'occasion, d'altérer les textes, comme quand il dit (p. 292) que le Conseil général de la Commune vota 12 000 livres « à prendre sur les morts pour solder l'opération [1] ».

La vérité, c'est que, de tous les pouvoirs d'alors, ce fut peut-être la Commune qui fit le plus d'efforts pour arrêter l'effusion du sang. Je l'ai montré ailleurs [2] par des documents authentiques.

1. Taine donne comme référence Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 299, qui cependant fait un résumé exact de l'arrêté, et renvoie à Buchez et Roux, *Histoire parlementaire* t. XVII, p. 392, où cet arrêté est ainsi reproduit : « Le Conseil général, le procureur de la Commune entendu, arrête que les administrateurs de police prendront sur les sommes qui sont entre leurs mains, résultantes des saisies faites sur différentes personnes arrêtées ou émigrées, la somme de 1 200 livres, dont ils justifieront l'emploi pour le salut de la patrie. » On voit qu'il n'est pas dit que cet argent sera pris *sur les morts*, comme Taine le prétend. Dans les *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, publiés par M. Maurice Tourneux (1894, in-8), il y a (p. 86) une autre version du même arrêté, avec quelques différences de rédaction, mais où il n'est pas davantage question des morts.

2. *Danton et les massacres de septembre*, dans mes *Études et leçons sur la Révolution*, 2e série, p. 63 à 65.

Taine voit aussi en Marat un des principaux instigateurs des massacres, et là il a raison[1]. Mais aussitôt (p. 283) il montre Marat « réduit par l'appauvrissement mental à une seule idée, celle du meurtre, ayant perdu jusqu'à la faculté du raisonnement vulgaire, le dernier des journalistes, sauf pour les poissardes et les hommes à piques, si mordant dans son paroxysme continu, qu'à lire ses numéros de suite on croit entendre le cri incessant et rauque qui sort d'un cabanon de fou ». Et Taine cite en note quelques-uns des sous-titres du journal de Marat, que criaient les colporteurs et qui ne donnent qu'une idée fausse du contenu. Ce contenu, il est évident qu'il ne l'a pas lu. Il est impossible que quelqu'un qui a lu « de suite » le journal de Marat puisse écrire que Marat est « le dernier des journalistes ».

Quant à Danton, Taine dit (p. 283) qu'il fut « l'entrepreneur en chef des massacres ». La preuve ? C'est que Mme Roland l'a dit. Mais Mme Roland a dit aussi que c'était le physique de Danton qui l'empêchait de croire qu'il pût être « homme de bien », et elle avoue que, d'avance, son imagination le lui figurait « un poignard à la main[2] ». Taine n'a pas même eu l'idée de se demander quelle était la valeur du témoignage de Mme Roland.

Il allègue aussi (p. 284) le témoignage du roi Louis-Philippe, alors duc de Chartres, à qui Danton aurait dit : « *C'est moi qui l'ai fait.* » Mais ce témoignage, Taine ne le connaît que par un tiers, qu'il ne nomme pas.

Danton aurait dit aussi au duc de Chartres : « Les

1. Voir *Danton et les massacres de septembre*, dans mes *Études et leçons sur la Révolution*, 2e série, p. 56 à 59.
2. Voir mes *Études et leçons*, 2e série, p. 81.

Parisiens sont des J... f...; il faut mettre une rivière de sang entre eux et les émigrés. » Ce propos, dont la seule source est une anonyme tradition orale, impossible à contrôler, non seulement Taine l'adopte comme authentique, mais, par un savant jeu de guillemets (p. 286), il l'amalgame avec la péroraison du très authentique discours du 2 septembre 1792, où Danton invitait les Français à l'audace contre « les ennemis de la patrie ». Ces ennemis de la patrie, ce sont dans ce discours les Prussiens, les Autrichiens. Taine, par un rapprochement calomnieux, change le sens des paroles de Danton. Danton excitait les Parisiens contre l'ennemi extérieur; Taine nous fait croire qu'il les excitait contre les ennemis de l'intérieur [1].

Taine assure aussi (pp. 286-287) que le même jour, 2 septembre 1792, pour paralyser la résistance des honnêtes gens, Danton fit décréter la peine de mort contre quiconque, « directement ou indirectement, refusera d'exécuter ou entravera, de quelque manière que ce soit, les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif ». Or, ce fut un tout autre décret que la Législative vota. Oui, elle décréta la peine de mort, mais contre qui? Contre « tous les agents de l'administration et de la force publique qui résisteraient ouvertement au pouvoir exécutif en refusant d'exécuter les mesures qu'il aurait prises pour la sûreté de l'État [2] ». Entre le texte que suppose Taine et le texte vrai il y a la même différence qu'entre une tyrannie sans raison et une mesure patriotique de défense nationale.

1. Sur le sens de ce discours de Danton, voir mes *Études et leçons*, 2e série, p. 52 à 54.
2. *Procès-verbal de l'Assemblée législative*, t. XIV, p. 204.

Si Taine avait étudié sans parti pris les textes et les faits, il aurait vu que, de tous les gouvernants d'alors, Danton est le seul qui prit des mesures *efficaces* pour arrêter l'extension du massacre. En effet, c'est Danton qui empêcha qu'on amenât à Paris les prisonniers des départements voisins. En particulier, c'est lui qui, au péril de sa fortune politique, sauva Adrien Duport, arrêté. Ce dernier fait est si connu que Taine n'a pas osé le passer sous silence. Mais voici comment il le relate (p. 289) : « ...Duport, empoigné dans un département voisin, arrivait dans la boucherie. Celui-ci est le plus difficile à sauver; il faut des coups de collier redoublés pour l'arracher au maniaque qui le réclame. » Le maniaque, on voit bien que c'est Marat. Mais le sauveur, qui est-ce? Taine ne le dit pas. Or, c'était Danton. Ici, quelque idée avantageuse qu'on se soit faite de la probité intellectuelle de Taine, il n'y a pas moyen de nier qu'il n'ait à dessein, et par passion, caché au public la partie de la vérité qui contredisait sa thèse.

II

En racontant ainsi les massacres de septembre, Taine croit avoir raconté tout l'essentiel de la « conquête jacobine » à Paris entre le 10 août 1792 et la réunion de la Convention nationale.

Un second chapitre expose la « conquête jacobine » en province, pendant la même période.

Taine commence par assurer (p. 313) que des journées comme celles du 2 septembre 1792 se comptent « par centaines » dans les départements, et ensuite il n'en peut citer aucune; en effet il n'y a qu'à Paris qu'il y ait

eu alors un grand massacre par le moyen de tribunaux populaires improvisés.

Puis il assure que, « dans toute ville ou bourgade, le club est un foyer inflammatoire qui désorganise les parties saines, et chaque centre désorganisé émet au loin ses exemples comme des miasmes ». « De toutes parts la même fièvre, le même délire et les mêmes convulsions indiquent la présence du même virus, ce virus est le dogme jacobin. » Comme preuve de l'universalité de ce virus et de ces phénomènes, Taine n'allègue qu'une phrase d'une lettre du citoyen Laussel aux Jacobins de Lyon où, à en croire le royaliste abbé Guillon, il aurait conseillé aux Lyonnais, à la date du 28 août 1792, de couper des têtes.

En conséquence du dogme jacobin de la souveraineté du peuple, Taine dit (p. 314) que le peuple a repris l'exercice de cette souveraineté, et que les autorités existantes sont retombées dans le néant. Il flétrit (p. 315) l'humilité et la lâcheté de la Législative, qui abdique devant ce peuple souverain. Il croit (p. 316) à la véracité du conventionnel anti-montagnard Fockedey, qui raconta, dans un discours du 25 septembre 1792, qu'à Douai des émissaires de la Commune de Paris avaient dit à la Société populaire : « Dressez des échafauds, que les remparts soient hérissés de potences, et que celui qui ne sera pas de notre avis y soit attaché. » Sa crédulité passionnée gobe l'énorme invraisemblance de ce propos.

Il croit entendre, à cette époque, le tocsin sonner partout « contre toutes les supériorités sociales » (p. 317).

Puis, le voilà qui, racontant la période entre le 10 août et le 20 septembre 1792, produit quelques anecdotes sur

les troubles et les pillages en mai et juin 1792. S'apercevant qu'il a brouillé ses notes, il se tire d'affaire en disant (p. 317) qu'en plusieurs départements, les Jacobins « ont devancé l'appel », et, brouillant aussi les lieux, il place à Castres (p. 318) des incidents qui se sont passés à Albi [1]. En même temps, par un retour à ces statistiques fantaisistes dont il a le secret, il avance que, « dans dix départements, la septième Jacquerie continue sans interruption la sixième ». D'une très obscure histoire (pp. 321 à 326) d'une « société secrète » qui, au service du club de Saint-Affrique, aurait terrorisé cette ville après le 10 août, Taine conclut : « Tel est à peu près le type du gouvernement qui surgit, après le 10 août, dans chaque commune de France : le club règne... »

J'ai tort de dire qu'il conclut. Il recommence à démontrer la tyrannie des Jacobins et la lâcheté des autres par des anecdotes sur ce qui se passe, soit à Arras, d'après cette source suspecte qu'il appelle *Un séjour en France* [2], soit à Nimes, à Toulouse, à Toulon, à Reims, à Lyon, à Avignon, à Marseille (pp. 328-399), qu'il montre aux mains de gens sans aveu, bandits ou pauvres. Chemin faisant, il rencontre les « volontaires », et assure (p. 332) qu'ils étaient « encore plus jacobins que patriotes », et, d'après quelques faits plus ou moins authentiques, il déclare qu'ils traitaient la France en pays conquis.

Enfin il se fatigue et il craint que son lecteur ne se

1. Voir aux Arch. nat., F⁷ 3961 (ancien 3271), la lettre des administrateurs du Tarn, du 16 juin 1792 (et non du 18 juin, comme le dit Taine). Il y est dit que, dans ce moment, le district de Castres « jouit du plus grand calme ».

2. Voir plus haut, p. 23 à 26.

fatigue aussi à tant d'anecdotes sur tant de troubles locaux, et il imagine (pp. 335 à 365) « un tour de France dans le cabinet du ministre de l'Intérieur ». Il suppose qu'un soir, quinze jours après l'ouverture de la Convention, Roland ait voulu contempler, dans le raccourci d'un tableau, l'état du pays qu'il administre. « Ses commis, dit-il, ont déposé sur sa table la correspondance des dix dernières semaines, rangée par ordre; en marge, il retrouve l'abrégé de ses propres réponses; sous ses yeux est une carte de France, et, partant du Midi, il suit du doigt la grande route ordinaire. A chaque étape, il feuillette le dossier correspondant, et, négligeant d'innombrables violences, il relève seulement les grands exploits révolutionnaires[1]. Mme Roland, j'imagine, travaille avec lui, et les deux époux, seuls sous la lampe, réfléchissent en voyant à l'œuvre la bête féroce qu'ils ont lâchée en province comme à Paris. »

A la faveur de cette hypothèse littéraire, Taine recommence son rabâchage d'anecdotes sur les troubles. Il s'en lasse bientôt et s'interrompt pour dire (p. 349) : « La nuit s'avance, les dossiers sont trop nombreux et trop gros, Roland voit que, sur quatre-vingt-trois, il n'en pourra guère feuilleter que cinquante; il faut se hâter, et, de l'Est, ses yeux redescendent vers le Midi...»

La puérilité de cet artifice romanesque est instructive en ce qu'on y saisit sur le vif le peu de patience de Taine à achever, quand il la commence, une enquête,

1. Ici Taine ajoute cette note : « Des résumés, par ordre de dates ou par ordre de lieux, et semblables à celui qu'on va lire, se rencontrent parfois avec les dossiers. Je n'ai fait ici que la besogne du commis ordinaire, en me conformant aux habitudes méthodiques de Roland. »

et sa facilité, qu'il avoue, à conclure sur une partie des éléments.

Recommence alors (pp. 349 à 365) le monotone défilé des anecdotes suspectes. Il faudrait un volume pour en critiquer les sources, pour en critiquer la rédaction tendancieuse ou fantaisiste[1]. Par exemple (p. 355), Taine dit que, « dans la Drôme, les volontaires du Gard ont forcé la prison de Montélimar et haché un innocent à coups de sabre ». Haché un innocent! Le rapport du chirurgien, que Taine cite en note, dit en effet que « cet innocent », nommé Audiffred, reçut des blessures, surtout « deux plaies à la tête » (Arch. nat., F⁷ 3190). Taine a beau ajouter, de son cru, que ces plaies étaient « grandes », ce que ne dit pas le chirurgien, cela ne constitue pas un homme « haché à coups de sabre ». Généralement, un homme haché est un homme mort. Or, le chirurgien constate qu'Audiffred est vivant et, selon lui, il ne mourra que s'il reste en prison. D'autre part, cet innocent haché est-il bien un innocent? Taine assure qu'il l'est, parce qu'il désire qu'il le soit. Mais si on consulte le dossier, aux Archives nationales, on y trouve un mémoire du père d'Audiffred, qui tend sans doute à prouver qu'Audiffred fils est innocent, ou plutôt qu'il y a erreur de personne. Mais ce mémoire n'est pas si probant et l'affaire est plus compliquée que ne le dit Taine. Il est possible qu'en effet cet Audiffred fût innocent, mais je n'en sais rien, et Taine n'en savait pas davantage.

1. Parmi les nombreuses inexactitudes de détail que je relève dans cette partie du livre de Taine, il en est qui ne sont peut-être que des fautes d'impression, comme quand il dit (p. 336) qu'un marchand de blé, à Castres, fut assommé « à coups de bâton et de poids ». Dans l'original, il y a *pieds* et non *poids* (Arch. nat. F⁷ 3271).

Ce sont toujours, chemin faisant, les mêmes contradictions. Ainsi, dans son volume sur la Constituante, Taine avait condamné en bloc, avec les épithètes les plus flétrissantes ou les plus dédaigneuses, tout le personnel administratif élu. Le voilà maintenant qui exalte (p. 359) « les administrations de département, composées en beaucoup d'endroits de libéraux, amis de l'ordre, éclairés, intègres et défenseurs persévérants de la loi ». C'est qu'il veut dénigrer les Jacobins par comparaison.

Dans cette partie de son livre, Taine est censé raconter l'histoire de l'évolution de l'esprit public en France entre le 10 août 1792 et les élections à la Convention nationale. Or, c'est le moment où les Français changèrent d'opinion politique et, de monarchistes, devinrent républicains. Taine ne dit pas un mot des causes et des effets de ce grand changement, et, quant au fait de ce changement, il ne le constate même pas. Il ne voit, il ne relate que des actes de pillage, d'incendie, de meurtre.

III

La seconde période de la « seconde étape » de la conquête jacobine va de la réunion de la Convention nationale à la chute des Girondins.

Si je comprends bien le dessein de Taine, il veut montrer par quels moyens et pour quelles raisons les Montagnards ou républicains démocrates, qu'il appelle « les Jacobins », arrivèrent à supplanter au pouvoir les Girondins ou républicains modérés. Son but est évidemment de dire quelles vicissitudes de l'esprit

public rendirent possibles les journées des 31 mai et 2 juin 1793.

Or, dans cette partie de l'œuvre de Taine, les lacunes sont telles qu'il nous semble indispensable de commencer par rappeler nous-même les principaux événements, les faits dont la réalité est indéniable et dont l'influence est évidente, autrement dit les grands faits significatifs, sans lesquels on ne peut rien comprendre à ces petits faits significatifs que Taine recherche avec prédilection.

Les grands faits, vu l'état de guerre où se trouvait alors la France, sont de deux sortes, je veux dire intérieurs et extérieurs ; ils sont simultanés, ou à peu près, et les uns amènent les autres.

Quand la Convention se réunit (20 septembre 1792), les Austro-Prussiens ont envahi la France, sont en Champagne, et le roi Louis XVI est prisonnier au Temple.

La royauté a manqué à sa tâche historique, qui est de défendre le territoire contre l'ennemi : les Français se dégoûtent de la royauté. Conséquence : la Convention abolit la royauté (21 septembre 1792), et, après vingt-quatre heures d'hésitation, elle établit la République (22 septembre), qu'elle proclame une et indivisible (25 septembre).

En même temps et ensuite de grands succès militaires sauvent la France. Au moment même où ils apprennent qu'il n'y a plus de royauté, les Français apprennent la victoire de Valmy, la retraite de l'armée de Brunswick. Les alliés sont forcés de lever le siège de Lille ; on leur reprend les places de Verdun et de Longwy. Il n'y a bientôt plus un soldat ennemi sur le territoire français. De défensive, la guerre est devenue

offensive : conquête de la rive gauche du Rhin, conquête de la Savoie, conquête du comté de Nice, conquête de la Belgique.

Ces prodigieux succès exaltent l'imagination des Français. Ils se font des illusions : par le décret du 19 novembre 1792, la Convention promet secours et fraternité à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté. En idée, la France révolutionnaire « municipalise » l'Europe et le monde. Nos patriotes voudraient détruire tous les rois, et ils entreprennent une indiscrète propagande en Angleterre.

Autre effet des succès militaires sur l'esprit public : cette République, hier inconnue ou contestée, nullement populaire, la voilà qui a sauvé la France envahie, qui a réussi ce que n'avait pu réussir la royauté; elle recueille à son profit tout le prestige qu'a perdu la royauté.

On a vu la royauté impuissante. On voit les royalistes en armes contre la patrie; on voit les émigrés dans les rangs de l'armée envahissante. On s'en indigne. Cette indignation inspire le vote de la loi du 9 octobre 1792, qui porte que les émigrés pris les armes à la main seront guillotinés dans les vingt-quatre heures.

Il y a un mouvement d'opinion contre la royauté, d'où sortent la loi du 4 décembre 1792, édictant la peine de mort contre quiconque proposera de relever le trône, et la loi du 16 du même mois, qui bannit tous les Bourbons, à l'exception du duc d'Orléans.

Il y a un mouvement d'opinion contre la personne de Louis XVI, surtout après la découverte (20 novembre 1792) des papiers de l'armoire de fer, qui, divulgués par les journaux, le font accuser de duplicité, de trahison.

C'est pourquoi la Convention décrète (3 décembre) qu'elle le jugera elle même. Du 15 au 20 janvier 1793, elle émet les votes qui le condamnent à mort et cette sentence est exécutée le 21. L'opinion agissante, consciente, celle des villes, applaudit, et presque partout dans les mêmes termes, à la « juste condamnation du dernier tyran des Français », et nulle part il n'y a d'insurrection contre le jugement; tout au plus quelque complaintes sympathiques au roi que l'on chante çà et là. Sur l'opinion passive, à demi-inconsciente, je veux dire sur l'opinion des paysans, l'effet produit semble être celui-ci : ce n'est qu'alors qu'ils comprennent que le roi est vaincu, qu'il n'y a plus de royauté, qu'on est en république, et dans les campagnes, même vendéennes et bretonnes, cette nouvelle n'excite aucun trouble. Le meurtre de Louis XVI contribue plutôt à républicaniser l'opinion.

La nouvelle du meurtre d'un des juges de Louis XVI, le conventionnel Le Peletier Saint-Fargeau, excite, au moins dans les villes, une indignation qui accélère, si on peut dire, la républicanisation de la France.

Un autre événement donne à ce républicanisme une couleur anticléricale, comme nous dirions. A Rome, le 13 janvier 1793, la populace papaline assassine un agent diplomatique français nommé Bassville : à cette nouvelle, qui se répand en France peu après la nouvelle de l'exécution de Louis XVI, les prêtres papistes français deviennent plus suspects encore, plus haïs; il y a comme une recrudescence d'antipapisme, et on peut prévoir un mouvement d'anticatholicisme.

Pendant ce temps, c'est la majorité girondine qui gouverne : les victoires militaires la maintiennent au pouvoir. Mais déjà les Girondins se dépopularisent,

parce que Roland, ministre de l'Intérieur, veut gouverner contre les Montagnards, parce que Mme Roland semble mener, par son mari, les affaires de la France, et que rien n'est alors plus impopulaire en France que le gouvernement d'une femme, à cause des souvenirs de la Pompadour, de la Du Barry, de Marie-Antoinette; enfin, parce que les Girondins ont paru vouloir sauver Louis XVI.

Après l'exécution de Louis XVI, Roland donne sa démission de ministre de l'Intérieur, et Danton s'efforce de créer une majorité gouvernementale avec les Girondins non rolandistes et les Montagnards non maratistes.

Le vœu des « patriotes », des Jacobins, c'est qu'il y ait unité gouvernementale, c'est que le gouvernement soit fort. Or, déjà, malgré leurs victoires militaires, les Girondins paraissent mous, hésitants, modérantistes, non aux paysans, qui ne sont pas informés, mais aux citoyens des villes, qui dirigent en fait la politique générale, et surtout aux citoyens de la ville prépondérante, Paris. Cette prépondérance de Paris, les Montagnards veulent la maintenir pour unifier la défense nationale. Les Girondins veulent réduire Paris à son quatre-vingt-sixième d'influence, et se font, pour cela, accuser de fédéralisme. Les Montagnards veulent gouverner révolutionnairement, c'est-à-dire par des moyens extraordinaires et dictatoriaux, à cause de la guerre. Les Girondins veulent gouverner par des moyens normaux, comme si on était en temps de paix.

Tant que la situation militaire reste bonne, cette querelle entre les Montagnards et les Girondins n'aboutit à aucun résultat décisif.

Mais la situation militaire va changer.

La politique propagandiste et la conquête de la Belgique nous brouillent avec les Anglais. L'exécution de Louis XVI nous brouille avec le roi d'Epagne. La Convention déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande (1er février 1793), puis à l'Espagne (7 mars 1793). Nous avons presque toute l'Europe sur les bras. Un grand effort militaire devient nécessaire : d'où la levée de 300 000 hommes décrétée par la Convention le 24 février 1793 et qui nécessite un envoi de représentants en mission dans toute la France. Ces représentants ne s'occupèrent pas seulement de la levée : beaucoup d'entre eux furent amenés à diriger l'administration départementale et furent comme des préfets ambulants. Ce fut le commencement d'un nouveau régime, le gouvernement révolutionnaire, dont toute la France, même rurale, sentit les effets, en même temps que ceux de la levée d'hommes.

A Paris, on s'inquiète, on craint que les Girondins n'aient pas l'énergie nécessaire pour faire face à une coalition européenne. Marat, chez qui ce sentiment est devenu de l'obsession, profite de l'enchérissement des denrées pour provoquer (25 février 1793) une émeute en vue de renverser les Girondins, mais qui n'aboutit qu'au pillage de quelques épiceries.

Si cette émeute avorte, c'est parce que les armées françaises semblent encore victorieuses.

Tout à coup, c'est une série de désastres : évacuation d'Aix-la-Chapelle (2 mars 1793) et levée du siège de Maëstricht par les Français (9 mars); défaite de Dumouriez à Neerwinden (18 mars) et évacuation de la Belgique; trahison de Dumouriez (1er avril); évacuation de la rive gauche du Rhin et retraite de Custine (20 mars-1er avril). En même temps les paysans vendéens et

bretons se soulèvent, à l'occasion du recrutement : leurs prêtres excitent ce soulèvement, qu'ensuite les royalistes exploitent.

Puisque les Girondins et même leur fameux général Dumouriez ont échoué dans la conduite de la guerre, puisqu'ils ont remis la France en péril, les voilà qui, aux yeux du peuple des villes, prennent figure d'impuissants et de traîtres : l'opinion des « patriotes » se tourne de plus en plus vers les Montagnards.

La politique des Montagnards à esprit pratique, la politique de Danton, c'est alors, non pas d'expulser les Girondins, mais de les exciter, de les pousser à d'énergiques mesures de défense nationale, mesures révolutionnaires, tendant surtout à comprimer les ennemis de l'intérieur.

Ces mesures révolutionnaires, ce sont uniquement les événements militaires qui les provoquent.

A la nouvelle des premières défaites, grande effervescence à Paris, troubles et émeutes (9 mars 1793), établissement du Tribunal révolutionnaire (10 mars), lois contre les émigrés et les socialistes, comme nous dirions, c'est-à-dire « peine de mort contre quiconque proposera une loi agraire » (18 mars).

A la nouvelle de la défaite de Neerwinden, établissement des comités de surveillance, futurs comités révolutionnaires (21 mars 1793); désarmement des suspects (26 mars); décret mettant hors la loi, sur la motion de Danton, les aristocrates et les ennemis de la Révolution et armant les citoyens de piques (27 mars); suppression de la liberté de la presse par la peine de mort édictée contre les journalistes opposants (29 mars), et, le même jour, nouvelle loi sur les émigrés : ils sont déclarés morts civilement, leurs

biens sont confisqués, ils sont bannis sous peine de mort.

A la nouvelle de la trahison de Dumouriez, décret pour la formation, dans chaque grande ville, d'une garde de citoyens « choisis parmi les moins fortunés », et abaissement du prix du pain aux dépens des grandes fortunes (5 avril 1793) : c'est la trahison de Dumouriez qui a amené le règne du sans-culottisme; création du Comité de salut public (6 avril); même jour, arrestation de tous les Bourbons, y compris le duc d'Orléans; déportation à la Guyane des prêtres qui n'ont pas prêté le serment de liberté et d'égalité (23 avril); emprunt forcé d'un milliard sur les riches (20 mai).

Les circonstances ne permettant plus de maintenir le décret propagandiste du 19 novembre 1792, la Convention changea sa politique étrangère et déclara solennellement, le 13 avril 1793, « au nom du peuple français, qu'elle ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances »; elle demandait la réciproque et, en même temps, édicta la peine de mort contre quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec une puissance qui n'aurait pas reconnu la République française.

Comment se fait-il que les Girondins n'aient pas été frappés aussitôt après la trahison de Dumouriez? S'ils obtinrent, en quelque sorte, ce répit, c'est qu'en avril et en mai 1793 les ennemis de la France ne profitèrent pas de leurs succès.

Au lieu de marcher sur Paris, les Autrichiens s'attardèrent à bloquer Valenciennes. Les Prussiens, préoccupés des affaires de Pologne, se bornèrent à faire le siège de Mayence.

Dans cette situation militaire mauvaise, mais non désespérée, le gouvernement se trouvait aux mains des dantonistes, ou Montagnards modérés, par le Comité de salut public, dont Danton était le vrai chef, et les Girondins se voyaient encore plus ou moins les maîtres de la majorité de la Convention. Ils bénéficiaient de ce que les Autrichiens ne marchaient pas sur Paris et de ce qu'en l'absence de danger extérieur imminent et visible les Parisiens hésitaient à se soulever contre les auteurs responsables de la situation.

Ce sont les mauvaises nouvelles de Vendée qui perdirent décidément les Girondins dans l'opinion.

Chaque jour on apprend un nouveau progrès de l'insurrection, qui devient formidable. Les armées catholiques et royales, d'accord avec l'ennemi du dehors, font craindre aux plus braves et aux plus réfléchis une restauration prochaine de l'ancien régime par la jonction possible des insurgés français avec les envahisseurs étrangers. C'est la nécessité de sauver la France qui avait provoqué la chute de Louis XVI. La même nécessité, en d'autres circonstances, mais plus critiques peut-être, provoqua la chute des Girondins.

Ce fut la politique parisienne, jacobine, d'éliminer violemment les Girondins pour assurer par la force l'unité de la défense nationale et du gouvernement. Menacés, les Girondins prirent les devants, pour se défendre, et essayèrent de terroriser leurs adversaires. Ils y parvinrent à Lyon, où, le 29 mai 1793, eut lieu une sorte de révolution girondine qui, victorieuse, fit périr bientôt le chef des Montagnards lyonnais, Chalier. A Paris, les Girondins furent moins heureux. Si, le 18 mai, ils firent créer par la Conven-

tion la girondine Commission des Douze, et obtinrent l'arrestation de leur injurieux ennemi, le journaliste Hébert, les nouvelles quotidiennes de Vendée étaient si mauvaises, si effrayantes, que la Commune osa demander à la Convention la suppression des Douze : c'est ce jour-là, 25 mai, que le girondin Isnard, qui présidait l'Assemblée, lança contre Paris une imprécation furieuse qui, aussitôt célèbre, tourna l'opinion contre le parti de la Gironde et produisit une sensation analogue à celle qu'avait produite, au temps de Louis XVI, le manifeste de Brunswick. Le 30 mai, la Convention cassa la Commission des Douze. Le 31 mai, le peuple de Paris, debout et insurgé, exerça sur la Convention une pression morale, en vue d'obtenir l'élimination des principaux Girondins. Le 2 juin, une pression matérielle arracha à l'Assemblée cette élimination.

On peut dire que la journée du 2 juin 1793 fut une journée de *défense nationale :* c'est pour remédier, par un gouvernement fort, à la situation militaire, et pour comprimer l'effrayante et débordante insurrection de Vendée, que, par un coup brutal, les Parisiens chassèrent les Girondins de la Convention et, dans une vue patriotique, firent cesser la discorde dans le personnel dirigeant en éliminant un des deux partis en querelle, à savoir celui qui était le plus faible et le moins capable de faire réussir la défense nationale.

Tels sont les principaux faits par où se marqua l'évolution de l'opinion publique depuis la réunion de la Convention jusqu'à la chute des Girondins.

IV

Ces faits, vous en chercherez vainement dans Taine, je ne dis pas le récit, mais une mention chronologique, une énumération quelconque. Il dit qu'il ne raconte pas l'histoire extérieure, les batailles, la diplomatie. Mais, si les faits de guerre sont la cause des actes politiques, des événements intérieurs, la cause évidente et indiscutable, n'était-il pas indispensable de marquer cette relation entre les deux ordres de faits, relation qui est une relation de cause à effet? Ou, si Taine ne croyait pas qu'il y eût une telle relation entre ces faits, comme la croyance à cette relation était générale parmi les contemporains, comme les insurgés du 2 juin, quand ils demandaient l'arrestation de Vergniaud, croyaient défendre la patrie contre les Autrichiens et contre les Vendéens, n'aurait-il pas été du devoir de Taine, historien de l'opinion, de constater cette erreur de l'opinion par un rappel précis des faits censés connexes?

En cent dix pages, il n'a que six lignes sur le péril extérieur. C'est (page 409) à propos du « peuple politique qui, à partir du dernier mois de 1792, règne sur Paris et, à travers Paris, sur la France ». Ce peuple politique, ce sont, selon lui, « cinq mille brutes ou vauriens avec deux mille drôlesses ». « Si l'on veut, dit-il, comprendre les événements, il faut apercevoir l'émotion spontanée que soulève en eux le procès du roi, la défaite de Neerwinden, la défection de Dumouriez, l'insurrection de la Vendée, l'accusation de Marat, l'arrestation d'Hébert, et chacun des dangers

qui tour à tour viennent fondre sur leur tête. » Cette insignifiante et équivoque allusion à la défaite et à la trahison de Dumouriez, à l'insurrection vendéenne, c'est tout ce qu'on trouve dans Taine sur la manière dont les Français d'alors furent affectés par la guerre civile et étrangère.

Sur les raisons patriotiques et militaires qui décidèrent l'établissement de la République en septembre 1792, il n'y a pas un mot dans Taine. Je ne sais même pas s'il signale le fait de l'établissement de la République.

Le procès de Louis XVI, il n'en parle que pour dire que la Convention fut alors terrorisée. Le meurtre de Le Peletier Saint-Fargeau, je ne crois pas qu'il le relate.

La levée de 300 000 hommes, qui amena l'insurrection de la Vendée et, par l'envoi des représentants en mission dans toute la France, le commencement du gouvernement révolutionnaire, il n'en parle pas.

En somme, à peu près aucun des grands faits significatifs n'est relaté par Taine. Il ne relate qu'un certain nombre de petits faits significatifs. Or, il faut répéter que ces petits faits, sans les grands, n'ont pas de sens.

Supposez un historien qui, voulant donner une idée des mœurs et de l'état d'esprit des Parisiens en décembre 1870 et en janvier 1871, produirait de petits faits significatifs pour faire voir le désarroi moral où on se trouvait alors. Les gens, dirait-il, même élégants, en étaient venus à vivre dans les caves de leurs maisons, à se nourrir en grande partie de chats, de chiens. Se promenant dans certaines rues de la rive gauche, on les voyait se jeter par terre, à plat ventre.

puis se relever, pâlir, courir en criant, revenir en trébuchant se terrer dans leurs caves. Si cet historien ne dit pas en même temps que Paris était assiégé, que ce siège avait rendu les denrées rares, qu'il y avait bombardement, que les obus pleuvaient sur une partie de la ville, qu'il y avait, à marcher dans la rue ou à vivre dans la maison, danger de mort, s'il ne dit pas cela, s'il ne mentionne pas le grand fait significatif des Prussiens assiégeant Paris, il aura beau accumuler les petits faits significatifs, les choisir pittoresques, on n'y comprendra rien : on croira que les Parisiens avaient perdu la raison.

Rétablissez la réalité, rappelez le grand fait significatif qui explique et cause les petits faits significatifs de la vie quotidienne des Parisiens de ce temps-là, — ces folies paraîtront l'acte tout naturel des gens qui, assiégés et bombardés, se protègent contre la mort comme ils peuvent.

De même pour les Parisiens de 1793. Les « petits faits significatifs » de leur vie sociale n'ont aucun sens, si on ne dit pas quels grands faits de guerre civile ou étrangère les ont causés.

Ces petits faits significatifs, si on les sépare des grands faits, échappent, pour ainsi dire, à la chronologie, et Taine, qui supprime en effet ces grands faits, a été fort embarrassé pour trouver un ordre dans lequel il classerait les petits faits.

Il a procédé d'abord par tableaux, puis par récits.

De septembre 1792 à avril 1793 (p. 370 à 434), ce sont des tableaux, qu'on pourrait intituler ainsi : Les fonctionnaires et l'épuration; la physionomie des élections à la Convention; le personnel de la Convention; Paris jacobin; personnel du parti montagnard et du parti

girondin ; lâcheté de la majorité de la Convention.

En effet, il n'y a là aucune chronologie ; l'histoire est artificiellement immobilisée, et Taine ne pouvait pas faire autrement, puisque, s'il avait voulu indiquer un mouvement, une évolution, une chronologie, il aurait dû mentionner les grands faits significatifs qui marquent cette chronologie ; or il ne le pouvait, puisque la mention ou le rappel de ces faits eût ruiné sa thèse et détruit son système dans l'esprit du lecteur.

Puis, du commencement d'avril au 2 juin 1793 (pp. 434 à 470), cela devient un récit — récit de la querelle des Girondins et des Montagnards — parce que les opérations militaires deviennent insignifiantes dans cette période, et que Taine peut se borner à dire les faits de la querelle des deux partis, même les grands faits significatifs de cette querelle, sans que le lecteur s'aperçoive trop de l'omission de ceux des faits de l'insurrection vendéenne qui expliquent la chute des Girondins, ces faits d'insurrection étant moins célèbres que la victoire de Jemmapes, par exemple, ou que la défaite de Neerwinden.

Enfin à ces tableaux et à ce récit s'ajoutent (pp. 470 et 480) des réflexions générales sur le patriotisme aux armées.

V

Tout cela forme des chapitres III et IV de la *Seconde étape de la conquête jacobine*. Ces chapitres se subdivisent en paragraphes ou sous-chapitres, dont voici un aperçu critique.

Chapitre III, § 1, c'est le tableau de l'épuration des fonctionnaires.

Taine y expose, sur un ton d'indignation (pp. 366 à 370), qu'après le 10 août, pendant trois mois, les « Jacobins » procédèrent à une épuration générale des fonctionnaires. C'était bien naturel, au moment du passage de la monarchie à la République. Mais le but de Taine est d'amener à croire que les « Jacobins » trafiquèrent de ces places à prix d'argent. Comme preuve, il cite (note 2 de la p. 369) ces deux assertions du conventionnel Bergoeing : « Mon ami apprit que la place avait été accordée à un autre, qui aurait compté 50 louis au député. Les députés de la Montagne disposent souverainement de ces places et les mettent à prix : les tarifs sont presque publics. » Or, Bergoeing, membre de la Commission des Douze, était un des plus fougueux adversaires des Montagnards. Il fut au nombre de ces Girondins qui allèrent à Caen pour y fomenter la guerre civile. C'est par tous les moyens qu'il combat ses adversaires. Son témoignage est-il valable? Et encore ce témoignage, quel qu'il soit, Taine le mutile et le déforme, de manière à faire croire que c'est d'un de ses amis que Bergoeing tenait l'histoire du solliciteur auquel un député avait extorqué 50 louis. Pas du tout : si on se reporte à l'original [1], on voit qu'il s'agit d'un citoyen F..., qui avait déposé, devant la Commission des Douze, qu'un militaire, qu'il ne

1. Il s'agit de la brochure de Bergoeing publiée à Caen, fin juin 1793, sous ce titre : *Bergoeing à ses commettants et à tous les citoyens de la République*, réimprimée dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 108 et suivantes. Le passage en question se trouve à la page 129 (et non 19, comme l'imprime Taine).

nomme pas, avait dit avoir un ami qui aurait tenu ce propos. Ainsi ce fait, ce n'est même pas un ami de Bergoeing qui le relate, c'est un anonyme, qui le tient d'un autre anonyme! Et voilà sur quoi Taine croit et veut faire croire que, lors de l'épuration républicaine qui suivit la chute du trône, les républicains trafiquèrent des places!

Chapitre III, § 2, c'est le tableau (pp. 370 à 374) des élections dans les assemblées primaires démocratisées par la suppression du cens électoral.

Taine affirme (p. 371), mais sans preuve aucune, qu'on élimina de ces assemblées les monarchistes constitutionnels, les modérés, et il relate plusieurs faits (p. 373) d'où il résulte que ça et là quelques royalistes contre-révolutionnaires ou parents d'émigrés en furent éliminés. Il assure (p. 372), sans référence aucune, que les passeports furent refusés aux députés modérés qui, pendant la période électorale, voulaient aller dans leurs départements. Il ne dit pas que les députés « jacobins » n'y allèrent pas davantage. Dans tous les cas, beaucoup de députés de la droite cessèrent de siéger à partir du 10 août 1792 [1].

Taine dit encore (p. 372) que les assemblées primaires furent « des lieux de désordre et de violence », et il le dit d'après des témoignages qui ne me semblent guère probants : 1° une phrase vague du romancier Rétif de la Bretonne; 2° une lettre du vice-président de la section du Théâtre-Français, qui dénonce un arrêté illégal de cette section, sans parler précisément de troubles et de violences, mais qui ne le dénonce qu'à la date du 29 octobre 1792 et, on le voit, pas du tout à propos des

1. Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 218.

élections à la Convention ; 3° une anecdote relatée par l'anonyme auteur d'*Un séjour en France*, ouvrage d'authenticité douteuse [2], et où d'ailleurs il n'est relaté nul trouble, nulle violence dans les assemblées primaires : il y est dit simplement que l'auteur a entendu, dans une assemblée primaire du Pas-de-Calais qu'il ne nomme pas, Robespierre le jeune haranguer « un auditoire aussi peu nombreux que peu respectable ».

L'exclusion des honnêtes gens et la peur des « troubles et violences » dont Taine vient de prouver si mal la réalité font que, selon lui (p. 374), « il manque six millions trois cent mille électeurs sur sept millions ». Or il n'en sait rien, et personne n'en sait rien. Mais il fallait bien étonner le lecteur par des chiffres précis.

Dans le paragraphe suivant du même chapitre, c'est le tableau des opérations des assemblées électorales. Taine les montre (pages 374 à 378) s'épurant de telle sorte qu'il n'y restait plus que des énergumènes jacobins. Oui, il y eut quelques éliminations plus ou moins légales, mais seulement dans un petit nombre d'assemblées électorales, et encore, dans ces assemblées électorales ainsi épurées, l'élimination ne porta guère que sur deux ou trois individus, si bien que le résultat final ne fut nulle part changé par ces rares exclusions.

Ces assemblées électorales, Taine ne veut pas admettre qu'elles aient pu voter librement. Partout, il les voit et les montre sous le poignard. Ainsi, « à Reims, dit-il (p. 377), les massacreurs ont eux-mêmes intimé à l'assemblée électorale l'ordre d'élire leurs candidats, Drouet, le fameux maître de poste, et Armon-

1. Voir plus haut, pp. 23 à 26.

ville, un cardeur de laine ivrogne; sur quoi la moitié de l'assemblée s'est retirée, et les deux candidats des assassins ont été élus ». Je laisse de côté la question de savoir si Armonville était, en effet, ivrogne. Taine, qui n'en sait rien, lui inflige cette épithète pour le punir de ses opinions « jacobines ». Il s'agit de savoir si, dans l'assemblée électorale de la Marne, les choses se sont réellement passées comme Taine le dit. Or, nous avons le procès-verbal de cette assemblée électorale[1]. J'y lis, à la séance du 3 septembre 1792, qu'on venait de nommer Charlier député à la Convention nationale par 242 voix sur 483 votants, puis que l'Assemblée avait reçu une députation de volontaires nationaux de Rennes qui demandaient des armes. « Dans cet instant, dit le procès-verbal, la générale a battu. On a annoncé l'approche de l'armée ennemie; l'assemblée a passé à l'ordre du jour et a procédé au scrutin pour la nomination d'un quatrième député. » Ce quatrième député fut Charles Delacroix, élu par 280 voix sur 418 votants; puis, séance tenante, Deville, par 250 voix sur 315; Poulain, par 155 voix sur 201; Drouet, par 135 voix sur 204; Armonville, par 130 voix sur 203; Blanc, par 234 sur 236; Battelier, par 232 voix sur 456. On voit ce qui se passa. L'assemblée électorale de la Marne avait commencé à nommer ses députés à la Convention : pendant qu'on dépouillait le scrutin d'où Deville sortit élu, on annonça l'approche de l'armée de Brunswick. L'assemblée décida de continuer quand même ses opérations, mais la moitié de ses membres sortit pour aller aux nouvelles, et il n'y eut guère plus de 200 votants pour les élections de Deville, de

1. Arch. nat., C, 179.

Poulain, d'Armonville et de Blanc. Puis on apprit que la nouvelle était fausse; les électeurs qui s'étaient absentés rentrèrent dans la salle du vote et le nombre des votants redevint normal. Où Taine voit-il que les « massacreurs », par leurs injonctions, avaient mis en fuite la moitié des électeurs?

Comme preuve finale et décisive que les élections à la Convention furent l'œuvre d'une minorité, Taine fait remarquer (p. 378) que la Bretagne et la Vendée, si catholiques, élurent des députés « anticatholiques ». Mais il serait bien embarrassé de nommer un seul député de ces départements qui méritât, au moment de son élection, l'épithète d'anticatholique, et c'est tout à fait au hasard et par fantaisie qu'il dit cela.

Même page, il écrit, pour la même démonstration : « Six régicides sur neuf députés représentent la Vendée, qui va se lever tout entière au nom du roi. » Il est exact que sur 9 députés vendéens, il y ait eu 6 régicides, mais il est faux que la Vendée se soit levée « tout entière » au nom du roi : les villes de Vendée restèrent fidèles à la République.

Taine trace ensuite (chapitre III, § 4, pp. 378 à 389) le tableau du personnel de la Convention nationale.

Oubliant déjà tout ce qu'il vient de dire pour prouver que les élections n'avaient été faites que par une minorité d'énergumènes « Jacobins », il déclare (p. 379) qu'il n'y avait à la Convention qu'une cinquantaine de députés démagogues, soit 700 députés non démagogues à qui « la pratique de gouvernement a donné quelques lumières ». Ces chiffres, il y en substitue presque aussitôt d'autres, sans qu'on sache pourquoi, quand il dit: « Bref, chez 650 députés, la conscience et l'intelligence ne sont plus faussées qu'à demi » (p. 380).

Pourquoi est-ce maintenant 650, et non plus 700?

Suivent d'autres statistiques fantaisistes. Il dit (même page) qu'il y avait à la Constituante 77 ex-constituants et 186 ex-législateurs. Je refais le compte, et je trouve (sauf erreur) 89 ex-constituants et 186 ex-législateurs. Voulant prouver que les « Jacobins » devinrent de plats serviteurs de Napoléon, il dit (page 381) que, sur 23 préfets, 21 avaient voté la mort. Or, si on consulte la liste des préfets au début du Consulat, on y trouve 16 préfets anciens conventionnels, et, sur ces 16 préfets, 10 avaient voté la mort sans condition, 1 la mort avec appel au peuple, 5 une peine autre que la mort[1]. D'ailleurs, quand ces préfets acceptèrent leurs fonctions, tous croyaient servir la République et non un maître, et la plupart firent preuve de civisme. Ce sont les modérés qui encombrèrent les antichambres du premier Consul, puis de l'empereur, et qui occupèrent les fonctions vraiment serviles.

Passant à l'appréciation morale des Girondins comparés aux Montagnards (pp. 382 à 389), Taine oublie que, quand il les avait rencontrés à la Législative, il les avait stigmatisés sans réserve. Maintenant, pour mieux noircir les Montagnards, il les blanchit en partie. Certes, il les blâme (p. 382) d'être de « purs logiciens » qui « se sont représenté l'homme en général », et le

1. Voir mon recueil intitulé *L'État de la France en l'an VIII et en l'an IX, avec une liste des préfets et des sous-préfets au début du Consulat*, Paris, 1897, in-8°. Voici la liste de ces 16 préfets, avec leur vote entre parenthèses : Bailly (réclusion); Cochon (mort); Jean de Bry (mort); Ch. Delacroix (mort); Doulcet de Pontécoulant (réclusion, puis bannissement); Guillemardet (mort); Harmand (bannissement); J.-B. Lacoste (mort); F. Lamarque (mort); Le Tourneur [de la Manche] (mort avec appel au peuple); J.-J. Marquis (détention); Musset (mort); Pérès (réclusion); Quinette (mort); J.-E. Richard (mort); Thibaudeau (mort).

projet de constitution de Condorcet, fait pour tous les hommes, lui paraît (p. 383) chimérique. Mais, à ses yeux, ces sectaires sont (p. 384) des gens conséquents, des gens sincères, qui veulent mettre fin « au règne de la force brutale et des bras nus ».

Les Girondins sont bien élevés, tandis que les Montagnards... Ainsi Pache, ministre de la Guerre, s'honore, dit Taine (p. 385), « de descendre dîner chez son portier et d'envoyer ses filles au club pour donner le baiser fraternel à des Jacobins ivres ». C'est, je crois, Mme Roland qui a conté l'anecdote du dîner chez le portier, et je n'ai aucun moyen de contrôler son dire. L'autre anecdote est plus diffamante. Taine l'emprunte aux mémoires de Buzot, où on lit : « Les enfants de Pache, ses filles couraient comme des forcenées dans les lieux où l'on prêchait le meurtre et le pillage avec le plus d'impudence, et souvent on les a vues dans des embrassements dits fraternels en réchauffant les dégoûtantes orgies [1]. » On remarquera que Buzot ne dit pas positivement que ces Jacobins fussent « ivres », comme le veut Taine, et ces « dégoûtantes orgies » n'étaient peut-être, dans son esprit, que les orgies de la pensée et de la parole. Ce qui est sûr, c'est que Pache n'avait qu'une fille, Marie-Silvie, qui, à l'âge de seize ans, le 15 janvier 1793, épousa François Audouin, secrétaire général de la Guerre [2]. Son père ou son mari l'envoyait-il vraiment embrasser les Jacobins ivres, comme dit Taine, ou réchauffer par ses embrassements leurs dégoûtantes orgies, comme le dit Buzot? Le témoignage de Buzot est unique. Buzot est le plus

1. *Mémoires de Petion, Buzot*, etc., éd. Dauban, p. 78. Bibl. nat., La 39/154, in-8°.

2. Charles Nauroy, *Le Curieux*, t. II, p. 118.

rolandiste des Girondins. Il écrit ses mémoires pendant sa proscription, pendant sa fuite, le cœur déchiré par l'atrocité avec laquelle les Montagnards ont traité Mme Roland, son amie adorée. Il n'est pas exagéré de dire qu'alors il est fou de douleur, de colère, de haine. Il veut à tout prix salir ses adversaires aux yeux de la postérité, et son imagination s'exalte. On peut assurer que nul témoignage ne fut plus passionné que celui de Buzot : Taine l'accepte sans contrôle [1].

Ils représentent, ces Girondins, une légalité que Taine n'aime pas, mais enfin une légalité. Les Jacobins, au contraire, c'est la force brutale.

En voici, selon Taine, la preuve :

« L'état d'esprit des Jacobins, dit-il dans une note (page 388) fait contraste et se marque très bien dans les discours suivants : « Nous voulons *despotiquement* « une Constitution populaire. » (Adresse de la Société des Jacobins de Paris aux Sociétés des départements, 7 janvier 1793. Buchez et Roux, XXIII, 288.) *Ib.*, 274. Discours de Legros aux Jacobins, 1er janvier : « Les « patriotes ne se comptent pas, ils se pèsent... Un « patriote, dans la balance de la justice, doit peser « plus que 100 000 aristocrates. Un Jacobin doit peser « plus que 100 000 Feuillants. Un républicain doit peser « plus que 100 000 monarchiens. Un patriote de la Montagne doit peser plus que 100 000 brissotins. « D'où je conclus que le grand nombre de votants « contre la mort de Louis XVI ne doit pas arrêter la

1. Plus loin, p. 499, Taine envenime encore le témoignage de Buzot. Après avoir dit que, dans les rassemblements nocturnes à la porte des boulangers, les femmes se prostituaient, il ajoute : « Ne sont-ce pas là les baisers fraternels du patriotisme jacobin? Est-ce que la fille et la femme du maire Pache ne vont pas en donner dans les clubs aux sans-culottes ivres? »

« Convention, [et cela] quand bien même [il n'y aurait « que la minorité] de la nation pour vouloir la mort « de Capet. — *Applaudi.* » (J'ai été obligé de redresser le dernier membre de phrase qui, mal rédigé, restait obscur). »

Oui, les Jacobins adoptèrent en effet une adresse rédigée par un certain La Faye, qui, à en croire le *Journal des Jacobins*, contenait cette phrase : *Nous voulons despotiquement une Constitution populaire* [1]. C'est mal écrit, prétentieux. La Faye voulait dire que les Jacobins mettraient autant de ténacité pressante à obtenir une Constitution populaire que les despotes en mettent à maintenir leur tyrannie. Ce vœu est-il, comme le croit Taine, un appel à la force brutale? Quant au discours de ce Legros, s'il l'a réellement prononcé et si les Jacobins l'ont réellement applaudi, c'est un argument curieux à l'appui de la thèse de Taine. Mais nous ne le connaissons que par le *Journal des Jacobins* [2], et depuis assez longtemps le rédacteur de ce journal, Deflers, se laissait aller à faire la caricature plutôt que le tableau des séances de la Société, qui désavoua hautement ce journal par ses arrêtés des 20 et 21 décembre 1792 [3]. Je ne dis pas que les Jacobins ne rêvassent pas d'un coup de force : je dis que les deux textes allégués par Taine à l'appui de cette assertion ne prouvent rien.

Le sujet de la cinquième partie de ce chapitre III est très vague. Cela pourrait s'appeler, si l'on veut, *Paris jacobin.*

Taine y affirme (p. 389) que, sous la Convention, les

1. Voir mon recueil, *la Société des Jacobins*, t. IV, p. 651.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 637.
3. *Ibid.*, t. IV, Avertissement, p. II.

Parisiens sont restés en majorité monarchistes constitutionnels, et il l'affirme sur deux seuls témoignages : celui de Buzot, dont nous avons montré la partialité furieuse, et celui de Dutard, observateur de police. Taine a grande confiance dans ce Dutard, ancien avoué : « C'est, dit-il, un de ces hommes rares qui voient les choses à travers les mots; perspicace, énergique, actif, il abonde en conseils pratiques, et mériterait d'avoir un autre chef que Garat. » Mais lisez les rapports de ce Dutard[1] : c'est un bavard prétentieux, passionné contre les Montagnards.

Après avoir donné des précisions fantaisistes sur le nombre des abstentions aux assemblées des sections parisiennes, Taine constate (p. 395), d'après Dutard, que cela empêchait les modérés, les gens comme il faut, ou les badauds, de se montrer dans les rues, aux Champs-Elysées. Dutard y voit, au mois de mai 1793, « des modérés, des aristocrates, des propriétaires, de fort jolies petites femmes bien ajustées s'y faisant caresser par le zéphir printanier ». « Ce coup d'œil était charmant, ajoute-t-il. Cette occurrence simultanée du retour de la saison et d'un nouvel ordre de choses dans notre politique avait déridé jusqu'aux vieilles. Tout le monde riait; il n'y avait que moi qui ne riais pas[2]. » On remarquera la phrase sur la joie qu'avaient les promeneurs aux Champs-Élysées à jouir tous ensemble du printemps et du nouvel ordre de choses politique. Cette phrase contrarie la thèse de Taine. Que fait-il? Il la supprime, sans même en avertir le

1. Dans le recueil de A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, Leipzig, 1867-1871, 4 vol. in-8°, dont le dernier est une table alphabétique.
2. Schmidt, t. I, p. 203.

lecteur par des points suspensifs, et il transcrit ainsi : « Ce coup d'œil était charmant ; tout le monde riait. » Il veut, par cette mutilation du texte, faire croire aux lecteurs que les gens n'étaient contents que du printemps et non de la politique[1].

Enfin (pp. 396 à 399) Taine reproduit d'autres témoignages de Dutard aussi capricieux que fantaisistes, parfois contradictoires, sur l'attitude des modérés, des rentiers, des industriels, des commerçants, des gens de boutique, ceux-ci et notamment les marchands de vin, à la fois contents de tant vendre et mécontents de la Révolution en général, parce que leurs profits les ont modérantisés. Dutard bavarde, Taine bavarde avec lui.

Dans un sixième sous-chapitre (pp. 399 à 407), Taine trace un autre tableau de Paris jacobin, et en tête de ce tableau il place cette légende : « Composition du parti. — Son nombre et ses qualités baissent. — Les artisans subalternes, les petits détaillants, les domestiques. — Les ouvriers viveurs et flâneurs. — La canaille suburbaine. — Les changeurs et les bandits. — Les filles. — Les septembriseurs. » Les précisions qu'annonce cette légende, vous les chercherez vainement dans les pages dont elles sont censées être le résumé : ces sommaires détaillés, Taine les fait après coup, pour donner une apparence d'ordre à son texte, mais sans se préoccuper de faire cadrer les titres avec le texte.

Le « parti », ce sont les Jacobins, dans le sens vague

1. A propos de ce témoignage de Dutard, Taine ajoute en note : « Au moyen des estampes publiées dans les premières années de la Révolution et sous le Directoire, on peut revoir la scène complète. (Cabinet des Estampes.) » Que faire d'une référence aussi vague? Voir plus haut, p. 35.

du mot, ce sont les Montagnards, ce sont les républicains démocrates.

Taine affirme (p. 399) qu'ils n'étaient pas 6000 à Paris. Et il croit le prouver par le chiffre, si faible, des voix obtenues par des candidats montagnards élus aux élections municipales, comme s'il n'y avait eu d'abstentions que parmi les électeurs montagnards, et non parmi les électeurs girondins. Il s'appuie aussi sur le témoignage suspect de deux adversaires fougueux des Montagnards, l'observateur rolandiste Dutard, déjà nommé, et le conventionnel girondin Meillan.

Pour prouver que ces 6000 « Jacobins », c'est de la crapule, il ne s'appuie que sur les mêmes témoignages hostiles. Buzot avait dit à la tribune de la Convention, le 30 avril 1793 : « Voyez cette société jadis célèbre : il n'y reste plus que trente de ses vrais fondateurs, on n'y trouve que des hommes perdus de crimes et de dettes. » Taine reproduit cette boutade (p. 402) comme un témoignage probant. Il n'avertit pas le lecteur que le compte rendu même auquel il l'emprunte, celui du *Moniteur*[1], note que la boutade de Buzot provoqua aussitôt une protestation indignée : « De violents murmures s'élèvent dans une partie de l'Assemblée. On entend ces mots : *Nous sommes tous Jacobins !* Basire *Les départements connaissent ton infamie, scélérat !* »

Parlant du petit peuple des sans-culottes, Taine cite (p. 402) un rapport de Dutard qui, à la date du 6 mai 1793, parle de l'imprévoyance de ces gens qui dépensent au hasard et ne ramassent rien. Dutard ajoute : « Depuis la Révolution, cette classe a beau-

1. Il ne l'emprunte pas directement au *Moniteur*, mais à Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 214, qui d'ailleurs reproduisent exactement le *Moniteur*.

coup souffert. C'est cette classe qui a pris la Bastille, qui a fait le 10 août, etc. » Taine transcrit tout le passage, mais en retranchant (sans dire qu'il la retranche) la phrase : *Depuis la Révolution, cette classe a beaucoup souffert.* A défaut de sympathie, le fougueux antidémocrate Dutard a quelque pitié pour ce petit peuple républicain, qui a souffert. Taine ne veut pas de cette pitié, qui va contre sa thèse, et, pour en supprimer la trace, il mutile le texte de Dutard.

Sa crédulité aux témoignages favorables à sa thèse continue à être sans bornes. Si le conventionnel anti-montagnard Michel écrit dans une lettre, à la date du 20 mai 1793, que les femmes qui font partie de la Société fraternelle séante aux Jacobins sont, pour la plupart, des « filles publiques », Taine le croit et l'assure (p. 405).

La septième et dernière partie de ce chapitre III (pp. 407 à 412) est intitulée : « Le personnel régnant. — Son caractère et sa portée d'esprit. — Les idées politiques de M. Saule. »

Le personnel régnant, il se compose, à Paris, de « cinq mille brutes ou vauriens avec deux mille drôlesses[1] », et, en note, Taine ajoute (p. 408) que c'est la même chose en province, que partout on expulse des places les « libéraux et gens cultivés », et il en donne comme preuve une lettre d'un certain Richard au Comité de salut public, du 3 ventôse an II, qu'il a lue aux Archives nationales, dans le carton F[7] 4434. Je vérifie, et je trouve en effet cette lettre de Richard, datée de l'an II, mais sans indication de jour ni de mois (Taine a inventé, ajouté cette date du 3 ventôse,

1. Voir plus haut p. 178.

pour avoir l'air plus précis). Ce Richard avait été arrêté à Langres, comme suspect, par le Comité de surveillance de sa section. De sa prison, il écrit au Comité de sûreté genérale (et non au Comité de salut public) pour réclamer contre son arrestation et protester de son innocence, de son civisme. Mais, dans sa lettre, rien n'indique qu'il fût un « libéral » et un « homme cultivé » ni qu'il eût été « expulsé « d'une fonction.

Puis, revenant aux bavardages de Dutard, Taine cite (p. 409) le propos niais de ce policier disant du peuple montagnard : « Ils n'aiment Marat, Robespierre qu'autant que ceux-ci leur diront : « *Tuons*, *dépouillons.* » Or, Marat avait bien dit : « *Tuons* », mais il n'avait pas dit : « *Dépouillons* », et Robespierre n'avait jamais dit ni : « *Tuons* », ni : « *Dépouillons* »[1].

Enfin, par une fantaisie littéraire, Taine personnifie les Jacobins en un certain M. Saule, intrigant de bas étage, devenu inspecteur des tribunes de la Convention (p. 411) : le programme de M. Saule, programme ridicule et bas, c'est le programme jacobin.

VI

Le chapitre IV de la « Seconde étape de la conquête jacobine », ce sont d'abord (pp. 415 à 419) des vues sur les Jacobins et leurs nouveaux chefs. Ces nouveaux chefs ce sont les chefs de la Commune de Paris, que Taine exécute (p. 416) d'un jugement sommaire, tran-

1. C'est peu après que Taine fait l'insignifiante allusion aux périls extérieurs, que nous avons relatée plus haut, p. 178.

chant, et, on ne sait à quel propos, redisant son fait à Pache[1], qui, ministre, a « mis tous les services au pillage », et qui, né dans une loge de concierge, y revient dîner par calcul ou par goût ». Ces gens ont à leurs ordres (p. 417) « une bande de quatre à cinq mille tape-dur », où il y a beaucoup de septembriseurs. Pour leur solde, la « faction » n'est pas en peine, « car, avec le pouvoir, elle a pris l'argent ». L'argent, il ne provient pas seulement d'avantages concédés à la Commune sur le budget de l'État, il provient de vols. Il y a peut-être eu quelques prévaricateurs parmi les membres de la Commune; donc, tous les membres de la Commune étaient des voleurs, avec la complicité de Pache. Et puis Philippe-Égalité finance (p. 418) : Taine sait que les dettes qu'il laissera proviennent en partie de l'argent qu'il avait dû donner aux gens de la Commune pour sauver sa tête.

Dans un second tableau, Taine trace une statistique morale des montagnards à la Convention, qu'il divise (p. 419) en six catégories : 1° les pourris; 2° les scélérats; 3° les enfiévrés et possédés; 4° les fous féroces; 5° les demi-fous méchants; 6° les simples fanatiques. Parmi ces « nullités énergiques », il distingue « un jeune monstre, au visage calme et beau », Saint-Just, dont il trace (p. 420) un portrait à la manière classique.

Ces Montagnards, leurs « apostrophes ordinaires », à la Convention, c'est selon Taine (p. 421) : « Vils intrigants, calomniateurs, scélérats, monstres, assassins, gredins, imbéciles, cochons », et il renvoie à divers endroits du compte rendu de la Convention, tels que

1. Voir plus haut p. 188.

Buchez et Roux l'ont reproduit d'après le *Moniteur*[1] En effet, j'y vois que, le 12 février 1793, Marat dit aux députés de la droite : « Vous êtes des gredins, des aristocrates, des coquins »; que, le 26 du même mois, le même dit aux mêmes : « Les cochons! les imbéciles! » que, le 10 avril 1793, Danton dit à Deperret et aux Girondins dans un tumulte : « Vous êtes des scélérats! »; que, le 29 mai suivant, Vergniaud traita les Montagnards d'assassins et que David lui répondit : « C'est toi qui es un assasin! » On remarquera d'abord que c'est un Girondin, Vergniaud, qui prit l'initiative de traiter ses collègues d'assassins, ce qui contredit les dires de Taine sur le mauvais genre des Montagnards comparés aux Girondins. On remarquera aussi, et surtout, que ces vivacités furent exceptionnelles, que Taine n'en a pu trouver que quelques exemples, qu'elles étonnèrent et firent scandale. Si on lit les débats de la Convention, on est frappé au contraire de la non-trivialité du style ordinaire, de la correction en quelque sorte classique des orateurs, de l'absence d'injures et de grossièretés.

Suivent (pp. 422 à 428) quelques douzaines de « petits faits significatifs » sur l'insolence et les menaces des tribunes.

Troisième tableau : les conventionnels terrorisés par la populace. Ce sont des anecdotes, plus ou moins suspectes, sur le procès de Louis XVI. Taine assure (p. 430) que Vergniaud, qui ne voulait pas condamner Louis XVI à mort, changea ensuite d'avis par peur, et

1. Taine renvoie aussi, dans ce passage, à la réimpression du *Moniteur*, t. XIV, p. 80, mais c'est une erreur. Il n'y a rien, à cet endroit du *Moniteur*, qui se rapporte au dire de Taine.

il l'affirme sur le témoignage de deux mémorialistes, qui n'écrivirent que longtemps après, quand leurs souvenirs avaient pu se déformer : Philippe de Ségur et Harmand (de la Meuse).

Si Carnot et Cambon acceptent la dictature de la populace (p. 431), si même ils l'érigent en système, c'est par patriotisme, dit Taine[1], ne remarquant pas que, si le sans-culottisme pouvait sauver la France, faire réussir la défense nationale, ce n'était donc pas un régime tellement absurde.

En face de la brutalité hardie des Montagnards, Taine signale la défaillance et la faiblesse des Girondins, qui, au fond, ont le même idéal politique que les Montagnards, c'est-à-dire (p. 432) un État « selon la formule de Jean-Jacques », un État « omnipotent, philosophe, anticatholique, antichrétien, autoritaire, égalitaire, intolérant et propagandiste ». Jean-Jacques antichrétien! Quelle fantaisie!

Quatrième tableau : attitude de la majorité girondine. Taine énumère (p. 435) quelques-uns des principaux décrets révolutionnaires rendus en mars et avril 1793, sans dire un mot des événements militaires qui avaient provoqué ces décrets[2].

Cinquième tableau : les Comités de surveillance.

Ici Taine veut faire croire (p. 437) qu'il a vu tous les registres des Comités de surveillance qu'on lui a signalés aux Archives nationales (F^7 2401 à 2505). En réalité, il en a parcouru deux ou trois, sur plus de cent. Cela lui suffit pour porter un jugement définitif

1. Soit dit en passant, Taine a l'air de croire que déjà (à la fin de 1792 ou au commencement de 1793) Carnot dirigeait les opérations militaires.

2. Voir plus haut, p. 174.

sur ces Comités, et je n'ai pas besoin de dire que ce jugement est défavorable.

Il gémit avec gravité (p. 439) sur l'obligation des cartes de civisme.

Dans ces Comités, dit-il (p. 441), tandis qu'une main tient l'homme au collet, l'autre fouille dans ses poches. On y a la brutalité de taxer les gens selon leur ressource, par une « contribution subite » selon une progression dont Taine indique le taux. Ce qu'il ne dit pas, c'est que les Comités appliquent ainsi, comme c'était leur devoir, un arrêté de la Commune du 3 mai 1793. Ce qu'il ne dit pas davantage, c'est que cet arrêté, dont il présente l'application comme une sorte de vol démagogique, était précédé d'un préambule portant qu'il s'agissait de réunir les fonds nécessaires pour équiper 12000 volontaires parisiens qui allaient se battre contre les insurgés vendéens, et pour nourrir, en leur absence, leurs familles.

Taine parle avec sympathie (p. 444) des efforts des « modérés de la rue » contre la démagogie et avec tristesse de leur impuissance. Or, ces modérés étaient des jeunes gens réfractaires au devoir militaire. C'étaient les premiers « muscadins », plus ou moins déserteurs des armées. Taine s'afflige (p. 445) que ces intéressants jouvenceaux n'aient pas encore « la rudesse athlétique qui les soutiendra en 1795 » quand ils formeront des bandes pour assommer les « patriotes ». Aujourd'hui, en 1793, les Montagnards sont, hélas! plus vigoureux que les muscadins et les font taire rudement.

Bref, les sections deviennent (pp. 446 et 447) entièrement montagnardes.

VII

A ces tableaux succède une sorte de récit, le récit de la querelle des Girondins et des Montagnards. Taine en raconte, à sa manière, les principales phases : le procès et l'acquittement de Marat, la pétition parisienne du 15 avril 1793 contre les Girondins, la création de la Commission des Douze, l'arrestation d'Hébert, etc. Taine est sûr que le peuple jacobin veut septembriser les Girondins. Entre autres preuves, il rapporte, d'après un observateur de police, ce dialogue entre Hanriot, commandant du bataillon du Jardin des Plantes et des ouvriers du port. Hanriot leur aurait dit, de sa voix rauque : « Bonjour, camarades; nous aurons bientôt besoin de vous, et pour un meilleur ouvrage; ce n'est pas du bois, ce sont des cadavres que vous transporterez dans votre tombereau. — Eh bien, eh bien, c'est bon, répond un manœuvre, d'un ton demi-ivre; nous ferons comme nous avons déjà fait le 2 septembre; cela nous fera gagner des sous [1]. » Ce que Taine ne dit pas, c'est que le policier (nommé Perrières) qui rapporte ce dialogue à la date du 29 mai 1793, le fait précéder de ce préambule et de ces réserves : « J'ai traversé ce matin plusieurs places, plusieurs marchés; j'ai frisé le faubourg Saint-Marceau; tout m'a paru tranquille et plus tranquille qu'à l'ordinaire. J'ai seulement recueilli un

1. Cette citation, que Taine donne entre guillemets, n'est pas du tout littérale (Cf. A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 335) : Taine refait, arrange, abrège ce dialogue, mais sans en altérer le sens.

propos attribué au commandant du bataillon de la section des Sans-Culottes (ci-devant des Plantes), qui m'a paru atroce ; mais celui qui me l'a rapporté ne le sait lui-même que par ouï-dire de gens qui le tenaient eux-mêmes par une voie semblable[1]. » On voit que l'observateur ne croit pas trop à la réalité du propos, ou du moins qu'il n'en garantit pas l'authenticité. Taine n'hésite pas, lui, à garantir cette authenticité, à cacher au lecteur les réserves et les doutes de la seule personne par laquelle il connaît ce propos.

C'est pour Taine une certitude que Danton et ses amis ont voulu préparer le coup de force des 31 mai et 2 juin. Ce sont eux, ce sont les Montagnards, même modérés, qui, tout en laissant à la Commune la responsabilité, dirigeaient en effet l'insurrection. Il assure (p. 455), d'après les Mémoires de Barère, que Danton et Delacroix (d'Eure-et-Loir) avaient écrit, « sur le bureau même du Comité de salut public », la sommation que l'orateur de la Commune lira à la Convention, dans la journée du 31 mai. « Si menteur que soit Barère, dit Taine, on peut admettre ici son témoignage ; je ne lui vois aucune raison pour mentir, et il a pu être bien informé, puisqu'il était du Comité de salut public. » Si on se reporte au texte même des Mémoires de Barère[2], voici littéralement ce qu'il dit : « J'appris postérieurement au 31 mai, mais trop tard, que Danton et Lacroix[3], quoique membres du Comité de salut public, s'étaient placés à la tête de ce mouvement, mis sur le compte de la Commune de Paris. Ils

1. A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 335.
2. *Ibid.*, t. II, p. 91.
3. On écrivait alors presque toujours ainsi le nom de Delacroix (d'Eure-et-Loir).

avaient écrit sur le bureau même du Comité, la veille de l'émeute communale, la pétition qu'ils firent passer au procureur de la Commune, lequel osa venir en faire lecture le 31 mai à la barre de la Convention. » Remarquons d'abord que Barère, d'après son éditeur, rédigea ses Mémoires « dans les dernières années de sa vie[1] », c'est-à-dire une quarantaine d'années après cet événement, et, bien qu'il eût commencé depuis longtemps à réunir des matériaux pour cette rédaction, on voit cependant que ses souvenirs avaient eu le temps de s'altérer. Remarquons ensuite que Barère ne fut pas témoin du fait qu'il relate : il l'apprit « postérieurement au 31 mai », et il ne dit pas par qui. Sans avoir à se placer dans l'hypothèse d'un mensonge, on peut dire que Barère a été fort léger ou fort oublieux quand il a rapporté cet *on-dit* comme s'il y croyait. En effet, nous savons que quand, le 29 mai 1793, Barère lut à la tribune, au nom du Comité de salut public, un rapport qui recommandait une politique de conciliation avec les Girondins, il fut déclaré, séance tenante, et sans démenti, que Danton était l'auteur des pages les plus conciliatrices de ce rapport[2]. Il est donc bien peu probable que Danton, changeant d'avis en vingt-quatre heures, ait le lendemain rédigé son appel à l'insurrection contre les Girondins. La vérité, c'est que, le coup une fois fait, il feignit de l'avoir prévu, décidé; il en revendiqua la responsabilité pour le gouvernement, afin d'éviter que ce gouvernement

1. *Notice historique sur Barère*, par H. Carnot, Paris, 1842, in-8°, p. 4.

2. Voir dans la *Révolution française*, t. XIX, pp. 185 et suiv., l'article de M. F. Bornarel : *Danton collaborateur de Barère.*

ne parût à l'Europe faible devant la populace et débordé par l'émeute.

Taine ne manque pas de citer les paroles par lesquelles Danton se chargea de cette responsabilité, dans son discours du 13 juin 1793. Mais il arrive ici à Taine une mésaventure amusante. Brouillant ses notes, il allègue, comme preuve de la complicité de Danton avec l'insurrection, un discours de Leclerc aux Cordeliers (27 juin 1793) où est dénoncée la « coupable résistance » que Danton fit (avec Legendre) au projet même de cette insurrection. La vérité, c'est que personne ne doutait alors que le coup d'État populaire des 31 mai et 2 juin n'eût été fait malgré Danton et le Comité de salut public et ne fût un échec pour le gouvernement [1].

Ces journées des 31 mai et 2 juin 1793, Taine les raconte d'après l'*Histoire de la Terreur* de Mortimer-Ternaux, sans rien ajouter de nouveau, mais en choisissant dans le récit, pourtant passionnément antimontagnard, de son devancier, les traits les plus diffamatoires pour les montagnards et en éliminant les autres. Bien plus injurieux et bien plus injuste que Mortimer-Ternaux, il dit (p. 459) que, des 66 commissaires des sections qui préparèrent l'insurrection, « la plupart sont des gredins ; c'est le cas notamment pour Varlet, Dobsen, Hassenfratz, Rousselin, Desfieux, Gusman ». Mettons que Varlet, Dobsen, Desfieux, Gusman fussent des gredins : je n'en sais rien, ni Taine non plus. Ce sont gens obscurs, dont la biographie n'est pas, que je sache, faite. Mais on connaît bien Hassenfratz et Rousselin. Hassenfratz, chimiste, ancien

1. Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, pp. 439 et 440.

collaborateur de Lavoisier, devint professeur à l'École des mines et à l'École polytechnique. Rousselin de Saint-Albin, un des fondateurs du *Constitutionnel*, marqua, sous la Restauration, parmi les libéraux les plus éminents. C'étaient de fort honnêtes gens, et des gens distingués, ces deux républicains de 1793 que Taine a flétris puérilement du nom de « gredins ».

Rencontrant aussi, dans la journée du 31 mai, Hanriot, le commandant général de la garde nationale, Taine dit de lui (p. 461) que c'était l'un des massacreurs de septembre[1] ». Il y avait bien, parmi les massacreurs de septembre, un Henriot (ou Hanriot), mais ce n'était pas le même[2].

Conclusion particulière (p. 470) : « A présent que la Convention s'est mutilée elle-même, elle est matée pour toujours, et va devenir une machine de gouvernement au service d'une clique; la conquête jacobine est achevée, et, sous la main des conquérants, le grand jeu de la guillotine peut commencer. »

Conclusion générale (p. 471) : le parti qui règne, c'est « la canaille épileptique et scrofuleuse ». Suivent de nouvelles citations de propos malveillants des Girondins, de Mallet du Pan et de l'écrivain royaliste Beaulieu contre les républicains parisiens. Puis, c'est un éloge inattendu du patriotisme des armées (p. 478) : « Là-bas, au camp, devant l'ennemi, les nobles idées générales, qui, entre les mains des démagogues pari-

1. Déjà plus haut, p. 453, à propos du prétendu dialogue sanguinaire de Hanriot avec des ouvriers, Taine l'avait traité de « septembriseur ».

2. Voir là-dessus E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 461.

siens, sont devenues des prostituées sanguinaires, restent des vierges pures dans l'imagination de l'officier et du soldat. » Il s'agit surtout du patriotisme militaire dans la période qui suivit celle que Taine est censé avoir racontée, il s'agit des armées sous le second Comité de salut public. Conclusion extrême et finale : la nation se sauve malgré les gouvernants.

Tout cela, c'est moins une conclusion qu'un hors-d'œuvre brillant, un morceau bien tourné, que rien n'amène, qui n'a aucun rapport avec la collection de menues anecdotes qui précède.

Voilà donc « cette seconde étape de la conquête jacobine » exposée, d'abord en tableaux, puis en récit, avec une conclusion qui n'a aucun rapport ni avec les tableaux ni avec le récit. C'est la fin du tome II de la partie de l'ouvrage intitulée *la Révolution*. Taine va maintenant tracer le tableau du gouvernement révolutionnaire proprement dit.

206

CHAPITRE VI

L'ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

I. Le « crocodile ». La documentation. — II. Les grands événements significatifs. — III. L'ajournement de la Constitution — IV. Les insurrections de Lyon et de Toulon. — V. L'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Le tome III de la *Révolution*, qui est intitulé : *le Gouvernement révolutionnaire*, est beaucoup plus gros que le tome II (*la Conquête jacobine*) : 646 pages[1] au lieu de 487[2]. C'est qu'il se rapporte à une période beaucoup plus étendue : du 2 juin 1793 au 18 brumaire an VIII. On y remarque tout d'abord un manque de proportion : 566 pages pour la Convention nationale depuis le 2 juin : 68 pages seulement pour le Directoire exécutif. En réalité Taine s'est lassé : arrivé à la fin de la Convention, ou à peu près, il a renoncé à parler du Directoire en détail, et ne lui a consacré que quelques pages, pour arriver plus vite à Napoléon.

C'est encore un mélange de tableaux et de récits. Livre Ier, *l'Établissement du gouvernement révolutionnaire :*

1. Y compris la table des matières, qui forme dix pages.
2. Dans l'édition in-12, cette partie forme deux volumes.

récits et tableaux; livre II, *le Programme jacobin :* tableaux; livre III, *les Gouvernants :* tableaux; livres IV, *les Gouvernés :* tableaux; livre V, *la Fin du Gouvernement révolutionnaire :* tableaux et récits.

I

La préface de ce volume fit grand bruit : Taine y compare le « Jacobin » à un crocodile[1], à ce crocodile dont les Égyptiens avaient fait un dieu, et il nous traduit un passage de Clément d'Alexandrie dans les termes suivants : « En Égypte, les sanctuaires des temples sont ombragés par des voiles tissés d'or; mais, si vous allez vers le fond de l'édifice et que vous cherchiez la statue, un prêtre s'avance d'un air grave et, chantant un hymne en langue égyptienne, il soulève un peu le voile, comme pour vous montrer le dieu. Que voyez-vous alors? Un crocodile, un serpent indigène, ou quelque autre animal dangereux; le dieu des Égyptiens paraît : c'est une bête vautrée sur un tapis de pourpre. »

J'ai eu la curiosité de vérifier cette citation. C'est dans le Παιδαγωγός, ouvrage où, pour l'instruction des catéchumènes, Clément d'Alexandrie ridiculise les dieux du paganisme. La traduction de Taine n'est point littérale : il abrège, corrige, récrit. Le sens même, à la fin du morceau, est changé. Clément dit

1. Il n'y eut pas que les adversaires de Taine à qui cette fantaisie parut énorme et de mauvais goût. Son éditeur, ayant lu la préface en manuscrit, prit la liberté d'y dénoncer à l'auteur lui-même une « apparence de légèreté ». Voir *Vie et Correspondance*, t. IV, p. 187.

que, quand le prêtre soulève le voile pour montrer le dieu, « il nous donne à rire largement de l'objet de sa vénération; car ce n'est pas un dieu qui, à l'intérieur, s'offre à notre recherche empressée, mais un chat, ou un crocodile, ou un serpent indigène, ou quelque autre bête semblable, indigne du temple, mais tout à fait digne d'un antre, d'une caverne ou de la boue. Le voilà, le dieu des Égyptiens : c'est une bête vautrée sur un lit de pourpre[1] ».

Dans la traduction de Taine, il n'est pas question de chat, mais seulement de crocodile ou de serpent, « ou de quelque autre animal *dangereux* ». Or Clément a voulu surtout se moquer du paganisme. Des dieux redoutables ne seraient pas ridicules. Mais alors comment assimiler un tel dieu au Jacobin mangeur d'hommes? Taine s'en tire en mutilant le texte grec et en y ajoutant. C'est une chose étrange et amusante que sa manie d'inexactitude se soit exercée en haine de la Révolution française, sur Clément d'Alexandrie!

Taine n'est point d'ailleurs le premier qui ait comparé le « Jacobin » à un crocodile. Un écrivain royaliste avait déjà dit, en 1792, dans un pamphlet contre-révolutionnaire : « En pénétrant dans l'intérieur de certains députés, j'ai fait comme l'*ichneumon*, petit animal qui entre dans le corps du crocodile, et qui semble ne lui ronger les intestins que pour venger les

1. Livre III, chap. II (éd. Migne, *Patrologie*, t. VIII, p. 559) : « ..... ὡς δείξων τὸν θεὸν, πλατὺν ἡμῖν ἐνδίδοσι γέλωτα τοῦ σεβάσματος· οὐ γὰρ Θεὸς ὁ ζητούμενος ἔνδον εὑρεθήσεται, ἐφ' ὃ ἐσπεύσαμεν, αἴλουρος δέ, ἢ αὐτόχθων ὄφις, ἤ τι τοιοῦτον θηρίον· ἀνάξιον μὲν τοῦ νεώ, χηραμοῦ δὲ, ἤ φωλεοῦ, ἤ βορβόρου ἀντάξιον· ὁ Θεός Αἰγυπτίων ἐπὶ στρωμνῆς ἁλουργῆς καταφαίνεται κυλιόμενον θηρίον. »

habitants du bord du Nil dont il est la terreur et le fléau[1]. » Suivent les injures à l'adresse des républicains, injures tout à fait pareilles à celles que Taine leur prodigue[2].

Quoi qu'il en soit de cette réminiscence, Taine exerce sa fantaisie sur le jacobin-crocodile. Ce sont les « principes de 1789 » qui, selon lui, « ont amené le crocodile dans le sanctuaire et l'ont installé derrière le voile d'or, sur le tapis de pourpre; en effet, par l'énergie de ses mâchoires par la capacité de son estomac, il était désigné d'avance pour cette place; c'est en sa qualité de bête malfaisante et de mangeur d'hommes qu'il est devenu dieu ».

Les sujets, dit-il encore, abondaient. « J'en ai manié des milliers et disséqué des centaines, de toutes les espèces et variétés, en réservant les spécimens notables ou les pièces caractéristiques. Mais, faute de

1. *Le Martyrologe ou l'Histoire des martyrs de la Révolution.* Coblentz et Paris, 1792, in-8° de 471 pages (Attribué à Peltier). — Bibl. nat., Lb 99/5694.

2. Il y a peut-être aussi là une réminiscence de Mallet du Pan, qui, dans sa *Correspondance politique pour servir à l'histoire du républicanisme français* (Hambourg, 1796, in-8 de LXXI-45 pages. Bibl. nat., La 32/44), a dit, p. XXIII :

« .... Les publicistes de Bedlam n'eussent jamais atteint cette idée d'ériger subitement les députés d'un empire de quinze siècles en *Convention nationale*, pour se reporter au jour de la création et, par le seul fait de cette monstruosité, abolir tout ce qui lui avait préexisté. Ni Genséric ni Tamerlan ne se fussent adjugé un pareil droit sur les peuples qu'ils venaient de conquérir.

« Ce rassemblement politique ne pouvant être contrôlé que par les délibérations nationales de plusieurs millions de citoyens, il devenait absolu, s'il n'était englouti par l'anarchie. Ses auteurs se sont vantés d'une semblable découverte; ils ont eu raison; aucune nation ne l'avait prévenue; la postérité lui érigera un temple comme les anciens en élevaient à la fièvre et les Égyptiens au crocodile. »

place, j'ai dû en abandonner beaucoup; ma collection était trop ample. »

Taine se vante : il n'a point manié « des milliers » de sujets, et nous voilà amenés à parler de la documentation de la partie de ce tome III qui se rapporte à l'histoire de la Convention nationale jusqu'au 9 thermidor[1].

Un guide va manquer à Taine, qui lui avait été fort utile pour le volume précédent : c'est l'*Histoire de la Terreur*, de Mortimer-Ternaux, dont le tome VIII, posthume, ne va que jusqu'à la fin d'octobre 1793, et encore n'est-ce qu'une esquisse.

Comme journaux, il n'en connaît guère d'autres que le *Moniteur*. Lui qui s'occupe tant des Jacobins, je ne vois pas qu'il ait consulté avec suite les comptes rendus de séances de la Société-mère, soit dans le *Journal de la Montagne*, soit même dans le *Moniteur*.

Il continue à ignorer l'existence du procès-verbal de la Convention, pourtant capital pour son sujet.

Il se sert de l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux : avec le *Moniteur*, ce sont les deux sources qu'il a sous la main. Mais la patience lui manque pour les lire, et c'est au hasard qu'il y prend çà et là n'importe quoi, pourvu que ce soit dans le sens de sa thèse.

Il a consulté quelques monographies, surtout celles de Wallon sur le *Tribunal révolutionnaire*, de M. Babeau sur la ville de Troyes, de Sauzay sur le département du Doubs, de Dauban sur Paris en 1794, du comte de Martel sur Fouché.

Il cite souvent, quoique ce soit un anachronisme, la

1. Nous parlerons plus loin, et à part, de la documentation des dernières pages, relatives à la période thermidorienne et au Directoire.

relation du voyage que le Suisse Meister fit à Paris sous le Directoire, en défigurant le nom de Meister qu'il appelle Meissner[1].

Comme nous le verrons, il ne se documente avec un peu de soin que pour les portraits de Marat, de Danton et de Robespierre.

Voilà pour les imprimés.

Quant aux sources manuscrites, il continue à ignorer, aux Archives nationales, la série départementale F1cIII, indispensable cependant pour cette histoire de l'esprit public qui semble être le vrai sujet de son livre. Il ne se sert pas davantage des archives, soit départementales, soit communales. Il n'a même pas l'idée de voir, dans la série L des Archives départementales, les quelques registres de clubs de Jacobins qui s'y trouvent.

Il a consulté, aux Archives nationales, la série AFII (papiers du Comité de salut public, du Conseil exécutif provisoire, des représentants en mission, du Comité de sûreté générale, etc.). Cette série contient une suite de cartons : AFII, 1 à 417, et de registres : AFII*, 1 à 303; au total 720 articles. Taine a négligé les registres, et, parmi les cartons, il n'en a vu que 30, à savoir : AFII, 30, 36, 37, 39, 43, 44, 46, 49, 56, 58, 59, 68-74, 88, 92, 106, 107, 111, 116, 135, 144, 145, 147, 271.

En particulier, pour les missions des représentants, AFII, 82 à 280, soit 198 cartons, partie si importante pour son sujet[2], Taine n'en a vu que 11.

1. Sur cet ouvrage, voir M. Maurice Tourneux, *Bibliographie* t. II, n° 12068.

2. Il ajoute (p. 328, note 2), cette indication inexacte : « *Archives nationales*. Les arrêtés et lettres des représentants en mission y sont classés par département. »

Dans la série F^7 (police générale), où les cartons qui contiennent des documents sur cette époque (2 juin 1793-18 brumaire an VIII) se comptent *par milliers*, il en a consulté 20, à savoir F^7 2471, 2475, 3116[7 1], 3267, 3273, 3485, 4421, 4434, 4435[10], 4436, 4437, 4438, 4439, 4446, 4591, 7090, 7164, 7171, 7701, 7718.

Les numéros 2471 et 2475 font partie d'une suite de registres des comités révolutionnaires et des sections de Paris, qui sont au nombre de 56 (2471 à 2526). Taine n'en a donc vu que 2 sur 56. Les cartons 3116[7], 3267, 3273, font partie de la sous-série 3001 à 3677 (police, 1789 à 1830).

Les 9 cartons 4421, etc., font partie de la sous-série 4386 à 4806 (Comité de sûreté générale), soit 9 cartons sur 421.

Les 5 cartons 7090 et suivants font partie de la sous-série 7090 à 8007, pièces de police classées sous la rubrique : *Affaires diverses, an IV-an XI*, soit 5 cartons sur 918 [2].

Taine a consulté D § 1, 5, 6, 10, soit 3 cartons sur les 168 qui, relatifs aux missions des représentants, se trouvent cotés D § 1, 1 à 46; D § 2, 1 à 5; D § 3, 1 à 117.

Dans la série BII, 1 à 34 (votes sur la Constitution de 1793), il n'a vu qu'un carton, BII, 23.

Dans la série W, relative aux tribunaux révolutionnaires, qui compte 567 cartons ou registres, il n'en a vu que deux, 500 et 501.

1. Aujourd'hui $F^7 3788^3$.

2. Taine renvoie aussi (p. 13, note 1), pour une « circulaire du ministre Gohier, 6 juillet 1793 », aux Archives nationales FIC 54. Cette cote n'existe pas. Quand (p. 185, note 1) il donne cette référence : « Archives nationales, papiers du Comité de sûreté générale, n° 134 », il confond sans doute le numéro d'un dossier avec la cote d'un carton.

Dans la série C, qui, pour la Convention, contient 209 cartons, Taine dit en avoir consulté 19 (alors cotés CII, 58 à 76), mais il n'a vu en réalité (voir p. 210, note 4) qu'un de ces cartons, celui qui est coté C 180, et, dans ce carton, seulement le procès-verbal de l'Assemblée électorale du département de Paris en septembre 1792. Donc, il n'a utilisé aucune des parties de la série C qui se rapportent à la période entre le 2 juin 1793 et le 18 brumaire an VIII [1].

La documentation est donc toujours aussi insuffisante et aussi fantaisiste.

II

Nous avons vu que le livre I, *l'Établissement du gouvernement révolutionnaire*, est une sorte de récit, mêlé de tableaux, des événements entre le 2 juin 1793, date de la chute des Girondins, et le 14 frimaire an II (4 décembre 1794), date de l'organisation du gouvernement révolutionnaire.

Pour faire comprendre les lacunes de ce récit, il est indispensable de rappeler la suite chronologique des grands événements significatifs qui marquèrent cette période.

Le gouvernement de Danton a entamé des négociations secrètes avec l'Europe. Il échoue : la guerre continue. A l'égard de l'insurrection fédéraliste, le gouvernement a une politique de temporisation, peut-être de négociation. Là aussi il semble échouer;

1. Il a consulté aussi aux Archives du ministère des Affaires étrangères, dans le fonds *France*, quelques rapports de police ou d'agents du Comité de salut public (de Chépy, entre autres).

malgré le vote de la Constitution de 1793, une armée normande marche sur Paris. D'autre part l'insurrection vendéenne se développe; le 5 juillet 1793, le général républicain Westermann est battu à Châtillon. Résultat : Danton est éliminé du pouvoir (10 juillet 1793); il n'est pas réélu au Comité de salut public, où entreront Robespierre, Carnot, Billaud-Varenne.

Le 13 juillet se produisent trois événements graves : la place de Condé tombe, par capitulation, aux mains des Autrichiens; l'armée normande est battue et dispersée à Vernon; Marat est assassiné par Charlotte Corday.

Mort, Marat devient la personnification de la France révolutionnaire, un des saints de la religion nouvelle, la religion du patriotisme.

Le 17 juilllet, une loi supprime complètement la propriété féodale, par l'abolition de tous les droits féodaux sans indemnité, même de ceux dont les titres primordiaux subsistaient : on voulait ainsi associer les paysans à la défense nationale et à la république démocratique.

Mayence se rend aux Prussiens, le 23 juillet : l'émotion causée par cette nouvelle amène la Convention à déclarer, le 28 juillet, traîtres à la patrie les Girondins qui font de l'agitation en province et à décréter d'accusation ceux qui sont restés prisonniers à Paris, Vergniaud, Gensonné, Guadet et autres [1].

Le même jour, 28 juillet, Valenciennes capitule.

1. Le décret fut rendu dans la séance même où la Convention apprit la capitulation de Mayence. Voir dans le *Moniteur*, réimp., t. XVII, p. 268, le rapport de Barère, qui établit implicitement la connexité entre la capitulation de Mayence et le décret sur les Girondins.

Dans la séance où elle apprend cette capitulation, 1er août 1793, la Convention affolée décide la mise en jugement de Marie-Antoinette, des mesures féroces contre la Vendée et l'arrestation de tous les étrangers natifs des pays avec lesquels la France est en guerre.

Le 8 août, c'est la révolte définitive des Lyonnais et le commencement du siège de Lyon; le 10 août, c'est la fête de l'acceptation de la Constitution, où les délégués des départements se convertissent à la politique parisienne et montagnarde; puis la Constitution est ajournée en fait, à cause de la guerre.

Le 21 août, les Anglais investissent Dunkerque. (Ils renoncent, ainsi que les Autrichiens, à marcher sur Paris.)

Le 23 août, loi ordonnant la levée en masse : « Tous les Français sont en réquisition pour le service militaire. » Loi importante : les effets en furent sentis par tous les Français jusque dans les campagnes les plus reculées.

Le 24 août, création du Grand Livre de la dette publique; le 27, Toulon se livre aux Anglais; le 28, exécution du général Custine; le 3 septembre, loi ordonnant un emprunt forcé en forme d'impôt progressif; le 5 septembre, inauguration officielle de la « Terreur », que des orateurs et le gouvernement déclarent, à la Tribune, être « à l'ordre du jour »; formation d'une armée révolutionnaire, indemnité de 40 sous par séance aux citoyens des sections, indemnité aux membres des Comités révolutionnaires. Les 8 et 9 septembre, victoire des républicains à Hondschoote, et levée du siège de Dunkerque par le duc d'York.

Mais la situation militaire est toujours grave, et les Espagnols envahissent victorieusement le départe-

ment des Pyrénées-Orientales : d'où une émotion patriotique qui aboutit à la terrible loi des suspects (17 septembre 1793), à la mise en accusation des Girondins prisonniers et à l'arrestation de soixante-quinze de leurs amis (3 octobre), à l'ajournement officiel de la Constitution de 1793 et à la déclaration que le gouvernement sera révolutionnaire jusqu'à la paix (10 octobre).

Si la ville de Lyon a été reprise le 8 octobre, si les républicains ont remporté, le 16, à Watignies, un succès qui oblige le général autrichien Cobourg à lever le siège de Maubeuge, un autre général autrichien, Wurmser, a battu les républicains à Wissembourg et sur la Lauter (12 et 13 octobre 1793); l'Alsace est envahie, Strasbourg menacée; le 10 brumaire (31 octobre 1793), les Girondins Vergniaud, Gensonné, Brissot et autres sont guillotinés. La déchristianisation commence, plus patriotique que philosophique; 5 et 24 octobre, établissement du calendrier révolutionnaire (antichrétien); 20 brumaire, fête de la Raison. La religion du patriotisme inspire les décrets des 24 brumaire et 6 frimaire an II, qui ordonnent la panthéonisation de Marat.

Cependant, en brumaire et frimaire (novembre et décembre 1793), les républicains remportent des succès militaires importants en Alsace : grâce aux représentants en mission Saint-Just et Le Bas, grâce au général Hoche, l'invasion autrichienne est repoussée.

Puisque les mesures révolutionnaires ont été efficaces, puisqu'elles semblent devoir sauver la patrie, l'idée vient de les organiser en une sorte de constitution provisoire : c'est l'objet du grand décret du 14 frimaire an II.

III

Ces grands faits significatifs, dont je viens de rappeler la suite et la relation, Taine en omet à peu près tous les faits militaires, et il ne mentionne que quelques faits de guerre civile.

Il commence par dire (pp. 4 à 6) que les gouvernements précédents, trop faibles, ont mal défendu la « citadelle ». La « nouvelle garnison » sera plus énergique : « sectaires aveuglés par le dogme, assommeurs endurcis par leur métier, ambitieux qui se cramponnent à leur place ». Le jacobin est « tzar et pape ». Il va reconstruire, pour sa dictature, « la vieille machine à contrainte ». Taine ne dit même pas que cette dictature jacobine, c'est une dictature de défense nationale, il ne parle pas de l'état de guerre qui la provoqua et l'explique[1].

Taine se demande (pp. 6 à 11) comment le Jacobin qui, hier, combinait tout contre le gouvernement, va masquer sa volte-face. Par des « étiquettes, enseignes, tirades et mensonges de charlatan ». Le premier de

1. Taine dit (pp. 4 et 5) que « la Déclaration des droits) en proclamant *la juridiction des commettants sur les commis*, a invité les assaillants à l'assaut », et, selon lui, c'est Marat qui a dit que la Déclaration proclamait cette juridiction. Or, si on se reporte à la source où il renvoie, c'est-à-dire au *Marat* de Bougeart, t. I, p. 420, on voit qu'il s'agit d'un article de l'*Ami du Peuple* du 30 novembre 1791, où Marat ne dit pas du tout que la Constitution proclame cela, et où, au contraire, il demande une autre constitution, « où la souveraineté du peuple soit consacrée, de même que la juridiction des commettants sur les commis ». — Un peu plus loin (p. 5), Taine dit que « l'Assemblée législative a été purgée » ; je ne sais ce qu'il veut dire.

ces mensonges c'est, selon Taine, la Constitution du 24 juin 1793, où les droits des gouvernés contre les gouvernants sont proclamés jusqu'à l'excès, où l'insurrection est recommandée comme un devoir. Suit une analyse ironique et superficielle, où il relate, comme une preuve de l'imposture, que, quand il s'agit du droit de déclarer la guerre, la décision fut laissée au peuple, mais en omettant de dire que cela fut voté malgré le Comité de salut public, au nom de qui Hérault de Séchelles s'y opposa, et il omet de le dire parce que ce simple petit fait détruirait sa thèse. Il a si mal lu, d'ailleurs, la Constitution de 1793, qu'il ne sait même pas y bien voir ce qui justifierait ladite thèse, c'est-à-dire les lacunes qui rendaient cette Constitution inapplicable [1].

La « parade » s'achève par la ratification populaire de la Constitution, que Taine dit avoir été forcée, illusoire. Et pour montrer qu'il n'y eut nulle liberté lors de ce vote, il exagère la petitesse du nombre des opposants (p. 15, note), ne parlant que des départements où il n'y en eut pas une demi-douzaine, et ne parlant pas du Finistère, par exemple, où il y en eut 9 965 [2].

1. Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 307-308. — J'y explique aussi ce billet d'Hérault de Séchelles sur les lois de Minos dont Taine s'étonne, p. 8.

2. Ses statistiques sont étranges. Il parle (p. 12) de 6 589 cantons, quand le document même qu'il allègue ne parle que de 4 944 cantons (voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 309). Entres autres inexactitudes tendancieuses, il dit (p. 14) qu'à Montbrison on dénonça « six particuliers qui refusaient leur suffrage », mais sans dire qu'ils étaient aussi et surtout accusés de fédéralisme. Il assure qu'à Nogent-sur-Seine, trois administrateurs furent destitués pour le même délit. Non : c'était qu'ils avaient « apporté des obstacles à l'acceptation de la Constitution ». Voir la source même à laquelle Taine renvoie, c'est-à-dire le *Moniteur*, réimp., t. XVII, p. 158 et 163.

Insistant sur l'affaire des délégués des assemblées primaires, à propos du plébiscite sur la Constitution, Taine dit (p. 16) que l'élection de ces délégués ne fut pas libre, et (même page) qu'il y avait parmi eux des opposants, des mécontents, ce qui semble contradictoire. Racontant comment ces délégués, à Paris, furent endoctrinés, jacobinisés, il sollicite ou envenime les témoignages de manière à faire croire que c'est par la terreur qu'on changea leurs sentiments. Ainsi (p. 18) il dit que, dès leur arrivée aux barrières, « on s'empare d'eux, on les mène à la mairie, on leur délivre des billets de logement, et un piquet de gendarmerie les conduit, un à un, à leur domicile prescrit ». « Les voilà, s'écrie-t-il, parqués comme des moutons, chacun dans son enclos numéroté... » Comme preuve, il renvoie à un arrêté de la Commune de Paris du 6 août 1793. Or, voici cet arrêté, d'après la source même où il l'a trouvé [1] : « Le procureur de la Commune, après avoir dénoncé les manœuvres employées par des malveillants qui apostent des escrocs aux barrières de Paris pour tromper nos frères arrivant des départements et les traîner dans les tripots et autres maisons de débauche, demande qu'il soit établi à la mairie un piquet de gendarmerie pour accompagner les fédérés lorsqu'ils auront reçu leur billet de logement. Le Conseil adopte cette mesure, et arrête en outre que les sections seront invitées à nommer chacune deux citoyens qui se rendront à la mairie pour le même objet [2]. » Comment le lecteur de Taine pourrait-il se

1. *Moniteur*, réimp., t. XVII, p. 330.

2. Dans la même séance il fut pris un autre arrêté pour fermer les tripots et les maisons de jeu afin de préserver la vertu des fédérés.

douter que la Commune, en faisant conduire les délégués chacun à son domicile, avait ou disait avoir pour but unique de protéger leur moralité, leur santé, leur bourse?

Un peu plus loin (p. 20), Taine montre les délégués « conduits par troupeaux dans les tribunes de la Convention », et allègue, comme référence unique, le *Moniteur*, compte rendu de la séance du 5 août 1793. Or on n'y lit pas du tout que les fédérés eussent été conduits par troupeaux dans les tribunes, mais simplement ceci, au milieu du compte rendu d'un discours de Delacroix (d'Eure-et-Loir) : « Les fédérés, placés dans la salle et dans les tribunes, applaudisssent à plusieurs reprises [1]. »

Le 7 août 1793, ces délégués vinrent lire à la Convention une adresse où ils annonçaient leur concorde fraternelle, disant que, réunis dans la salle des électeurs, ils s'étaient, « embrassés plusieurs fois avec la plus cordiale amitié ». Taine, citant cette adresse (p. 21), a bien soin d'en retrancher cet aveu touchant. Les délégués avaient dit aussi, par discrétion, aux conventionnels : « Nous connaissons les bornes de nos droits ; ne craignez pas que nous prenions une puissance rivale de la vôtre [2]. » Taine supprime également cette phrase.

Quant à cette fête du 10 août 1793, où les délégués furent à l'honneur, Taine avoue (p. 22) que le décor en fut « grandiose », mais il n'y veut voir qu'une « parade colossale », qu'une « charade » jouée par des « pantins ». S'excitant ainsi, les gens deviennent un peu fous (p. 24) : « En cet état de crise, leur raison, comme une balance

1. *Moniteur*, réimp., t. XVII, p. 324.
2. *Ibid.*, p. 342.

détraquée, est à la merci d'une chiquenaude; sous la poussée des fabricants d'enthousiasme, un revirement brusque va les emporter. Ils considéraient la Constitution comme une panacée, et ils vont la reléguer, comme une drogue dangereuse, dans ce coffre qu'on appelle une arche. Ils viennent de proclamer la liberté du peuple, et ils vont perpétuer la dictature de la Convention. » Le vague de ces phrases brillantes ne montre-t-il pas l'embarras que Taine éprouve à omettre ainsi le grand fait significatif et déterminant, à savoir la capitulation de Valenciennes?

Si on ajourne la Constitution, c'est uniquement, selon lui (p. 27), par la malice des Montagnards, qui veulent mettre la main sur la Convention : « L'astuce achève ce que la violence avait commencé; par les attentats de mai et de juin, l'Assemblée souveraine avait perdu sa légitimité ; par les manœuvres de juillet et d'août, elle en a recouvré l'apparence. Les Montagnards tiennent toujours la Convention à la chaîne; mais ils lui ont rendu son prestige, pour l'exploiter à leur profit. »

Taine avait présenté la Constitution de 1793 comme le chef-d'œuvre du sectarisme jacobin; il s'était bien gardé de dire qu'elle avait été surtout un expédient contre le fédéralisme, un expédient pour rallier la France à la Convention. Le voilà maintenant qui démontre que c'est cette Constitution qui, consacrée par le vote du peuple, fit tomber les armes des mains des insurgés girondins, et il le démontre dans un récit (pp. 28 à 40) superficiel et incomplet, où on peut relever plus d'une inexactitude analogue à celles que nous avons si souvent relevées, et provenant des mêmes causes.

IV

Il était impossible à Taine d'omettre les insurrections de Lyon et de Toulon, si contrariantes qu'elles fussent pour sa thèse; aussi en parle-t-il, non pour en faire un récit, mais pour dire (pp. 43 et 44) que ce sont les exigences maratistes de la Montagne qui royalisèrent Lyon et Toulon. Les habitants de ces villes étaient, selon lui, tout prêts à se soumettre, ne demandant qu'une chose : ne pas être « septembrisés ». C'est parce qu'on voulait les septembriser que ceux de Lyon se révoltèrent, que ceux de Toulon se livrèrent aux Anglais. Quant à l'insurrection royaliste et catholique de la Vendée, Taine y fait à peine allusion et n'essaie même pas de l'expliquer par la crainte d'une « septembrisade » : cependant, c'est la Vendée qui explique la Terreur, et mieux encore que Lyon et Toulon ne l'expliquent.

Donc les Montagnards, à en croire Taine, voulaient « septembriser » Lyon et Toulon. La preuve qu'en donne notre auteur, c'est celle-ci, et celle-ci seule, (p. 45) : « A Toulon et à Lyon, cinq ou six massacreurs ou promoteurs de massacres, Chalier et Riard, Jussaud, Sylvestre et Lemaille, traduits devant les tribunaux, ont été condamnés et exécutés, après un procès conduit dans toutes les formes. » Or les Montagnards voulaient venger ces condamnés, punir leurs juges. Donc, c'est la peur d'être septembrisés qui poussa les Lyonnais et et les Toulonnais à la révolte. Voilà le raisonnement de Taine.

Voici ce qui s'était passé à Lyon.

Les Girondins et les royalistes (ceux-ci plus ou moins

masqués) s'étaient soulevés contre les autorités légales, avaient pris l'Hôtel de Ville à coups de canon, suspendu la municipalité, arrêté les principaux fonctionnaires montagnards, entre autres Chalier, président du tribunal du district.

C'est la journée lyonnaise du 29 mai 1793, où les Girondins frappèrent les Montagnards, les renversèrent du pouvoir par un coup d'État populaire, par un coup d'État sanglant, que Taine approuve, quand il n'a que des insultes pour le coup d'État non sanglant des Montagnards parisiens au 31 mai et au 2 juin.

Vainqueurs, les insurgés lyonnais, organisés en gouvernement indépendant de la Convention, transformèrent le tribunal criminel de Rhône-et-Loir en tribunal révolutionnaire jugeant sans appel. C'est ce tribunal d'exception, ce tribunal illégal, qui condamna à mort (16 et 22 juillet 1793) les Montagnards Chalier et Riard. Taine appelle cela « un procès conduit dans toutes les formes », après avoir dit que ces accusés furent traduits « devant les tribunaux », laissant croire au lecteur qu'il s'agit de tribunaux réguliers et ordinaires.

A Toulon, c'est le 12 juillet 1793 que les « sectionnaires », c'est-à-dire les modérés, les Girondins, les royalistes, firent leur insurrection anti-montagnarde, qui, victorieuse comme à Lyon, organisa elle aussi un tribunal révolutionnaire, sous le nom de « tribunal populaire », et ce tribunal condamna à mort, par jugements des 27 juillet, 30 juillet, 2 août 1793, les Montagnards Sylvestre, Jassaud et Lemaille.

Ce ne sont là, selon Taine, que peccadilles, ou plutôt ce ne sont qu'actes légaux et louables de défense sociale, et si, quand la Convention voulut punir ces

actes, Lyon se livra aux royalistes, Toulon se livra aux Anglais, c'est la faute de la Convention, c'est la Convention seule qui est responsable de cette guerre civile devant l'ennemi (p. 43 et 44).

« Écrasement des cités rebelles, Bordeaux, Marseille, Lyon, Toulon » : sous ce titre, Taine trace une sorte de tableau des actes de vengeance cruelle commis par les Montagnards vainqueurs. Certes, il y en eut; mais il s'agissait de n'en rapporter que d'authentiques, et Taine prend n'importe où n'importe quoi.

Ainsi (p. 47), il dit que fut déclaré traître à la patrie, parmi les Lyonnais, « tout individu dont le fils ou le commis, ou même l'ouvrier d'habitude, aura porté les armes [1] ou contribué aux moyens de résistance ». Mais il n'avertit pas que ce ne fut pas là un décret de la Convention; c'était une menace des représentants en mission Dubois-Crancé et Gauthier [2], menace qui ne fut pas mise à exécution, et à laquelle succédèrent deux proclamations beaucoup plus douces, l'une du 14, l'autre du 21 août [3].

Taine assure (p. 48) que 12 000 Marseillais furent proscrits, et il l'assure d'après deux témoignages seulement, celui de Mallet du Pan, alors absent de France, et celui d'une Anglaise, Anne Plumptre, qui ne vint en France que sous le Consulat [4].

La répression à Lyon, il la raconte (pp. 50 à 52) d'après les mémoires de l'abbé Guillon de Montléon. Il précise et exagère les vagues assertions du royaliste abbé sur

1. Il y a dans l'original : « Aura porté les armes *contre les troupes de la République* ».
2. *Moniteur*, réimp., t. XVII, p. 366.
3. *Ibid.*, p. 427 et 663.
4. Voir plus haut, pp. 45 et 46.

l'étendue des démolitions effectuées [1]. Il laisse entendre (p. 52), quoi qu'il n'en sache rien, qu'à Toulon les démolitions décrétées par la Convention furent réellement faites. Et il croit pouvoir dire : « Depuis les Mogols du Ve et du XIIIe siècle, on n'avait pas vu des abatis si énormes et si déraisonnables, une telle fureur contre les œuvres les plus utiles de l'industrie et de la civilisation humaine. »

Certes, Fréron fut cruel à Toulon ; mais Taine trouve moyen de lui faire faire des aveux sanguinaires qu'il n'a pas faits, quand il donne à croire (p. 51) que Fréron aurait raconté dans ses mémoires sur quelles dénonciations suspectes il faisait fusiller les vaincus. Cela se trouve bien dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire historique sur la réaction royale* [2], qui est en effet de Fréron, mais c'est dans un appendice, ajouté par les éditeurs Barrière et Berville, et cet appendice n'est pas de Fréron ; tout au contraire : c'est un pamphlet furieux d'Isnard contre Fréron, intitulé : *Isnard à Fréron*, et en somme Taine fait avouer à Fréron ce que son ennemi personnel lui impute. De même Taine allègue des « témoignages de survivants et témoins oculaires » ; or ces témoignages se réduisent à un seul, anonyme, cité par Isnard dans

1. Cf. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 174. — Il y aurait à rechercher jusqu'à quel point le décret de la Convention fut réellement exécuté. M. Riffaterre, ancien étudiant à l'Université de Lyon, qui a étudié cette période dans les archives lyonnaises, me dit qu'en dehors de la destruction, plus ou moins complète, des « façades » de la place Bellecour, on ne démolit guère que des maisons endommagées par le bombardement et qui menaçaient ruine, ou des maisons d'un quartier pauvre (rue de Bourgneuf), dont la destruction faisait partie d'un ancien plan d'embellissement. — Dans l'affaire des démolitions, Fouché et Collot d'Herbois auraient été aussi temporisateurs que Couthon.

2. Bibl. nat., Lb 42/168, in-8.

le même pamphlet, et dont l'emphase mélodramatique n'inspire guère confiance.

Le récit de l' « écrasement du parti girondin » (pp. 53 à 58), aussi partial, est fait avec moins de soin encore. La mise hors la loi et l'exécution ou le meurtre des principaux Girondins, Taine en parle sans même rappeler qu'il y en avait parmi eux qui avaient fomenté la guerre civile. Il essaie une statistique des Girondins frappés, qui est la fantaisie même. Évidemment il écrit ces chiffres de mémoire et sans en vérifier aucun [1].

V

Après ces fantaisies, Taine arrive enfin à l'établissement même du gouvernement révolutionnaire.

Rappelons d'abord que, dans le langage d'alors, le régime fut dit *révolutionnaire*, parce qu'on y violait le dogme politique de la séparation des pouvoirs. L'état de guerre parut nécessiter une confusion provisoire des pouvoirs, et c'est ainsi que le gouvernement de la France fut *révolutionnaire* depuis la suspension de Louis XVI (10 août 1792) jusqu'à la séparation de la Convention (4 brumaire an IV-26 octobre 1795).

Pendant cette période, on resta sous le régime d'une constitution mutilée, celle de 1791, à laquelle on adapta empiriquement, au jour le jour, une à une, des lois de circonstance, à titre d'expédient provisoire.

1. Si on veut se rendre compte à quel point tout cela est fantaisiste, on comparera sa statistique des « quarante-cinq » (p. 54), des « soixante-treize » (p. 55), des « soixante-sept » (p. 59), avec les chiffres que donnent les décrets des 12 et 28 juillet, 3 octobre 1793. Voir aussi mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 392, et la revue *la Révolution française*, t. XXVI, p. 456.

Puis on régularisa et codifia ces mesures, pour la durée de la guerre, par les décrets des 10 octobre 1793 et 14 frimaire an II, qui tendaient à une centralisation dont les besoins de la défense nationale faisaient sentir la nécessité.

Taine attribue cette tendance centralisatrice à un fanatisme philosophique, et il fonde cette attribution sur les rapports de Saint-Just et de Billaud-Varenne [1], tous deux relatifs à l'établissement du gouvernement révolutionnaire : il en supprime, dans les analyses et extraits qu'il en donne, tout ce qui a trait aux circonstances de guerre et n'en cite que ce qui porte la marque des préférences ou utopies politiques de ces deux individus.

Et encore il frelate le rapport de Saint-Just, quand (p. 60) il dit y lire que la République ne sera fondée que le jour où les sans-culottes, seuls représentants de la nation, seuls citoyens, régneront par droit de conquête. Or Saint-Just avait dit : « La République ne sera fondée que quand la volonté du souverain comprimera la minorité monarchique et régnera sur elle par droit de conquête [2] ». Ce n'est pas du tout la même chose : c'est presque le contraire puisque Saint-Just veut faire régner non une minorité de sans-culottes, mais le peuple lui-même, la masse ou tout au moins la majorité de la nation. Cela n'empêche pas Taine de proclamer que le dire de Saint-Just justifie sa théorie (pp. 60-61) : « Le régime, dit-il, dont Saint-

1. Page 60, note 1, il date ce rapport de Billaud du 13 novembre 1793. Non : il est du 18 novembre (28 brumaire an II). — Même note, ce n'est pas dans sa séance du 22 novembre, mais dans celle du 20, que la Convention entendit le discours d'une députation du Cantal.

Moniteur, réimp., t. XVII, p. 106.

Just apporte le projet est celui par lequel une oligarchie d'envahisseurs s'installe et se maintient dans une nation subjuguée. Par ce régime, en Grèce, 10 000 Spartiates, après l'invasion dorienne, ont maîtrisé 300 000 Ilotes et Périœques. Par ce régime, en Angleterre, 60 000 Normands, après la bataille d'Hastings, ont maîtrisé 2 000 000 de Saxons. Par ce régime, en Irlande, après la bataille de la Boyne, 200 000 Anglais protestants ont maîtrisé un million d'Irlandais catholiques. Par ce régime les 300 000 Jacobins de France pourront maîtriser les six ou sept millions de Girondins, feuillants, royalistes ou indifférents ». Je laisse à d'autres, plus compétents que moi, le soin de critiquer ces statistiques des Spartiates, des Normands, des Anglais que Taine dresse avec une si imperturbable assurance. Ce qu'il dit du nombre de Jacobins et non-Jacobins n'est, ici encore, que fantaisie et boutade de littérateur qui veut étonner par des précisions.

Il signale (p. 63) la contradiction entre les « maximes constitutionnelles de 1789 » et celles de 1793, sans parler des circonstances de guerre, qui sont pourtant la cause presque unique de cette apparente contradiction.

Puis c'est (pp. 63 à 68) un résumé confus des lois sur le gouvernement révolutionnaire, où elles sont toutes présentées sur le même plan et comme à la même date, sans que le grand décret du 14 frimaire an II ait une place à part, une place digne de son importance [1].

Il parle avec quelque insistance de ceux des organes du gouvernement révolutionnaire qui sont antérieurs à ce décret.

1. Ce décret, Taine l'appelle tantôt le décret du 13 frimaire (p. 66, note 2), tantôt la loi du 14 frimaire (p. 67, note 3).

Exagérant les choses et mêlant les époques, il appelle le Comité de salut public (p. 63) « une royauté collective ». Il croit et déclare que la Convention votait sans débat tous les décrets que lui apportait ce Comité : c'est faux pour l'époque où Danton dirigeait ce Comité; ce n'est vrai qu'en partie pour l'époque où c'était Robespierre qui le dirigeait.

A propos du Conseil exécutif provisoire, que, je ne sais pourquoi, Taine appelle (p. 77) « pouvoir exécutif et administratif », il s'indigne que les ministres qui le forment obéissent au Comité de salut public, sans qu'on puisse comprendre la raison de cette indignation [1], et c'est avec une sorte de colère qu'il les dit « si nuls qu'à la fin on leur ôtera jusqu'à leur titre ». Mais non : ce n'est pas à cause de la nullité des ministres que le 12 germinal an II remplaça le Conseil exécutif par des Commissions exécutives : c'est pour centraliser davantage le pouvoir entre les mains du Comité de salut public. En passant, Taine rencontre le commissaire des relations extérieures Buchot, et le diffame pour le plaisir [2].

1. Il attribue à Robespierre (p. 64) une phrase de Barère sur la docilité ponctuelle du Conseil exécutif provisoire.

2. Taine gobe et veut nous faire gober toutes les injures de Miot de Melito contre Buchot, sans dire que Miot (voir ses *Mémoires*, t. I, p. 47) avait été mis en arrestation par Buchot, et que par conséquent Miot était furieux contre Buchot, donc peu croyable. Et encore Taine brode et ajoute. Il fait dire à Miot que Buchot était « à peine capable de lire les pièces », etc. Miot ne dit rien de tout cela. Il dit seulement qu'on allait demander des signatures à Buchot au café Hardy. Avocat, juge au tribunal criminel de Lons-le-Saunier en 1792, procureur-général-syndic du département du Jura, un des adversaires du fédéralisme, Buchot avait été substitut de l'agent national Payan à Paris. Ph. Le Bas, dans le *Dictionnaire de la France*, loue son caractère et son administration. Les actes et dépêches qu'il y a de lui

Pour le Tribunal révolutionnaire, il ne distingue pas plus les époques que pour le Comité de salut public. Par exemple, il dit (p. 66) que ce tribunal condamnait « sans plaidoiries ». Non : c'est seulement après la loi du 22 prairial an II qu'il en fut ainsi. Taine injurie les juges et les jurés sans discernement, s'écriant avec dédain (p. 65) qu'ils comptaient parmi eux, entre autres incapables, des « artistes ratés » : il ne s'aperçoit pas qu'un certain Gérard, qui figure sur la liste, n'était autre que le célèbre peintre Gérard [1].

La loi du 14 frimaire an II, qui organisa le gouvernement révolutionnaire, avait été précédée par la loi du 17 octobre 1793, votée sur le rapport de Saint-Just, qui consacrait officiellement l'ajournement de la Constitution de 1793 : « Le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. Le Conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du Comité de salut public, qui en rendra compte tous les huit jours à la Convention ». Les généraux en chef seront nommés par la Convention nationale, sur la présentation du Comité de salut public. « Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement. Le

dans le recueil des papiers de Barthélemy publié par M. Kaulek ne semblent être que la continuation intelligente de la politique traditionnelle. — La légende de l'ineptie de Buchot serait à critiquer. Voir Miot de Melito, *Mémoires*, t. I, p. 47 et 51 ; Frédéric Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 312 et 326. Voir aussi le pamphlet intitulé : *Coup d'œil rapide sur la conduite de Buchot à Pontarlier*, s. l. n. d., in-8°, de 2 4 pages (Buchot avait été délégué du représentant en mission Prost dans le district de Pontarlier). On l'y appelle « ex-moine ». — Taine parle encore de Buchot (plus loin, pp. 308 et 309) et répète, avec plus de détail, ce qu'en dit Miot de Mélito.

1. Cf. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 293.

gouvernement correspondra immédiatement avec les districts dans les mesures de salut public[1] ». On se défiait des directoires et conseils de départements, fédéralistes.

Ce décret si important, Taine n'en dit rien du tout. Mais il donne (pp. 66 à 68) une sorte d'analyse de celui du 14 frimaire, analyse incomplète et obscure, comme quand il relate la suppression des attributions politiques des départements sans signaler le rôle nouveau des districts. Mais il prend, avec ce texte, d'autres libertés. Le décret, porte, section II, article 2 : « Tous les corps constitués et les fonctionnaires publics sont mis sous l'inspection immédiate du Comité de salut public, conformément au décret du 19 vendémiaire (10 octobre 1793), et, pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure, cette inspection particulière appartient au Comité de sûreté générale de la Convention, conformément au décret du 17 septembre dernier[2]... » Or Taine dit (p. 66) que, selon ce décret, « pour toutes les mesures de gouvernement et de salut public, pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure, tous les corps constitués et tous les fonctionnaires publics sont sous son inspection » (l'inspection du Comité de salut public). Cette audacieuse altération du texte a pour but de faire croire que le Comité de salut public était omnipotent et que sa tyrannie n'était partagée avec aucun autre Comité.

1. J'ai reproduit ce décret dans mon *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 342.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 150.
3. Sur le décret du 14 frimaire an II, voir mon *Histoire politique de la Révolution*, pp. 355 à 357.

En conclusion, Taine stigmatise cette Constitution jacobine du 14 frimaire, sans dire qu'elle fut un expédient de défense nationale contre l'ennemi du dehors et contre l'ennemi du dedans, contre les Anglais, les Autrichiens, les Espagnols et contre les insurgés vendéens.

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE : LE PROGRAMME JACOBIN

I. Confiscations et réquisitions. — II. Destructions jacobines : la religion, la noblesse, les fortunes. — III. Destruction de la famille. — IV. Contre l'étatisme. — V. Les Jacobins, minorité tyrannique et sanguinaire.

Au récit de l'établissement du gouvernement révolutionnaire succèdent des tableaux, par lesquels Taine semble vouloir donner une idée de ce qui se passa entre le 14 frimaire an II et le 9 thermidor suivant.

Ce sont trois livres : 1° le programme jacobin ; 2° les gouvernants ; 3° les gouvernés.

Le programme jacobin ! Taine en a déjà parlé tant de fois, et si longuement, que nous pensions qu'il avait achevé d'en parler. Non : il a encore à disserter sur ce programme, et, de la page 69 à la page 158 de l'édition in-8, voici là-dessus deux chapitres, qui ne se distinguent l'un de l'autre que par la pagination, et non par la matière.

I

Ce livre sur le programme jacobin s'ouvre par des considérations que Taine avait déjà exprimées (mais

en d'autres formules) sur la force d'une idée générale, sur le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau (dont il fait, p. 70, des citations non littérales, quoique guillemetées), sur l'annihilation des individus dans l'État (ce n'est pas lui qui, comme tant d'autres, reprocherait à la Révolution d'avoir été trop individualiste). Une des conséquences de « l'idée générale » d'alors, ç'a été la confiscation des biens des émigrés.

A ce propos, Taine croit savoir (p. 71) que les biens du clergé confisqués valaient « environ quatre milliards », et les biens des émigrés, environ trois milliards. Pour les biens du clergé (que personne n'est actuellement en état d'évaluer), il ne donne aucune référence, et pour les biens des émigrés, il allègue Roland et Cambon, qui, tous deux, évaluent ces biens, non à 3 milliards, mais à 4 milliards 800 000 livres [1].

Il dit aussi qu'on prend les biens des hôpitaux (qu'il évalue à sa fantaisie), et il renvoie, pour prouver cette prise, au décret du 13 brumaire an II, sans s'apercevoir que ce décret n'a pour objet que de faciliter le paiement des arrérages des rentes et intérêts annuels dus aux hôpitaux et aux pauvres. C'est par la loi du 23 messidor an II que ces biens furent déclarés nationaux; mais il fut sursis à leur vente par la loi du 9 fructidor suivant, et la loi du 16 vendémiaire an V, non seulement rendit leurs biens aux hôpitaux, mais ordonna le remplacement de ceux de ces biens qui avaient été vendus. Taine ne dit rien de tout cela, et laisse croire que les hôpitaux furent réellement et totalement dépouillés.

1. Rapport de Roland du 6 janvier 1793, Bibl. nat., Lf 132/3, in-4, et rapport de Cambon du 1er février 1793, *Moniteur*, réimpr., t. XV, p. 344.

« Nous reprenons, dit Taine (p. 72), les domaines engagés ou aliénés par l'État depuis trois siècles et davantage : il y en a pour deux milliards ». Et il dit les évaluer ainsi d'après Cambon, qui pourtant ne les évalue qu'à 1 500 millions [1].

De cette façon, affirme-t-il, quoiqu'il n'en sache rien, « plus des trois cinquièmes du sol arrivent entre nos mains ».

Autre précision, non moins fantaisiste : la rentrée du numéraire et des matières d'or et d'argent, en novembre et en décembre 1793, a produit « trois ou quatre cent millions ». La source? Un mémoire de Mallet du Pan à lord Elgin, où ce Genevois, qui a quitté la France et qui veut paraître bien renseigné [2], écrit ceci : « Il ne m'a pas encore été possible d'obtenir une récapitulation approximative du produit de ces divers articles (les contributions extraordinaires exigées révolutionnairement). Des gens instruits m'ont seulement certifié et démontré par des pièces justificatives la probabilité que, du 1er novembre 1793 jusqu'au 1er janvier 1794, il était entré trois ou quatre cents millions de matières d'or et d'argent, en fabrication ou monnayées, aux hôtels des monnaies, et d'espèces au trésor public [3]. » Et qui sont ces « gens instruits »? Mallet du Pan ne le dit pas. C'est sur la foi de ces anonymes correspondants d'un étranger que Taine donne ces précisions! Il allègue aussi un rapport de Cambon, du 11 frimaire an II, où il y a des faits qui font voir qu'il y eut, çà et là, des « râfles » de numéraire et de matières précieuses. Mais il se

1. *Moniteur*, réimpr., t. XVII, p. 486.
2. Voir plus haut, p. 72.
3. Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 19.

garde bien de dire que, le même jour et en conclusion de son rapport, Cambon fit rendre par la Convention un décret qui cassait « tous les arrêtés relatifs aux échanges forcés de matières et de monnaies d'or et d'argent ». Il faut que le lecteur croie que ces « râfles » ont été un résultat légal du « programme jacobin », et imperturbablement Taine affirme (p. 73) que, « quelle que soit la forme du capital fixe », l'État jacobin en a pris « probablement plus des trois quarts [1] ».

A propos du droit de réquisition, omettant de rappeler qu'il s'exerçait en temps de guerre et pour la défense nationale, Taine dit (pp. 73-74), d'un ton indigné : « Nous déchaussons en un seul jour dix mille particuliers dans un seule ville. » Le fit-on par malice philosophique, par jalousie égalitaire? Il s'agit de l'ordre adressé par les représentants en mission Saint-Just et Le Bas à la municipalité de Strasbourg, le 25 brumaire an II : « Dix mille hommes sont nu-pieds dans l'armée; il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg dans le jour, et que demain, à dix heures du matin, les dix mille paires de souliers soient en marche pour le quartier général. » D'autres réquisitions procurèrent ainsi, et ailleurs, des vêtements aux soldats. Taine affecte d'y voir l'application d'un socialisme jacobin, quand ce ne sont que des expédients militaires, et, à l'appui de sa thèse, il allègue une lettre du représentant en mission Isoré au ministre de la Guerre Bouchotte, où il y aurait

1. Même page, Taine a l'air de croire que le droit de préemption s'exerçait, au profit de l'État, sur toutes les denrées et marchandises. Non, il ne s'exerçait que par les préposés des douanes sur les marchandises importées et exportées. Voir les lois du 6 août 1791 et du 4 germinal an II.

qu'en cas de besoin public, « tout appartient au peuple et rien aux individus ». Or, voici, d'après la source même où Taine dit l'avoir trouvée [1], la pièce en question :

Les représentants du peuple envoyés près l'armée du Nord au ministre de la Guerre.

Lille, 4 novembre 1793.

« Citoyen sans-culotte ministre, une nouvelle colonne vient de s'élever, à Lille, à l'extrême hauteur des circonstances; elle est composée de mille hommes sans-culottes, dévoués à l'extermination des conspirateurs. Le citoyen Dufresse commande cette fameuse colonne avec le titre de général de l'armée révolutionnaire du Nord. Les cœurs, enveloppés des préjugés de l'esclavage, vont reconnaître pour les seules déesses du monde l'Égalité et la Liberté. Cette année est celle qui doit clore la Révolution. Tout au peuple, rien aux hommes en particulier. Pourvu que nous restions propriétaires de nos bras et de nos bonnets rouges, nul tyran ne sera sûr de sa vie. Secondez-nous, sans-culotte ministre; la République sera bientôt universelle.

« *Signé* : CHALES, ISORÉ. »

1. Legros, *La Révolution telle qu'elle est*, t. II, p. 368. — Taine renvoie aussi à une lettre des représentants en mission Barras et Fréron, écrite de Marseille, sans date, et lue à la Convention dans sa séance du 19 brumaire an II. Il veut faire croire qu'il y a là un exemple de ces odieuses et tyranniques réquisitions jacobines. Or, voici ce que disent Barras et Fréron : « ... Les offrandes se multiplient; tous les citoyens nous apportent des vêtements pour l'armée. Les muscadins se popularisent : ils nous apportent leurs blouses. Elles serviront de redingotes à nos défenseurs. Nous avons requis 20 000 citoyens riches de Marseille de nous donner, pour l'armée d'Italie, chacun deux che-

On voit à quel point Taine a, comme eût dit Renan, sollicité ce texte.

D'autres écrivains avaient dénigré la levée en masse comme n'ayant été qu'un simulacre. Taine la critique en soi, comme une violence jacobine (p. 74) : « Nous disposons, dit-il, des personnes comme des choses. Nous décrétons la levée en masse, et, ce qui est plus étrange, nous l'effectuons au moins sur plusieurs points du territoire et pendant les premiers mois : en Vendée et dans les départements du Nord et de l'Est, c'est bien toute la population mâle et valide, tous les hommes jusqu'à cinquante ans que nous poussons par troupeaux contre l'ennemi[1]. Nous arrêtons ensuite une génération entière, tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, presque un million d'hommes; dix ans de fer pour quiconque manque à l'appel; il est qualifié de déserteur, ses biens sont confisqués, ses parents sont punis avec lui; plus tard, il sera assimilé aux émigrés, condamné à mort; ses père, mère, ascendants, seront traités en suspects, partant incarcérés et leurs bien séquestrés. »

Il n'est guère possible de donner une idée plus fausse de la levée en masse.

C'est après la perte de Valenciennes et la révolte de Lyon que la Convention décréta (16 août 1793) : « Le peuple français déclare, par l'organe de ses représen-

mises. Cela nous procurera 40 000 chemises tout de suite. » (*Moniteur*, réimpr., t. XVIII, p. 484.)

1. Ici Taine donne comme référence Camille Rousset, *les Volontaires*, p. 234 à 254. Or, dans ce passage, Camille Rousset essaie, au contraire, de démontrer qu'il n'y avait d'enthousiasme qu'en paroles, et que très peu de gens marchèrent. Selon lui, la levée en masse fut un échec, une fantasmagorie, dans le Nord et ailleurs.

tants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de sa liberté, de sa constitution, et pour délivrer, enfin, son territoire de ses ennemis... « Et un décret du 23 août organisa cette levée. Taine a l'air de croire que les Jacobins contraignirent le peuple français à s'encaserner pour qu'ils pussent mieux l'endoctriner. Au contraire : le volontariat était le principe, c'est par exception qu'on décréta une levée en masse : on la décréta pour des circonstances extraordinaires, pour un péril mortel, et on la décréta sans édicter d'abord aucune peine contre les récalcitrants. Où donc Taine a-t-il vu la peine de dix ans de fers? Il l'a vue dans le code pénal militaire, décrété le 12 mai 1793, dont l'article 2 est ainsi conçu : « Tout militaire qui désertera avec armes, chevaux et bagages dans l'intérieur de la République sera puni de dix ans de fers. » Taine n'hésite pas à faire croire que cette peine s'applique, non à la désertion, mais au refus de participer à la levée en masse. Quant à l'assimilation des non enrolés aux émigrés, il la montre, sans s'inquiéter de l'anachronisme, dans un arrêté du Directoire du 18 octobre 1798 (27 vendémiaire an VII). Or, cet arrêté ne s'applique qu'à des soldats qui se rendaient en Espagne sans passeport [1].

1. En voici le texte : « Le Directoire exécutif, informé que des réquisitionnaires et conscrits des départements limitrophes de l'Espagne, cédant aux insinuations des ennemis de la République, se rendent en ce pays sans passeports ; considérant que, par une conduite aussi répréhensible, ils se sont constitués eux-mêmes en état d'émigration, et que l'intérêt le plus pressant de la République exige qu'une punition prompte et éclatante prévienne les progrès ultérieurs de la contagion d'un pareil exemple ; arrête ce qui suit : 1° Les administrations centrales des départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, des Hautes et Basses-Pyrénées, des Landes et

Dans le district de Pont-Audemer, les représentants en mission Delacroix, Louchet et Legendre avaient pris un arrêté pour réunir au chef-lieu de ce district tous les ouvriers tailleurs, parce que l'administration dudit district n'avait pas pris les mesures indiquées pour habiller les volontaires[1]. Taine en conclut (p. 75) qu'il en fut partout de même, non seulement pour les tailleurs, mais pour les forgerons, les serruriers, les cordonniers. Et il allègue aussi, comme autre preuve de cette convocation « au chef-lieu », le décret du 18 frimaire an II, qui ordonne aux cordonniers de ne faire des souliers que pour les soldats, du 1er nivôse au 20 pluviôse, et le décret du 14 ventôse suivant, qui permet aux cordonniers de travailler pour les particuliers, mais à la condition de faire chacun deux paires de souliers par décade pour les soldats pendant toute la durée de la guerre.

Ces réquisitions indignent Taine, et il a l'air d'y voir (même page) des actes de la tyrannie jacobine. Or, ce mot de réquisition a deux sens : la réquisition pour le service militaire et la réquisition pour les services civils. Dans le second sens, il est surtout synonyme d'exemption du service militaire. La loi du 23 août 1793,

autres, s'il y a lieu prendront sur-le-champ les mesures nécessaires pour que les réquisitionnaires et conscrits domiciliés dans leurs arrondissements respectifs, qui se sont retirés en pays étranger, soient sans délai inscrits sur la liste des émigrés. — 2° Immédiatement après l'inscription de ces individus sur la liste des émigrés, elles feront sèquestrer leurs biens tant meubles qu'immeubles. — 3° Elles feront en même temps séquestrer les biens, tant meubles qu'immeubles, de leurs père et mère et autres ascendants, sauf à eux à provoquer le partage réglé par les lois des 9 floréal an III et 20 floréal an IV. — Les ministres de la police générale et des finances sont chargés de son exécution. »

1. Arch. nat., D § 1, 10.

sur la levée en masse, autorisait (art. 5) le Comité de salut public à requérir qui il voudrait pour travailler dans les manufactures d'armes. La loi du 18 vendémiaire an II permit « d'extraire momentanément de la réquisition (militaire) », non seulement les ouvriers pour la réparation et la fabrication des armes, mais les cultivateurs et les imprimeurs. Le Comité fut aussi autorisé à réquisitionner qui il voudrait pour des emplois dans ses bureaux. C'est ainsi qu'une quantité de muscadins se firent ronds-de-cuir ou feignirent d'être ouvriers pour échapper au service militaire, et y échappèrent en effet. Ces réquisitions furent donc souvent, tout au contraire de ce qu'a dit Taine, une faveur extorquée par l'intrigue à la faiblesse du gouvernement.

Quant aux réquisitions qui ne furent pas des faveurs et qui ne s'adressaient pas aux soldats pour les faire rentrer dans la vie civile, Taine en exagère la rigueur, quand il dit par exemple (p. 75) : « Nous menons aux champs la population entière d'une commune ou d'un canton, y compris les oisifs et les oisives »; bon gré, mal gré, ils moissonneront sous nos yeux, en bande, chez autrui comme chez eux, et rentreront indistinctement les gerbes dans le grenier public. » Et il donne comme référence un arrêté du représentant Ferry. Or, ce n'est pas un arrêté, c'est une lettre circulaire où ce représentant en mission invite les Sociétés populaires du département du Cher à décider les femmes à prendre la faucille pour aller moissonner, en l'absence des jeunes gens, qui sont aux armées. « N'épargnez pas, frères et amis, ces oisifs et oisives, parasites de la société, dont vous avez sans doute quelqu'un parmi vous. » Ainsi parla Ferry, en patriote, non en tyran,

pour une circonstance exceptionnelle, et s'adressant aux Jacobins d'un seul département [1]. On voit comme Taine généralise et aggrave.

Taine continue à flétrir (pages 76 et 77) la tyrannie de l'État jacobin, qui force les gens à commercer, à être fonctionnaires, à être citoyens, et il ne dit pas que c'est à cause des circonstances de guerre. Sans doute Robespierre, Billaud-Varenne, Saint-Just et quelques autres profitèrent de ces circonstances pour tenter une régénération des hommes selon leurs idées. Mais ne parler que de ces tentatives, en les attribuant à tous les dirigeants d'alors, et ne pas parler des circonstances de guerre, c'est n'expliquer point pourquoi les Français d'alors obéirent à la férule de ces quelques pédants [2].

1. Arch. nat., AFII, 111. L'exemplaire de la circulaire de Ferry qui se trouve dans ce carton est adressé à la Société populaire d'Indremont (Châtillon-sur-Indre). Taine allègue aussi un arrêté du représentant Dartigoeyte, daté d'Auch, le 28 floréal an II, et qui serait dans AFII, 106. Je ne l'y trouve pas, à moins que ce soit un arrêté du 21 floréal (dossier 789, pièce 25).

2. Il y a là, dans ces deux pages, des références ou erronées, ou impossibles à vérifier. Ainsi la note 2 de la p. 76 renvoie aux Arch. nat., F7 3485, pour l'affaire de Toussaint Girard, notaire à Paris. Or, ce carton est relatif aux journaux français et étrangers pendant l'année 1856. Il y a peut-être eu un changement de cote. « Ce Girard, dit Taine, très libéral pendant les premiers temps de la Révolution, avait été président de sa section en 1789. » Or, les sections de Paris ne furent créées qu'en 1790! La note 1 de la page 77 tend à prouver que les Jacobins désignaient des femmes riches qu'ils forçaient à épouser des patriotes. Références : arrêtés de Dartigoeyte et Pinet, dans Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé*, t. IV, pp. 131 et 135. Or, à la page 131, au lieu d'un arrêté de ces représentants, on ne trouve qu'un reproche vague, fait à Dartigoeyte par Durand-Maillane dans son rapport du 13 prairial an III ; et, à la page 135, il y a bien un arrêté de Dartigoeyte et Pinet, mais qui a un tout autre objet (celui de lever une contribution sur les riches). Suivent des renvois aux

II

Cette régénération des hommes par les Jacobins, Taine en voit tout le plan dans quelques paroles de Saint-Just, de Robespierre, de Billaud-Varenne [1], et aussi dans ce mot prêté sans preuve à Carrier : « Nous ferons un cimetière de la France, plutôt que de ne la pas régénérer à notre manière [2]. »

Les Jacobins, qui se figuraient « l'homme naturel » comme se le figurait Jean-Jacques Rousseau, veulent le libérer de la religion et des inégalités sociales.

Cela posé, Taine parle d'abord de la politique religieuse des Jacobins (pages 82 à 89). Il ne l'explique que par la haine du catholicisme. Rappelons que, s'il y eut, en 1793 et en 1794, un mouvement antireligieux, c'est parce que le peuple avait vu ou cru voir les deux clergés catholiques, le clergé papiste et le clergé constitutionnel, pactiser avec les ennemis, soit extérieurs, soit intérieurs, de la France nouvelle. Cela, Taine n'en dit pas un mot. S'il parle incidemment (page 84) du décret des 16 et 18 frimaire an II, par lequel la Convention proclama la liberté des cultes, c'est pour le présenter comme un acte d'hypocrisie, en vue de « garder les apparences ». Il cite (page 85) comme exemple et type de la politique religieuse des gouvernants, un arrêté par lequel le représentant Lequinio,

pages 230 et 317 du tome I du *Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg*, et il n'y a rien là-dessus auxdites pages (et même la page 317 n'existe pas).

1. Les citations, quoique placées entre guillemets, p. 79 et 80, ne sont pas littérales.

2. Voir plus haut, pp. 130 et 131.

à Saintes, le 1er nivôse an II, interdisait aux ministres du culte de prêcher ou d'enseigner la morale[1]. Il cache au lecteur que le Comité de salut public désavoua nettement Lequinio, par une lettre du 12 nivôse an II, où, après lui avoir rappelé le décret des 16 et 18 frimaire an II, qui établissait la liberté des cultes, il lui disait :

« Tu aurais dû pressentir que, moins que toutes autres, les opinions religieuses cèdent à la force.

« Ton expérience aurait dû te rappeler qu'en matière de culte, la persécution ne tend qu'à donner au fanatisme une énergie plus terrible, parce que les annales des peuples attestent toutes cette vérité désastreuse.

« Le Calvaire conduisit le Christ au Capitole.

« Les tyrans et les prêtres font cause commune; c'est par le martyre qu'ils espèrent opérer la contre-révolution; c'est en faisant fermer des temples qu'ils espèrent recruter les camps de la Vendée.

« La politique aujourd'hui doit marcher avec la force[2]; la raison purgera la terre des pieuses absurdités qui la dégradent encore. Faisons exécuter les lois, frappons les traîtres qui voudraient les rendre vaines, laissons aux âmes faibles, mais d'ailleurs paisibles, la liberté d'adorer l'Être suprême à leur manière, jusqu'au moment où l'instruction les aura rendues à la vérité. Si nous marchons avec prudence, le règne des prêtres est passé pour ne plus renaître, celui de la liberté commence pour ne plus finir; que la loi, que la République triomphante écrase ses ennemis

1. Cet arrêté ne se trouve pas dans AFII 36, comme le dit Taine, mais dans AFII37, dossier 296, pièce 30.

2. C'est-à-dire que la force doit être tempérée par la politique.

intérieurs par la force de la raison; le jour a lui, la philosophie est là, elle fera justice du reste [1]. »

C'est malgré le gouvernement que se produisirent les violences antireligieuses; mais si Taine avouait cela, que deviendrait sa théorie sur le « programme jacobin »?

De même, s'il signale l'arrêté de la Commune du 1er frimaire an II, pour faire fermer les églises, il se garde de dire que, dès le 8, cet arrêté fut en partie rapporté [2], et il ne parle pas davantage du grand discours de Robespierre contre la déchristianisation.

S'il y a eu à Strasbourg un arrêté du district contre les Juifs [3], il en conclut, page 88, qu'en général le culte israélite fut interdit en France.

S'il ne peut pas trouver un acte du gouvernement d'alors qui soit contraire à la liberté des cultes, il alléguera, pour l'an II, des actes ou des écrits émanés du Directoire exécutif en l'an IV et en l'an VI [4].

Conclusion (page 89) : « Jamais serviteurs de la vérité

1. J'ai publié toute cette lettre dans mon *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. X, p. 11. Comme l'original se trouve dans le même carton AFII 37 où est l'arrêté de Lequinio, il est difficile d'admettre que Taine n'en ait pas eu connaissance.

2. Voir mon livre : *Le Culte de la Raison et le Culte de l'Être suprême*, p. 227.

3. J'ai publié cet arrêté, en date du 2 frimaire an II, dans la revue *la Révolution française*, t. LII, p. 553 à 555.

4. Page 89. — Pour la documentation de tout ce morceau sur la politique religieuse des Jacobins, j'engage le lecteur à vérifier les nombreuses références indiquées par Taine dans la note 1 de la page 87. Il verra que les décrets auxquels l'auteur renvoie disent tout autre chose que ce qu'il annonce. Quant à la lettre de l'évêque Pontard, qui est reproduite dans cette note, je l'ai vainement cherchée dans le carton F7 3116 7, où Taine dit l'avoir trouvée. D'ailleurs elle est bien peu probante.

n'auront appliqué la force, avec tant de détail et de suite, à l'extirpation de l'erreur. »

On se rappelle que, selon Taine, les Jacobins ne voulaient pas seulement libérer l'homme de la tyrannie religieuse, mais aussi des inégalités sociales.

Taine raconte donc (pages 89 à 97) l'exécution de ce plan de nivellement.

La Constituante avait supprimé l'aristocratie de naissance : Taine assure, page 91, que, sous le régime de Robespierre, les ci-devant nobles furent « privés des droits politiques, exclus des fonctions publiques ». C'est une erreur, et le décret du 27 germinal an II, auquel Taine renvoie[1], ne dit pas cela. Sans doute, la qualité d'ex-noble fut une cause de suspicion, et il y eut des mesures contre certaines catégories d'ex-nobles ; mais plusieurs d'entre eux continuèrent à exercer des fonctions, soit dans l'administration, soit aux armées[2].

Après l'aristocratie de naissance, c'est le tour de l'aristocratie de fortune, que les Jacobins veulent supprimer, selon Taine, et voici (pp. 91 à 97) quelques faits, relatifs à cette tentative, qui ne sont pas tous inexacts, mais qui sont tous présentés comme le

1. Taine date ce décret, par erreur, du 26 germinal.

2. C'est seulement après la chute de Robespierre, le 15 thermidor an II, qu'un décret exclut des fonctions publiques les ex-nobles et les prêtres ou ex-prêtres, mais ce décret fut rapporté le lendemain. — Comme exemple de nivellement à outrance, Taine (p. 91, note 4) cite ce fait, rapporté par l'observateur Charmont, à la date du 10 nivôse an II : « L'effigie de Boileau, qui était au collège de Lisieux, a été descendue parmi les statues des saints qu'on a retirées de leurs niches. Ainsi, plus de distinction : les saints et les auteurs sont réunis dans la même classe ». Quoi de plus insignifiant que cette anecdote? La source est ce carton F^7 3116^7, dont nous avons déjà dit que la cote a sans doute été changée.

résultat d'un système, quand ils ne sont pour la plupart que des conséquences de ces circonstances de guerre et de défense nationale que Taine passe sous silence. Ici encore, il attribue à tous les républicains les opinions de quelques individus, même des opinions douteuses, comme ce mot qui est prêté à Robespierre par les mémoires (plus ou moins authentiques) de Durand-Maillane : « Il ne faut pas que le plus riche des Français ait plus de trois mille livres de rente. » Robespierre eût-il dit ce mot (que je n'ai pas su retrouver dans ces écrits ni dans ces discours, mais qui s'y trouve peut-être), c'est une généralisation abusive que d'en faire le programme des républicains d'alors. C'est aussi une naïveté (p. 92, note 1) de considérer comme probant, à cet égard, le témoignage de l'Anglaise Anne Plumptre[1], qui, voyageant en France sous le Consulat, assurait qu'à Marseille « il avait été décrété par les terroristes que nul ne devait avoir plus de deux cents francs de rente par an et qu'on ne tolérerait pas qu'aucun revenu excédât cette somme ». Qu'en savait-elle?

Entre autres causes de destruction des fortunes, Taine cite les assignats et le cours forcé. Oui, mais ou il exagère, ou il se trompe sur les chiffres, faute d'avoir consulté le tableau de la dépréciation des assignats. Il dit par exemple (page 93, note 1) : « Récit de M. Sylvestre de Sacy, 23 mai 1793 : son père avait une ferme rapportant 4 000 francs par an; le fermier lui offrit 4 000 francs en assignats ou un cochon; M. de Sacy choisit le cochon. » Or, dire que le cochon de M. de Sacy avait un peu plus de valeur que quatre

1. Voir plus haut, pp. 45 et 46.

assignats de mille francs, c'est dire qu'il valait un peu plus de 1 680 francs (numéraire) en juin 1793, un peu plus de 2 040 francs en décembre 1793, un peu plus de 1 360 francs le 9 thermidor an II. Si beau et gras qu'il pût être, il ne paraît pas vraisemblable que ce cochon valût tant que cela : c'est seulement sous le Directoire, en prairial an IV, au moment de la chute des assignats qu'il aurait valu plus de 4 000 francs en assignats [1].

Le 7 mars 1793, la Convention abolit la faculté de tester en ligne directe : Taine, citant ce décret (page 96) parmi les tentatives d'égalisation des fortunes, supprime les mots : *en ligne directe*, quoique le texte même du décret indique nettement que la Convention écarta une motion tendant à abolir la faculté de tester même en ligne collatérale.

De ces exagérations, de ces anachronismes, Taine croit pouvoir conclure (page 97) : « Il ne restera rien des énormes excoissances qui suçaient la sève de la plante humaine ; en quelques coups brusques, nous les avons amputées, et la machine lente que nous installons à demeure en rasera les dernières fibres, s elles parviennent à repousser. »

III

Taine parle ensuite (pages 102 à 109), des tentatives que, selon lui, firent les Jacobins pour détruire l'égoïsme d'individu, l'égoïsme de groupe, et aussi

1. En effet, d'après le tableau officiel de la dépréciation des assignats, un assignat de 100 livres valait 42 livres en juin 1793, 51 livres en décembre 1793, 34 livres le 9 thermidor an II, 3 sols et 7 deniers à la fin de prairial an IV.

pour détruire la famille, en vue de réaliser cet idéal : l'État propriétaire, l'État capitaliste, l'État industriel. Il énumère des mesures contre les marchands, contre les accapareurs sans dire que ce sont des mesures de circonstance et pour la guerre. Il voit et dénonce un système jacobin de proscription de l'esprit de localité, de l'esprit départemental et communal. La famille, c'est par le divorce qu'on la détruit, et aussi par la diminution de l'autorité paternelle, puisque « le père ne dirige pas l'éducation de son enfant; c'est l'État qui s'en charge » (p. 108). Ainsi Taine croit ou fait croire, ici, que certains systèmes pédagogiques, comme le plan posthume de Le Peletier, étaient passés dans les lois et dans les faits, ce qui est faux.

Sa conclusion première, c'est que les attentats jacobins contre la famille augmentent le nombre des enfants abandonnés, et ses références à ce propos sont bien caractéristiques de sa manière de travailler.

En effet (page 108, note 1), il fait cette citation, entre guillemets : « Le nombre des enfants abandonnés, qui, en 1790, n'excédait pas 23 000, est aujourd'hui (an X) de plus du 63 000 en France », avec ce renvoi : « *Statistique de la France*, par Auvray, préfet, an X. » Or, voici ce que dit Auvray : « Le gouvernement, surpris de la masse énorme des enfants abandonnés, a remarqué que le nombre de ces enfants, qui en 1790 n'excédait pas 23 000, est aujourd'hui de plus de 62 000. Cet accroissement ne paraît pas avoir eu lieu dans ce département; et si les états qu'on a transmis sur cet objet n'ont pas été exagérés à dessein, on peut attribuer cette augmentation... [1]. » Et il énumère diverses-

1. Auvray, *Statistique de la Sarthe*, an X, in-8, p. 83. Bibl. nat., L. 31/9(28). Taine cite d'autres statistiques, entre autres celles

causes, assez longuement. Donc le préfet Auvray est sceptique sur la statistique même que Taine lui attribue, et Taine se garde bien de faire connaître ce scepticisme au lecteur.

Plus loin (pp. 109 à 119), c'est un tableau des tentatives jacobines pour diriger, régénérer, former les âmes. Le culte de la Raison, le culte de l'Être suprême, le culte des martyrs laïcs, la religion du civisme sont présentés par Taine comme la mise en acte d'une mauvaise philosophie, et pas du tout comme des mouvements de circonstance, sortis de la guerre étrangère et de la guerre civile. Le voilà qui développe ce qu'il a déjà indiqué sur l'enseignement des enfants par l'État, et qui, plus nettement encore que tout à l'heure, présente les projets de Le Peletier et de Saint-Just comme si c'étaient des lois, et des lois appliquées. Il exagère (p. 112) l'antagonisme de la « morale révolutionnaire » et de la « morale chrétienne ». Ayant lu que dans les écoles on faisait l'éloge des journées du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier, du 31 mai, il ajoute à ces journées (p. 113) celle du 2 septembre sans alléguer ombre de preuve à l'appui de cette assertion.

Voulant prouver que les Jacobins imposaient partout, et de force, le civisme extérieur pour déterminer le civisme intérieur, il cite (p. 116) un arrêté du représentant Lequinio, qui invitait les habitants de la Charente-Inférieure « à célébrer le jour de la décade par un banquet fraternel, servi sans luxe et sans apprêt »,

du Lot-et-Garonne et de la Meurthe, mais les passages qu'il en donne entre guillemets ne sont point littéraux. D'ailleurs, était-il correct d'aller demander aux préfets de Napoléon des renseignements sur ce qui s'était passé entre le 14 frimaire et 9 thermidor an II ?

et ce texte, ce seul texte, lui suggère cette incroyable généralisation : « Aux jours de fête, chaque particulier descend ses provisions et dîne en famille avec ses voisins dans la rue. »

Parlant ensuite des débaptisations de personnes et de lieux que les Jacobins imposent pour changer les mœurs en changeant les noms, il déclare (p. 117) que le conventionnel *Laloy* s'appelait de son vrai nom *Leroi*, ce que personne avant lui n'avait ni dit ni su, et c'est encore là, quoique petite, une des plus jolies inventions de cette verve créatrice.

Ce morceau (pp. 118 et 119) se termine par de charmantes phrases sur l'orthodoxie dogmatique des Jacobins, sur le sentier de la raison, sur le moule unique et rigide où ces mauvais philosophes voulaient refondre tous les Français.

IV

Le second chapitre du *Programme jacobin* débute par un développement (pp. 120 à 149) qui a un tout autre caractère que les fantaisies historiques dont nous venons de parler. Ce n'est plus ni un récit ni un tableau : ce sont des considérations générales sur l'État, ou plutôt c'est une critique de la doctrine ou du régime qu'on appelle parfois *étatisme*.

Selon Taine, la conception jacobine de l'État est rétrograde, en ce qu'elle ramène l'homme moderne dans une forme sociale que depuis dix-huit siècles il a traversée ou dépassée. Rome et Sparte, si vantées par les Jacobins, étaient des couvents ou des armées; la cité antique était une confrérie militaire ou religieuse dans laquelle l'individu abdiquait au profit de la com-

munauté, un peu comme dans les sociétés animales, et aussi par un socialisme autoritaire. La société vraiment moderne est tout autre. L'individu s'en dégage Le christianisme a séparé, dans la société, ce qui est société civile de ce qui est société religieuse. Puis le schisme qui a divisé l'église catholique au XVIe siècle a amené la tolérance par la diversité des sectes et des opinions. La guerre est devenue moins fréquente. L'individu n'a plus besoin, pour vivre, de s'aliéner tout entier. Deux sentiments nouveaux, deux mots nouveaux dirigent les hommes : *conscience*, *honneur*, celui-là d'origine chrétienne, celui-ci d'origine féodale. Contre cette forme moderne de la société s'est dressée une forme archaïque, la démocratie, qui exige que l'individu abdique sa conscience et son honneur aux mains de la communauté, ou aux mains de représentants dont il ne nomme qu'un seul, ou plutôt, ce seul, il ne contribue à le nommer que pour un dix-millième; parfois même il ne le nomme pas du tout, ce qui arrive quand le candidat pour lequel il a voté n'est pas élu. Que doit donc être l'État? Simplement une force publique, pour la sécurité des individus. A ce titre et pour cela, il peut légitimement me contraindre à payer des impôts. S'il exige au delà, s'il se fait philanthrope ou pédagogue, il usurpe. De même s'il impose une religion. C'est ce que l'État a fait en France, et Taine montre les accroissements tyranniques de l'État, comment l'État en est venu à absorber l'individu. Au contraire, l'État devrait le moins possible contraindre l'individu. Quand l'État veut tout faire, il le fait mal. Que l'État se renferme donc dans ses attributions et dans ses droits (la force publique, la justice); qu'il ne remplisse que son devoir, mais qu'il le remplisse tout entier, envers les

individus, c'est-à-dire qu'il les mette dans des conditions de liberté qui leur permettent de se développer au physique et au moral.

« Par cela seul, dit Taine (p. 147) que l'État respecte et fait respecter aux mains des individus les sources individuelles, il développe en eux et autour d'eux la volonté et le talent de produire bien et beaucoup, la faculté et le désir de produire toujours mieux et davantage, en d'autres termes toutes les énergies et capacités diverses, chacune en son genre et à son endroit, avec toute l'ampleur et toute l'efficacité qu'elles comportent. Tel est son office et son office unique. D'abord, auprès des sources troubles et froides, comme l'amour de soi et l'amour-propre, dont le travail réclame sa surveillance; ensuite, et à plus forte raison, auprès des sources chaudes et pures, dont la bienfaisance est sans mélange, comme les affections de famille et les amitiés privées; auprès des sources rares et de qualité supérieure, comme la passion du beau, le besoin du vrai, l'esprit d'association, le patriotisme et l'amour de l'humanité; enfin, et à plus forte raison encore, auprès des deux sources sacrées, salutaires entre toutes, auprès de la conscience qui dévoue la volonté à son devoir, auprès de l'honneur qui attache la volonté à son droit. Qu'il empêche d'y toucher et qu'il s'abstienne d'y toucher; qu'il fasse cela, et qu'il ne fasse que cela; sa retenue est aussi nécessaire que sa vigilance. Qu'il monte la garde alentour; et, sous cette garde, il verra se former spontanément, en chaque moment et en chaque lieu, juste au degré dont le moment et le lieu sont susceptibles, les travailleurs les plus laborieux et les plus compétents, l'agriculteur, l'industriel et le négociant, le savant et l'artiste, l'in-

venteur et le propagateur, le mari et l'épouse, le père et la mère, le patriote, le philanthrope et la sœur de charité. »

Au contraire, si, « comme nos Jacobins », l'État tente de confisquer à son profit toutes les forces naturelles, il « dessèche sa propre source ». Les Jésuites, au Paraguay, avaient transformé les Indiens en automates. « Du moins, c'étaient par des moyens doux, et auparavant, ils (les Indiens) n'étaient que des brutes. Ce sont des hommes que le Jésuite révolutionnaire entreprend aujourd'hui de transformer en automates, et par des moyens durs. »

Cette théorie de Taine sur l'État et l'individu, elle est intéressante, elle est noble, elle est digne d'un philosophe, et Taine l'exprime en des formules parfois belles. Ce n'est plus ce pédant forcené qui mutilait les textes et les faits pour les insérer de force dans sa thèse. Il se raconte lui-même avec sincérité, avec exactitude; ce sont les exercices de son cerveau qu'il relate avec loyauté et vérité, par une expression un peu trop éloquente, mais toujours probe. Ces pages de doctrine, jetées tout à coup au milieu d'un récit violent, sont comme un intermède où on retrouve, où on applaudit le penseur, l'artiste.

Peut-être estimera-t-on chimérique d'espérer, comme Taine, ou plutôt d'être certain que, sous le regard de l'État, discret et réduit, les aptitudes utiles se formeront spontanément. Peut-être s'explique-t-on mal cette abstention de l'État qui est, en même temps, une vigilance, et une vigilance telle qu'on ne voit pas bien comment elle pourrait s'exercer utilement sans cette instruction publique que Taine fait profession d'abhorrer. Peut-être se demandera-t-on si ce tableau idéal

des devoirs de l'État envers les individus ne correspond pas, en quelques-uns de ses traits, à l'esprit même de 1789, que Taine a tant raillé et décrié. Mais ce sont de nobles pages, qui font réfléchir, et où il y a une critique utile, quoique un peu grosse et vague, des excès de la démocratie.

V

Taine descend bientôt de ces hauteurs pour s'acharner encore, par l'histoire, contre les méchants Jacobins, ou plutôt il ne les avait jamais perdus de vue, et, il l'avait dit au moment même où il planait le plus haut, c'est contre le « Jésuite révolutionnaire », qu'il esquissait en si beau style sa cité idéale.

Il revient donc aux Jacobins (pages 149 à 158), à ces despotes plus dangereux, dit-il, que Philippe II, Louis XIV, Cromwell, Frédéric II, Pierre le Grand, Mahomet, Omar, qui du moins n'entreprenaient pas de « refondre l'homme tout entier ». Les Jacobins veulent changer l'homme intérieur. Dès lors, la Révolution a contre elle, non seulement les partisans de l'ancien régime..., mais encore tout homme imbu de la civilisation européenne... » *Dès lors!* C'est le contraire, qu'il faudrait dire : c'est parce que les « Jacobins » ont contre eux ces ennemis, c'est parce qu'ils ont à soutenir une guerre étrangère et une guerre civile, qu'ils entreprennent une réforme profonde et violente, l'expérience leur ayant appris qu'il n'y a pas de révolution sérieuse et solide si on ne change les dispositions intimes des hommes.

Certes, les républicains actifs, dirigeants, ne furent qu'une minorité. Mais Taine exagère la petitesse de

cette minorité, et il l'exagère, selon son habitude, par des généralisations abusives. De ce qu'en brumaire an II, un agent du gouvernement ou « observateur » n'a trouvé à Martigues (Bouches-du-Rhône) que « dix-sept patriotes »; de ce qu'un autre n'a trouvé à Bergues (Nord) que « quarante » personnes pour former la Société populaire, et de ce qu'un épicier, membre du Comité révolutionnaire d'Angers, disait, à une date indéterminée, qu'il n'y avait pas dans cette ville « soixante révolutionnaires », Taine en conclut, page 153, que « leur Église (l'Église des Jacobins) compte à peine un orthodoxe contre quinze à vingt dissidents ». Puis, parlant du Comité de salut public, qui est « à la tête de la faction » et à qui il attribue « une autorité sans limite », il remarque avec mépris que cette autorité, si elle est sans limites, n'est que déléguée, et qu'un « déplacement de la majorité » peut empêcher cette douzaine de meneurs et leur œuvre, ne remarquant pas que c'est là la condition d'existence des ministères dans cette monarchie parlementaire qu'il aime, et parlant donc comme si c'était la monarchie absolue qu'il voudrait. Il oublie ce qu'il a dit, et il se contredit avec verve, par exemple quand il prétend (page 155) que chez les Jacobins « toute discipline manque », lui qui a souvent dénoncé cette discipline comme féroce, ou que, « en vertu de ses principes, chaque Jacobin demeure indépendant », lui qui a montré, peu de pages avant, que l'État jacobin absorbait l'individu et lui ôtait toute indépendance.

La conclusion, c'est que, tandis que les autres despotes « appellent à eux l'élite ou la majorité de la nation, les Jacobins ne règnent que par la guillotine ».

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE : LES GOUVERNANTS, LES GOUVERNÉS

I. Marat, Danton, Robespierre. — II. La Convention. Le Comité de salut public. — III. Les représentants en mission. — IV. Le petit personnel gouvernemental. — V. Les gouvernés : proscriptions, incarcérations, meurtres, confiscations, nivellement. — VI. Socialisme des Jacobins.

I

Le livre III du *Gouvernement révolutionnaire* est intitulé *les Gouvernants*, et le premier chapitre est consacré au trio Marat-Danton-Robespierre. Taine avait déjà, et à plusieurs reprises, esquissé ces trois portraits, surtout les deux premiers. Voici qu'il les reprend, sans s'inquiéter de se contredire ou peut-être ayant oublié ce qu'il a déjà écrit sur le même sujet, mais ayant fait depuis de nouvelles lectures, s'étant mieux documenté, et d'ailleurs plus habile aux biographies ou aux portraits qu'à ces tableaux généraux où son érudition est si gauche.

Ainsi pour Marat (pages 159 à 174) il a lu les bio-

graphes, Bougeart, si tendancieux, Chèvremont, si complet. Il cite souvent les journaux de Marat, l'*Ami du Peuple*, le *Journal de la République française*. Les a-t-il eus en mains? ou ne les connaît-il que par les extraits qu'il en a trouvés dans les biographes? En tout cas, il n'en a sûrement pas fait une lecture suivie, complète, méthodique. Comme toujours, il n'emprunte à ces sources [1] que ce qui confirme sa thèse, et élimine le reste.

Cette thèse, c'est que Marat est fou. Il le montre et non sans verve, passant par les phases suivantes : délire ambitieux, manie des persécutions, cauchemar fixe, monomanie homicide. Bougeart, apologiste à outrance, n'avait guère montré en Marat que l'homme de bon sens; Taine, détracteur à outrance, ne montre en Marat que le fou.

Il le dit « dépourvu de talent » (p. 161). Oui, peut-être, en ses écrits antérieurs à la Révolution, mais c'est faux pour ses écrits postérieurs, notamment pour ses gazettes. Si Taine les avait lues avec suite, et sang-froid, il y aurait trouvé un journaliste habile, parfois spirituel, parfois éloquent, dans les moments, qui ne sont pas rares, où il ne délire pas [2].

« En politique, dit Taine (p. 162) il ramasse la sottise en vogue, le contrat social fondé sur le droit naturel. » Preuve de plus que Taine a bien mal lu Marat! Si Marat aimait Jean-Jacques Rousseau, il adorait Montesquieu (le mot n'est pas trop fort), qu'il trouvait plus

1. Il ne se prive pas, à l'occasion, des témoignages les plus suspects; par exemple, page 160, il allègue les fantaisistes et haineuses *Anecdotes* que le conventionnel Harmand (de la Meuse), républicain repenti, publia en 1814.

2. Voir plus haut, p. 161.

héroïque, et qu'en 1789 il saluait d'un long cri d'amour et de reconnaissance [1].

Extrayant du journal de Marat ce qu'il appelle des « contre-vérités presque grotesques, tant elles sont énormes », Taine cite (p. 169) cette phrase du numéro du 20 mai 1792 de l'*Ami du Peuple :* « Louis XVI n'a sollicité la guerre que pour asseoir son despotisme sur des bases inébranlables. » Mais c'est Taine qui se trompe, c'est Marat qui disait vrai et devinait juste : il n'est pas douteux que Louis XVI voyait dans la guerre une chance de restaurer son pouvoir absolu.

Quant à Danton, Taine en avait déjà donné un portrait à propos de la journée du 10 août 1792 [2] : il refait maintenant ce portrait avec moins de haine, et une connaissance moins superficielle du sujet. Il a lu, dans l'intervalle, les mémoires de Garat et les livres du Dr Robinet. Bien qu'il ne connaisse les discours de Danton que par fragments, il a cependant une idée assez exacte de ses discours. Il s'aperçoit enfin (pp. 174 et 176) que Danton, « c'est un génie original, spontané, et non, comme la plupart de ses contemporains, un théoricien raisonneur et scribe », et que « son libre jugement n'est point entravé par les préjugés abstraits ». Il écrit d'un ton d'éloge : « Les systèmes sont des béquilles à l'usage des impotents, et il est valide; les formules sont des lunettes à l'usage des myopes, et il a de bons yeux. » Il constate (p. 177) les succès, surtout diplomatiques et militaires, de sa politique.

Quoi! parmi les chefs de la Révolution, il y aurait donc un habile homme! Oui, mais cet habile homme

1. Dans son opuscule *la Constitution*, Paris, 1789, in-8. Bibl. nat., Lb39/7221. Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 51.
2. Voir plus haut, p. 153.

est un brigand. Mandrin aussi, remarque Taine, était un habile homme, et même un homme supérieur en sa partie. Là-dessus Taine flétrit Danton dans ses mœurs, dans son caractère. Toujours crédule aux témoignages suspects, il croit, d'après une tradition orale, que Danton aurait sauvé Louis XVI, si on lui avait donné un million pour cela. Il assure (p. 180) que « ni au physique, ni au moral, Danton n'a de dégoûts : il peut embrasser Marat, fraterniser avec des ivrognes ». Comment sait-il qu'à embrasser Marat, Danton n'eut pas de dégoût? Et qui sont-ils, ces ivrognes avec qui Danton fraternisait?

Non seulement Danton, selon Taine (p. 181) « laisse gratter et prendre », mais « lui-même il a pris », et ici Taine ne daigne même pas rappeler les raisons, pourtant si faibles, qu'il a de croire à l'improbité de Danton[1]. Il affirme qu'il ne fait de politique qu'à son profit. Il le montre régnant, en 1789, sur le district des Cordeliers qu'il représente (p. 182) sans preuve aucune, comme « une petite république indépendante, agressive et dominatrice, centre de la faction, asile des enfants perdus, rendez-vous des énergumènes, pandémonium de tous les cerveaux incendiés et de tous les coquins disponibles, visionnaires et gens à poigne, harangueurs de gazette ou de carrefour, meurtriers de cabinet ou de place publique... » Exagérant les intentions et faussant les textes, il assure (p. 183) que Danton, à la barre de la Constituante, au nom des Cordeliers, déclara « que les citoyens de Paris sont les représentants naturels des 83 départements », tandis que Danton, d'après la source même à laquelle Taine

1. Voir plus haut, p. 153

renvoie[1], aurait dit ceci, qui est tout autre chose : « Cette commune, composée de citoyens qui appartiennent en quelque sorte aux 83 départements... » Et tout de suite, Taine avance que Danton ne fut pas seulement l'auteur de la journée du 10 août 1792, mais des journées du 2 septembre 1792, 31 mai et 2 juin 1793. Puis la sympathie l'emporte, et il loue (pp. 185 à 187) Danton de n'être ni un « professeur d'abstractions décoratives », ni un « menteur à froid », ni un « inquisiteur appliqué et convaincu », ni un « bourreau méthodique ». « Il n'a point sur les yeux le voile gris de la théorie : il voit les hommes, non pas à travers le Contrat social, comme une somme d'unités arithmétiques, mais tels qu'ils sont en effet, vivants, souffrants et saignants, surtout ceux qu'il connaît, chacun avec sa physionomie et son geste. A ce spectacle, les entrailles s'émeuvent quand on a des entrailles, et il en a ; il a même du cœur, une large et vive sensibilité, la sensibilité de l'homme de chair et de sang en qui subsistent tous les instincts primitifs, les bons à côté des mauvais, que la culture n'a point desséché, ni raccorni, qui a pu faire et laisser faire les massacres de septembre, mais qui ne se résigne pas à pratiquer de ses mains, tous les jours, à l'aveugle, le meurtre systématique et illimité. » « Au pis, il aime mieux être guillotiné que guillotineur. Ayant dit ou pensé cela, il est mûr pour l'échafaud. »

Après Danton, Taine étudie Robespierre, dont il avait déjà parlé, mais c'est une étude plus soignée, très soignée même, avec une documentation assez abondante. Il semble que Taine ait pris la peine de

1. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 28.

lire en entier quelques discours de Robespierre, en particulier celui du 8 thermidor; mais il n'a sûrement pas lu toute son œuvre oratoire; il n'en a même pas lu la majeure partie.

Robespierre devait tout particulièrement s'imposer à son attention : c'est bien, dans la Révolution, l'homme qui diffère le moins de ce que Taine croit être le type du Jacobin.

Et cependant, quoi qu'en dise Taine, l'Incorruptible n'était pas l'Immuable. Lui aussi, il changea, avec les circonstances, en opportuniste. Longtemps monarchiste, conservateur contre les « enragés », socialiste contre les Girondins, sauveur des « Soixante-Treize », protecteur des catholiques, il montra de la souplesse. Ce qu'il y avait en lui de fixe, c'était la doctrine politico-religieuse, son système de religion civile selon Jean-Jacques Rousseau.

Si Taine a tort de le croire ou de le montrer immuable, il a raison d'insister sur son pédantisme, sur sa cuistrerie. Il a, là-dessus (pp. 190 et 191), un développement bien venu, mais qui se prolonge un peu trop. Il exagère l'incapacité de Robespierre à agir. Dans le grand discours du 8 thermidor, il ne veut voir (p. 192) qu'une harangue d'apparat : c'était en réalité, un acte de combat [1].

Il dit : « Pas un accent vrai dans son éloquence industrieuse » (p. 193). Cela, c'est injuste, par parti pris d'exagération. Dans ce discours du 8 thermidor, par exemple, il y a des cris du cœur, et émouvants, presque sublimes parfois [2] : souvent rhéteur, presque toujours

1. Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 496.
2. Voir les extraits que j'en ai donnés dans mon livre : *Les*

rhéteur, si l'on veut, Robespierre ne l'était pas *toujours*.

Cependant Taine rend un demi-hommage à la probité, à la correction morale de Robespierre, et il le lui rend aux dépens de Marat et de Danton, quand il dit (p. 194) : « Supprimez la Révolution, et probablement Marat eût fini dans un asile; il y avait des chances pour que Danton devînt un flibustier du barreau, malandrin ou bravo dans quelque affaire interlope, finalement égorgé et peut-être pendu. Au contraire, Robespierre aurait continué comme il avait commencé, avocat appliqué, occupé et considéré, membre de l'Académie d'Arras, lauréat de concours, auteur d'éloges littéraires, d'essais moraux, de brochures philanthropiques; sa petite lampe, allumée, comme cent autres de calibre égal, au foyer de la philosophie nouvelle, eût brillé modérément, sans brûler personne, et répandu sur un cercle de province sa lumière banale, blafarde, proportionnée au peu d'huile que contenait son vase étroit. »

Tout ce portrait de Robespierre est écrit avec esprit, et pas toujours en caricature; mais Taine improvise si vite qu'il ne peut éviter diverses graves erreurs de détail.

Ainsi, on ne sait pourquoi (p. 200) il attribue à Condorcet l'article anonyme de la *Chronique de Paris* du 9 novembre 1792, où Robespierre était comparé à un prêtre au milieu de ses dévotes, article qu'un contemporain, Vilate, attribue à Rabaut Saint-Étienne[1].

Citant (p. 205) un passage des Mémoires de Garat[2]

orateurs de la Révolution : la Législative et la Convention, nouvelle édition, t. II, pp. 405 à 410.

1. Voir *ibid.*, p. 366.

2. Si spirituel que fût Garat, son témoignage n'est peut-être pas suffisant quand ce témoignage est seul. Cela n'empêche pas

où sont rapportés des propos de Robespierre contre les Girondins, qu'il soupçonnait, selon Garat, à tort et à travers, Taine supprime de ce passage, sans avertir le lecteur de cette suppression, tout ce que Robespierre y est censé dire contre Dumouriez. Pourquoi? Parce que Dumouriez ayant réellement trahi, si on avouait que Robespierre l'avait soupçonné de trahison, on avouerait par là que Robespierre ne se trompait pas toujours quand il dénonçait des conspirateurs et des conspirations [1].

Dans son rapport sur les papiers de Robespierre, Courtois a reproduit (p. 280) deux notes de la main de Robespierre où sont signalés des moyens propres à faire triompher la République démocratique, et il se trouve que quelques-uns de ces moyens sont violents. Taine donne (p. 208) des extraits, censés textuels, de ces notes. Je prie le lecteur de comparer lui-même ces extraits de Taine avec le texte de Courtois, qui est trop long pour que je puisse le reproduire ici ; il verra quelles infidélités s'est permise, soit la négligence, soit le parti pris de l'écrivain [2].

Taine de donner comme authentique, sur ce seul témoignage, non seulement le propos de Danton qu'il relate ici en le mutilant, mais plus loin, p. 213 et 214, un autre propos du même sur l'infaillibilité du peuple.

1. A ce propos (p. 205), Taine dit que Robespierre proscrivait « les athées et les malhonnêtes gens, c'est-à-dire presque tout son parti ». Tout prouve au contraire qu'il y avait peu d'athées parmi les Montagnards.

2. Déjà Courtois avait mal transcrit, pour un mot, l'original, qui se trouve aux Archives nationales, dans F^7 4446. Il fait dire à Robespierre « qu'il faut proscrire *les* écrivains, comme les plus dangereux ennemis de la patrie », quand Robespierre, comme Ernest Hamel l'a fait remarquer, avait écrit « qu'il faut proscrire *ces* écrivains », c'est-à-dire les écrivains « mercenaires » dont il venait de parler, et non les écrivains en

Au même endroit, voulant prouver que Robespierre avait fini par devenir aussi sanguinaire que Marat, Taine dit que le Comité de salut public, et notamment Robespierre, ont « connu et approuvé expressément » les noyades de Nantes et les crimes de Carrier ». C'est tout le contraire qui arriva : le Comité de salut public désavoua Carrier, le rappela[1], et c'est précisément Robespierre qui, par son ami le jeune Jullien, fut le principal auteur de ce rappel. Qu'on ne dise pas que le *Recueil des Actes du Comité de salut public* n'avait pas encore paru, quand Taine écrivit cette inexactitude contre Robespierre et le Comité; déjà toutes les pièces de l'affaire avaient été produites par Ernest Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, que Taine avait lue, puisqu'il la cite quelquefois.

Voulant prouver que Robespierre s'est faussement déclaré étranger aux massacres de septembre, il donne entre guillemets (p. 212) ce résumé, en style indirect, d'une partie d'un discours de Robespierre à la Convention, le 5 novembre 1792 : « Avant l'époque où ces événements sont arrivés, il avait cessé de fréquenter le Conseil général de la Commune... Il n'y allait plus. » Ce sont, dit Taine, des contre-vérités, et il cite deux ou trois exemples de l'intervention de Robespierre, dans les débats qui eurent lieu à la Commune, du 1er au 4 septembre 1792. Or, voici les véritables paroles de Robespierre, d'après la source même à laquelle Taine renvoie[2] : « ...Je dirai, pour ceux que l'imposture a pu

général. D'ailleurs Taine n'a pas reproduit, dans ces extraits, cette phrase défigurée par Courtois.

1. Voir mon *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. VII, pp. 287 et 289, et t. X, p. 778.

2. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 209.

égarer, qu'avant l'époque où ces événements sont arrivés, j'avais cessé de fréquenter le Conseil général de la Commune (l'Assemblée électorale, dont j'étais membre, avait commencé ses séances); que je n'ai appris ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public, et plus tard que la plus grande partie des citoyens, car j'étais habituellement chez moi ou dans les lieux où mes fonctions publiques m'appelaient. Quant au Conseil général de la Commune, il est certain, aux yeux de tout homme impartial, que, loin de provoquer les événements du 2 septembre, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les empêcher. » Robespierre n'a donc pas dit : « *Je n'y allais plus* », selon le propos que Taine lui attribue par fantaisie. Il a seulement dit qu'il « avait cessé de fréquenter » le Conseil général de la Commune, c'est-à-dire qu'il n'y alla que quelques instants, dans les intervalles des séances de l'Assemblée électorale de Paris.

La conclusion, si on peut dire, de ce portrait de Robespierre, c'est (p. 220) cette phrase bien travaillée : « Tel est le décor de la Révolution, un masque spécieux, et tel est le dessous de la Révolution, une face hideuse ; sous le règne nominal d'une théorie humanitaire, elle couvre la dictature effective des passions méchantes et basses ; dans son vrai représentant, comme en elle-même, on voit partout la férocité percer à travers la philanthropie et, du cuistre, sortir le bourreau. »

II

Après avoir parlé du trio Marat-Danton-Robespierre, Taine s'occupe, en un second chapitre (pp. 221 à 378),

des autres « gouvernements », et d'abord de la Convention.

Pas un mot de ce que cette Assemblée a pu faire de bien entre le 14 frimaire et le 9 thermidor an II : Taine ne parle que de ce qu'elle a fait ou subi de mal. Il donne à croire qu'elle fut, toujours et sans exception, terrorisée par les arrestations et les guillotinades.

Il assure (pp. 222 et 223) que « sur 76 présidents qu'a eus la Convention, 18 ont été guillotinés, 8 déportés, 22 mis hors la loi, 6 incarcérés, 3 se sont suicidés, 4 sont devenus fous; en tout 61 » et que « tous ceux qui ont été présidents deux fois ont péri de mort violente ». Cette fantaisie abracadabrante ne répond à aucune réalité. Ainsi, pour ne parler que de la dernière assertion, je ne vois que Collot d'Herbois qui ait été deux fois président de la Convention, et il ne mourut pas de mort violente. Et où Taine a-t-il pris cela? Il renvoie à Charles Vatel, d'ordinaire sérieux. J'y vais voir [1], et il se trouve que cette prétendue statistique des présidents de la Convention n'est pas du tout l'œuvre de Charles Vatel, mais une boutade de l'écrivain royaliste Richer-Serizy, sous le Directoire, dans son violent journal, *l'Accusateur public.*

Non moins imaginaire est la statistique des « crapauds du Marais » (p. 224) que Taine annonce être au nombre de « quatre cent cinquante, trois fois plus nombreux que les Montagnards ». Et ces crapauds dont personne n'a jamais su le nombre et qui, en effet, ne parlèrent guère, Taine exagère encore leur mutisme, disant que « leurs langues, paralysées par l'habitude

1. *Charlotte de Corday et les Girondins*, par Charles Vatel, p. 269.

du silence, restent collées à leur palais », que « le plus muet d'entre eux » était Siéyès, et qu'avant le 9 thermidor aucun d'eux « n'ouvrit la bouche ». Or, on a un discours de Siéyès du 20 brumaire an II, et un discours remarquable, où il fait profession de philosophie et renonce à sa pension ecclésiastique de 10 000 livres [1].

Voulant dénigrer la Convention, Taine assure (p. 226) que le conventionnel Cusset était « toujours ivre », sur le seul fait que Cusset avait été « ouvrier en gaze » et (p. 227) que les gens qui vinrent lire des vers et chanter des chansons à la barre de la Convention étaient « des rimeurs de carrefours et des polissons de cafés », quand il n'en sait absolument rien. Il rappelle (p. 230) avec insistance, que la Convention fut unanime à voter des mesures terroristes, et il déclare qu'elle ne les vota que par lâcheté, sans vouloir admettre un instant qu'elle ait pu les voter aussi parfois, ce qui est la vérité, par patriotisme [2].

1. *Moniteur*, réimpr., t. XVIII, p. 387.

2. Pour démontrer que la peur dégradait alors les hommes les plus intelligents, il parle du discours du chimiste Fourcroy aux Jacobins, le 18 frimaire an II, il écrit par erreur *18 brumaire*, et cite ainsi ce discours : « Après vingt ans de travaux, je suis parvenu, en professant la médecine, à nourrir le sans-culotte mon père et les sans-culottes mes sœurs... Sur le reproche que m'a fait un membre de donner aux sciences la majeure partie de mon temps... on ne m'a vu que trois fois au Lycée des Arts, et cela dans l'intention de le sans-culottiser ». Or, voici dans le *Moniteur*, réimpr., t. XVIII, p. 634 (et non 631), le passage même du compte rendu de la séance des Jacobins : « On procède à la suite du scrutin épuratoire. — *Montaut*, en faisant l'éloge du mérite et des talents du président (Fourcroy), lui reproche de n'en pas faire assez d'usage à la Convention. — *Fourcroy* : Je n'entrerai pas dans le détail de la continuité de mes travaux depuis mon enfance. J'atteste que je dois la facilité de m'exprimer autant à l'art qu'à la nature. Si cette facilité a

C'est maintenant (pp. 233 à 251) le tour du Comité de salut public.

Ces « douze rois », que s'est donnés la Convention « tombée en servitude », Taine veut prouver que ce sont des tyrans sanguinaires, et, en note (p. 234), il réunit quatre textes à l'appui de sa thèse :

1° 4 nivôse[1] an II, lettre à Barras et Fréron, à Marseille : « Le Comité applaudit aux mesures rigoureuses que vous avez consacrées dans votre arrêté sur Marseille. Marseille appelle de votre part un grand exemple; sans doute, habitués à manier la foudre, c'est à vous qu'il appartient de la diriger encore... Qu'il est beau, citoyens collègues, de pouvoir comme vous, après de longs travaux et une gloire immortelle, qu'il est doux de revenir sous de tels auspices au sein de la Convention nationale! » Voilà tout ce que

été remarquée dans mes cours de médecine, je la dois à l'étude approfondie que j'ai faite de mon état pendant plus de vingt ans. Après ces vingt ans de travaux, je suis parvenu, en professant la médecine, à nourrir le sans-culotte mon père et les sans-culottes mes sœurs. J'ai parlé à la Convention toutes les fois que j'ai cru pouvoir y dire quelque chose d'utile; mais l'étude des sciences et des arts ne m'a pas permis de m'occuper également de politique et de législation; et j'ai cru que le sage ne devait point parler de choses qu'il ne connaissait pas parfaitement, mais au contraire se renfermer dans son état. Sur l'espèce de reproche que m'a fait un membre, de donner aux sciences la majeure partie de mon temps, je déclare qu'au contraire je suis resté toujours à mon poste depuis que j'exerce une fonction publique; qu'on ne m'a vu que trois fois au Lycée des Arts, et cela dans l'intention de le sans-culottiser. — Fourcroy est reçu au milieu des applaudissements unanimes. » On voit que Taine, ne laissant subsister que les propos un peu excentriques, a supprimé la phrase si sensée et si digne : « J'ai parlé à la Convention toutes les fois, etc. »

1. Si Taine avait lu de près l'original, il se serait aperçu qu'il y a ici un lapsus, et qu'il faut lire : *4 pluviôse*. Voir cette lettre dans mon *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. X, p. 400.

Taine cite de cette lettre. Or, c'est une lettre de quatre pages, où le Comité, après avoir « applaudi » en principe aux mesures prises par Barras et Fréron, désapprouve et révoque plusieurs de ces mesures, notamment celle par laquelle ils avaient arrêté de changer le nom de Marseille en celui de *Ville-sans-Nom*. En réalité, le Comité blâme les représentants et les rappelle à la modération, mais il leur dore la pilule par quelques compliments. Taine ne relate que ces compliments, il ne parle pas du blâme, changeant ainsi, au profit de sa thèse, le sens même de la lettre.

2° « 7 pluviôse an II, lettre aux représentants en mission à Bordeaux, approbation de leurs arrêtés contre les négociants. » Puis cette citation : « Caché dans l'obscurité de ses complots, le mercantilisme ne peut supporter l'air brûlant et fort de la liberté : les mœurs de Sparte doivent effrayer la mollesse de Sybaris. » La vérité, c'est que, le représentant Tallien ayant pris des mesures contre les négociants de Bordeaux, qui s'entendaient pour déposer tous à la fois leur bilan, le Comité approuva ces mesures par une lettre du 7 pluviôse an II, mais ajouta : « Toutefois, il est à propos d'user modérément de mesures partielles ; elles détruisent l'ensemble, l'unité générale[1]. » Taine relate l'approbation, supprime la réserve, qui, si on lit cette lettre avec attention, en est l'essentiel.

3° « 20 pluviôse, lettre à Prieur de la Marne, envoyé à Nantes pour remplacer Carrier. » Et cette citation : « Carrier a été peut-être mal entouré... Il a eu des formes dures, il a employé des moyens qui ne font pas aimer l'autorité nationale. Dans cette ville, Carrier est

1. *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. X, p. 465.

usé... Il va partir pour une autre destination. » Taine ne s'aperçoit pas que cette lettre, où l'on voit le Comité de salut public désavouer et rappeler Carrier, tourne contre sa thèse et contredit ouvertement ce que lui-même avait dit de la complicité du Comité de salut public avec Carrier [1].

4° « 21 nivôse, lettre à Fouché, Laporte, Albitte, à Commune-Affranchie, signée Billaud-Varenne et toute de sa main. » Et cette citation (non textuelle, quoique guillemetée) : « La Convention a, le 1er nivôse, approuvé les arrêtés et toutes les mesures que vous avez prises. Nous ne pouvons rien ajouter à cette approbation. Le Comité de salut public ramène toutes ses opérations aux mêmes principes; c'est vous dire qu'il suit tous les vôtres, qu'il agit avec vous [2]. » Or, quels sont ces arrêtés, quelles sont ces mesures, que la Convention et le Comité ont approuvés? Taine n'en dit rien [3].

Ainsi, sur ces quatre textes, qui devaient démontrer la tyrannie sanguinaire du Comité de salut public, il y en a trois, on le voit, qui prouvent au contraire que

1. Voir plus haut, p. 265. La lettre du Comité à Prieur (de la Marne), en date du 20 pluviôse an II, se trouve dans mon *Recueil*, t. X, p. 766. Taine n'en donne pas tous les passages vifs contre Carrier, notamment celui-ci : « Pour terminer en ce qui concerne Carrier, tu apprendras avec surprise qu'il a maltraité Jullien, notre agent, dont tu connais la douceur de mœurs et l'énergie républicaine; Jullien a dû sortir avec des précautions qu'un agent du Comité ne devrait pas être obligé de prendre ».

2. Ce n'est qu'un résumé de cette lettre, dont ont on trouvera le texte complet dans mon *Recueil*, t. X, p. 165.

3. Voir le *Rapport fait au nom du Comité de salut public, sur la situation de Commune-Affranchie, par J.-M Collot d'Herbois, le 1er nivôse, imprimé par ordre de la Convention nationale.* Bibl. nat., Le 38/615, in-8. C'est sur ce rapport que fut rendu le décret approbatif dont il vient d'être question, et dont on trouvera le texte dans le *Procès-verbal de la Convention*, t. XXVIII, p. 19.

le Comité pratiqua et recommanda la modération, désavouant les mesures terroristes, — et le quatrième texte est si insignifiant qu'il n'y a point à en faire état.

Parmi ces « douze rois », Taine excepte de sa réprobation (page 235) les hommes spéciaux, Robert Lindet, Jeanbon Saint-André, Prieur (de la Côte-d'Or), Carnot. Il les montre confinés dans une besogne technique, non mêlés aux mesures de politique générale, non responsables de ces mesures, ou, selon une tradition fort accréditée, ayant donné leur signature à la légère, surtout Carnot. J'ai démontré ailleurs la fausseté de cette légende et reproduit en fac-similé, entre autres pièces, le mandat d'arrestation de Danton et celui de Lucile Desmoulins, où s'étale, bien ferme, la signature de Carnot, qui partagea sciemment, en ces graves circonstances, la responsabilité de ses collègues [1]. Puis Taine oublie ce qu'il vient de dire en faveur de Carnot et des « spécialistes », et le voilà qui (page 244) montre les douze membres du Comité « tous ensemble et solidaires... poussés par la théorie et par la peur comme par deux fourchés à travers la mare rouge... »

Il s'indigne, en belles métaphores, de ce que le Comité ait frappé les contre-révolutionnaires; mais il ne dit nulle part ce que les contre-révolutionnaires avaient fait, et même quand il a raison, même quand il flétrit un décret odieux, comme (p. 250) celui du 7 prairial an II, qui portait qu'il ne serait plus fait aucun prisonnier anglais ni hanovrien, sa flétrissure a l'air d'une déclamation, parce qu'il omet de dire quels

1. Voir, dans mes *Études et Leçons sur la Révolution française*, 1re série, p. 189 et suivantes, le chapitre intitulé : *Les responsabilités de Carnot.*

actes des Anglais, ou attribués aux Anglais, avaient porté les Français à ce degré de colère.

Chemin faisant (pages 245 à 248) il pousse au noir un second portrait de Saint-Just[1], où il se garde bien de parler des qualités d'homme politique qui percent dans son discours du 9 thermidor, parce que ce serait avouer que ce « monstre » avait évolué, s'était assagi; il esquisse aussi une caricature de Barère (pages 248 à 251) avec des anecdotes suspectes dont il n'indique pas toujours la source.

III

D'autres « gouvernants », ce sont les représentants en mission. En 37 pages (pp. 251 à 288), Taine expose « leur toute-puissance, leurs périls et leur terreur, l'éruption des instincts brutaux, l'approche de la folie, la perte du sens commun, la surexcitation furieuse, le développement des vices, la vanité et le besoin de jouir, le plaisir de voir souffrir et mourir[2] ».

Il croit (page 252, note 1) que « les lettres et arrêtés des représentants en mission sont classés aux Archives nationales d'après les départements[3], en deux séries, dont l'une comprend les missions antérieures au 9 thermidor, et l'autre les missions postérieures ». Or, il n'y avait alors et il n'y a aujourd'hui, aux Archives nationales, aucun classement des papiers des représentants en mission qui corresponde en quoi que ce

1. Voir plus haut, p. 196.
2. J'emprunte le titre de ces thèmes à développement, non au texte même, mais au sommaire placé par Taine en tête du chapitre.
3. Voir plus haut, p. 211.

soit au classement signalé par Taine, ou plutôt inventé par lui. Il veut faire croire qu'il a réellement lu les papiers de ces représentants, quand il s'est borné à y glaner çà et là quelques faits plus ou moins confirmatifs de sa thèse.

Dans son *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne*[1], le conventionnel Thibaudeau, voulant dénigrer le conventionnel Piorry, son ennemi personnel, cite une lettre du 15 brumaire an II, où ce représentant aurait dit aux Jacobins de Poitiers, en leur annonçant l'arrivée d'Ingrand, son successeur : « Songez, braves sans-culottes, qu'avec le patriote Ingrand vous pouvez tout faire, tout obtenir, tout casser, tout renfermer, tout juger, tout déporter, tout guillotiner et tout régénérer ». Non seulement Taine a fait état de cette lettre sans se demander si elle était authentique, mais il donne à croire qu'en général les représentants parlaient comme Piorry et concevaient comme Piorry la pratique du gouvernement révolutionnaire. Ces généralisations sont dans ses habitudes. Ainsi, de ce que le représentant en mission Laplanche avait installé un Comité révolutionnaire dans une chambre voisine de la sienne, Taine en conclut (p. 253) que tous les représentants en mission faisaient de même.

Parmi les types de représentants en mission, il cite (pages 253, 277 et 280), Rousselin, qui n'était pas représentant[2], mais agent du Conseil exécutif provisoire. Il s'indigne (page 254) des épurations de fonctionnaires, sans dire pourquoi on épurait ainsi, et, s'exagérant le sens du mot, il a l'air de croire que,

1. Bibl. nat., Lb 41/21, in-8.
2. De même, p. 287, il croit qu'un certain Hugues était un conventionnel.

quand le Comité de salut public ordonnait une « épuration complète », cela voulait dire que tous les fonctionnaires devaient être remplacés : non, cela signifiait qu'il fallait remplacer les fonctionnaires suspects d'incivisme.

De ce que le représentant en mission Carrier fit périr beaucoup de gens, Taine en conclut (page 255) que tout représentant en mission « décapite qui bon lui semble ».

Cherchant à démontrer que le représentant en mission est « un pacha à la chaîne et tenu de court », il assure, au même endroit, que « quelquefois de simples agents du Comité, pris en dehors de la Convention et sans consistance personnelle, de tout jeunes gens, Rousselin, Jullien (de la Drôme), remplacent ou surveillent le représentant, avec des pouvoirs égaux aux siens ». Il a déjà oublié qu'il avait fait de Rousselin un conventionnel; le voilà qui en fait un agent du Comité de salut public! Je le répète : Rousselin [1] était agent du Conseil exécutif provisoire. Quant au jeune Jullien, ses pouvoirs le subordonnaient aux représentants en mission [2], et, s'il surveilla, fit rappeler Carrier, c'est que Carrier s'était conduit en fou furieux.

1, C'est Rousselin de Saint-Albin, dont il a déjà été question. Voir plus haut, p. 204.

2. Voici ces pouvoirs, sous forme d'un arrêté du Comité de salut public en date du 10 septembre 1793 : « Le commissaire des guerres Marc-Antoine Jullien, appelé à Paris par le Comité de salut public, se rendra, comme agent du Comité, successivement au Havre, à Cherbourg, Saint-Malo, Brest, Nantes, La Rochelle, Rochefort et Bordeaux, et reviendra par Bayonne, Avignon, Marseille et Lyon, pour prendre des renseignements sur l'esprit public et le ranimer dans les différentes villes, éclairer le peuple, soutenir les Sociétés populaires, surveiller les ennemis de l'intérieur, déjouer leurs conspirations et corres-

Pour preuve que les représentants en mission, ces tyranneaux, sont eux-mêmes tyranniquement régentés et morigénés par le Comité, qui les pousse à la rigueur, Taine dit (p. 256) : « A Ricord, en mission à Marseille, 7 pluviôse an II, forte et rude semonce : il mollit, il est allé loger chez Saint-Même, suspect : il est trop favorable aux Marseillais, qui, pendant le siège, « ont fait des sacrifices pour procurer des subsistances »; il a blâmé leur arrestation, etc. » Or, Taine néglige de relater un des griefs du Comité, et non le moindre, qui explique le ton raide pris à l'égard de Ricord : c'est que Ricord, en mission à l'armée d'Italie et dans le Var, puis dans le Var et les Alpes-Maritimes, était sans pouvoirs à Marseille. D'autre part, pour l'affaire des subsistances et du siège de Marseille, Taine ne donne qu'un résumé équivoque. Voici exactement ce que disait, là-dessus, le Comité à Ricord[1] : « Lorsque tu t'es plaint qu'on mît en arrestation ceux qui ont fait des sacrifices pour procurer des subsistances, n'as-tu point oublié que c'est lors de la contre-révolution, pour la conso-

pondre exactement avec le Comité de salut public. Il se présentera aux représentants du peuple qui se trouveront dans les lieux de sa mission, leur en exposera l'objet et suivra leurs instructions. Il pourra requérir au besoin l'assistance des autorités constituées et l'emploi de la force publique, mais ce ne sera qu'après y avoir été formellement autorisé par les représentants du peuple, à moins d'une certitude acquise sur l'arrestation des conspirateurs et dans les lieux où il n'y aurait pas de représentants du peuple, et dans les cas où il serait urgent d'agir pour le salut de la République. Il se présentera aussi aux Sociétés populaires des lieux de son passage pour l'exercice de la mission qui lui est confiée. C.-A, Prieur, B. Barère, Carnot. » (Arch. nat., AFII, 261, et *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. VI, p. 397.

1. *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. X, p. 466.

lider, pour alimenter les conspirateurs et leurs satellites qu'ils ont cherché à ramener l'abondance »?

Ces représentants en mission, « montagnards à poigne », qui « piétinent sur place la matière humaine et s'enfoncent dans l'arbitraire comme un sanglier dans sa forêt, ou se vautrent dans le scandale comme un porc dans son bourbier » (p. 258), ils sont corrompus par la toute-puissance, ils rétrogradent « jusqu'aux étranges pourritures de l'Orient et du moyen âge », en eux « reparaissent des pestes exotiques avec leurs croûtes et leurs bubons » (p. 260). Et sans dire quels affreux spectacles de guerre civile affolèrent quelques déséquilibrés, comme Carrier, Taine développe le thème du « délire sanguinaire » des représentants.

Le représentant Duquesnoy était, selon Taine (p. 261), « un dogue aboyant et mordant », à preuve, dit-il, les papiers conservés dans les cartons AFII, 56 et 59. Or, ces deux cartons ne contiennent que des papiers sur l'armée des Ardennes et sur le général O'Moran. Autre preuve (p. 263, note 1) que Duquesnoy était une brute : Alexandrine des Écherolles s'est plainte, dans ses Mémoires [1], des procédés de Marino, membre de la Commission temporaire à Lyon. Elle n'a pas parlé du représentant Duquesnoy, et Marino n'était pas représentant. Qu'importe? Du moment qu'Alexandrine des Écherolles a eu à se plaindre de quelqu'un pendant la Révolution, cela prouve, selon Taine, que Duquesnoy était une brute et que les représentants en mission étaient des brutes.

1. Publiés en 1843, puis en 1879, sous ce titre : *Une famille noble sous la Terreur*. Bibl. nat., Lm 3/1527, 2 vol. in-8.

Je ne dis pas que Duquesnoy ait été irréprochable : je n'ai pas fait une étude particulière de sa vie politique. Je dis que les références de Taine ne prouvent rien contre lui, et que, contre d'autres, elles ne sont pas plus probantes. Ainsi, contre le représentant Dartigoeyte, il reproduit (p. 266) les plus dégoûtantes accusations thermidoriennes, comme si c'étaient des témoignages impartiaux et sûrs, et il n'en conclut pas seulement que Dartigoeyte était un « gorille féroce et lubrique », mais aussi que les représentants en mission étaient généralement des gorilles féroces et lubriques.

Ces « gorilles » rendirent-ils du moins quelque service à la défense nationale? Non, dit Taine (p. 268) : Destituer, guillotiner, désorganiser, marcher en avant les yeux clos, prodiguer les vies au hasard, faire battre l'armée, parfois se faire tuer eux-mêmes, ils ne savent pas autre chose, et perdraient tout, si les effets de leur incapacité et de leur arrogance n'étaient pas atténués par le dévouement des officiers et par l'enthousiasme des soldats. Même spectacle à Charleroi, où, par l'absurdité de ses ordres, Saint-Just fait de son mieux pour compromettre l'armée, et part de là pour se croire un grand homme. Même spectacle en Alsace, où Lacoste, Baudot, Ruamps, Soubrany, Milhaud, Saint-Just et Le Bas, par l'extravagance de leurs rigueurs, font de leur mieux pour dissoudre l'armée, et s'en glorifient ». Les preuves? Taine renvoie à Sybel et aux mémoires de Soult. Renvoyons, nous, à la correspondance des représentants en mission, dans le *Recueil des Actes du Comité de salut public*, et aux ouvrages de M. A. Chuquet sur les guerres de la Révolution. On y verra les preuves des services que

des représentants comme Carnot, Saint-Just et d'autres rendirent aux armées, et, s'il y eut des exemples de sottise ou de négligence, les textes et les faits montrent que ces représentants furent souvent intelligents, presque toujours utiles, jamais lâches [1].

Mais Taine ne s'attarde pas davantage à parler du rôle des représentants dans les affaires militaires; il n'aime pas à appeler l'attention sur les circonstances de guerre où se trouvait alors la France, et il se hâte de revenir aux affaires intérieures, pour réunir un choix d'anecdotes sur les représentants « infatués et démolisseurs », sur Joseph Le Bon, sur Carrier, donnant comme prouvées toutes les assertions de leurs adversaires. Leur morgue insolente lui est dénoncée par Mallet du Pan qui, absent de France, ne lui en semble pas moins croyable (page 276) quand il les montre, dans un rapport à la cour de Vienne, « traînés dans des carrosses à six chevaux, entourés de gardes, assis à des tables somptueuses de trente couverts, mangeant au bruit de la musique avec un cortège d'histrions, de courtisanes et de prétoriens ». Si l'espion Sénar, dans ses mémoires, avance que Guimberteau, en mission à Blois, se payait des filles publiques sur le produit des taxes révolutionnaires, Taine (page 279) ne met pas en doute la parole de Sénar. Revenant à Saint-Just, il le compare (page 282) à Caligula et au calife Hakem, et (page 283) l'accuse de « fusillades à tort et à travers sur les officiers de l'armée du Rhin », lui reprochant, à ce propos, d'avoir dit que c'était tant pis pour les innocents, que le

1. Tel est le parti pris de Taine qu'il reproche (on l'a vu) à quelques-uns de ces représentants de s'être fait tuer à la guerre!

temps manquait pour les discerner, et que « un aveugle, qui cherche une épingle dans un tas de poussière, saisit le tas de poussière », tandis que Saint-Just avait dit cela à propos d'arrestations en masse, et non à propos de fusillades. Il croit, sur la foi des thermidoriens (page 288) que le conventionnel Lejeune s'était fait faire une petite guillotine pour couper le cou aux volailles destinées à sa table [1]. Il croit tout le mal et, quant au bien, il ne le voit ou ne veut le voir nulle part. Il importe à sa thèse que Carrier soit le type du représentant en mission.

IV

Jusqu'ici Taine n'a parlé que des grands « gouvernants », individus ou groupes, Marat, Danton, Robespierre, la Convention nationale, le Comité de salut public, les représentants en mission. Il va maintenant, et c'est l'objet du chapitre III (pp. 289 à 378 de l'édition in-8 [2]), parler des petits « gouvernants », des agents du gouvernement révolutionnaire, du personnel administratif, soit à Paris (sections, commune, comités révolutionnaires), soit dans les départements (fonctionnaires jacobins).

Tout de suite et avant inventaire, il affirme (p. 290) que c'est « toute la vermine antisociale mâle et femelle », et, dans ce ramassis, « quelques énergumènes de bonne foi », au « cerveau fêlé ».

1. M. A. Kuscinskj a réfuté cette légende dans la revue *la Révolution française*, t. XLI, p. 511 et suivantes.

2. Pages 4 à 112 du tome II, du *Gouvernement révolutionnaire*, dans l'édition in-12.

« A Paris, ils sont cinq à six mille. » La preuve qu'en donne Taine, c'est que tel était leur nombre deux ou trois ans plus tard, sous le Directoire, au moment de la conspiration de Babeuf. Et le voilà qui stigmatise le personnel de cette conspiration d'après le compte rendu du procès de Babeuf, dit-il, en réalité d'après l'*Histoire du Directoire* de Granier de Cassagnac. Puis il parle des quarante-huit sections (p. 292), surtout pour dire qu'elles distribuaient injustement les cartes de civisme, et sans donner aucune idée précise de leur organisation. Les sociétés populaires de section, à l'exemple de la société-mère, s'épurent, selon Taine (p. 295), de manière à se réduire « à un noyau de charlatans et de chenapans ». La guillotine réduit encore ce personnel par la suppresion successive de la clientèle des chefs guillotinés, Hébert, Danton, Chaumette. D'où cette vue générale (p. 298) : « Le creuset épuratoire a trop longtemps et trop souvent fonctionné; on l'a trop chauffé; on a évoqué de force les éléments sains ou demi-sains de la liqueur primitive; le reste a fermenté et s'est aigri; il n'y a plus au fond du vase qu'un reliquat de stupidité et de méchanceté, l'extrait concentré, corrosif et bourbeux de la lie. »

Suivent (p. 298 à 308) des anecdotes sur « ces souverains subalternes », sur les sectionnaires à quarante sous par jour, ouvriers en bonnet rouge qui chassent des assemblées de section les gens propres et modérés. Ils se ruent à la curée des places, et Taine sait par Mallet du Pan (qui n'en savait rien) que ces places sont à Paris au nombre de 35 000. Puis, oubliant qu'il s'occupe du petit personnel administratif, il insère ici, on ne voit pas pourquoi, deux nouveaux portraits de

Buchot [1], commissaire des relations extérieures, et d'Hanriot [2], commandant en chef de la garde nationale. Sur Buchot, il ne dit presque rien qu'il n'eût déjà dit. Sur Hanriot, il ajoute, ayant lu dans la *Biographie de Leipzig* que le pamphlétaire Prudhomme avait dit : « Hanriot débuta par le rôle de domestique chez un procureur nommé Formeg, qui, dit-on, le chassa pour vol ». Taine supprime le *dit-on* et certifie (p. 310), sans réserve aucune, qu'Hanriot fut « chassé par son patron pour vol ». Il l'avait déjà appelé « septembriseur » : il l'appelle « massacreur de septembre ». (Nous avons déjà dit que c'était un autre Hanriot qui avait été compromis dans ces massacres). Il l'appelle aussi « soulard », d'après une légende thermidorienne réfutée par Ernest Hamel, et cependant il a lu Ernest Hamel. Il se moque beaucoup des ordres du jour philosophiques que ce général adressait à la garde nationale. Et pourtant, même dans les passages partialement choisis qu'il en donne, il y a de bons sentiments, du cœur, l'amour du bien public [3].

1. Voir plus haut, p. 229.
2. Voir plus haut, p. 200.
3. On ne sait presque rien sur Hanriot. Voici ses états de services, aux Archives administratives de la Guerre : « Hanriot (François), général de brigade le 3 juillet 1793, général de division le 19 septembre 1793, né à Nanterre près Paris. Ancien commis de barrière, commandant en chef la garde nationale parisienne, exécuté le 10 thermidor an II. » Et c'est tout. Il y a aussi aux Archives nationales, F⁷ 4741, un dossier sur l'affaire de la mère d'Hanriot, née Lavoine, qui, ayant acheté une maison à Nanterre, fut arrêtée le 13 thermidor an II, par le Comité révolutionnaire de Nanterre, comme n'ayant été, dans cet achat, que le prête-nom de son fils. La Société populaire de Nanterre se porta garant de l'honnêteté de la mère d'Hanriot et obtint sa mise en liberté. Ce dossier nous apprend que son mari et elle ont servi, celui-là pendant trente ans, elle pendant trente-six ans, chez le citoyen et la citoyenne Déray, rue des Cordeliers,

« Du même aloi que le commandant est la Commune qui l'emploie; car, dans l'épée municipale, la lame et la poignée, forgées ensemble dans la fabrique jacobine, sont à peu près du même métal. » Et aussitôt après cette jolie phrase, Taine fait une statistique des membres de la Commune, dont il dit connaître les qualités et professions et il note parmi eux « 56 illettrés ou presque illettrés » (p. 312), entre autres : 3 tailleurs, 4 perruquiers, 2 maçons, 2 cordonniers, 1 savetier, 1 jardinier, 1 tailleur de pierre, 1 paveur, 1 garçon de bureau et 1 domestique ». Quant aux 32 lettrés, il n'y trouve que deux hommes de mérite : Paris, suppléant de Delille au Collège de France, et Dumetz, ingénieur. « Les autres, dit-il, ramassés dans le tas des démagogues inconnus, sont : 6 rapins ou mauvais peintres, 6 agents d'affaires ou ex-hommes de loi, 7 négociants de second ou troisième ordre, 1 instituteur, 1 chirurgien, 1 prêtre défroqué et marié et autres de même acabit. »

au faubourg Saint-Germain. Le père d'Hanriot était mort depuis six ans. La citoyenne Hanriot avait depuis sept mois quitté la veuve Déray, qui lui avait accordé une pension. Dans une lettre au Comité de sûreté générale, elle dit d'elle-même et de son fils : « Hanriot la retira chez lui; mais il était si dur pour elle qu'elle ne put y rester, et elle se retira chez sa fille (la citoyenne Leroux), marché des Quinze-Vingts, rue Honoré. » Chose curieuse, les contemporains n'en savaient pas beaucoup plus long que nous sur les antécédents et la vie privée d'un homme qui joua un rôle si important. Il y a dans le même dossier, à la date du 11 juillet 1793, une lettre du Comité de surveillance de la section du Finistère à celui des Amis-de-la-Patrie (qui évidemment lui avait demandé des renseignements sur Hanriot) : « Nous n'avons jamais connu le citoyen Hanriot que depuis qu'il était provisoirement commandant général. Quant à sa vie et mœurs, comme nous ne l'avons jamais connu individuellement, raison de plus pour ne pouvoir en rendre aucun compte, persuadés cependant qu'il ne peut être qu'un bon citoyen. »

Ses sources, pour cette statistique, sont Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, qui donne la liste des noms et qualités des membres de la Commune de Paris guillotinés les 10 et 11 thermidor an II, le *Dictionnaire biographique* d'Eymery[1], les *Mémoires* de Morellet et les *Souvenirs d'un sexagénaire* d'Arnault, sources d'inégale valeur, et où on cherchera vainement les précisions que Taine vient de donner[2].

La statistique des 144 membres du Conseil général de la Commune de Paris est à faire, et ce ne sera pas chose facile[3]. En attendant, la source la plus instructive, c'est l'*Almanach national de l'an II*, que Taine n'a pas eu l'idée de consulter. Il y a là (pp. 384 à 388) une liste censée complète, mais où en réalité ne sont relatés que les noms de 123 membres de la Commune, dont 9 ne sont accompagnés d'aucune indication de profession. Restent donc 116 membres dont l'*Almanach* indique les professions, à savoir : 3 hommes de loi; 1 défenseur officieux (avocat); 1 notaire; 1 ingénieur des mines; 1 ingénieur-géographe; 1 ex-ministre du culte catholique; 3 hommes

1. C'est une réimpression, en 1815, de la *Biographie de Leipzig*. Voir, sur cet ouvrage, mon introduction au *Recueil des Actes du Comité de salut public* et Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. IV, nos 20561 et 20564.

2. Par exemple, dans les *Mémoires* de Morellet (Bibl. nat., La 39/89) on trouvera seulement (t. I, p. 471 et 472) quelques mots ou anecdotes sur un petit nombre de membres de la Commune. Il n'y a point là, pas plus que dans les *Souvenirs* d'Arnaut, d'éléments utilisables pour une statistique des professions.

3. On trouvera sans doute cette statistique dans la thèse de doctorat, que prépare M. F. Bræsch, sur la Commune de Paris du 10 août 1792 au 9 thermidor an II. Quant au recueil des *Actes de la Commune de Paris*, par M. Sigismond Lacroix, en cours de publication, l'auteur n'en est pas encore arrivé à l'époque du gouvernement révolutionnaire.

de lettres; 4 « artistes »; 4 médecins ou chirurgiens; 6 professeurs ou instituteurs; 10 fonctionnaires ou employés dans diverses administrations; 2 apothicaires; 1 libraire; 7 négociants ou anciens négociants; 4 entrepreneurs de bâtiments; 5 « marchands » ou anciens marchands; 2 marchands de vins; 3 graveurs; 2 horlogers; 3 joailliers ou bijoutiers; 3 merciers; 3 peintres; 2 parfumeurs; 1 grainier; 1 papetier; 5 fabricants; 1 ancien meunier : 1 « ancien adjudant »; 2 pâtissiers; 2 épiciers; 1 fruitier; 30 ouvriers divers ou commis de boutique (parmi lesquels il y avait peut-être quelques petits patrons). Je ne me porte pas garant de l'exactitude de ces précisions, mais elles émanent d'une source sérieuse, on pourrait presque dire : de la seule source sérieuse. Or, elles ne concordent avec celles de Taine que pour l'ex-ministre du culte catholique, qu'il appelle défroqué et marié, et pour les 7 négociants, qu'il dit être « du second ou troisième ordre » quoiqu'il n'en sache rien [1]. Du maire Fleuriot-Lescot, architecte, qui était un homme correct et bien élevé, de l'agent national Payan, ex-noble, d'un mérite distingué, Taine ne dit rien, parce qu'il

1. Parmi les 144 membres de la Commune en l'an II, il y en avait 16 qui exerçaient les fonctions et avaient le titre d'administrateurs. C'était l'élite et comme la tête de la commune. En voici la liste, d'après l'*Almanach national :* Avril, négociant; Baudrais, homme de lettres; Beauvallet, sculpteur; Champeaux (pas d'indication de profession); Daujon, artiste; Dumetz, ingénieur-géographe; Delépine, entrepreneur de bâtiments; Figuet, architecte; Froidure, ancien commis à la Caisse de l'extraordinaire; Godefroy, négociant; Lasnier, receveur des rentes; Levasseur, négociant; P.-A. Louvet, peintre; Magendie, chirurgien; Menessier, faïencier; Salomon, ancien administrateur du département (dans la liste des électeurs de 1790, il est qualifié de *bourgeois*).

n'aurait pas de mal à en dire, et se borne à relater leurs noms.

Au lieu d'étudier le caractère du personnel de la Commune dans les délibérations de la Commune, dont les journaux donnent des comptes rendus, Taine l'étudie (p. 314) dans les Mémoires, comme ceux de Morellet, où ce bel esprit se venge par des anecdotes drôles des ennuis qu'il avait éprouvés pour obtenir de la Commune un certificat de civisme. Rencontrant, dans les *Souvenirs* d'Arnault, un certain Chalandon, il en fait (p. 315) le type de ceux des membres de la commune qui, silencieux et ignares, « agissent et empoignent ». Or, sauf erreur, Chalandon ne fit jamais partie de la Commune.

Quant aux comités révolutionnaires de Paris, Taine n'y voit que des ignorants et des coquins. En note (p. 306), à propos du registre du Comité révolutionnaire de la section des Piques, il dit : « Dans ce registre et dans tous les autres de la même série, on voit très bien l'intérieur d'un comité et son arbitraire énorme. Chez presque tous, le style et l'orthographe sont du plus bas degré ». Or ce registre de la section des Piques (Arch. nat., F^7 2475) est très correctement rédigé; et l'orthographe (pour l'époque) n'en est pas moins correcte en général que le style. J'ai examiné les autres registres que Taine dit avoir vus : celui de la section des Tuileries (Arch. nat., F^7 2471 et 2472) est parfaitement bien tenu, bonne écriture, bon style; celui de la section des Champs-Elysées est fort convenablement rédigé.

Il y avait à Paris 48 comités révolutionnaires. Les membres d'un de ces comités, celui du Bonnet-Rouge, furent, en février an III, condamnés pour vol et pré-

varication, et exposés en place de Grève. Faut-il voir en eux d'innocentes victimes des haines thermidoriennes? Leur procès est-il à reviser? Je n'en sais rien et Taine ne pose pas même la question. Supposons-les coupables : est-il juste de voir avec Taine (p. 316), dans ce comité, un « échantillon complet » par lequel nous pouvons « nous figurer » les 47 autres? Parmi tant de généralisations injustes que nous avons relevées dans Taine, je ne sais pas si celle-là n'est pas la plus injuste.

Même et aussi injuste procédé de généralisation pour les comités révolutionnaires des départements. Certes ces comités n'eurent pas toujours un bon personnel, et, quoiqu'on ne puisse, en l'état actuel de nos connaissances et tant qu'on n'aura pas lu tous leurs registres, apprécier sûrement et en détail leur action, il semble bien qu'ils aient contribué à faire haïr la Révolution autant qu'à la faire triompher[1]. C'est une étude à faire, et qu'un seul homme ne peut faire. Taine croit qu'il l'a faite. « Nulle part, dit-il (p. 363), dans les documents imprimés ou manuscrits, je n'ai rencontré un comité révolutionnaire qui fût à la fois terroriste et probe. » Il aurait voulu plus de renseignements individuels et nominatifs. Mais il se félicite d'en avoir de complets sur les membres du comité de Nantes, qui avaient prévariqué. De ce comité il conclut aux autres, disant que là, « par l'heureuse chance d'une enquête détaillée, on peut observer, dans un seul et même nid, toutes les variétés de l'espèce et de ses appétits, les douze ou quinze types de

1. Sur les Comités révolutionnaires, voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 350 à 355.

la guêpe jacobine, chacune picorant dans la denrée pour laquelle elle a du goût, chacune ayant son genre préféré de rapine ». Il ajoute, en note : « Sur les autres comités, quand les renseignements individuels manquent, le jugement d'ensemble est presque toujours aussi accablant. » Et après avoir énuméré les méfaits des membres du Comité révolutionnaire de Nantes : « La collection, dit-il (p. 365), est complète, et rassemble autour d'une salle les échantillons que, dans le reste de la France, on rencontre épars. »

Avant d'arriver à cette conclusion, il réunit, au hasard, des anecdotes sur les comités révolutionnaires[1] et aussi sur d'autres groupes ou individus.

Voulant prouver que le recrutement des comités de village était difficile, parce que les paysans étaient hostiles à la Révolution, il allègue (p. 321) en preuve de cette hostilité et comme s'appliquant à toute la France, un témoignage de Prieur (de la Marne) qui ne s'applique en réalité qu'à la Bretagne.

Si le représentant Maignet, dans le Vaucluse, éprouvant une « disette de sujets », écrit à un administrateur de la Drôme de lui indiquer « une douzaine de francs républicains, homme de mœurs et de probité[2] », Taine citant cette lettre, supprime ces mots : *hommes de mœurs et de probité*, parce qu'ils contredisent sa thèse.

Le « réservoir central », c'est la jacobinière de Paris. De là, dit Taine (p. 326), des « essaims de sauterelles jacobines » s'élancent incessamment « sur la province, et

1. Taine dit, p. 320, d'après les mémoires de Barère, qu'il y avait en France 21 500 comités révolutionnaires, et il ajoute qu'il aurait dû y en avoir 45 000, prenant ce dernier chiffre dans son imagination.

2. Courtois, *Rapport*, p. 370.

de chacun des chefs-lieux locaux sur la campagne environnante ». Ces « insectes destructeurs », dont les représentants en mission sont les plus grands, ce sont aussi des agents ou commissaires du club de Paris et des clubs de chefs-lieux. Suivent des anecdotes. Oubliant qu'il a déjà cherché à démontrer que les Jacobins étaient en minorité[1], Taine reprend cette démonstration. Ainsi (p. 333) il avance qu'il n'y avait à Troyes que 22 Jacobins « de bonne trempe », et donne comme référence le registre du Comité révolutionnaire de Troyes (Arch. nat., F[7] 4421). Or il ne s'y trouve rien de tel : on y voit seulement que ce comité était composé de 12 membres. Et pour prouver qu'à Poitiers il n'y avait que 7 Jacobins « de bonne trempe », il allègue un discours de Thibaudeau, où il n'est pas question de cela. Il en conclut bravement que les Jacobins « restent toujours ce qu'ils ont été, une petite féodalité de brigands superposée à la France conquise. »

Selon lui (p. 334) « quand on regarde de près le personnel définitif et final de l'administration révolutionnaire, on n'y trouve guère, en province comme à Paris, que les notables de l'improbité, de l'inconduite et du vice, où tout au moins de l'ignorance, de la bêtise et de la grossièreté ». Ce qu'il leur pardonne le moins, c'est d'être des « sans-culottes », c'est-à-dire des hommes de métier manuel : les ouvriers lui inspirent, en tant qu'ils se mêlent à la politique, du mépris et du dégoût.

Il s'indigne (p. 335) de ce qu'à Toulouse « on a choisi, comme président de l'administration, Terrain,

1. Voir plus haut, p. 255 et 256.

marchand de petits pâtés ». Or, si on se rapporte à la source même qu'il cite[1], on voit qu'il s'agissait de l'administration *alimentaire*, ce qui explique le choix d'un pâtissier.

Il accepte sans critique (pp. 336 à 338), sur le personnel jacobin, les assertions malveillantes du conventionnel Albert, thermidorien et passionné contre les démocrates de l'an II. Et il se garde bien de dire que les terroristes de Reims, poursuivis à la demande d'Albert, furent acquittés par le tribunal criminel de la Marne[2].

Sur ce que (p. 340) « ce serait faire trop d'honneur à de telles gens que de leur supposer des convictions et des principes », il cite des anecdotes plus ou moins authentiques, et d'après des sources suspectes, sur les ripailles des Jacobins de province, membres de comités ou de municipalités. Il sait (p. 342) que, « le gouvernement révolutionnaire étant une septembrisade organisée, prolongée et permanente, la plupart de ses agents sont obligés de boire beaucoup ».

Sur les malversations qu'il dit avoir eu lieu à l'occasion des taxes révolutionnaires, il chiffre ces malversations (p. 345) à des « milliards », et cela sur le dire du voyageur suisse Meister[3], quand il a lu (puisqu'il le cite au même endroit) un rapport de Cambon, du 6 frimaire an III, où il est dit que, des pièces fort incomplètes qu'on avait, il résultait que, le produit des taxes révolutionnaires était d'un peu

1. Pescayre, *Tableau des prisons de Toulouse*, Bibl. nat., Lb^{41}/2264 in-8.

2. Sur ces faits et sur la mission d'Albert, voir un article de M. S. Blum, dans la *Révolution française*, t. XLV, p. 225.

3. Il continue à l'appeler *Meissner*. — Voir plus haut, p. 211.

plus de 31 millions[1]. Non moins fantaisistes sont ses évaluations, un peu plus loin, quand il dénonce « les trois ou quatre cents millions d'or et d'argent extorqués à la fin de 1793, les centaines de millions en assignats extorqués en 1793 et 1794 », qui auraient été mangés sur place par les sans-culottes.

Il raconte (p. 353) qu'à Orange des femmes de membres de la Commission révolutionnaire vinrent au greffe pour faire leur choix dans la dépouille des accusés, mais il n'ajoute pas que, d'après la source même à laquelle il renvoie[2], le président de la Commission, Fauvety, les surprit, les chassa, et les força à restituer.

Un autre butin pour les Jacobins, et plus gros, ce sont les maisons et châteaux des détenus. « D'ailleurs, dit Taine (p. 354), et dès les premiers jours de la Révolution, ne leur a-t-on point promis que « 40 000 hôtels, palais et châteaux, les deux tiers des « biens de la France, seraient le prix de la valeur »? Et il renvoie à la *France libre* de Camille Desmoulins publiée en août 1789. Sans discuter si cette boutade du véhément pamphlétaire avait eu assez d'autorité (ou même de notoriété) pour être considérée comme une promesse, il faut remarquer que Camille Desmoulins n'avait pas parlé des *deux tiers*, mais des *deux cinquièmes* « des biens de la France », songeant évidemment aux biens du clergé et de la noblesse, si les possesseurs de ces biens s'opposaient à la Révolution ou émigraient. Taine lui a fait dire, par une altération du texte, les *deux tiers*, afin d'amplifier le projet de

1. *Moniteur*, réimpr., t. XXII, p. 719.
2. Berryat Saint-Prix, p. 447.

nivellement, ou plutôt de dilapidation, qu'il prête aux Jacobins, et de l'étendre aux biens de tous les gens riches ou aisés.

S'indignant des excès commis par les « maratistes » de Lyon, il ne s'aperçoit pas qu'il les relate (p. 355) d'après les lettres des représentants Reverchon et Sébastien de Laporte, qui réprimèrent ces maratistes, et que cette répression contredit sa thèse.

Tout ce qu'a dit Grégoire sur le vandalisme révolutionnaire, il y croit aveuglément (p. 357), sans souffler mot des correctifs qu'Eugène Despois, dans son livre sur ce sujet, a apportés aux exagérations de Grégoire.

Suivent quelques anecdotes sur les prévarications, au profit des Jacobins, dans la vente des biens nationaux, d'où il passe aux méfaits des Jacobins, en général, qu'il relate (pp. 360 à 363) par hypothèse, d'après les méfaits que, selon lui, ils auraient commis plus tard en l'an V, à Toulon et à Arles! « Jugez par là, dit-il, de ce qu'ils ont fait lorsque, du temps de Robespierre, administrateurs et vendeurs des biens nationaux, ils étaient les maîtres sans conteste. » C'est ce qu'on pourrait appeler la narration conjecturale.

Il décrit ensuite (pp. 365 à 378) « les dernières manœuvres du système, les mains qui empoignent, la force armée qui opère corporellement sur les hommes et les choses ». Ce sont encore des anecdotes suspectes, d'après des sources suspectes[1], soit sur la

1. Comme quand, d'après l'unique témoignage de l'auteur anonyme d'*Un séjour en France*, il assure que, dans la garde nationale, si c'était un banquier qui montait la garde, il n'avait qu'une pique pour arme.

garde nationale, soit sur l'armée révolutionnaire[1], qu'il trouve moyen, quoiqu'elle soit odieuse, de calomnier par l'injustice de sa généralisation.

Grégoire ayant dit que les exécuteurs jacobins étaient au nombre de 300 000, Taine le croit et le répète (p. 377), et que ces trois cent mille « avaient pour directeurs deux ou trois cents membres de la Convention nationale, qu'il faut bien n'appeler que scélérats, puisque la langue n'offre aucune épithète plus énergique ». Il ne s'aperçoit pas que la passion politique ou plutôt religieuse pousse Grégoire aux plus fantaisistes exagérations de la calomnie[2].

Entre temps, Taine reparle, on ne sait pourquoi, de Carrier et des horreurs nantaises, rapporte avec prédilection d'atroces historiettes de meurtre ou des traits grotesques de vol et de pillage, et cite (p. 376) deux anecdotes contre la probité des « Jacobins » de 1851 et de 1871.

La conclusion (p. 378) est que tous ces Jacobins sont pires que les écorcheurs, les reîtres et les aventu-

1. Parlant de l'armée révolutionnaire proprement dite, et des armées révolutionnaires locales, il analyse pêle-mêle les lois et les arrêtés des représentants en mission, sans distinguer celles-là de ceux-ci. Au besoin il tronque les textes, comme quand, citant la loi d'institution de l'armée révolutionnaire, il supprime, p. 367, parmi les fonctions de cette armée, celle qui consistait à « protéger les subsistances », parce qu'il veut faire croire qu'on n'eut en vue qu'une tyrannie politique.

2. Que les griefs de Grégoire contre les republicains de l'an II aient été religieux, on n'en peut guère douter. Le document même que Taine cite le prouve. C'est une lettre de Grégoire du 24 décembre 1796, reproduite dans Sauzay, *Hist. de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VII, p. 687; elle se termine par cette phrase, que Taine ne reproduit pas : « A la fin du XVIIIe siècle, on a fait en grand l'expérience que les prétendus philosophes, les athées, sont les êtres les plus intolérants et les persécuteurs les plus barbares. »

riers d'autrefois, qui, du moins, ne se donnaient pas pour des philosophes humanitaires : « Aux ravages de leurs convoitises privées, ceux-ci ajoutent un dégât plus vaste, la dévastation systématique et gratuite que leur commande la théorie antisociale dont ils sont imbus. »

V

Après les « gouvernants », les « gouvernés »; : c'est l'objet du livre IV du *Gouvernement révolutionnaire*, ou plutôt c'en est le titre. On peut presque dire qu'il n'y a pas de différence essentielle entre ce livre et le précédent : c'est le même tableau dans un autre cadre. Dans le livre III, il avait été presque autant question des « gouvernés » que des « gouvernants » : dans le livre IV, il sera presque autant question des gouvernants » que des « gouvernés ». Ce sont toujours des anecdotes contre les « Jacobins », contre la Révolution. Mais comme Taine a vidé presque toute sa boîte à fiches, il se répète souvent, et il a de la peine à varier même ses effets de style.

Dans un premier chapitre, intitulé *les Opprimés* (p. 379 à 460), il montre la « grandeur de l'abatis révolutionnaire » et signale « quatre procédés d'abatage » :

1° *Proscription des Français qui ne sont pas de la secte.* « Dès 1789, dit-il (p. 380), par l'émigration forcée on les a jetés dehors. » L'émigration forcée en 1789 ! S'il y eut une émigration volontaire, ce fut celle-là. Le comte d'Artois, très spontanément, en donna le signal après la prise de la Bastille, et c'est cette émigration qui, en inquiétant les esprits, amena des troubles. Voilà comment Taine tourne contre la Révolution le fait qui en

explique le mieux les violences. Il s'étonne (p. 382) que les « patriotes » fussent sans pitié pour les émigrés pris les armes à la main : « Un pandour, fait prisonnier, dit-il, est traité en homme ; un émigré, fait prisonnier, est traité en loup. » Il n'est pourtant pas très surprenant qu'on eût plus de colère contre des envahisseurs français que contre des envahisseurs étrangers.

2° *Incarcération des suspects.* Taine veut prouver que ces incarcérations étaient fort nombreuses, et il allègue (p. 384) « le représentant Beaulieu », qui a dit[1] : « Quelque temps avant thermidor, le nombre des détenus s'élevait à près de 400 000 ; c'est ce qui résulte des listes et des registres qui étaient alors au Comité de sûreté générale. » Un « représentant », c'est-à dire un conventionnel, aurait pu être, en effet, à même de voir ces listes et ces registres, et son témoignage là-dessus aurait quelque poids. Mais Beaulieu n'était pas représentant : c'était un pamphlétaire de droite, fort ardent, qui, à cette époque, était lui-même en prison, comme suspect, à Paris, et n'avait, certes, aucun moyen d'examiner les papiers du Comité de sûreté générale. Aussi est-ce bien pour rendre Beaulieu plus croyable que Taine le baptise *représentant.* Puis, en note, il essaie de justifier les chiffres de Beaulieu par ce raisonnement : il y avait dans le Doubs 2 200 personnes en prison, 1 500 recluses chez elles, 300 consignées dans leurs communes ou ajournées ; le Doubs contenait 221 000 habitants ; la France en contenait

1. Dans les *Essais historiques* qu'il publia sous le Consulat et où il se montra très partial contre les Montagnards. C'est le même Beaulieu qui, sous la Restauration, fit dans la *Biographie Michaud* des articles sur ou plutôt contre les principaux républicains de l'an II.

26 millions ; donc « la proportion donne, pour la France, 258 000 personnes en prison, 175 000 personnes recluses chez elles, 175 000 autres personnes consignées dans leur commune ou ajournées, en tout 608 000 personnes atteintes dans leur liberté ; les deux premières catégories forment un total de 433 000 personnes, chiffre assez voisin de celui de Beaulieu ». Cette statistique pèche par la base : le département du Doubs, où il y avait plus de troubles religieux que dans la plupart des départements, contenait nécessairement plus de suspects, et donc les calculs de Taine ne signifient rien. Il y ajoute (pp. 385 à 387) quelques anecdotes terrifiantes sur la manière dont les détenus étaient traités. Il faudrait savoir s'il s'agit de cas exceptionnels ou d'un régime habituel, général. Certes, les prisons de la Révolution, improvisées, n'étaient pas douces. Étaient-elles plus dures que celles de l'ancien régime?

3° *Meurtre après jugement ou sans jugement.* Ce sont encore des statistiques fantaisistes ou tronquées. Ainsi (p. 388) Taine dit que la Commission révolutionnaire de Lyon avouait 1 684 exécutions, et il ne dit pas qu'en même temps, et dans le même document, elle avouait 1 682 acquittements [1]. Il croit savoir, p. 391, qu'à Nantes Carrier (auquel il ne peut s'empêcher de revenir) a noyé exactement 4 800 personnes, que les personnes tuées en septembre 1792 étaient au nombre de 1 300, et (p. 392) « que, dans les onze départements de l'Ouest, le chiffre des morts de tout âge et des deux sexes approche d'un demi-million ». Selon lui, quand ce n'est pas le gouvernement qui organise lui-même

1. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 394. (C'est la source même à laquelle Taine renvoie.)

les tueries, ce sont les propos des personnages officiels qui arment et excitent les meurtriers. A preuve le mot de Barère, à la tribune, le 16 messidor an II : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Or, de qui parlait Barère? De Français suspects? Non : des garnisons autrichiennes des places du Nord, qu'on invitait à capituler dans les vingt-quatre heures, sous menace d'être passées au fil de l'épée. Plus loin (p. 393) Taine attribue à Jeanbon Saint-André et à Collot d'Herbois, sans aucune indication de source, les boutades les plus sanguinaires et les plus invraisemblables : ces membres du Comité de salut public auraient évalué à plusieurs millions le nombre des vies qu'il fallait trancher.

4° *Confiscation des biens.* Il assure (p. 394) que, déjà, la Constituante et la Législative avaient aboli, sans indemnité, « tous les droits féodaux »; il ne sait pas que c'est la Convention qui consomma cette abolition par le décret du 17 juillet 1793. Puis il énumère, au hasard et sans méthode, des actes de confiscation, des taxes révolutionnaires. Il note (p. 395) que la municipalité de Strasbourg déchaussa tous les habitants, mais il ne dit pas que c'était au profit des soldats qui se battaient, nu-pieds, contre les Autrichiens. Il répète (p. 397) que l'État avait mis la main « sur les trois cinquièmes des biens fonciers de France [1] », et invente une statistique approximative d'après laquelle « plus de 1 200 000 individus ont pâti dans leurs personnes; plusieurs millions, tous ceux qui possèdent quelque chose, grands ou petits, ont pâti dans leurs biens ».

Voilà « les quatre procédés d'abatage ». Comme les

1. Voir plus haut, p. 291.

plus opprimés sont, d'après lui, les notables, il se livre (pp. 398 à 406), à des considérations, que rien ne faisait prévoir, sur l'état-major social en 1789. Il distingue « 3 000 oisifs de l'aristocratie frivole », dont il rappelle l'élégance physique et morale, la sensibilité, la philanthropie; puis, à côté de ces 3 000, 3 000 autres qui ont servi le roi et qui ont l'expérience des affaires (il va sans dire que ces chiffres sont imaginés). Dans ces 3 000, il signale (p. 403) « quelques centaines d'hommes compétents, presque tous spéciaux », en qui, selon lui (et qu'en sait il?) résidait presque toute la capacité, l'information, le bon sens politique de la France », si bien que, « hors de leurs têtes, dans les 26 000 000 d'autres cerveaux, on ne trouvait guère que des formules dangereuses ou vides ». Ainsi Cambon, appliqué, mais intrus, ne faisait que des bévues, comme le prouvent, selon Taine (p. 405), les Mémoires de Gaudin, où Cambon est accusé d'avoir, en une circonstance, confondu les fermiers généraux avec les receveurs généraux[1]. Si Cambon et Carnot font quelque chose de bien, Taine assure que c'est parce qu'ils gardent tout ce qu'ils peuvent du personnel de l'ancien régime.

Cette élite compétente, elle était fournie par trois classes : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie; et voilà Taine qui recommence une partie de son livre de *l'Ancien Régime* en forme d'apologie de ces trois classes.

1° Éloge de la noblesse (pp. 407 à 409), surtout de la noblesse de province qu'il assure se composer de 30 000 gentilshommes et de 26 000 familles : ces nobles

1. L'anecdote est fort suspecte. Voir les *Mémoires* de Gaudin, t. I, p. 17, et lire ensuite le texte des décrets des 14 frimaire, 21 pluviôse, 16 floréal an II, dans les journaux, puis dans le procès-verbal.

entretiennent l'esprit militaire au service de la monarchie et de la France. « J'ai lu, dit-il, quantité d'états de services de gentilshommes assassinés, guillotinés ou émigrés. » Et, comme exemple de ces lectures (qu'il n'a sans doute faites qu'en imagination), il cite : 1° une lettre de M. G. Symon de Carneville, du 11 mars 1881, sur les familles de Carneville et de Montmorin Saint-Hérem en 1789; 2° un passage des Mémoires du prince de Ligne, où ce prince dit qu'il fut soldat fort jeune; 3° un passage des Mémoires du maréchal de Saxe, où ce maréchal dit la même chose. Mince et insignifiante documentation.

2° Éloge du clergé (pp. 410 à 416), surtout du « bas et moyen clergé ». Il assure que « plus de 65 000 ecclésiastiques faisaient un corps sain, bien constitué, et qui remplissait dignement son emploi ». Et il dit que son jugement, qui coïncide avec celui de M. de Tocqueville, est « fondé sur l'étude des textes ». Quels textes? Il serait bien embarrassé d'en donner la bibliographie. Il croit avoir fait une des recherches méthodiques et s'imagine savoir d'original qu'il y avait alors un recrutement du clergé meilleur qu'aujourd'hui, que les curés, à peu près inamovibles en fait, étaient plus indépendants, que le catholicisme répondait bien au tempérament des Français, et (p. 159) que « dans ce clergé la noblesse du caractère répondait à la noblesse de la profession ».

3° Éloge de la bourgeoisie (pp. 416 à 422). Taine sait d'instinct qu'elle comptait « environ 100 000 familles ». Beaucoup de ces bourgeois étaient pourvus de charges, mais ce n'étaient point ces fonctionnaires serviles et nomades d'aujourd'hui : ils avaient acheté leur office et demeuraient. Et oubliant tout le mal qu'il avait dit,

à propos des premiers événements de la Révolution, de la bourgeoisie révolutionnaire, voilà Taine qui admire (p. 421) « tous ces honnêtes gens qui, depuis juillet 1789, jusqu'à la fin de 1791, avaient administré avec désintéressement, application et zèle, parmi tant de difficultés, de périls et de dégoûts ».

A cet éloge des « notables », succède (pp. 422 à 428) un éloge des « demi-notables ». Auriez-vous pensé qu'on pût faire une statistique des demi-notables? Elle est toute faite dans la tête de Taine : ce sont « peut-être 150 000 familles », fermiers aisés, ouvriers patrons, etc., possédant quelque chose. Il croit que, dans l'ancien régime, ces demi-notables étaient respectés, utilisés. Il loue (pp. 424 à 425) « cette vieille société », où, si on excepte la cour, le triage des capacités se faisait bien, et où « le suffrage universel n'excluait pas du pouvoir les hommes nés, élevés et qualifiés pour l'exercer ». Suit un éloge des familles (p. 426) « enracinées sur place », « la futaie de la forêt française ». Et cette belle métaphore s'achève ainsi (p. 428) : « Par un double attentat, par un méfait contre chaque tige humaine et par un méfait contre la forêt française, c'est toute cette futaie que les bûcherons jacobins viennent abattre. Leur principe aboutit à ce précepte, qu'il ne faut pas laisser debout un seul tronc de choix et de prix, pas un seul arbre notable, depuis le grand chêne jusqu'au plus mince baliveau. »

Ce nivellement, Taine essaie de montrer (pp. 428 à 438) qu'il se fait selon un principe de socialisme égalitaire, et il trouve quelques anecdotes où il croit voir que, « selon les maximes jacobines, toute supériorité de condition, tout avantage public ou privé dont un citoyen jouit, et dont d'autres citoyens ne jouissent

pas, est illégitime ». En réalité, c'est pour la défense nationale que la Convention fit contribuer les riches jusqu'à une sorte de nivellement provisoire et de fait. Quelques individus, quelques groupes profitèrent de l'occasion pour formuler ou appliquer les maximes d'un nivellement systématique.

Après avoir montré, par des généralisations fantaisistes, que quiconque avait un bon habit sur le dos se voyait traité en aristocrate (et il oublie que Robespierre, qui avait un excellent habit sur le dos et qui se mettait avec soin, était l'homme le plus populaire de ce temps-là), Taine assure que les demi-notables, gens du peuple propres et à leur aise, furent les plus persécutés : la jalousie des sans-culottes était sans pitié pour des voisins placés immédiatement au-dessus d'eux.

Et il recommence à parler, hors de propos (p. 435), des arrestations, guillotinades, proscriptions, allant jusqu'à rendre les « Jacobins » responsables de l'émigration de 50 000 Alsaciens en 1793.

Les demi-notables, « étant des hommes rangés et réguliers de mœurs, ayant prospéré ou s'étant maintenus sous l'ordre ancien, ont naturellement du respect pour les institutions de l'ancien régime; ils gardent involontairement un fond de vénération pour le roi et surtout pour la religion; ils sont catholiques pratiquants ». « A tous ces titres, dit Taine (p. 438), ils ont pour ennemis personnels les chenapans en place, et, pour tous ces motifs, on les abat. » Les Jacobins sévissent âprement contre cette « aristocratie subalterne ».

Ils sévissent aussi contre les notables proprement dits, bourgeois riches, gros marchands. Comme exemple

des plus odieux de ces sévices, Taine cite (p. 440) l'arrêté du représentant Milhaud qui, en ventôse an II, imposa une contribution patriotique de 100 000 livres aux citoyens les plus riches de Narbonne, parce qu'ils ne s'étaient pas joints aux autres citoyens et citoyennes de cette ville, requis pour le déchargement et le transport des fourrages. Il fait croire qu'on voulait forcer, bêtement et par jalousie, les gens riches à travailler de leurs mains, et laisse ignorer au lecteur que ces fourrages à décharger et à transporter étaient destinés à l'armée des Pyrénées orientales, qui en avait un besoin urgent, et qu'il s'agissait, en réalité, d'une mesure de défense nationale.

Selon Taine, ce ne sont pas seulement les riches que l'on traque, mais quiconque est cultivé, et il répète (p. 452) l'anecdote sur Fourcroy forcé de déclarer qu'il était pauvre [1]. Il reparle de Carrier. Il allègue Babeuf (p. 455) alors sans influence. Il esquisse un tableau du renversement social : les honnêtes gens piétinés, les brigands au pouvoir. Ne sachant plus que dire, il revient (p. 457) sur l'affaire du Comité révolutionnaire du Bonnet-Rouge (qu'il appelle maintenant *de la Croix-Rouge*). Il gémit (pp. 457 et 458) sur le sort de Louis XVII, avec une tendresse qu'on ne trouve pas aussi émue chez les pamphlétaires royalistes. C'est « l'enfant innocent et précieux.... d'une précocité rare, aussi intelligent que bon, d'une figure douce et charmante ». Et Taine reproduit sans contrôle la légende du cordonnier Simon, « qui l'enivre de force, qui l'affame, qui l'empêche de dormir, qui le roue de coups ».

Il rappelle aussi (p. 459) Lavoisier guillotiné et le

1. Voir plus haut, p. 268.

mot de son juge : « La République n'a pas besoin de savants ! » sans même se demander si ce mot est authentique[1]. Il rappelle aussi, même page, le procès-verbal d'arrestation et d'interrogatoire d'André Chénier, procès-verbal qu'il appelle, et justement, « véritable chef-d'œuvre de baragouinage et de barbarie ». Il a raison de gémir sur « l'homme de génie livré aux bêtes ». Il a tort d'attribuer aux républicains d'alors, en général, cette cruauté et ces âneries. Il a tort de tirer, soit de ce fait exceptionnel, soit d'anecdotes suspectes, cette conclusion (p. 460) : « Le renversement est complet, la France ressemble à une créature humaine que l'on forcerait à marcher sur sa tête et à penser avec ses pieds. »

VI

Cette créature, si on la laisse longtemps dans cette position, finira par s'affaisser. « Le sang, dit Taine, ne circulera plus, la suffocation viendra ; le tronc et les jambes pâtiront autant que la tête ; les pieds eux-mêmes se refroidiront et deviendront inertes. Telle est à peu près l'histoire de France sous ses pédagogues jacobins. » Et dans un chapitre sur les subsistances (pp. 462 à 550), il montre que l'alimentation du peuple français, mis ainsi la tête en bas par le gouvernement révolutionnaire, se fait très mal. Il montre aussi, et

1. Sur cette légende, voir dans la revue *la Révolution française*, t. XXXVIII, p. 385 à 389, un article de J. Guillaume. Le mot fut fabriqué après le 9 thermidor. On le trouve pour la première fois dans le troisième rapport de Grégoire sur le vandalisme (24 frimaire an III).

surtout, que ce désordre est l'effet d'un plan préconçu, d'un socialisme égalitaire. Il le montre par des anecdotes, et sans aucune enquête d'ensemble et méthodique[1]. Cette démonstration, il l'avait déjà entreprise à plusieurs reprises : il la reprend et il insiste, lançant les dernières anecdotes qui lui restent comme un combattant brûle ses dernières cartouches.

Certes, l'état de guerre amena çà et là, en plus d'une commune, par les réquisitions, un collectivisme de fait, et j'ai signalé ailleurs ces cités collectivistes[2]. Le spectacle de ce collectivisme de fait provoquera même plus tard le communisme de Babeuf. Mais ce n'est point ce que dit Taine. Parlant des subsistances, dont l'état de guerre rendait si difficile la production et le rassemblement, il ne parle même pas de l'état de guerre. Les effets économiques qu'il signale ne sont, à ses yeux, que les effets de la doctrine jacobine, brutalement appliquée.

C'est à peu près comme si on racontait la disette dont souffrirent les habitants de Paris de septembre 1870 à janvier 1871, sans dire qu'alors Paris était assiégé par les Prussiens et en n'attribuant cette disette qu'aux théories économiques des hommes du 4 septembre.

Cette remarque suffirait à faire sentir la fausseté de tout ce chapitre de Taine sur les subsistances, où il n'est tenu aucun compte de la cause même qui amena la disette, la famine, les violences, les troubles.

1. Si on veut se rendre compte de l'insuffisance ou plutôt de la nullité de la documentation de Taine sur la question des subsistances, on lira, dans la Collection publiée par la Commission de l'histoire économique de la Révolution, le volume intitulé : *Le Commerce des Céréales*, recueil de textes et de notes, par M. P. Caron, (Paris, Impr. nationale et libr. Leroux, 1907, in-8).

2. Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, pp. 459 et 460.

Voici cependant quelques critiques de détail, non pas toutes les critiques qui s'offrent à l'esprit, mais les plus significatives.

Parlant du socialisme de Robespierre, Taine cite entre guillemets (p. 469) des articles de son projet de déclaration des Droits, mais en les altérant. Ainsi il fait dire à Robespierre : « Le droit de propriété est borné et ne s'applique qu'à la portion des biens garantie par la loi. » Or Robespierre avait dit : « Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter le droit d'autrui. »

La seule fois, ou à peu près, qu'à propos de subsistance il parle de la guerre, c'est pour dire (p. 475) : « Après la déclaration de guerre aux Anglais, tout le commerce maritime [s'écroule]; après la déclaration de guerre à l'Europe, tout le commerce continental. » Or, quand la Convention eut déclaré la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, elle ne la déclara plus à aucune autre puissance, si ce n'est à l'Espagne. La déclaration de guerre à l'Europe, c'est une invention de Taine pour ridiculiser l'outrecuidance fanfaronne de Jacobins.

Jusqu'ici les plus fantaisistes statistiques de Taine avaient eu pour objet des choses ou des hommes. Le voilà maintenant qui (p. 482) s'exerce à une statistique des sentiments. « Il est probable, dit-il, que les motifs désintéressés, l'amour pur du prochain, de l'humanité, de la patrie, n'entrent pas pour un centième dans le total de la force qui produit les actions humaines. »

Après avoir détruit « l'énergie utile » du riche, le Jacobin va s'appliquer à détruire l'énergie utile du pauvre, en détruisant chez lui l'instinct d'acquisition et de conservation. C'est une « saisie universelle des

hommes et des choses » (p. 484). Ce sont des mesures systématiques pour achever la confiscation de la grande et moyenne propriété, et pour abolir la petite propriété. Spoliation des créanciers de l'État par les assignats. Spoliation des particuliers par les emprunts forcés, les taxes, les proscriptions, les exécutions, et anéantissement du commerce. Destruction des petites fortunes, appauvrissement des pauvres par les mesures contre les laboureurs : on ne leur permet de vendre qu'au marché, on réquisitionne leurs denrées au prix du maximum, on les poursuit pour accaparement. Le paysan refuse de labourer, de semer, de moissonner : il cache ses produits. Résultat : la famine. Ces résultats, parmi les Jacobins qui les provoquent, il en est qui ne savent pas ou ne veulent pas les voir; d'autres les voient et les acceptent. Au nombre de ces « quelques furieux, lucides à force de fureur », Taine place Jeanbon Saint-André et Collot d'Herbois. Pour Collot d'Herbois, il donne pour preuve qu'à Lyon, quand Collot s'y trouvait, c'est-à-dire après le siège, il y avait disette. Pour Jeanbon, il ne donne aucune preuve ni même aucune référence.

Je laisse de côté les anecdotes suspectes, les sources mal indiquées, les anachronismes [1], les affirmations sans preuves [2], les réflexions pédantes, comme quand

1. Comme preuve que le « jeûne » se prolonge jusqu'après la Terreur, il allègue, p. 495, des témoignages de mars et de juin 1794, c'est-à-dire antérieurs au 9 thermidor.

2. Par exemple, p. 517 : « Notez qu'en ce temps-là les seules contributions directes prélèvent 12 à 13 sous par franc de revenu. » Aucune référence. Plus loin, p. 597, on voit qu'il a pris cela dans les Mémoires de Dufort de Cheverny, qui dit qu'il en était ainsi, non pas dans la France en général, mais dans quelques endroits du département d'Indre-et-Loire de 1797 à 1799.

il lui paraît odieux qu'en messidor an II on ait fait travailler tout le monde à la moisson. Comment se fait-il qu'avec une politique si folle la France ait pu se nourrir? Comment se fait-il que ce « socialisme jacobin » ait sauvé de la famine le peuple et les armées? Comment se fait-il qu'il ait assuré la défense nationale et sauvé la France? Ces heureux succès du jacobinisme, Taine les attribue (p. 514) à « quatre hasards simultanés » : 1° la douceur de l'hiver, les légumes qui suppléent à la rareté du pain dès avril et mai, la moisson, très belle, en avance de trois semaines; 2° l'arrivée du grand convoi de grains d'Amérique, en juin 1794, « grâce au sacrifice de la flotte qui l'a couvert et qui, huit jours auparavant, s'est fait écraser pour lui »; 3° le fait que les armées victorieuses se nourrissent en pays ennemis; 4° « enfin, par un suprême bonheur, Robespierre, Saint-Just, Couthon, la Commune de Paris, les Jacobins à principes sont guillotinés le 28 juillet, et avec eux tombe le socialisme autoritaire. »

Je ne discute pas la réalité du premier de ces quatre grands hasards (quoiqu'il y eût beaucoup à dire là-dessus). Mais comment appeler *hasard* l'héroïsme du *Vengeur*, qui facilite l'arrivée du convoi? Comment appeler *hasard* les victoires des armées républicaines? Comment appeler *hasard* le coup d'État du 9 thermidor an II? L'événement qui marqua le succès de la défense nationale, ce fut la victoire de Fleurus, antérieure au 9 thermidor : ce n'est donc pas le 9 thermidor qui sauva la France. Cette journée fut un des résultats indirects de la victoire de Fleurus : on ne voulait plus de la terreur, parce que le péril militaire et étranger, raison d'être de la Terreur, avait disparu.

Quand Taine allègue les quatre hasards, c'est une façon littéraire d'avouer qu'il n'a rien compris à la suite des événements, et qu'il ne s'explique pas comment cette politique « jacobine », qu'il dit folle, a sauvé la France.

Il se demande (p. 545) : « Combien sont morts de misère? » Et il se répond : « Très probablement, beaucoup plus d'un million. » Suit une longue note, où il produit quelques précisions surtout d'après les *Statistiques* publiées par les préfets du Consulat, sans se demander quelle valeur avaient ces statistiques, en tant qu'elles s'appliquaient rétrospectivement à l'époque de ce gouvernement révolutionnaire dont les fonctionnaires de Bonaparte n'étaient sans doute pas enclins à parler favorablement. Telles qu'elles sont, il les cite inexactement. Ainsi Cochon, préfet de la Vienne, avait dit[1] : « ... Mais en l'an II et en l'an III, il y a eu à Poitiers beaucoup de troupes, et il est mort dans les hôpitaux un grand nombre de militaires, blessés dans la Vendée. Aussi, le nombre des décès a été en l'an II de 2 094 et en l'an III de 1 036. » Voici comment Taine résume ce passage : « ... Mais, en l'an II, il y a eu 2 094 décès, et en l'an III, 2 032, en grande partie dans les hôpitaux. » On voit que le chiffre de 1036 devient sous sa plume 2032; mais ce qui est beaucoup plus grave, il supprime l'explication que donne le préfet, et cache à ses lecteurs que l'accroissement exceptionnel de la mortalité à Poitiers provenait de la présence dans cette ville de beaucoup de troupes et de militaires blessés. « A Niort, dit-il,

1. Cette série de statistiques est à la Bibliothèque nationale, sous la cote L 31/9.

qui comptait 11 000 âmes, la mortalité annuelle, pendant les dix années qui ont précédé 1793, était de 423 décès, ou 38 décès par 1 000 habitants. En l'an II, il y a eu 1 872 décès, ou 170 décès par 1 000 habitants : le nombre des décès est plus que quadruplé; en l'an III, il y a 1122 décès ou 102 par 1 000 habitants : le nombre des décès est presque triplé ». Source : *Statistique* des Deux-Sèvres, par Dupin, préfet, 2° Mémoire, an IX. » Or je ne trouve pas de « 2° Mémoire » de Dupin, mais une seule *Statistique*, par ce préfet, an IX (Bibl. nat., L 31/9, in-8), où je lis (p. 44) : « La population de Niort est de 15 028 individus, sans y comprendre les faubourgs qui en contiennent plus de 2 000. Elle était à peine de 11 000 en 1789. Cet accroissement tient à la sûreté dont on a constamment joui à Niort. » Ainsi, dans le mémoire que nous retrouvons, le préfet des Deux-Sèvres signale un accroissement de population à Niort et l'attribue aux bonnes conditions où s'est trouvée cette ville. Dans le mémoire que nous ne retrouvons pas, il aurait dit le contraire! Taine dit ensuite : « En l'an IX, le gouvernement demande aux Conseils généraux si la population avait augmenté ou diminué depuis 1789 (*Analyse des procès-verbaux des Conseils généraux de l'an IX*, in-4°). Sur 58 qui répondent, 37 disent que chez eux la population a diminué, 12 qu'elle s'est accrue, 9 qu'elle est restée stationnaire; sur ces 21 derniers, 13 attribuent le maintien ou l'accroissement de la population, du moins en très grande partie, à la multiplication des mariages précoces contractés pour éviter la conscription et au grand nombre des enfants naturels. » Or, ouvrez cette *Analyse* (Bibl. nat., Lf 136/89) : vous y verrez (pp. 650 à 664) que les départements dont les Conseils

généraux répondirent ne furent pas au nombre de 58, comme le dit Taine, mais de 78. Les autres chiffres, sauf celui des accroissements, ne sont pas moins fantaisistes. Si on examine de près ces réponses, on verra qu'il en est beaucoup de vagues, d'insignifiantes, ou qui sont des aveux d'ignorance. Tantôt, il y est dit, par exemple pour la Drôme, que les premiers recensements étaient exagérés, et qu'ainsi on n'est pas sûr d'avoir un point de comparaison solide. Tantôt on fait remarquer, comme pour la Côte-d'Or, qu'on n'a pu obtenir, dans les communes, de recensements fidèles, et que, s'il y a eu augmentation dans les campagnes, il y a eu diminution dans les villes. Beaucoup de Conseils généraux disent que la diminution, quand il y en a, provient des réquisitions pour le service militaire, qui prenait alors tant de gens, si bien qu'au chiffre de la population pour chaque département il faudrait ajouter celui des soldats originaires de ce départemement et présents alors sous les drapeaux.

J'ai essayé, moi aussi, pour contrôler les dires de Taine, de diviser en catégories les réponses des Conseils généraux, et il me semble que finalement on pourrait dire que, sur ces 78 Conseils généraux, 27 ont fait des réponses trop peu précises pour qu'on puisse en tenir compte, à savoir : Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Eure, Forêts, Gard, Jemmapes, Léman, Haute-Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Manche, Mont-Tonnerre, Nord, Oise, Orne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Roër, Sambre-et-Meuse, Haute-Saône, Sarthe, Seine-et-Marne, Var, Haute-Vienne; 5 ont dit que la population était stationnaire, à savoir : Allier, Ardèche, Doubs, Indre, Indre-et-

Loire; 12 ont dit que la population avait augmenté, à savoir : Hautes-Alpes, Aube, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Jura, Loir-et-Cher, Lot, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Vosges, Yonne; 34 ont dit qu'elle avait diminué, à savoir : Aix, Basses-Alpes, Ariège, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Haute-Garonne, Gironde, Golo, Landes, Liamone, Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Meuse-Inférieure, Mont-Blanc, Moselle, Nièvre, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Vaucluse, Vendée, Vienne. Et encore faut-il avouer que, même dans les réponses qui semblent précises, l'absence ou la médiocrité de preuves devraient nous rendre incrédules. En somme, le plus sage serait peut-être de dire de ce document qu'il ne nous apprend pas grand' chose. Mais on n'obtient jamais de Taine un aveu d'ignorance ou d'incertitude.

Oubliant son projet et son plan, Taine s'était mis à parler de la période postérieure au 9 thermidor; puis, revenant en arrière, il s'était remis à parler de la période antérieure, parfois aussi de toute la Révolution. Le voilà qui, brusquement et sans dire gare, en revient (pp. 548 à 550) à la période thermidorienne, et montre, d'après les Mémoires de La Revellière-Lépeaux, les membres du Comité de salut public se gobergeant au milieu de la misère publique, sans avertir qu'il s'agit des tout derniers temps de la Convention, puisque La Revellière n'entra au Comité que le 15 fructidor an III. Sans doute les lecteurs instruits et attentifs verront qu'il s'agit de cette période extrême, et non du Comité de Robespierre et de Saint-Just : les autres auront seulement cette impression qu'au

Comité de salut public, en pleine famine, on faisait bombance[1].

C'est par cette anecdote que Taine termine et conclut ce chapitre sur les subsistances, où il s'imagine qu'il a tracé un tableau de la situation économique de la France pendant le gouvernement révolutionnaire.

1. D'ailleurs, à travers les exagérations de La Revellière (mauvaise langue, s'il en fut), on voit que ces repas qu'il dénonce comme des ripailles n'étaient guère luxueux, même pour l'époque. Il avoue que l'un deux consistait en un pot-au-feu !

CHAPITRE IX

LA FIN DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

I. Documentation. — II. Période thermidorienne et Directoire. — III. Pourquoi nous arrêtons ici notre critique.

I

Le livre cinquième, par lequel s'achève cette histoire de la Révolution, est intitulé : *La fin du gouvernement révolutionnaire*. Ce sont les 83 dernières pages du volume (pp. 552 à 635), et ainsi, en 83 pages seulement, Taine traite de toute la période comprise entre le 9 thermidor an II et le 18 brumaire an VIII, c'est-à-dire plus de cinq années.

Ses principales sources, il les signale ainsi (p. 599) : « Aux Archives nationales, la série F^7 contient des centaines de cartons remplis de rapports « sur la situation », « sur l'esprit public » de chaque département, ville ou canton, depuis l'an III jusqu'à l'an VIII ; j'y ai travaillé pendant plusieurs mois ; faute de place, je ne puis transcrire ici mes extraits. On

trouvera dans ces cartons l'histoire positive des cinq dernières années de la République. L'impression d'ensemble est donnée exactement par Mallet du Pan, dans sa *Correspondance avec la Cour de Vienne* et dans son *Mercure britannique* ».

Il y a en effet aux Archives nationales, dans la série F^7, une sous-série départementale, qui comprend 221 cartons [1], où se trouvent bon nombre de lettres ou rapports des commissaires du Directoire exécutif près les administrations de département, adressés au ministre de l'intérieur ou au ministre de la police générale. Mais cette source est bien moins riche que ne le dit Taine. D'abord, quoi qu'il en dise, fort peu de ces documents se rapportent aux villes ou cantons, et, pour certains départements, ils sont en très petit nombre. Quelle que soit la valeur de ladite source, Taine s'illusionne quand il assure « y avoir travaillé pendant plusieurs mois ». Consultez-en trois ou quatre cartons pris au hasard, et lisez ensuite les pages où Taine croit s'être inspiré de cette série : vous verrez qu'en réalité il n'a eu que le projet de la dépouiller.

Ce qu'il a lu, ce qu'il a utilisé, c'est la *Correspondance* de Mallet du Pan [2], qui venait alors de paraître depuis quelques mois, par les soins de M. André Michel et dont il avait lui-même, Taine, écrit la préface [3].

1. Ces cartons sont cotés par les numéros 3467 et suivants.

2. Quant au *Mercure britannique*, que Taine signale aussi, Mallet du Pan ne commença à publier ce journal (à Londres) que le 10 octobre 1798 : ce n'est donc une source que pour la dernière année du Directoire, et Taine s'en est peu servi (voir, par exemple, p. 611 et 612).

3. *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne* (1794-1798), publiée d'après les manuscrits conservés aux Archives de Vienne, par André Michel, avec une préface de M. Taine, de l'Académie française. Paris, Plon, 1884, 2 vol. in-8.

On lit dans cette préface : « Tel savant, physiologiste, anatomiste et clinicien, emploie dix ans de sa vie à l'étude d'une maladie nouvelle ou mal connue, l'albuminurie, le choléra asiatique ou la fièvre jaune; pareillement, Mallet a mis dix ans à faire la monographie de la fièvre révolutionnaire; il l'a faite sur place, jour par jour, avec un diagnostic sûr, des pronostics vérifiés, une parfaite intelligence des causes et des crises : il n'y aurait qu'à recueillir ses articles et ses brochures pour avoir une histoire complète de la Révolution. » *Sur place!* Or, Mallet du Pan quitta la France en 1792, et Taine lui-même déclare que, de 1793 à 1798, il fut renseigné « par des correspondants bénévoles ou payés ». Qui étaient ces correspondants? Taine n'en sait rien. Il ajoute, avec son air habituel de certitude : « Sur les personnages importants de la Convention et du Directoire, sur Danton et Robespierre, sur les principaux thermidoriens, il n'a que des renseignements incomplets, parfois inexacts; il n'a point lui-même pratiqué les gens dont il parle, il les aperçoit de loin; d'ailleurs il leur accorde peu d'attention; il sait que leur initiative est de médiocre importance, qu'ils ne conduisent rien, qu'ils sont entraînés, ce sont des nageurs en train de se noyer; l'essentiel est de noter le sens et la rapidité du courant. Mais sur les assemblées, les partis et les foules, ses jugements sont aussi exacts que pénétrants; là dessus, en refaisant son travail, je ne l'ai jamais trouvé en défaut; les documents de toutes mains, authentiques et multipliés, autorisent ses descriptions les plus sombres et ses sévérités les plus âpres. » Et il avait déjà dit : « Si on se reporte aux documents originaux, on découvre que ses analyses sont toujours

exactes... » Or c'est une illusion : Taine n'a pas « refait le travail » de Mallet du Pan, ne s'est pas « reporté aux documents originaux ». Les « documents originaux » qu'avait eus Mallet du Pan, ce sont les lettres de ces correspondants, que ni Taine ni personne, que je sache, n'a vues.

Quand Mallet du Pan sortit de France, en 1792, il était chargé par la cour de France d'une mission secrète auprès de l'Empereur et du roi de Prusse. A la fin de 1794, il accepta de faire à l'empereur une correspondance politique (bien payée) sous le couvert du comte de Colloredo. Il accepta aussi de faire la même chose pour le roi de Prusse. C'est la correspondance avec l'Empereur qui a été publiée, et l'éditeur, M. André Michel, dit de Mallet du Pan : « Avocat consultant et ministre *in partibus* des monarchies menacées, il les excite à faire une guerre énergique à la France et à fomenter des complots à l'intérieur. » Pour les décider il leur fait croire que la France, ruinée par le jacobinisme, est en décomposition.

Voilà le témoin que Taine proclame impartial et bien informé, le plus impartial et le mieux informé de tous les contemporains : un étranger qui est sorti de France depuis trois ans, qui ne connaît ce qui s'y passe que par des correspondants et les journaux, et qui, haïssant la Révolution, a pour but et pour gagne-pain de développer cette haine chez l'Empereur.

Quelques mémoires, les histoires de Buchez et Roux, de Barante et Ludovic Sciout, voilà à peu près les seules sources par lesquelles Taine a complété Mallet du Pan, sa source capitale, on pourrait presque dire sa source unique. Ni les arrêtés du Directoire, ni la série F1c III aux Archives nationales, ni les registres

des municipalités cantonales, ni la presse périodique, pas même le *Rédacteur*, ce journal officieux du gouvernement, aucune des véritables sources de l'histoire politique, de l'histoire de l'esprit public, c'est-à-dire du sujet même que traite Taine, n'a été ni explorée ni même regardée.

II

En cette rapide esquisse, improvisée sans soin et sans plaisir, car sa plume se lasse, il montre, comme il dit, les Jacobins chassés du pouvoir, puis y revenant, surtout après le 18 fructidor. Ici, peu de petits faits significatifs : un aperçu du coup d'État, des lois terroristes. La méthode change, mais non le ton : c'est une indignation à jet continu contre les républicains. Même mutilation de la réalité : pas une précision sur l'état de guerre, pas une précision sur les insurrections ou complots royalistes.

Sur la période thermidorienne, il n'y a que sept pages (pp. 552 à 559), insignifiantes et vides, avec la même fantaisie dans les statistiques comme quand il compte 400 muets « du ventre[1] », ou qu'il assure qu'il n'y a pas dans la Convention 50 hommes honorables, et que, « dans tous leurs décrets, bons ou mauvais, les sept cents autres ont eu pour premier objet leur intérêt personnel ».

Puis, à propos du plébiscite sur la Constitution de l'an III et sur le décret de réélection des deux tiers, ce sont (pp. 562 et 563) des statistiques, ou invérifiables

1. Ailleurs, il avait dit qu'ils étaient 450. Voir plus haut, p. 267.

par suite d'erreurs de cote[1], ou qui, quand on peut les vérifier, déconcertent par l'inexactitude des éléments dont Taine les forme, ou par l'absence de preuves. Ainsi il assure qu'à Paris les citoyens qui ont voté sur le décret (des deux tiers) « ont presque tous voté contre », et il croit le prouver par le fait que deux sections réclamèrent contre l'annulation de leur vote négatif[2], par l'assertion de Mallet du Pan, qui, absent de France, estimait à 80 000 le nombre de ces votes négatifs, et enfin par l'assertion de Fiévée qui, en une phrase très obscure, assure que le plébiscite avait en réalité repoussé la Constitution comme les décrets[3].

Arrivé au Directoire, Taine lui reproche d'avoir choisi des agents jacobins, pillards et ivrognes, des « drôles », entre autres (p. 571) « un ex-maître d'école ». Telle est sa colère qu'un ex-maître d'école, si le Directoire en fait un fonctionnaire, devient à ses yeux, et par cela seul, un « drôle »!

A propos des élections de l'an IV, voulant faire voir que le nouveau tiers était modéré, il signale, parmi

1. Ainsi Taine renvoie aux Archives nationales « AII, B, 638 » et « AII, B, 688 ». Ces cotes n'existent pas. Les votes sur Constitution de l'an III son cotés BII, 35 à 74.

2. Ces votes avaient été annulés parce que le procès-verbal de ces sections portait qu'elles avaient rejeté les décrets à l'unanimité, sans dire par quel chiffre de voix.

3. Un autre eût commencé par se rendre compte des résultats du plébiscite, à l'aide des documents originaux et officiels. Il aurait ensuite examiné les critiques, les accusations de fraude. Taine suit la marche inverse. Il commence par lire un pamphlétaire de droite, Fiévée, et c'est seulement après l'avoir lu qu'il demande à M. Maury, directeur des Archives, de lui communiquer les « relevés et procès-verbaux du plébiscite », en lui écrivant, 31 mars 1884 (voir son Bulletin de travail) : « D'après un passage de Fiévée, commissaire avec deux autres de la section du Théâtre-Français pour vérifier ces relevés, je soupçonne une fraude du gouvernement d'alors... »

les élus de Paris (p. 574) « Pastoret, ancien ministre de Louis XVI » : or Pastoret fut élu par le Var, et n'avait jamais été ministre de Louis XVI.

Quelqu'un ayant dit à lord Malmesbury que les hommes frappés par le coup d'état du 18 fructidor an V étaient « les plus estimables et les plus capables de la République », Taine le croit sans autres preuves, et ajoute (p. 583) qu'ils étaient « les seuls libéraux de fait ».

Selon lui, rien ne justifiait ce coup d'État. « On ne trouverait pas, dit-il (p. 580), dans les deux Conseils, vingt royalistes avoués ou décidés ; il n'y en a guère que cinq ou six, Imbert-Colomès, Pichegru, Willot, Delarue, qui soient en correspondance avec Louis XVIII et disposés à élever le drapeau blanc. » Et il ne dit pas que Pichegru, « en correspondance avec Louis XVIII », avait été élu président par le Conseil des Cinq-Cents !

Il assure (p. 589) qu'au 18 fructidor « 214 représentants sont retranchés du corps législatif, et 180 autres, par peur ou par dégoût, cessent d'assister aux séances ». En réalité les députés fructidorisés furent au nombre de 177 [1], et, quant à ce chiffre de 180 abstentionnistes, c'est une fantaisie de Mallet du Pan.

Conséquence du coup d'état, selon Taine (p. 599) : «... Avec les purs Jacobins, on voit reparaître le pur jacobinisme, le socialisme égalitaire et antichrétien, le programme de l'année funèbre, bref, les idées raides, simples, exterminatrices que la secte ramasse, comme des poignards encroûtés de sang, dans la défroque de Robespierre, de Billaud-Varenne et de Collot d'Her-

1. Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 588.

bois. » Suivent, sur la religion laïque, sur la persécution des prêtres, sur les nouvelles lois terroristes, des aperçus indignés, vagues, des exercices de style inférieurs en qualité à tout ce que Taine a écrit jusqu'ici. C'est une improvisation bâclée, indigne de son talent, surtout quand il stigmatise, en vagues déclamations, la politique directoriale à l'égard des peuples conquis, empruntant à Mallet du Pan (p. 615) une statistique (plus qu'étrange) des spoliations dont les Français se seraient alors rendus coupables à l'étranger.

Puis il se réjouit (p. 628) de l'agonie de la « République jacobine », de l'agonie du « vieux monstre chargé de crimes et pourri de vices », semblable à ce Tibère qu'un tribun militaire aida finalement à mourir.

Conclusion dernière : la République n'était pas née viable, le corps social était dissous, il n'y avait plus de cohérent et de vivant que l'armée. Avec l'armée, Bonaparte fait son coup d'état, et construit « cette caserne philosophique où nous vivons depuis quatre-vingts ans ».

C'est par ces mots que Taine achève son tableau de la Révolution française : il a hâte d'arriver au Consulat et à Napoléon.

II

Nous ne le suivrons pas dans cette dernière partie de son œuvre : elle est inachevée, elle est à moitié posthume, elle a un caractère encore moins historique que les parties précédentes ; ce sont surtout des considérations générales, des vues d'ensemble, une psychologie de Napoléon, une critique du régime de la société française au XIXe siècle, sans presque aucun récit, et s'il y

a là encore de ces tableaux de mœurs et d'idées, comme Taine en a tant écrit, pour faire connaître le XVIIIe siècle avant et après 1789, ils ne forment même plus une suite chronologique. D'autre part, si l'auteur a usé, en cette dernière partie, d'un appareil d'érudition, ce n'est plus que par endroits, et cet appareil a plutôt l'air d'un ornement que d'une base : Taine travaille maintenant sur des faits et des matériaux déjà connus et vérifiés. Critiquer l'érudition des deux derniers volumes, ce serait moins intéressant, moins utile, et puis, n'ayant à relever que le même genre de lacunes, le même genre d'inexactitudes, le même genre d'abus, cette critique serait par trop monotone et fastidieuse. Nous nous bornons donc à l'étude que nous avons faite des volumes de Taine qui se rapportent à la Révolution française proprement dite : c'est là, dans le livre des *Origines*, la partie achevée, la partie essentielle, le monument complet, sur lequel Taine lui-même aurait estimé désirable et équitable d'être jugé comme historien, après sa mort, par ses successeurs.

CONCLUSION

Je conclurai en rappelant simplement ce que j'ai voulu faire et en disant ce à quoi il me semble que je suis arrivé.

J'ai moins voulu critiquer les théories philosophico-historiques de Taine que son érudition, dont l'appareil, d'aspect si imposant, a donné crédit à ses théories et lui a valu, en France et à l'étranger, une grande réputation d'historien. Son autorité, qui a eu aussi une certaine influence politique, n'est pas tant fondée sur son talent, quoique ce talent soit de premier ordre, que sur la méthode à demi-scientifique qu'il annonce, sur ses éclatantes promesses d'impartialité, sur le système de ses références continuelles au bas des pages sur l'étalage de tant de cotes d'archives, sur l'air d'exactitude méticuleuse avec lequel il manipule ses sources.

J'ai vérifié tout cela.

Je l'ai vérifié avec la modestie, avec l'esprit de justice ou d'indulgence de quelqu'un qui, ayant beaucoup écrit sur l'histoire de la Révolution, n'a pas évité plus qu'un autre les méprises, les lapsus, les étourderies auxquels on est exposé dans tout travail d'érudition tant soit peu vaste et compliqué.

Cette vérification sans préjugé et sans malveillance,

je l'ai entreprise en me disant qu'il n'était pas possible qu'un homme qui avait manié tant de textes, et si divers, n'eût pas commis des erreurs.

Les erreurs qui viennent de la négligence, de l'inattention, il y faut bien être indulgent, puisque quiconque les relève en a commis lui-même ou en commettra.

Mais si les erreurs viennent d'une mauvaise méthode, si elles viennent d'un parti pris, si elles viennent de passions politiques ou philosophiques, si elles sont presque toutes tendancieuses, s'il y en a à chaque page, presque à chaque phrase, n'ôtent-elles pas toute autorité à un livre d'histoire?

Or c'est le cas du livre des *Origines de la France contemporaine*.

On peut dire, après une vérification suivie et sans parti pris, qu'en ce livre une référence exacte, une transcription de texte exacte, une assertion exacte, c'est l'exception.

Ces inexactitudes, il y en a de graves, il y en a d'insignifiantes, il y en a d'innocentes, il y en de tendancieuses, mais il y en a partout ou presque partout.

Comme je l'ai dit au début, c'est une édition critique qui, seule, aurait pu montrer toute la défectuosité d'une méthode de travail plus que fantaisiste. Cette édition étant impossible, il m'a fallu garder pour moi une grande partie de mes notes et n'offrir qu'une analyse avec des critiques de détail. Ces critiques de détail sont nombreuses; elles se suivent ou plutôt elles suivent le texte critiqué, comme par une sorte de corps à corps, où il n'y a interruption de contact qu'aux points les moins importants, les moins caractéristiques.

Si on ne lit que quelques pages de cette critique, on m'accusera de pédantisme, de minutie malveillante, de taquinerie envers la mémoire d'un grand écrivain. Je sens que j'ai l'air de m'acharner. Si on a la patience de tout lire, on verra que cette minutie était indispensable pour juger à fond une érudition qui s'attache presque toujours à de très petits faits, à ces petits faits que Taine appelle significatifs.

Les lacunes sont peut-être encore plus graves que les erreurs. Presque toutes les plus authentiques et les plus riches sources de l'histoire de l'esprit public, qui est le vrai sujet de Taine, lui ont échappé. Sa base documentaire, malgré un luxe de références, est incomplète, insuffisante, quoiqu'il s'imagine et dise avoir lu et vu tout ce qu'il y avait à lire et à voir.

De la documentation proprement dite et de l'usage immédiat que Taine fait des sources, si on passe aux résultats généraux, aux jugements historiques, aux conclusions de toute sorte qu'il en tire, on s'aperçoit que, même s'il avait évité presque toutes ces erreurs d'érudition, il n'en aurait pas moins donné une idée fausse, et, si je puis dire, une idée peu historique de la Révolution française.

En effet, même si tous ces petits faits significatifs, qu'il a colligés et produits, étaient vrais, les récits ou les tableaux qu'il en forme seraient faux par l'abus des généralisations, soit dans le temps, soit dans l'espace. D'un ou de quelques incidents qu'il voit à tel moment ou en tel lieu, Taine conclut aussitôt que des incidents analogues se produisaient à tous les moments et en tous les lieux. S'il y a des troubles, des pillages, des meurtres en Bretagne ou en Provence, Taine assure qu'il y en avait dans toute la France. S'il

y en a en 1793, il assure qu'il y en a en 1794 ou en 1795. Ce n'est pas une fois, ce ne sont pas quelques fois qu'il généralise ainsi : c'est toujours. Cette généralisation abusive, c'est son procédé, procédé constant que j'ai dû dénoncer constamment, au risque d'être monotone : je dirais presque que c'est son seul procédé.

On a vu aussi qu'il mutile la réalité avec une audace plus systématique encore qu'il ne mutile les textes.

Ainsi toute la Terreur s'explique (je ne dis pas : se justifie) par les circonstances de guerre civile et étrangère où se trouvait alors la France. Taine ne parle pas de ces circonstances ou n'y fait que d'insignifiantes allusions. Les moyens de violence que les Montagnards employèrent pour assurer la défense nationale contre les insurgés vendéens, contre les Autrichiens, les Anglais, les Espagnols, Taine ne les attribue qu'à un fanatisme philosophique. Il montre la fureur des républicains d'alors ou, comme il dit, des Jacobins, sans expliquer pourquoi ils étaient furieux, et cette fureur, ainsi inexpliquée, a l'air d'une folie, la folie de la raison raisonnante, la folie de l'esprit classique, la folie de l'esprit révolutionnaire.

Taine était-il donc de mauvaise foi?

Ce n'est point par courtoisie pour sa mémoire et par égard pour ses amis que j'écarterai l'hypothèse de la mauvaise foi, pour expliquer tant d'étranges incorrections. J'ai montré qu'argumentateur passionné, il a eu parfois des arguties ou des contre-vérités d'avocat. Mais c'est naïvement et consciemment. Il s'est trompé, mais il n'a voulu, il n'a cru tromper personne. J'ai le sentiment que la bonne foi était son état d'esprit naturel, une bonne foi candide et pure, la bonne foi d'un honnête homme qui ne vit que pour les idées. Il

était sérieux, loyal et grave. J'ai parlé souvent de sa crédulité : j'y vois un des effets de sa loyauté, qui était confiante.

Comment donc se fait-il qu'un tel homme, et d'un si haut mérite, ait eu comme le don de l'inexactitude?

Je ne me flatte point d'expliquer ni même de comprendre cela clairement. Voici seulement quelques remarques qui viennent d'elles-mêmes à l'esprit quand on a lu les écrits historiques de Taine.

Il avait une sorte d'orgueil de l'intelligence, qui l'empêchait de se résoudre à ignorer, à douter, ou, si on aime mieux, il avait une horreur naturelle de l'ignorance, du doute. Il fallait qu'il sût, qu'il fût sûr, qu'il affirmât. Il s'improvisait donc une certitude, et la rapidité de cette improvisation est une des causes de ses erreurs.

Il aimait la gloire littéraire, il semble qu'il l'aimât par-dessus tout. Son principal but, sans peut-être qu'il s'en rendît compte, c'était d'étonner le lecteur, de se faire admirer du lecteur. Quoiqu'il annonce une sorte de conception scientifique de l'histoire, en réalité c'est une sorte de conception littéraire qu'il applique avec des matériaux quelconques. Sa verve ingénieuse et toujours ardente lui inspire des morceaux brillants, admirables. Ce ne sont qu'antithèses, surprises, couleurs. C'est une pyrotechnie littéraire. La vérité historique s'y trouve sacrifiée, à chaque instant, aux nécessités de l'art.

C'est un fait aussi que Taine manque de patience. Il ne lui est pas possible de lire un document jusqu'au bout, tranquillement, passivement. Tant qu'il lit, il réagit contre sa lecture, puis il cesse de lire, et se figure le reste, ayant une hâte fébrile d'écrire, de créer.

Cette fièvre explique aussi la mutilation, la déformation des textes et des faits, du moins elle les explique dans les cas où elles ne sont pas tendancieuses. Quand, au contraire, Taine mutile ou déforme selon la tendance de sa thèse, c'est que cette thèse, préconçue et antérieure à toute esquisse, l'obsède par une évidence charmante et impérieuse. Ses méfaits contre la vérité et au service de sa thèse, même ses méfaits les plus vifs, il ne s'en aperçoit peut-être pas, il n'en a peut-être pas conscience, ou plutôt il est aveuglément porté à les commettre par le sentiment passionné qu'il a de la bonté, de l'utilité de sa thèse.

Théories préconçues, parti pris, impatience fébrile, ce n'est pas assez dire. Il faudrait presque parler d'une sorte d'état pathologique. Physiquement, Taine est incapable d'apercevoir, dans les documents, ce qu'il n'y cherche pas. Ne disons pas qu'il élimine le témoignage adverse : il lui échappe. Si visible, si gros, si frappant qu'il soit, ses yeux ne le voient pas. Oui, il y a chez Taine impossibilité à voir ce qu'il ne veut pas voir. Le document ne lui parle pas : c'est lui qui parle, et tout le temps, au document.

Si intelligent, et artiste original, il n'a pas l'intelligence de ce qui n'est pas sa propre pensée, de ce qui n'est pas lui-même. Il est incapable de se mettre à la place d'un de ces personnages historiques qui lui déplaisent, d'entrer, comme on dit, dans la peau d'un de ces Jacobins qu'il injurie. Sûr de la vérité, il croit que l'erreur est une corruption du cœur, et ce philosophe, qui a tant lu et tant réfléchi, ne porte d'autre jugement sur les républicains de l'an II que celui-ci : « Ils ne pensaient pas comme moi, donc ils étaient méchants, corrompus. » Lui qui se moque de la sim-

plicité puérile avec laquelle Robespierre appréciait les hommes, il apprécie Robespierre et les Montagnards aussi simplement, sans plus de nuances, sans plus de sentiment de la complexité des individus et des situations. Pour lui, comme pour Robespierre, les hommes sont tout bons ou sont tout mauvais : de même leurs idées, de même leur politique. Il condamne, il ne cherche pas à comprendre, et, chemin faisant, il se moque de ceux qui condamnent sans comprendre, ou encore de ceux qui interposent un système entre leurs yeux et la réalité.

Car il a toutes les bonnes intentions. Il les annonce, et il s'en pare. Il veut être impartial, intelligent, objectif. S'il ne tient pas ses promesses, c'est la faute de son tempérament, passionné et glorieux. Mais il faut dire, et nous l'avons dit, qu'il a toutes les curiosités, l'instinct vague de la complexité de l'histoire, l'instinct même de la méthode. Quand il avoue, et avec quel éclat ! ces curiosités et cet instinct, il ouvre par cet aveu une voie nouvelle, déjà amorcée par d'autres, où il n'a pas la force de s'avancer lui-même, d'où s'écarte son romantisme natif, mais où d'autres, après lui et peut-être un peu grâce à lui, s'avanceront. En cela, par ces promesses non réalisées, mais formulées, et aussi par l'idée, sur laquelle il a été un des premiers à insister, que l'histoire de France n'est pas seulement parisienne, mais provinciale, pas seulement politique, mais économique, il a rendu service aux études historiques.

C'est un service indirect, involontaire, ce n'est pas le service qu'il voulait rendre. Il voulait renouveler l'histoire de la Révolution pour justifier sa théorie conservatrice, traditionnaliste, et la renouveler par

l'érudition. Non seulement son érudition est fragile, mais ses vues sur la Révolution n'ajoutent rien à celles qu'avaient déjà exprimées, soit au temps même de la Révolution, soit sous la Restauration, les pamphlétaires royalistes. A ces pamphlets il n'a guère ajouté, si on y regarde de près, que l'agrément de son style et le prestige des cotes d'archives. Son livre, tout compte fait, et en ses résultats généraux, me semble presque inutile à l'histoire. Il n'est vraiment utile qu'à la biographie intellectuelle de Taine lui-même ou à celle de quelques contemporains, ses disciples.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT V

CHAPITRE I

AVANT LE LIVRE DES « ORIGINES »

I. L'éducation littéraire et historique de Taine. — II. Ses goûts et sa poétique. — III. Taine historien de l'art. — IV. Ses opinions politiques. — V. Projet, préparation, rédaction du livre des *Origines*. — VI. Traduction de l'ouvrage anonyme : *Un séjour en France*. 1

CHAPITRE II

L'ANCIEN RÉGIME

I. Dessein de l'auteur. — II. Comment il *synchronise* les faits. — III. Documentation : sources imprimées, sources manuscrites. — IV. Usage de ces sources. — V. Erreurs, généralisations, affirmations sans preuve, statistiques fantaisistes. — VI. Théorie politico-historique de Taine. — VII. Critique de cette théorie. — VIII. L'*Ancien Régime* et l'opinion. 27

CHAPITRE III

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

I. Documentation. — II. L'*Anarchie spontanée*. — III. Erreurs tendancieuses. — IV. Le personnel de la Consti-

tuante. — V. Les *Destructions*. — VI. Les *Constructions*. — VII. La *Constitution appliquée*. — VIII. Indignation et sarcasmes. 69

CHAPITRE IV

LA CONQUÊTE JACOBINE : PREMIÈRE ÉTAPE

I. Jacobins, Jacobinisme. — II. Sens équivoque du mot *Jacobin* dans Taine. — III. Érudition fantaisiste sur les Jacobins. — IV. Documentation. — V. Les élections de 1791. — VI. Personnel de la Législative. — VII. Politique de la Législative. — VIII. La journée du 10 août 1792; Danton et Panis. 118

CHAPITRE V

LA CONQUÊTE JACOBINE : SECONDE ÉTAPE

I. Massacres de septembre : Marat et Danton. — II. La conquête jacobine en province. — III. Rappel des grands faits significatifs. — IV. Taine et les petits faits significatifs. — V. Élections à la Convention; personnel de la Convention; Paris jacobin. — VI. Brutalité des Montagnards, faiblesse des Girondins. — VII. Les journées des 31 mai et 2 juin 1793. 157

CHAPITRE VI

L'ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

I. Le « crocodile ». La documentation. — II. Les grands événements significatifs. — III. L'ajournement de la Constitution. — IV. Les insurrections de Lyon et de Toulon. — V. L'établissement du gouvernement révolutionnaire. . . 206

CHAPITRE VII

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE : LE PROGRAMME JACOBIN

I. Confiscations et réquisitions. — II. Destructions jacobines : la religion, la noblesse, les fortunes. — III. Destruc-

tion de la famille. — IV. Contre l'étatisme. — V. Les Jacobins, minorité tyrannique et sanguinaire. 233

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE: LES GOUVERNANTS, LES GOUVERNÉS

I. Marat, Danton, Robespierre. — II. La Convention. Le Comité de salut public. — III. Les représentants en mission. — IV. Le petit personnel gouvernemental. — V. Les gouvernés : proscriptions, incarcérations, meurtres, confiscations, nivellement. — VI. Socialisme des Jacobins. . . . 257

CHAPITRE IX

LA FIN DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

I. Documentation. — II. Période thermidorienne et Directoire. — Pourquoi nous arrêtons ici notre critique. 313

CONCLUSION. 323

1313-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-07.

334

Les Écrivains politiques du XVIIIe siècle.

Extraits, Introduction et notes par ALBERT BAYET et FRANÇOIS ALBERT. In-18 de 500 pages, broché. . . . . 3 »

« Les deux auteurs de ce très utile recueil ont recherché ce qui était relatif à la politique dans Pierre Bayle, l'abbé de Saint-Pierre, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Helvétius, d'Holbach, J.-J. Rousseau, Mably, Turgot, Raynal, etc. Ils ont été amenés à nous donner l'histoire des commencements de la Révolution. C'est dans les pages recueillies et publiées par eux que se trouvent les premières revendications des assemblées provinciales des États généraux. En exprimant leurs idées sur les réformes sociales, les écrivains du XVIIIe siècle composaient la préface de la Révolution. Les citations choisies en fournissent la preuve manifeste. On ne peut que féliciter MM. Bayet et Albert du soin avec lequel ils ont cherché et trouvé les textes significatifs. » (*Le Temps.*)

Les Écrivains politiques du XIXe siècle.

Extraits, Introduction et notes par ALBERT BAYET et FRANÇOIS ALBERT. In-18 de 480 pages, broché. . . . . 3 »

Comme suite à leur précédent ouvrage, les auteurs nous présentent successivement ici, à l'aide d'extraits caractéristiques : Mme de Staël, Condorcet, Babeuf, Joseph de Maistre, de Bonald, Benjamin Constant, Saint-Simon et les Saint-Simoniens, Fourier, Lamennais, Buchez, Cabet, Pierre Leroux, Auguste Comte, Proud'hon, Louis Blanc, Edgar Quinet.

Par cette seule énumération on peut juger de la portée et de l'intérêt du livre. C'est un réel service que rendent MM. Bayet et Albert à tous ceux qui s'intéressent aux études de philosophie politique et sociale; leur nouvel ouvrage constitue un précieux instrument de travail, en même temps qu'il présente un ensemble de lectures de l'intérêt le plus actuel et le plus vif.

La Société française du XVIIe siècle.

Lectures extraites des *Mémoires* et *Correspondances*, par P. Bonnefon. In-18 de 420 pages, br. . 3 »

La mort de Henri IV (*Malherbe*). — Un épisode des guerres civiles (*Pontis*). — Richelieu et l'éveil du patriotisme (*Voiture*). — Ecoliers et paysans (*Tristan l'Hermite*). — Les trois états du royaume : le clergé, la noblesse, le peuple (*Cardinal de Richelieu*). — Les origines de l'Académie française (*Pellisson*). — La carte du Tendre (*Madeleine de Scudéry*). — L'éducation de Louis XIV (*P. de la Porte*). — Une scène de la Fronde (*La Rochefoucauld*). — L'évasion du Cardinal de Retz (*Cardinal de Retz*). — Une visite à Port-Royal-des-Champs (*Mlle de Montpensier*). — Médecins et chirurgiens (*Gui Patin*). — Colbert (*Ezéchiel Spanheim*). — Mme de Maintenon (*Saint-Simon*). — La tragédie à Saint-Cyr (*Mme de Caylus*). — La province : les Etats de Bretagne (*Mme de Sévigné*). — Le centre de la France (*La Fontaine*). — Le budget d'un ménage (*Mme de Maintenon*), etc.

La Société française du XVIIIe siècle.

Lectures extraites des *Mémoires* et *Correspondances*, par P. Bonnefon. In-18 de 420 pages, br. 3 »

Une scène scandaleuse sous la Régence (*Jean Buvat*). — Bourgeois et bourgeoises de Paris (*Marivaux*). — Le système de Law (*Voltaire*). — Dubois cardinal et ministre (*Saint-Simon*). — Le ministère du cardinal Fleury (*C^al de Bernis*). — Misère des campagnes sous Louis XV (*Mlle d'Argenson*). — Querelles du clergé et du Parlement (*Voltaire*). — L'attentat de Damiens (*C^al de Bernis*). — Louis XV dans sa famille (*Mme Campan*). — Montesquieu (*le P. Castel*). — Voltaire (*P^ce de Ligne*). — Rousseau (*Corancez*). — Diderot (*de Boisjermain*). — Une présentation à la Cour (*B^ne Oberkirch*). — L'Affaire du Collier (*Bon de Besenval*). — Tableau de Paris sous Louis XVI (*S. Mercier*). — Un voyage en Bourgogne (*Bertin*). — La convocation des Etats généraux (*Bon de Gauville*). — La prise de la Bastille (*Dussault*), etc.

La France au milieu du XVIIe siècle (1648-1661), *d'après la Correspondance de Gui Patin.* Extraits publiés avec Notice bibliographique par Armand Brette et précédés d'une introduction par Edme Champion. 1 vol. in-18 jésus, broché. . 4 »

Les lettres du médecin Gui Patin eurent longtemps auprès de nos peres un succès d'esprit et de curiosité, justifié par les détails très intéressants et très bien contés qu'il nous donne sur les événements de son temps. C'est la partie vivante de ces lettres que M. Brette a entrepris de faire connaître au grand public, celle qui se rapporte aux événements et aux personnages historiques, celle qui nous fait voir dans leur allure quotidienne ou dans leurs traits caractéristiques la vie et les mœurs de l'époque.

M. Edme Champion a mis en lumière, dans une remarquable Introduction, l'originalité de Gui Patin, son extraordinaire information, et la valeur de son témoignage.

La France au milieu du XVIIIe siècle (1747-1757), *d'après le Journal du Marquis d'Argenson.* Extraits publiés avec une Notice bibliographique par M. Armand Brette et précédés d'une Introduction par M. Edme Champion. 1 vol. in-18 jésus, broché . . . . . 4 »

« Désireux de mettre le témoignage du marquis d'Argenson à la portée du grand public, M. Armand Brette a dû procéder par sélection. Il a fait choix de la seconde partie du *Journal* tenu par d'Argenson depuis sa sortie du ministère jusqu'à sa mort. Ces *Extraits*, dûment allégés des détails superflus, et judicieusement colligés par l'éditeur, constituent un des livres les plus propres à mettre en lumière les inextricables difficultés au milieu desquelles se débattait alors la France et à montrer, par suite, les origines lointaines de la Révolution. Ce bon livre, auquel est joint un index se termine par une notice bien faite sur les manuscrits et sur les œuvres imprimées du marquis d'Argenson. » (*Journal des Débats.*)

338

Librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris.

HISTOIRE POLITIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Origines et Développement
de la Démocratie et de la République (1789-1804)

PAR

A. AULARD
Professeur à l'Université de Paris.

Un volume in-8 raisin de 816 pages, broché, **12 fr.**
Rel. demi-chagrin, tête dorée, **16 fr.**

EXTRAITS DE LA PRESSE

« M. Aulard est aujourd'hui l'homme qui sait le plus complètement l'histoire de la Révolution. Vingt années de travail ininterrompu lui ont donné, avec une science extraordinairement riche des sources originales, un sens parfaitement sûr de ce qui est essentiel, de ce qui mérite de survivre parmi l'amas des documents inventoriés et publiés. Seul peut-être, il pouvait dire aujourd'hui ce que l'histoire scientifique sait de la Révolution. Et ce beau livre, où tout est solide et inspire confiance, est écrit dans une forme lucide, séduisante et aisée. »
(*Revue de Paris.*)

« On sait que le savant professeur à la Sorbonne s'est donné pour tâche d'appliquer dans toute leur rigueur les principes de la méthode historique à l'histoire d'une époque si étrangement défigurée par la passion et la légende. C'est dire l'intérêt, la nouveauté et la portée de cet ouvrage considérable. »
(*Le Temps.*)

Envoi franco du Prospectus **Histoire de la Révolution,** *sur demande.*

N° 414.

2 0 1964

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
251
T32A8

Aulard, François Victor
Alphonse
Taine, historien de
la révolution française